LA

CROIX ROUGE DE FRANCE

I.

LA CRIMÉE ET L'ITALIE. — LA CONVENTION DE GENÈVE.

La croix rouge est le symbole de la convention de Genève. La convention de Genève est le contrat international en vertu duquel les blessés, les ambulances, le service sanitaire attaché aux armées, sont neutralisés en temps de guerre. Il a fallu des siècles, il a fallu des hécatombes, des cruautés sans nom et des négligences criminelles pour que cette idée si simple s'imposât, trouvât sa formule, prît un corps et apportât quelque soulagement aux maux que la civilisation semble s'ingénier à rendre plus barbares de jour en jour. Puisque la science s'ingénie en inventions meurtrières, que la paix, dont chacun parle avec emphase, ne sert qu'à préparer la destruction des peuples, puisque aujourd'hui, à la plus grande gloire du progrès moderne, des nations entières sont menées au massacre, comme des troupeaux poussés vers l'abattoir, il était naturel que la pitié, la sainte pitié, fît entendre sa voix et réclamât les droits de l'humanité, qui sont les devoirs de la créature humaine. On a demandé, on a obtenu, que le soldat mis hors de combat ne fût plus considéré comme un adversaire, et fût soustrait aux atrocités systématiques qui constituent ce que l'on nomme

les lois de la guerre. Il n'y a pas encore trente ans que ces lois, formées pour la plupart de traditions sauvages, autorisaient à bombarder les ambulances, à faire prisonniers les médecins militaires, tous les employés du service de santé, et à vider à son profit les hôpitaux où les blessés de l'armée ennemie avaient été recueillis. C'était impitoyable ; mais c'était l'usage. A cette heure, il n'en est plus ainsi ; la convention de Genève, suscitée dans un pays neutre, a rendu sacrés ceux qui sont tombés sur le champ de bataille, ceux qui soignent les blessés, et ceux qui les ramassent. C'est là un fait considérable qui marque une date importante dans les annales de l'histoire. Toute l'Europe a accepté ce traité de sagesse et de commisération. La guerre y perd de sa cruauté, il lui en reste encore assez pour satisfaire les plus difficiles.

La convention de Genève a eu un autre résultat, qui est de conséquence grave et fait honneur aux nations. Elle a donné naissance à des sociétés libres, qui se font les auxiliaires des services officiels, et dont la mission, chaleureusement recherchée, est de porter secours aux blessés, en mettant à leur disposition avant, pendant et après la guerre, les ressources dont elles disposent. La création de ces sociétés, que les peuples ont baptisées spontanément du nom de la Croix rouge, est un inexprimable bienfait, non-seulement parce qu'elles s'empressent autour des victimes de la bataille, mais parce que leur personnel médical vient en aide au service de santé militaire, dont l'insuffisance numérique a été parfois excessive. Sans les ambulances volontaires, qui, en 1870, ont été rejoindre nos armées et ont fait, en France, la première application de l'initiative privée en pareille matière, les désastres qui nous ont frappés eussent été plus redoutables encore. A ce moment, on tâtonnait, et l'expérience s'est faite dans de douloureuses conditions ; de grands progrès ont été réalisés depuis lors, chez nous et ailleurs ; avant de le constater, avant d'expliquer le mécanisme des sociétés de secours aux blessés, et pour en mieux déterminer la haute portée, il convient de faire connaître quelles exigences s'imposaient autrefois à notre service médical militaire, quels prodiges il a dû accomplir, et de combien de victimes il a payé la mauvaise organisation qui lui enlevait toute initiative. A cet égard, la guerre de Crimée et la guerre d'Italie fournissent des documens instructifs.

I. — EN CRIMÉE.

Si l'on parvient à s'élever au-dessus des préjugés dont les foules sont idolâtres par instinct et par tradition, on conviendra que la

guerre est ce qu'il y a de plus abominable au monde : c'est si bien le renversement de la morale, que tout ce qui est interdit par les lois devient honorable aussitôt que les hostilités sont ouvertes entre deux nations. Avec une énergie malsaine, puissamment entretenue, qui fausse les ressorts de la probité si péniblement acquise, on excite les hommes à faire le contraire de ce qu'on leur a enseigné dès l'enfance. Le rapt, le vol, la violence, le meurtre, la ruse, qui, pour toute civilisation, sont des crimes, deviennent des vertus, les plus belles que l'on puisse louer. « Il est honteux de vider une bourse; il y a de l'impudence à manquer à sa foi pour un million; mais il y a une inexprimable grandeur à voler une couronne. La honte diminue quand le forfait grandit. » C'est Schiller qui parle ainsi dans sa tragédie de *Fiesque*, et semble s'être souvenu que Klopstock a dit : « La guerre est la flétrissure du genre humain... » Par cette substitution de la force au droit, l'être humain disparaît, l'animal seul se montre tel que l'a fait la nature, féroce; et si l'homme subsiste, c'est pour employer au profit de sa perversité ce que son intelligence, sa science, sa réflexion, lui ont permis de consacrer à la glorification du mal. On risque sa vie, je le sais ; mais toute « gentillesse » s'anéantit, comme eût dit Montaigne, devant la nécessité de vaincre, car on ne recule devant aucun compromis de conscience. Qui donc imaginerait d'aller à un duel escorté d'une demi-douzaine de spadassins qui assommeraient l'adversaire? ce serait un guet-apens dont serait à jamais déshonoré celui qui s'en rendrait coupable. A la guerre, un tel fait se produit chaque jour, et constate simplement une habileté supérieure. L'axiome est connu et fait loi. L'art de la guerre consiste à être le plus fort sur un point déterminé, à un moment donné. Aussi, l'on n'hésite jamais à se mettre quatre contre un, et lorsque, par de tels moyens, on a dérobé la victoire, les villes se pavoisent, les souverains triomphent et les peuples s'enorgueillissent. Tout est licite, et les embûches les plus perfides sont les plus admirées. On se cache, on se dissimule, on masque ses mouvemens, on fait des feintes, de fausses attaques, on se déguise, on s'espionne, on solde les trahisons; on fait avec sérénité ce que la probité la moins ombrageuse ne saurait concevoir; c'est un art, l'art de la guerre. Celui qui l'a professé et exercé avec le plus de succès, à notre époque, a dit : « Dans toute guerre, le plus grand bienfait est d'en finir vite; pour parvenir à ce résultat, tous les moyens sont bons, même les plus condamnables. »

On entre dans une ville ouverte qui ne se défend pas; on lui extorque quelques millions, sous menace de la brûler; cela s'ap-

pelle une réquisition : c'est le vol à main armée ; une ville est close et fortifiée, on sait qu'elle a pour deux ou trois mois de vivres, on l'entoure, on la cerne dans une double enceinte d'hommes et de canons ; de temps en temps, pour lui mieux signifier le sort qui lui est réservé, on lance sur elle quelques bombes et quelques obus ; puis, lorsque le dernier morceau de pain est mangé, que les petits enfans pleurent parce qu'ils ont faim, que tout commerce a cessé, que les épidémies ravagent la population, on pénètre, tambours battans, dans la cité dolente, on impose à ce peuple de cadavres des conditions léonines, et cela constitue une paix glorieuse. Nous sommes loin du combat des Trente, où le sire de Tinténiac fut le mieux méritant de la journée ; c'est là cependant ce que devrait être la guerre : une lutte entre un nombre égal d'hommes égaux, autant que possible, par la vigueur et l'armement. Dans un duel, on mesure les épées avant le combat ; aujourd'hui, nous avons changé tout cela, comme dit Sganarelle, et l'homme, mettant son industrie au service de ses passions, est parvenu à livrer des batailles où des corps entiers sont détruits par des artilleries d'une telle et si prodigieuse portée, que le soldat tombe sans même deviner d'où vient le coup qui l'a frappé (1).

A ces jeux impitoyables, et dont chaque jour encore on perfectionne la cruauté, les peuples se diminuent et perdent la notion du juste, qui seule fait la grandeur des nations. Et dans quel état physique se retrouve-t-on ? Quand l'ivresse de la gloire est dissipée, que l'affolement produit par le sang versé a pris fin, que l'on compte les pertes, on reste terrifié, et bien souvent le vainqueur est épouvanté de ce que lui coûte sa victoire. Ce n'est pas tout de ramasser les morts, il faut compter les blessés, les estropiés ; il faut défalquer de la population active ceux que les longues marches, les fatigues, les privations, les nuits sous le ciel inclément, ont fait invalides à toujours. Il est beau de cueillir des lauriers et d'entonner les hymnes de triomphe ; mais, en dehors du sacrifice de soi-même, on rencontre, à ce métier, bien des maladies qui n'ont rien d'héroïque et qui condamnent l'homme à l'inutilité : les hernies, les rhumatismes articulaires, la dysenterie dont on meurt, les fièvres qui, périodiquement, rappellent une gloire que l'on maudit. Le vainqueur est aussi éclopé que le vaincu, et parfois même il lui faut plus de temps pour se refaire, surtout s'il vit sur un pays pauvre.

(1) Un capitaine d'artillerie allemand m'a dit qu'en août 1870, sous Metz, sa batterie avait été presque complètement détruite par le feu d'un régiment français dont il n'avait jamais pu reconnaître l'emplacement.

Quand on pense aux efforts que la nature et la civilisation accomplissent pour amener l'homme à l'âge de vingt-cinq ans, et quand on voit que ce produit magnifique de tant de forces combinées est réduit à n'être plus que de la chair à canon, il est difficile de ne point prendre en colère l'humanité et ceux qui la mènent. En finira-t-on avec ces boucheries criminelles que la philosophie, la morale, la science, la religion réprouvent? Ne peut-on faire pour les groupes de peuples ce que l'on fait pour les groupes d'hommes, et établir au milieu d'eux, au-dessus d'eux, une sorte de tribunal amphictyonique qui jugera leurs différends? Ce n'est point de gaîté de cœur que les nations acceptent les rigueurs de la lutte à main armée; car, au seul point de vue économique, il y a longtemps qu'elles ont reconnu la justesse de la parole de Jean-Baptiste Say : « La guerre coûte plus que ses frais, elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. » Tuer la guerre; quel rêve! Tout honnête homme l'a fait. C'est une utopie impraticable, soit! mais l'abolition de l'esclavage, l'égalité civile, la suppression de la peine de mort, étaient aussi des rêves. Les verbes sont devenus chairs, et c'est la réalisation des « billevesées » d'autrefois qui constitue la grandeur des temps modernes.

La guerre est tellement coupable, que toute nation se défend de la vouloir. Les gouvernemens fabriquent des fusils, élèvent des fortifications, fondent des canons, inventent des matières explosibles, font le compte des soldats qu'ils peuvent mettre en ligne : armée active, réserve de l'armée active; réserve, réserve de la réserve : total, trois millions d'hommes. Pourquoi tant de rumeurs, tant de dépenses, tant de bras enlevés au travail? Pourquoi ces formidables budgets, avant-coureurs de la banqueroute et de la ruine des états? Pour assurer la paix; ils le disent; bien niais celui qui les prendrait au mot, malgré le vieil axiome : *Si vis pacem, para bellum.* Tous ces gouvernemens si profondément pacifiques, qu'ils ne peuvent dormir que le casque en tête et la giberne aux reins, n'ont d'autre rêve, à les entendre, que de fermer les portes du temple de Janus et de donner au monde le baiser fraternel. Il est un moyen bien simple de les satisfaire, et je me permettrai de le leur indiquer. Qu'une convention internationale décide que nulle guerre ne pourra désormais être déclarée qu'après avoir été préalablement soumise, par voie plébiscitaire, à l'approbation des nations intéressées. Comme ce sont les nations qui fournissent les hommes et l'argent, qui souffrent de l'arrêt de l'industrie et de l'interruption des relations commerciales; comme, en un mot, ce sont elles qui portent tout le faix, subissent toutes les pertes, s'imposent tous les sacrifices, sont écrasées par toutes les consé-

quences, il n'est qu'équitable de les consulter. On déciderait en outre, afin d'égaliser autant que possible les forces belligérantes, les chances de combat, et d'assurer quelque loyauté à la rencontre, que les hostilités ne seraient ouvertes qu'un mois après la déclaration officielle de la guerre. Je n'ignore pas que ce projet fera sourire les gens pratiques; mais je sais que, s'il était adopté, il ferait plus pour le maintien de la paix que la dynamite, l'ordre éparpillé, la levée en masse et les fusils à répétition.

Quoique tout arrive en ce bas monde, je reconnais que nous n'en sommes pas encore là; mais je reconnais cependant que, si rien n'a été tenté pour empêcher les hommes de se massacrer méthodiquement à l'aide de procédés scientifiques, on a fait des progrès dans l'art d'adoucir les maux que la guerre entraîne avec elle. Si l'humanité n'intervient pas pour faire taire le bruit des batailles, elle se prodigue aujourd'hui afin de porter secours à leurs victimes. On s'est ému au récit des souffrances endurées par les soldats, et l'on a enfin compris que rien ne devait être épargné en faveur de ceux qui sont offerts en holocauste pour le salut de la patrie. On a constaté de quoi la gloire était faite, et l'on a reculé d'horreur. Pour la foule, le régiment qui passe, musique en tête, ou qui défile à la revue « bien astiqué, » régulier dans ses mouvemens, évoluant avec vigueur, pressé autour du drapeau, sonnant d'allègres fanfares, représente la force même du pays et donne confiance en la destinée. Il est la jeunesse, le courage, l'énergie, et parce qu'on l'a vu en belle ligne et en grand apparat se développer sous les regards qui le suivent avec orgueil, on se figure qu'il est toujours ainsi, dans les marches, dans l'attente du combat, dans la frénésie des assauts, dans le repos après la lutte. On est loin de compte. C'est au lendemain des batailles, — victoire ou défaite, — qu'il faut regarder ce soldat pimpant, admiré au jour des parades; il faut le chercher au campement où il dort, épuisé de fatigue, aux ambulances où blessé, fiévreux, désespéré, il attend son tour de pansement, au terrain même du combat, à l'endroit où il est tombé, où il gémit, où il se traîne, où il appelle en vain, et où l'on n'est pas encore venu le ramasser. Là on voit l'envers de la gloire, on comprend ce qu'elle coûte, et l'on reconnaît que l'homme est bien le roi de la création, car il la tyrannise et se plaît à la détruire. Certains incidens jettent de lugubres lumières sur le sort des malheureux que la mort, sinon la mitraille, a épargnés pendant la lutte. Je n'ai jamais pu lire sans frémissement l'épisode que raconte le général de Ségur. L'armée française a évacué Moscou, l'heure des grands désastres n'a point encore sonné, on marche avec quelque confusion, mais les corps ont, du moins, conservé

une certaine consistance; on traverse les terrains où s'est livrée la bataille de la Moskowa. « Cependant l'armée, dit l'historien (1), s'avançait dans un grave et silencieux recueillement devant ce champ funeste, lorsqu'une des victimes de cette sanglante journée y fut aperçue, dit-on, vivante encore, et perçant l'air de ses gémissemens; on y courut: c'était un soldat français. Ses deux jambes avaient été brisées dans le combat; il était tombé parmi les morts; il y fut oublié. Le corps d'un cheval, éventré par un obus, fut d'abord son abri; ensuite, pendant cinquante jours, l'eau bourbeuse d'un ravin où il avait roulé et la chair putréfiée des morts servirent d'appareil à ses blessures et de soutien à son être mourant! » Telle est la guerre, au lendemain des victoires.

Nous n'avons pas à remonter jusqu'à l'année 1812, où la défaite fut exceptionnelle; les jours glorieux du second empire nous fournissent de cruels enseignemens; enseignemens cruels, mais enseignemens féconds, car ils ont provoqué la convention de Genève et la création des sociétés de secours aux blessés, qui s'y rattachent par des liens un peu lâches aujourd'hui, mais que la guerre resserrerait immédiatement. L'expérience faite au cours de la guerre de Crimée fut vraiment terrible, et démontra que le dévoûment, que l'héroïsme du corps médical militaire de nos armées ne pouvait lutter contre son insuffisance numérique, et contre l'impuissance où le condamnait le système défectueux qui le soumettait hiérarchiquement à l'intendance. Les documens abondent, et il suffirait de les consulter pour écrire l'histoire sanitaire de cette campagne, qui commença matériellement le 3 janvier 1854 par l'entrée des flottes alliées dans la Mer-Noire, et se termina le 1er mars 1856 par la cessation du feu des batteries nord de Sébastopol. Dans l'espace de ces quinze mois, la France expédia 309,368 hommes sur le lieu des combats; 95,615 y sont morts. Pertes énormes; que l'on doit aux batailles? non pas. La guerre tue; mais elle fait surtout mourir; l'arme est bien moins meurtrière que la maladie; c'est celle-ci qui est la grande faucheuse; mieux que les obus, mieux que la mitraille, plus lentement, plus malproprement, mais plus sûrement elle détruit l'homme; les assauts, les chocs où les armées se mêlent sont indulgens si on les compare au choléra, à la dysenterie, à la fièvre intermittente. Dans les fossés d'une ville enlevée de vive force, on compte moins de cadavres que sur les grabats de l'hôpital. La preuve est éclatante; elle ressort à chaque ligne des registres administratifs: journées d'hôpital pour blessures, 1,934,313; journées d'hôpital pour maladies, 5,337,888. Les blessés ont coûté

(1) *Histoire et Mémoires*, par le comte de Ségur, t. v, p. 152.

4,835,782 fr. 50, les malades ont coûté 13,344,720 francs. Les pertes de notre armée ont été de 95,615 hommes, dont 20,000 tués à l'ennemi ou décédés des suites de leurs blessures, et 75,000 morts de maladies; c'est presque le quart de l'effectif (1).

A cette époque, le service médical des armées dépendait de l'intendance. Cette anomalie, qui a été souvent préjudiciable à la santé des troupes, a persisté jusqu'à la loi du 16 mars 1882. Les prétentions de l'intendance étaient excessives et n'allaient à rien de moins qu'à exiger la haute main sur l'opportunité des opérations militaires. Ceci cessera de paraître un paradoxe si l'on consulte le *Cours d'administration militaire* de M. Vauchelle, dans lequel il est dit, à la page 13 du tome III : « Le général subordonne ses plans et ses opérations militaires aux possibilités de l'administration. Le mépris ou l'oubli de cette règle admirable constitue le plus grave reproche que l'on puisse adresser à nos dernières guerres. » On peut, d'après cela, juger de l'attitude que l'intendance gardait envers les médecins militaires. Ceux-ci, semblables aux conseils généraux, ne pouvaient émettre que des vœux; toute initiative leur était interdite; nulle amélioration dans leur propre service ne leur était permise; leurs demandes, leurs réclamations les plus légitimes devaient être adressées à l'intendance, qui en tenait compte « selon les possibilités de l'administration. » — « Ces possibilités » n'étaient que peu propices aux réformes; les requêtes des médecins militaires, de ces humbles majors qui, vivant dans la familiarité du soldat, connaissant ses besoins qu'ils ont étudiés, n'ont d'autre but que de sauver les hommes et de les maintenir dans des conditions d'existence acceptables, restaient le plus souvent infructueuses et laissaient les choses en l'état déplorable que démontra la guerre de Crimée, sans résultat pour des modifications que l'expérience aurait dû imposer.

L'Angleterre, où le respect des vieilles institutions sait s'allier aux progrès commandés par la nécessité, nous a donné en Crimée même, côte à côte avec nous, sous nos yeux, un exemple dont nous aurions dû profiter, et qu'il n'est point superflu de rappeler. Pendant le premier hiver, devant Sébastopol, les Anglais perdent 5.79 pour 100 sur l'effectif et 22.23 pour 100 sur le nombre des malades, tandis que nous ne perdons que 2.31 pour 100 sur l'effectif et 12.16 pour 100 sur les malades. Notre administration triomphe et s'applaudit; mais l'Angleterre s'émeut, et elle envoie

(1) *Rapport au conseil de santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux militaires français en Turquie*, par J.-C. Chenu, médecin principal, 1 vol. in-4°. Paris, 1865.

sur les plateaux de la Chersonèse un inspecteur chargé de pleins pouvoirs. Quel est cet inspecteur? un commodore, un général, un membre de la chambre haute ou du parlement? Point : c'est une simple femme, miss Nightingale. Elle agit sans appel, ne se préoccupe ni du bon vouloir administratif, qu'elle ne consulte pas, ni du général en chef à qui elle va conserver ses soldats. Le résultat de son intervention est facile à constater. Pendant le second hiver, le plus rude, nous perdons 2.69 pour 100 sur l'effectif et 19.87 pour 100 sur le nombre des malades; mais les Anglais ne perdent plus que 0.20 pour 100 sur l'effectif et 2.21 pour 100 sur le nombre des malades. Les Anglais emploient 448 médecins dont pas un ne meurt; nous en avons 450 et nous en voyons périr 82. Qui donc a donné à miss Nightingale les conseils qu'elle n'a eu qu'à suivre pour réduire presque immédiatement le taux de la mortalité anglaise, vaincre l'épidémie et faire reculer la mort? C'est le médecin en chef de l'armée française, c'est le docteur Scrive; il put, en cette circonstance, s'apercevoir que notre vieux proverbe a raison et que nul n'est prophète en son pays. Notre ministre de la guerre s'inquiète en recevant les tables mortuaires de la Crimée; il envoie un inspecteur du service de santé à l'armée d'Orient; celui-ci se plaint que l'on entasse dans les mêmes hôpitaux, au risque de périls manifestes, les blessés, les fiévreux, les cholériques, les dysentériques, les scorbutiques; au nom du salut commun, il demande impérieusement que les malades soient séparés par catégories; il réclame près de son chef administratif, l'intendant, qui lui répond : « Je déplore ce danger avec vous, mais le moment ne me paraît pas venu d'y apporter le remède que vous indiquez! »

Il est regrettable, en ce cas et en bien d'autres, que le médecin en chef n'ait point été armé d'un pouvoir discrétionnaire et que sa signature n'ait pas eu cours au trésor. L'installation des hôpitaux appropriés aux différens genres de maladie eût coûté fort cher, mais bien moins que ce que la perte de nos soldats a fait subir à nos finances. Le docteur Chenu, parlant des sacrifices que s'imposa l'Angleterre pour sauvegarder ses troupes en Crimée, se sert d'une argumentation déplaisante, mais qui, au point de vue économique, est d'une logique irréfutable : « L'homme est un capital, il représente à l'âge adulte une valeur accumulée; sa mort prématurée est une perte matérielle aussi bien qu'une perte morale, pour la société comme pour la famille. L'Angleterre comprit combien il importait de bien traiter, pour les conserver, des hommes représentant un capital

(1) Chenu, *Statistique chirurgico-médicale de la campagne d'Italie en 1859*. Introduction, CIII.

considérable, augmenté par le prix du transport à une si grande distance. » En acceptant ce raisonnement et en évaluant modestement à 3,000 francs la valeur d'un adulte, les 75,000 hommes que nous avons inutilement perdus en Crimée par fait de maladie représentent la somme de 225 millions, que n'auraient jamais coûté la multiplication des hôpitaux et l'augmentation du service de santé.

L'insuffisance numérique des médecins et des chirurgiens militaires a été une des causes principales de la mortalité. Quelle que soit l'énergie d'un homme, quel que soit son dévoûment professionnel, il est une somme de labeur qu'il ne peut dépasser; sa volonté n'eût-elle point de limites, sa force en a, et s'il les excède, il tombe. L'effectif total des troupes expédiées en Crimée par la France a été de 309,368 soldats; l'effectif médical a été, pour toute la durée de la campagne, de 450 officiers sanitaires; c'est-à-dire que l'on avait un chirurgien pour un peu moins de 700 hommes, ce qui peut sembler dérisoire en temps de paix et de santé, mais ce qui devient coupable en temps de guerre et d'épidémie. Les conséquences furent douloureuses, et plus d'un de nos pauvres soldats, qui avait fait tout son devoir pendant la lutte, a dû périr parce que l'on n'a matériellement pas pu lui porter secours à l'heure opportune. Parmi les nombreux exemples que cite le docteur Chenu, j'en relèverai deux, et il serait facile de les multiplier : « M. Petiet, lieutenant au 80e de ligne, reçoit, dans la nuit du 23 au 24 mai 1855, un biscaïen à l'avant-bras droit. La section du membre est complète, le poignet ne tient plus que par quelques lambeaux de chair meurtrie; l'amputation ne peut être mise en doute un seul instant, et cependant, en prenant son tour au milieu d'un grand nombre de blessés, cet officier ne put être amputé que le surlendemain, à cause de l'insuffisance du personnel médical (1). » Après la bataille de Traktir, 10 chirurgiens de marine furent réquisitionnés pour prêter assistance aux médecins militaires. Dans la journée même du combat, 300 amputations sont pratiquées dans les ambulances; malgré l'adjonction des chirurgiens de la flotte, le nombre reste bien au-dessous des exigences; on en va juger : « Pellé (Alphonse), de Selles-sur-Cher, soldat au 95e de ligne, reçoit, le 16 août, au pont de Traktir, un coup de feu qui lui brise la jambe gauche. Apporté à l'ambulance, il ne peut être opéré que le troisième jour (2). » Comment en eût-il été autrement? les jours mêmes où l'attaque devait venir de notre part, où tout avait été préparé pour répondre aux

(1) *Crimée*, p. 703.
(2) *Crimée*, p. 706.

nécessités du service médical, on est débordé et les blessés pâtissent. Le 8 septembre 1855, l'assaut était décidé, et nous jetons 126,705 hommes vers la tour de Malakof, qui est la clé de la position. Des ambulances volantes suivent les colonnes; trois grandes ambulances sont installées, hors du champ de l'action, à la baie du Carénage, à Karalbelnaïa, au Clocheton; elles sont desservies par 42 médecins; c'est là tout le personnel qu'il est possible de retirer des hôpitaux pour le mettre à portée du champ de bataille, où plus de 100,000 soldats vont combattre et sont exposés à être frappés par la mitraille, les boulets et les balles: en vérité, c'est bien peu. Le jour même de l'assaut, les trois grandes ambulances reçurent 3,360 blessés; chaque médecin eut donc 80 malades à soigner, 80 malades nouveaux, inconnus, qu'il fallait déshabiller, examiner, panser, endormir, amputer; quelles que soient l'activité d'un opérateur et l'habileté de sa main, il faut du temps pour désarticuler un membre, extraire un projectile, lier les artères. Que devient un chirurgien au milieu de 80 malheureux qui, à la même minute, poussent des cris de détresse et réclament des secours; que deviennent les blessés, qui se croient abandonnés et se désespèrent?

Dans les jours qui suivent la prise de Sébastopol, la situation s'aggrave. On peut lire dans la *Relation du médecin en chef:* « Il y a en traitement dans nos ambulances 10,520 malades ou blessés, et, pour faire le service, il n'y a pas 80 médecins (131 malades et demi par médecin). Il était impossible de distraire un seul médecin du service des régimens, car le personnel du corps était lui-même insuffisant. Les nombreux mouvemens de troupes exigeaient chaque jour quelques médecins pour suivre les colonnes en marche, en cas d'accidens ou de rencontres de l'ennemi. Il faut ajouter à cette situation la rareté des évacuations de malades sur Constantinople. En effet, la plupart des bâtimens de l'état étaient activement employés, et les bâtimens du commerce furent momentanément seuls chargés du transport des malades. Aussi l'encombrement détermina le développement de la pourriture d'hôpital dans presque toutes les ambulances. » L'évacuation sur les hôpitaux de Constantinople? Le médecin en chef en parle à son aise, il semble ne se point douter que le trajet des ports de Crimée au Bosphore était le plus grand péril auquel on pût exposer les malades. Jamais l'incurie administrative et le dédain de la vie humaine ne se manifestèrent avec plus d'insouciance. Le *Jean-Bart*, un navire de guerre, reçoit 500 blessés ou malades avec mission de les conduire à Constantinople; le médecin en chef de la flotte, le docteur Marroin, écrit: « Grâce à la rapidité de sa marche, le *Jean-Bart*, malgré le mauvais

temps, fit une courte traversée. La batterie basse avait été affectée aux malades les plus graves; mais avec le mauvais état de la mer, on dut en tenir les sabords exactement fermés. Ceux qui ont partagé les fatigues de cette campagne peuvent seuls se faire une idée du degré d'infection qui en fut la conséquence. La matière des vomissemens se mêlait aux déjections alvines sur les matelas, sur le pont; l'eau de mer, embarquant par les écubiers, charriait d'une extrémité de la batterie à l'autre cette masse d'ordures d'une repoussante fétidité... Les fumigations chlorurées luttèrent avec constance contre cette cause sans cesse renouvelée d'empoisonnement miasmatique; mais ai-je besoin d'ajouter que ce fut sans résultat efficace? » Ce n'est pas seulement à la tempête qu'il faut s'en prendre; les médecins sont prêts, comme toujours, à faire leur devoir; il ne leur manque que les moyens d'action; pour combattre le mal, ils sont désarmés. Dès le mois de janvier 1855, le docteur Marroin fait entendre ses plaintes, dont on ne tiendra compte : « Je ne puis passer sous silence, dit-il, les difficultés déplorables que rencontrent les chirurgiens de marine en accompagnant les blessés et les fiévreux de l'armée évacués sur Constantinople. La distribution des boissons et des vivres s'opérait sans aucune régularité. On manque souvent d'eau pour les tisanes et pour les pansemens... Des hommes épuisés par la maladie, à peine protégés par quelques lambeaux de couverture, arrivaient à la plage pour être embarqués sur des navires de commerce frétés à cet effet. » Le docteur Chenu dit de son côté : « La situation des blessés est cruelle; ils n'ont point été pansés depuis leur départ de Crimée; l'appareil s'est dérangé et gêne plus qu'il ne sert; le gonflement des parties a rencontré trop de résistance avec le linge qui s'est durci; la gangrène, la vermine même ont envahi les plaies... Les bâtimens de commerce chargés du transport des malades et des blessés n'étaient point organisés pour ce service... Si le bâtiment avait un médecin, il n'avait ni bandes, ni charpie, ni linge; ses provisions n'étaient point en rapport avec ses besoins (1). » Que nos blessés et nos malades n'aient point tous succombé dans les conditions mortelles où ils étaient maintenus, c'est miracle (2)!

La prise de la partie sud de Sébastopol, qui ralentit subitement la guerre, en mettant fin aux combats par grandes masses et en ne laissant subsister que quelques rencontres insignifiantes, ne vida point

(1) *Crimée*, p. 709 et 710.

(2) La Russie semble n'avoir pas été mieux partagée que nous; des ballots de charpie expédiés à Sébastopol par Pétersbourg s'égarent en route et sont achetés par des fabricans de papier qui les mettent en cuve pour en faire de la pâte. Voir *la Guerre et la Charité*, par Moynier et Appia, p 86, 1 vol., 1867.

les ambulances. Le typhus, ce fidèle allié des batailles, ce compagnon des agglomérations militaires, allait de nouveau les remplir. On peut apprécier ses ravages en comptant les morts. Du 1er octobre 1855 (la prise de Sébastopol est du 8 septembre) au 1er juillet 1856 (l'évacuation définitive a eu lieu le 6), les décès furent au nombre de 12,963, dont 242 par suite de blessures, et 12,721 par suite de maladies. Le personnel médical pendant la durée des hostilités avait failli succomber aux fatigues, à cause de l'infériorité numérique dans laquelle on l'avait laissé; cette fois il succombe, il n'a plus que sa vie à donner, il la donne, il ne déserte pas les chevets où râle le typhus, il en meurt. Pendant le mois de février, 12 médecins sont enlevés par l'épidémie; 15 dans le mois de mars, alors que le feu a cessé de toutes parts; 12 dans le mois d'avril, après que l'on a tiré des salves d'artillerie en réjouissance de la paix qui vient d'être conclue. Donc, en l'espace de quatre-vingt-neuf jours, 39 médecins vont rejoindre les 95,000 cadavres français dont nous avons saturé la terre de Chersonèse. Je ne suis pas surpris que le médecin en chef ait écrit, en parlant du service sanitaire : « Chacun continue à faire son devoir avec un héroïsme et un mépris de la mort qui font l'admiration de l'armée. » Il est facile de monter à l'assaut, malgré les paquets de mitraille, lorsque l'on sent les coudes des camarades, enivré par le bruit, stimulé par l'exemple, les yeux fixés sur le drapeau qui marche en avant, comme l'image même de la patrie. La chaleur du sang, l'éréthisme nerveux, je ne sais quelle voix intérieure qui chante les fanfares de gloire, tout anime au combat et devient du courage; l'effort n'est pas de longue durée, on arrive ou l'on tombe; la mort est foudroyante; elle a frappé avant qu'on ne l'ait aperçue. Cela est grand, je le sais, car tout sacrifice de soi-même est beau; mais bien plus admirable me semble le dévoûment du médecin qui, de pied ferme en son hôpital, engage contre la contagion la lutte quotidienne. Là, point d'emportement irréfléchi, point de cris de victoire; mais la volonté, l'abnégation et le sentiment de ce que l'on doit à ceux qui souffrent, au respect de soi, à la fonction que l'on exerce. Dans le milieu empesté des salles d'ambulances, la mort est humble, presque honteuse; elle est partout, elle vous enveloppe, on respire son haleine; elle vous saisit entre le pot de tisane et « le geigneux. » Son appareil est misérable, son toucher fait de vous un objet de répulsion; se battre contre elle sans défaillance, pendant des jours, pendant des mois, ne pas reculer d'un pas lorsqu'elle marche vers vous et vous regarde face à face, savoir qu'elle sera la plus forte, ne s'en point soucier, et redoubler d'énergie pour lui disputer ses victimes, c'est donner preuve d'une hauteur d'âme qui défie les paroles les plus

élogieuses. Cet exemple, notre service de santé l'a offert en Crimée à tous les degrés de la hiérarchie, et la France n'aura jamais assez de reconnaissance pour le dévoûment avec lequel il s'est prodigué.

Est-ce l'appât des récompenses qui l'excitait à dépasser la mesure des vertus les plus fermes? Non, certes, et, dans cette même année 1856, où nos ambulances militaires avaient été témoins d'un si constant héroïsme, les « majors » ont pu se convaincre que l'ingratitude des nations ne connaît point de limites. On devait croire qu'entre le soldat qui combat l'ennemi et l'officier de santé qui combat la mort, l'assimilation était complète. Le simple bon sens paraît indiquer que mourir sur le champ de bataille d'un hôpital de guerre en luttant contre un fléau plus cruel que la mitraille, ou périr d'un coup de feu en luttant contre les troupes de l'adversaire, donne des droits égaux à la modique pension que l'état assure aux veuves de ceux qui ont succombé. Le simple bon sens a tort; une législation nouvelle le lui a prouvé. La loi du 11 avril 1831 porte, titre III, section Ire, article 19 : « Ont droit à une pension viagère : 1° les veuves des militaires tués sur le champ de bataille ou dans un service commandé; 2° les veuves des militaires qui ont péri à l'armée ou hors d'Europe et dont la mort a été causée, soit par des événemens de guerre, soit par des maladies contagieuses ou endémiques, aux influences desquelles ils ont été soumis par les obligations de leur service. » A la section II, l'article 22 ajoute : « La pension des veuves des militaires est fixée au quart du maximum de la pension d'ancienneté affectée au grade dont le mari était titulaire, quelle que soit la durée de son activité dans le grade. » D'après cette loi, la veuve d'un médecin en chef d'armée reçoit 900 francs de pension, la veuve d'un sous-aide-major 250 francs. Dès que le traité de Paris eut mis fin à la campagne de Crimée, on s'occupa d'augmenter les pensions militaires, qui n'étaient plus en rapport avec la moins-value que l'exploitation des mines d'or de la Californie a infligée aux métaux monnayables. Une loi du 26 avril 1856 modifia les dispositions de la loi du 11 avril 1831, et éleva le taux de la pension du quart à la moitié du maximum; c'était un acte d'équité; mais cette loi stipulant pour les veuves des militaires et des marins tués sur le champ de bataille ou « dont la mort a été causée par des événemens de guerre » resta muette pour le service sanitaire. Il n'est plus question de maladies contagieuses ou endémiques, et les veuves des médecins militaires se trouvèrent exclues du bénéfice des pensions nouvelles. Pendant que cette loi se discutait au corps législatif, dans ce même mois d'avril, je viens de le dire, 12 médecins tombaient victimes

du typhus, qui n'était « qu'un événement de guerre. » Un médecin allant d'une ambulance à une autre est frappé par un projectile et tué, il laisse à sa veuve la moitié de la pension à laquelle il aurait droit; il meurt de fatigue, de contagion, d'épuisement en soignant les épidémies nées de l'agglomération de troupes, il ne lui laisse que le quart; c'est absurde. Un député le comprit et proposa un amendement : « Auront droit à la même retraite les veuves des officiers morts de maladies contractées au service des hôpitaux d'une armée en campagne. » La proposition ne fut point adoptée, mais le commissaire du gouvernement sentit certainement l'injustice de la différence du traitement appliqué à des hommes qui sacrifiaient également leur vie à la gloire ou au salut du pays, car il ajouta : « La loi n'a pas dit son dernier mot;.. le vœu manifesté par la chambre sera pris en très grande considération. »

C'était un engagement formel, du moins on le pouvait croire, et cependant voilà trente-deux ans que cette parole reste à l'état de promesse. Depuis cette époque, les guerres et les épidémies qui les accompagnent ont mis à de rudes épreuves le dévoûment du service sanitaire de nos armées et de notre marine en France, en Tunisie, à Madagascar, au Tonkin; mais nulle loi n'est venue réparer un déni de justice dont on reste stupéfait. Il est inexplicable que le pouvoir législatif n'ait point compris que les effets produits par des causes semblables doivent être appréciés d'une façon identique. Faut-il répéter encore, répéter à satiété, que la maladie est plus meurtrière que l'obus et la balle? L'officier sanitaire mourant, au champ de l'hôpital, victime du typhus engendré par la guerre, doit être assimilé, sans réserve, à l'officier militaire tombant sur le champ de bataille, car l'un et l'autre sont tués à l'ennemi qu'ils ont mission de combattre. Il y a là une anomalie douloureuse; je dirai le mot brutal : une iniquité indigne d'une nation qui se respecte. On a dit : « La France est assez riche pour payer sa gloire; » mais elle est également assez riche pour ne pas liarder quand il s'agit de reconnaître le courage et l'abnégation de ceux qui sont morts pour elle; au feu ou à la contagion, c'est tout un, ils lui ont donné leur vie.

Les faits regrettables, pour ne pas dire plus, qui s'étaient produits du début à la fin de la guerre dans nos hôpitaux de Crimée, les négligences administratives, l'insuffisance numérique où le personnel médical avait failli s'anéantir, les transbordemens inhumains auxquels les malades étaient condamnés sur les navires du commerce, ces désordres qui ont coûté tant d'existences, furent alors presque ignorés en France. A cette époque, la presse quotidienne était fort discrète; un certain décret du 17 février 1852 la mal-

menait sans scrupule dès qu'elle essayait de parler; aussi ne disait-elle mot; elle n'avait ses entrées nulle part, et lorsqu'un journaliste frappait à une porte officielle, on avait vite fait de la lui fermer au nez. On laissait raconter, dans les journaux, que nous avions ouvert des tranchées, donné par-ci par-là un camouflet, que nous avions pris des drapeaux et fait des prisonniers; mais de ce qui se passait dans les ambulances, néant. La presse anglaise ne s'en cachait pas, mais elle restait lettre morte pour les feuilles périodiques françaises, qui n'osaient la traduire. Les rapports, les réclamations du service sanitaire s'accumulaient dans les cartons de l'intendance, qui, sans doute, les communiquait au ministre de la guerre. Là, du moins, on savait à quoi s'en tenir. Le jour était fait sur les défectuosités du système suivi jusqu'alors, et l'on allait sans doute renoncer à des habitudes dont on avait pu constater le péril que nul avantage ne compensait. L'expérience avait été concluante, cruelle et très coûteuse. Il était élémentaire de modifier l'organisation administrative, d'augmenter dans des proportions considérables le personnel médical et d'outiller le service sanitaire de façon qu'il pût faire face à toutes les exigences. On se rendormit sur l'oreiller de la routine; le passé se prolongea sans avoir abandonné une seule de ses erreurs. Les médecins militaires restèrent confinés dans leurs attributions décevantes; ils n'eurent, comme le disait l'un d'eux, que « le droit aux jérémiades, » et ce droit était de nul effet : on s'en aperçut pendant la campagne d'Italie.

II. — EN ITALIE.

J'imagine que, dès le 1er janvier 1859, l'on avait dû envisager les probabilités d'une guerre prochaine, car lors de la réception officielle du corps diplomatique au Palais des Tuileries, Napoléon III avait adressé à l'ambassadeur d'Autriche des paroles qui ressemblaient à un appel aux armes. On en peut conclure que le ministère savait à quoi s'en tenir, que l'intendance avait été prévenue dans la mesure du possible, et que tout avait été, sinon préparé, du moins prévu, pour que nos troupes fussent assistées d'un corps médical suffisant et que l'on ne vît plus se reproduire les « négligences » dont on avait été prodigue en Crimée. Le choix du médecin en chef semblait indiquer la volonté de bien faire et de n'être point, comme l'on dit, débordé par les événemens. C'était le baron Larrey, membre de l'Académie des Sciences. Son nom historique, son savoir, sa connaissance profonde des nécessités sanitaires en campagne, faisaient de lui un homme considérable;

il se réservait peu les jours de bataille, car le cheval qu'il montait à Solferino reçut un biscaïen au poitrail. En le plaçant à la tête du service de santé, on paraissait prendre l'engagement de donner au personnel, aux ambulances, aux hôpitaux une ampleur qui permît d'accorder à nos soldats les soins que le souci de leur santé, la politique, l'économie et surtout l'humanité, commandaient de ne leur point ménager. Si la correspondance du baron Larrey avec l'intendance était publiée, on serait surpris, sinon indigné, de reconnaître que l'expérience de la Crimée est restée stérile. A défaut de cette correspondance même, nous avons les confidences du docteur Chenu, qui l'a eue en main, qui y a fait de nombreux emprunts, et que nous prendrons pour guide. C'est un cri de douleur, c'est une lamentation, mais c'est aussi un réquisitoire prononcé par un homme compétent, qui montre le mal dans sa nudité, et qui ne cache point l'opinion que sa propre expérience, corroborée par l'étude des faits, a déterminée en lui (1).

La rapidité que l'on exige aujourd'hui des soldats en campagne, la perfection homicide des armes, ont augmenté la mortalité en temps de guerre; dès lors, on doit croire que le personnel du service de santé a reçu un accroissement proportionné aux nécessités nouvelles. Il n'en est rien, au contraire. Sous le premier empire, les ambulances divisionnaires comptaient 20 médecins; lors de l'expédition d'Alger, en 1830, ceux-ci ne sont plus que 12; au moment de la campagne d'Italie, leur nombre est réduit à 4. Lorsque nous avons franchi les Alpes, 124 médecins étaient attachés à notre armée; des envois successifs ont porté ce chiffre à 391 pour toute la campagne; aussi voyons-nous que, pendant le mois de juin, qui fut le mois des grandes batailles, 9 médecins militaires français reçoivent à Milan 8,176 blessés, et sont contraints par le labeur même dont ils sont accablés, et pour ne point laisser périr les malheureux qu'ils sont impuissans à soigner, d'appeler à leur aide 280 docteurs italiens. Depuis cette époque, la Prusse nous a offert un exemple qui explique bien des événemens dont nous avons eu à souffrir. En 1866, lorsqu'elle entreprit contre l'Autriche cette campagne depuis laquelle l'équilibre européen est rompu, elle mit en mouvement 326,000 hommes, que suivaient 1,953 médecins militaires; ceux-ci, absolument maîtres de leur service, libres, ne relevant d'aucune intendance, ne prenant conseil que de leur devoir, maintinrent l'armée dans un état prospère, qui fit l'admiration de tous les états-majors.

(1) *Statistique médico-chirurgicale de la campagne d'Italie, service des hôpitaux militaires et civils*, 2 vol. gr. in-4°. Paris, 1869.

Aux États-Unis, pendant la guerre de sécession, le service de santé jouit d'une indépendance absolue. « Ce qui caractérise le service médical américain, dit le docteur Chenu, c'est l'omnipotence du médecin, chef et administrateur à la fois des services qu'il dirige. Le médecin directeur d'un hôpital ou d'une ambulance fait directement ses réquisitions, soit aux quartiers-maîtres, soit aux commissariats, soit enfin à la pourvoirie. » Pour en arriver à cette simplification du service et renoncer à des chinoiseries administratives qui semblaient imaginées pour entraver tout bon vouloir, il nous a fallu attendre jusqu'à 1882. Le médecin en chef, au cours de la campagne d'Italie, est tellement tenu en sous-ordre par l'intendance, qu'il est presque annihilé, et qu'on semble prendre à tâche de lui faire constater sa propre impuissance. Sa situation est intolérable et le neutralise. Le 20 mai 1859, il écrit à l'intendant-général : « Je n'ai personne auprès de moi, pas même un planton, pas même un soldat d'ordonnance, et je suis obligé de suffire, seul, à l'expédition des dépêches que je fais porter par un domestique civil ; » et il demande « à titre de faveur dont il sera reconnaissant, » qu'on lui rende un infirmier-major, dont les services lui sont indispensables. Si l'on traite ainsi le médecin en chef, on peut deviner en quel dédain sont tenus les médecins de régiment. Ils ne sont même point montés et font les étapes à pied comme de simples tambours. On n'en peut douter, car le 19 juin, six semaines après le début de la campagne, le baron Larrey écrit : « Plusieurs médecins de l'ambulance du grand quartier-général ne sont point montés, malgré toutes leurs démarches pour obtenir des chevaux ; ils sont obligés de faire les étapes à pied ou sur les caissons. » A cette réclamation qui est pour surprendre, un sous-intendant militaire répond : « Je ne vois d'autre moyen pratique de pourvoir de chevaux les officiers de santé que de les inviter à rechercher eux-mêmes ceux qui pourraient leur convenir, et à les désigner aux présidens des commissions de remonte de leurs corps respectifs, pour qu'il en soit fait achat et remise immédiatement. » Comment auraient-ils eu le loisir de « rechercher les chevaux qui pouvaient leur convenir ? » Ce n'était pas seulement les plantons et les montures qui leur manquaient, c'était le temps ; ils étaient surmenés par un labeur que l'insuffisance même de leur nombre rendait excessif. Dès les premiers jours, le personnel fait défaut, et les chefs de service formulent des plaintes qui restent inutiles. On dirait que le souci des malades et des blessés est le dernier dont on se préoccupe. Les correspondances officielles sont pénibles à parcourir ; en présence des résultats négatifs qui les accueillent, on se demande si elles

ont été lues par ceux qui auraient dû y répondre, en faisant quelques efforts pour remédier aux maux signalés.

Ce fut le 26 avril 1859 que nos troupes du premier et du second corps débarquèrent à Gênes. Le 13 mai, le docteur Boudin, médecin principal, n'est pas sans inquiétude. « Le nombre des malades augmente sensiblement, et le personnel médical ne peut tarder à devenir insuffisant. » Il se voit obligé de requérir l'assistance de quatre médecins et de douze étudians de Gênes. Le 21 mai, il déclare qu'il est urgent de « demander du personnel en France. » Le 22, un médecin-major écrit : « Le service est mal organisé ; nous n'avons pas d'infirmiers ; quelques *musiciens*, que personne ne commande, ont été délégués pour remplacer les infirmiers absens, et ne nous sont point utiles, parce qu'ils ne savent rien. Les malades sont mal couchés, mal nourris, mal soignés. » — Le 28 mai : « Je viens de visiter la citadelle d'Alexandrie ; il y a déjà 150 hommes atteints de blessures légères, mais il n'y a personne pour les visiter ; il n'y a rien pour les soigner. » — 30 mai : « Chaque division est pourvue de 5 à 7 infirmiers militaires seulement ; toutes manquent de tentes et de couvertures pour les blessés. — 31 mai : « Quelques régimens arrivent sans médecin ; ainsi, le 8e hussards sans un seul ; le 82e de ligne avec 1 médecin-major seulement. Toute l'artillerie (batteries et parcs), sans un seul. Je suis obligé, pour assurer le service dans ces différens corps, de détacher des médecins des ambulances, qui se trouvent ainsi dégarnies. » Pendant la durée de la campagne, le 37e de ligne n'a qu'un seul officier de santé, médecin aide-major de 2e classe. Le 9 juin, le baron Larrey réclame avec instance pour les hôpitaux des sous-aides auxiliaires et des aides-majors. Dans la pénurie du service de santé de nos régimens, de nos ambulances, de nos hôpitaux, on utilise le bon vouloir des médecins italiens, et l'on emploie les chirurgiens autrichiens faits prisonniers. — 26 juin, d'Alexandrie : « Il n'y a plus personne ici, à l'hôpital divisionnaire, ni au séminaire, à qui l'on puisse confier des malades et des blessés. » — Parme, 26 juin : « L'ambulance du quartier-général n'a point de médecin-major, et 3 aides-majors de cette ambulance sont détachés d'urgence près des corps de troupes. » — Le 27 juin : « L'insuffisance du nombre des infirmiers militaires a été encore bien regrettable pendant et après la bataille de Solferino. » Le médecin en chef n'a rien laissé ignorer des difficultés dont on allait être assailli ; supputant les éventualités, calculant le nombre de blessés que les batailles prochaines enverraient aux ambulances, il avait, le 26 mai, énergiquement demandé le personnel dont il avait besoin pour sauvegarder les intérêts de l'armée française, répondre à la confiance

du pays et protéger la vie de nos soldats. Il réclame l'envoi immédiat de « 150 médecins, dont 20 principaux, 50 majors, 80 aides-majors, et l'admission provisoire de 150 sous-aides auxiliaires. » La lettre suivit la voie hiérarchique; elle fut adressée à l'intendance, qui l'expédia au ministre de la guerre. Celui-ci écrivit à l'empereur pour témoigner la surprise que lui causaient de telles exigences. Cependant il fait preuve de bonne volonté et publie un avis annonçant que, le 20 juin, un concours sera ouvert dans les hôpitaux militaires de France pour le grade de sous-aide. Le 20 juin! c'est-à-dire seize jours après Magenta, cinq jours avant Solferino. — *Festina lente*, hâte-toi lentement, est un sage précepte ; mais encore faut-il que l'on n'attende pas que les événemens se soient produits pour essayer d'y parer.

Pendant le cours de cette campagne, on eût pu quintupler le service de santé sans le mettre encore en proportion avec les nécessités qui lui incombaient. Le médecin en chef, sur lequel on fait naturellement peser une responsabilité qui, en réalité, ne lui appartient pas, est-il libre, du moins, de son personnel, et peut-il le distribuer là où il sait que le service l'exige? Nullement. On fait des mutations sans le prévenir. Où sont les médecins? Le plus souvent on le lui laisse ignorer. On envoie aux ambulances ceux qu'il destine aux régimens, on garde aux hôpitaux ceux qu'il veut diriger sur les corps en marche; non-seulement les intendans ne tiennent pas compte de ses réclamations, mais les généraux le contrecarrent. Le 21 juin, il demande que l'on fasse revenir en hâte les médecins de l'ambulance générale, qui ont été provisoirement détachés à l'hôpital de Novare; il prévoit la bataille de Solferino; il veut être en mesure de ne point faillir à son devoir. Sa réclamation reste sans effet; il la renouvelle le 22 et le 23; le 24, 300,000 hommes se rencontrent et se heurtent. Le nombre des médecins est dérisoire; il écrit encore et apprend enfin que ses subordonnés ont été retenus à Novare par l'autorité du commandant de place.

Si le personnel est insuffisant, si on ne lui accorde ni les moyens de transport, ni les facilités de service qui lui sont nécessaires, on peut espérer du moins que l'outillage ne lui fait pas défaut, qu'il a le linge à profusion et les médicamens en quantité convenable. Les magasins de nos places de guerre regorgent; on n'a qu'à y puiser pour fournir au corps médical les objets sans lesquels il reste paralysé. La correspondance entre les médecins et les intendans militaires peut nous édifier à cet égard : « 17 mai : Le deuxième corps est aujourd'hui à Sale, et à la veille d'en venir aux mains. Vous jugerez de notre embarras et de nos craintes quand vous saurez qu'il n'existe pour toute ressource, en matériel, qu'un

caisson d'ambulance. Nous faisons faire cinquante brancards, car nous en sommes complètement dépourvus; nous manquons également de couvertures. » Le même jour (la date est importante à retenir), le médecin en chef écrit au président du conseil de santé : « En fait d'instrumens, je tiens beaucoup à ce que la boîte à résection soit fournie d'urgence à chaque ambulance divisionnaire; veuillez en assurer l'envoi immédiat, s'il n'a pas déjà été fait par l'administration de la guerre. » Le 19 mai : « Le service de santé du corps d'armée de la garde n'est pas encore assuré... Absence de moyens de transport, pas de litière, pas de cacolet, pas de fourgon; — pénurie de moyens de pansement; insuffisance des appareils à fracture. J'ai demandé avec insistance du chloroforme, du perchlorure de fer, rien ne m'a encore été livré. » Ainsi, faute de chloroforme, le patient ne peut être insensibilisé pendant qu'on lui coupe un membre, et, faute de perchlorure de fer, on ne peut arrêter que difficilement les hémorragies, qui, cependant, ne sont point rares dans les batailles. — Le 24 mai, après le combat de Montebello, qui fut le premier contact avec l'ennemi : « Les salles, les cloîtres et l'église sont garnis de paille, car nous manquons absolument de couchage; afin d'économiser le peu de linge dont nous disposons, j'ai fait requérir des habitans une certaine quantité de mousse destinée aux fomentations d'eau froide. Je vous informe avec regret que, par suite de l'inexpérience ou des préoccupations de l'intendance, près de 800 blessés ont été nourris, pendant quatre jours, par la commisération publique. Les régimens et les ambulances continuent à manquer de médicamens, de même que nous sommes dépourvus d'infirmiers militaires. » A Alexandrie, le 24 mai, 128 blessés et fiévreux arrivent par le chemin de fer, dans des wagons à marchandises, sur une légère couche de paille; au débarcadère, nul moyen de transport. « Il m'a été répondu par MM. les officiers de l'intendance, présens à l'arrivée du convoi, qu'il n'y avait à la gare ni voitures ni brancards, mais qu'on les attendait d'un moment à l'autre. »

On a oublié les leçons reçues en Crimée; l'encombrement des hôpitaux devient un péril; on entasse les malades, les blessés les uns près des autres, on semble appeler l'épidémie. — « Gênes, 7 juin : Nous sommes loin du chiffre posé au début comme contenance de l'hôpital, et, en persévérant dans la voie où l'on nous pousse, nous arriverons à une catastrophe; il est bon que l'intendance en soit bien convaincue et tienne compte de notre expérience. » — « Gênes, 8 juin : Les médicamens prescrits jusqu'a ce jour ont été préparés par un médecin aide-major, en attendant l'arrivée d'un pharmacien. » Le médecin en chef se désespère; il aver-

tit, il prévient; de ses réclamations, nul souci. — « 9 juin : Une nouvelle bataille semble imminente du côté de Lodi, et il serait bien regrettable que nous fussions encore pris au dépourvu, comme à Magenta, pour assurer et régulariser l'assistance et le transport des blessés. » A ces doléances, comment va-t-on répondre? « 10 juin : Il était onze heures du soir quand nous entrâmes à Melegnano; le spectacle qui nous y attendait était affreux, surtout à cause de l'impossibilité où nous étions de porter secours aux malheureux blessés; nos caissons d'ambulance n'arrivèrent le lendemain que vers neuf heures et demie du matin. » — « Turin, 15 juin : Nous sommes débordés par les accidens, et il nous reste beaucoup à faire pour nettoyer nos salles, ouvrir les foyers purulens et prévenir l'atmosphère miasmatique qui a si cruellement décimé nos amputés dans les hôpitaux de Constantinople. » — « 17 juin, Novare : Nous manquons complètement d'instrumens pour les amputations dans l'hôpital le plus militarisé de la ville; une boîte à amputation avait été prêtée par un médecin des environs. » — Après Solferino, « 25 juin : L'évacuation des blessés du champ de bataille a été difficile ou impossible sur plusieurs points, faute de moyens de transport. » — « 5 juillet : Depuis l'ouverture de la campagne, les médecins de régiment se plaignent de n'avoir reçu de la pharmacie centrale aucun des médicamens qu'ils ont demandés. » Quinze cents kilogrammes de charpie sont égarés en route pendant quinze jours, et il ne faut rien de moins que l'intervention personnelle de l'empereur pour les faire retrouver.

On se souvient que, le 17 mai, le baron Larrey a demandé l'envoi immédiat de boîtes d'instrumens à résection. Le 26 juin, il écrit : « Un certain nombre de plaies compliquées de fractures auraient nécessité des résections de pointes osseuses; malheureusement, la boîte à résection, réclamée depuis longtemps, fait toujours défaut. » Le 12 juillet, le président du conseil de santé répond à cette lettre du médecin en chef : « Le conseil comprend difficilement qu'on n'ait pas mis à votre disposition les boîtes à résection qui ont été expédiées sur Gênes dans les premiers jours de juin. » Elles étaient à Gênes, ces malheureuses boîtes, et elles y étaient restées. L'armistice est signé, et l'on va enfin les remettre aux ambulances, qui n'en ont plus que faire, et qui auraient dû les recevoir à l'heure même où l'armée quittait la France. Que d'explications à bien des désastres on peut trouver dans les citations que je viens d'emprunter à des correspondances officielles! « Trop tard » est un mot que l'on a souvent prononcé dans notre pays.

Si les médecins se lamentent de l'impuissance à laquelle ils sont condamnés, l'intendance est placide; elle raconte avec sérénité ce

qu'elle a fait. L'intendant en chef de l'armée écrit : « A Solferino, des ambulances volantes, composées de mulets à cacolets, auxquels on joignit des caissons du train, furent dirigées sur les points où l'action était engagée, pour relever les blessés et les porter aux ambulances. Il en fut ainsi amené 10,212 du 25 au 30 juin. » La bataille avait eu lieu le 24 : cinq jours pour ramasser les blessés. Combien sont morts que l'on aurait pu, que l'on aurait dû sauver ; combien ont appelé en vain, sans pain, sans eau, brûlés par leurs blessures, sous l'implacable soleil, dévorés par les mouches, désespérés, et se demandant pourquoi ceux qui s'étaient si bien battus étaient si cruellement abandonnés. Ils auraient pu se répondre : C'est la guerre! Oui, c'est la guerre, et c'est pourquoi elle est abominable. Est-ce que Calvin avait raison, lorsqu'il a dit : « Celui qui tient le glaive est ennemi de Dieu? »

A quelque chose malheur est bon. De l'horreur inspirée par la bataille de Solferino et surtout par ses suites est née une idée généreuse que l'humanité a recueillie et a développée pour le plus grand bien des nations. La bataille, qui fut inopinée, car les deux armées ne se savaient pas si près l'une de l'autre, fut livrée au plus long jour de l'année. Sur un terrain de cinq lieues d'étendue, elle mit en présence et en contact 300,000 hommes. Pour les deux adversaires, les conditions furent mauvaises ; les Autrichiens n'avaient reçu qu'une double ration d'eau-de-vie, les Français n'avaient pris que le café du matin ; la chaleur était accablante, un orage éclata, et l'on se battit pendant quinze heures. Il en résulta que les blessés étaient affamés et déjà affaiblis lorsqu'ils tombèrent. Beaucoup d'entre eux avaient perdu leur sac, c'est-à-dire tout ce qu'ils possédaient. En effet, les chasseurs et les voltigeurs de la garde avaient déposé leurs sacs près de Castiglione, afin de s'élancer plus légèrement à l'assaut de Solferino. Tout ce bagage disparut ; le linge, les chaussures et ces mille riens chers au soldat furent volés. Les paysans lombards et les turcos avaient tout pillé, fraternellement ; les uns, parce que nous venions les délivrer ; les autres, parce qu'ils servaient la France. En outre, les paysans avaient dépouillé les morts et même les blessés, qui, presque tous, furent retrouvés n'ayant plus de souliers aux pieds. Ça aussi, c'est la guerre ; pour la bien apprécier, il ne faut point la voir dans ses résultats, il faut la regarder dans ses moyens. Dans les villages, dans les fermes isolées, dans chaque *tenuta,* on avait, vaille que vaille, improvisé des ambulances, ou, pour mieux dire, des refuges où l'on apportait les blessés. Le plus grand nombre, Français et Autrichiens, avaient été transférés dans la ville de Castiglione, qui avait été transformée en hôpital provisoire. L'évacuation

sur les hôpitaux de Bergame, de Brescia, de Crémone, de Milan, fut impossible, parce que les Autrichiens ayant, quelques jours auparavant, réquisitionné toutes les charrettes du pays, les moyens de transport faisaient défaut. « A Castiglione, dit un témoin oculaire, l'encombrement devint indescriptible (1). » L'encombrement fut tel que l'on a calculé que chaque médecin eut près de 500 blessés à soigner. L'ambulance du grand quartier-général s'y était établie. L'hôpital, les casernes, les églises, les maisons particulières, les rues que l'on abrite à l'aide de tendelets, les cafés, les boutiques reçoivent des blessés. L'entassement interrompt tout service. On ne manque ni d'eau, ni de vivres, ni de charpie, mais les blessés meurent de soif, meurent de faim, ne sont point pansés. Le personnel fait presque défaut ; la plupart des médecins ont dû se rendre à Cavriana ; il n'y a pas d'infirmiers. Les habitans de Castiglione ont beau se multiplier, ils ne parviennent pas à porter secours à tous les malheureux qui les implorent ; les bras manquent et les blessés restent en souffrance. Un vieux sergent, décoré de plusieurs chevrons, disait avec amertume : « Si l'on m'avait soigné plus tôt, j'aurais pu vivre, tandis que ce soir je serai mort. »

Deux jours après la bataille, une panique affola Castiglione : une colonne de prisonniers, marchant sous la conduite d'un détachement de hussards, fut prise pour un corps de l'armée autrichienne faisant un retour offensif : on fut saisi de terreur, et l'homme se montra dans sa simplicité lâche et cruelle. On ferma la porte des maisons, on barricada les rues, on brûla les drapeaux italiens et français dont toute fenêtre était pavoisée. La plupart des habitans décampèrent, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux ; ceux qui eurent le courage de rester firent preuve de prudence. A la place des blessés français, ils installèrent des blessés autrichiens. La débâcle fut complète ; toutes les charrettes, les voitures d'ambulance, les fourgons de vivres s'élancèrent à fond de train sur la route de Brescia, « foulant les blessés qui supplient qu'on les emmène, et qui, sourds aux observations, se débarrassent de leurs bandages, sortent tout chancelans des églises, et s'avancent dans les rues, sans savoir jusqu'où ils pourront aller (2). » La peur s'apaisa, car elle était sans cause, et les blessés français reprirent, à Castiglione, la place qu'on les avait forcés de céder aux blessés autrichiens.

(1) *Un Souvenir de Solferino,* par J. Henry Dunant, ne se vend pas. Genève, 1862. C'est à ce volume, qui eut une si précieuse influence sur l'organisation de la Croix rouge, que j'emprunte la plupart des détails relatifs à Castiglione.

(2) Dunant, p. 49.

On glosa beaucoup de cette panique à l'époque, surtout en Italie, où le récit se propagea de proche en proche. Bien des blessés y périrent ou en devinrent incurables. On eût conservé plus de sang-froid, les estropiés n'auraient point essayé de fuir, les conducteurs des voitures d'ambulance seraient restés à leur poste, les blessés des deux nations n'auraient couru aucun risque et n'auraient point obéi aux mauvais conseils d'une terreur imaginaire, s'ils avaient été neutralisés par les lois de la guerre, laissés en dehors des hostilités auxquelles ils ne pouvaient plus prendre part, et protégés par un cartel de sauvegarde consenti entre les nations belligérantes. Cette idée, qui a mis tant de siècles à pénétrer les cœurs, fut exprimée publiquement, pour la première fois, par un chirurgien éminent, membre correspondant de l'Institut de France pour l'Académie des Sciences. Le 28 avril 1861, le docteur Palasciano lit à l'académie Pontraniana un mémoire : *la Neutralità dei feriti in tempo di guerra*. C'est l'acte de naissance de la convention de Genève. D'autres viendront qui reprendront l'idée, la matérialiseront, la présenteront à l'acceptation des nations civilisées, et se verront assez heureux pour la faire adopter; mais, en réalité, elle se manifeste pour la première fois à Naples, par l'initiative du docteur Palasciano. S'il n'a point baptisé l'Amérique, il l'a découverte. L'abandon des blessés sur le champ de bataille de Solferino, la panique de Castiglione, ont troublé son cœur et lui ont indiqué le but que l'humanité devait atteindre pour affaiblir, autant que possible, les horreurs de la guerre. C'est grâce à lui que les faits dont je viens de parler appartiennent désormais à l'histoire et ne peuvent plus se reproduire. Tout ce qui touche au service de santé des armées, — blessés et médecins, hôpitaux et fourgons d'ambulance, — est à l'abri de la guerre, et les sociétés groupées autour de l'étendard de la Croix rouge apportent au corps sanitaire une aide qui le complète et lui donne la possibilité numérique de remplir sa mission.

III. — LA CONVENTION DE GENÈVE.

Le vœu du docteur Palasciano serait peut-être resté platonique, si, presque à la même heure, un écrivain ne l'avait formulé. Né en Suisse, dans un pays neutre, où toute liberté est laissée aux discussions, M. Henry Dunant avait assisté, en curieux, à la bataille de Solferino et à tout ce qui s'ensuivit. Il publia un volume qui contenait ses observations, mais il parut y attacher peu d'importance, car il ne le livra pas au commerce, et se contenta de le distribuer à quelques personnes, à quelques sociétés savantes qui pou-

vaient y prendre intérêt. La bataille l'a ému, mais bien moins que le sort des blessés ; c'est d'eux qu'il se préoccupe, c'est à leur salut qu'il pense, c'est à les secourir par tous moyens possibles qu'il convie la civilisation. Le docteur Palasciano réclame des immunités internationales en faveur des blessés et de ceux qui en ont charge ; M. Dunant demande l'intervention de l'humanité pour suppléer à l'insuffisance permanente du service médical et pour remédier à l'abandon pour ainsi dire forcé des blessés sur le champ de bataille. Il dit : « Dans aucune guerre et dans aucun siècle, on n'avait vu un si grand empressement et un si beau déploiement de charité, et pourtant ce dévoûment si général et si remarquable a été sans aucune proportion avec l'étendue des maux à secourir ; d'ailleurs, il ne s'adressait qu'aux blessés de l'armée alliée et nullement aux malheureux Autrichiens (1). » Il sait que le personnel des ambulances militaires est insuffisant et sera toujours insuffisant, fût-il doublé, triplé, quadruplé. Il constate que les progrès dans l'œuvre de destruction sont incessans et semblent exciter l'émulation des gouvernemens, pendant que l'œuvre de salut demeure stationnaire et trop souvent inefficace. Puisque le principal souci des peuples est de se tenir prêts à la guerre, il se demande pourquoi on ne se préparerait pas également à soulager les maux qu'elle fait naître. Le vœu qu'il formule est simple : « N'y aurait-il pas moyen, pendant une époque de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de donner des soins aux blessés en temps de guerre, par des volontaires zélés dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre ? » Tout ce qu'il a vu sur le lieu du combat, dans les ambulances volantes, dans les maisons de Castiglione, dans les hôpitaux de Brescia, de Milan, d'Alexandrie, lui a donné une expérience qui va porter fruits. Les observations qu'il a faites lui inspirent une réflexion dont la justice frappera tous ceux qui se sont occupés des établissemens hospitaliers. Elle est à méditer, et j'y insiste : « Pour une tâche de cette nature, dit-il, il ne faut pas de mercenaires ; trop souvent, en effet, les infirmiers salariés deviennent durs, ou le dégoût les éloigne et la fatigue les rend paresseux. Il faut, d'autre part, des secours immédiats, car ce qui peut sauver aujourd'hui le blessé ne le sauvera plus demain. Il faut donc des infirmiers et des infirmières volontaires, diligens, préparés et initiés à cette œuvre, et qui, reconnus par les chefs des armées en campagne, soient soutenus dans leur mission. » Par le docteur Palasciano et par M. Henry Dunant, le double problème de la neutralisation des services sanitaires et de l'orga-

(1) *Souvenir de Solferino*, p. 110.

nisation des secours dus aux blessés était soulevé ; une modeste association destinée à pourvoir à des intérêts locaux, « la Société genevoise d'utilité publique, » allait en déterminer la solution, et, par la seule force d'une idée juste, l'imposer à tous les gouvernemens de l'Europe.

Le principe sur lequel on devrait s'étayer pourrait se formuler ainsi : « En guerre, comme en pénalité, tout ce qui outrepasse l'indispensable est criminel. » C'est là un axiome dont les nations ne sauraient trop se pénétrer, car, la guerre étant encore restée dans nos mœurs comme un indice persistant de la bestialité préhistorique, le devoir de toute créature humaine est d'en adoucir les conséquences. A ce point de vue, l'action de « la Société genevoise d'utilité publique » constitue un progrès de premier ordre. Ce fut le 9 février 1863 que la Société genevoise chargea une commission spéciale de donner une forme pratique aux idées de M. Dunant. Le président de la commission était le général Dufour, commandant en chef les forces de la confédération helvétique, stratège éminent, qui, malgré ses talens militaires, n'avait jamais vu dans les luttes des peuples entre eux que la plus détestable des nécessités. Il avait pour assesseurs le docteur L. Appia, qui avait fait la campagne d'Italie en qualité de chirurgien volontaire, le docteur Th. Maunoir, M. Henry Dunant et M. Gustave Moynier, président de la société, auteur d'un livre auquel je ferai plus d'un emprunt (1). La volonté de bien faire était extrême, mais, pour concréter les aspirations dont on était animé, on manquait de point d'appui ; l'Europe n'offrait aucun exemple dont on pût profiter ; en temps de conflit, la bienfaisance avait toujours agi isolément, au gré de l'initiative individuelle, sans entente préalable, un peu au hasard et souvent à l'aveuglette. Il fallait, pour remplir le programme qu'on s'était fixé, réunir en un seul effort collectif tous les efforts particuliers, de façon à leur imprimer un mouvement d'ensemble concerté dans l'action et fécond dans les résultats. On étudia la constitution et le mode d'opérer de la commission sanitaire des États-Unis d'Amérique qui, pendant la guerre de sécession, faisait arriver ses chirurgiens sur les champs de bataille avant le service officiel des ambulances et qui recueillit en dons de charité la somme de 1 milliard 144 millions. Peu à peu, on parvint à faire sortir des délibérations un projet acceptable, mais on était exposé à le voir rester à l'état d'utopie et demeurer inutilement inscrit sur les registres des procès-verbaux d'une société sans mandat et sans rayonnement. C'est

(1) *La Croix rouge, son passé et son avenir*, 1 vol. in-8°. Paris, 1882 ; Sandoz et Thuillier.

alors que l'on eut l'idée excellente de convoquer une conférence générale, d'appeler les gouvernemens qui se targuent de civilisation et de solliciter leur avis sur les propositions que l'on comptait leur soumettre. Il n'était que juste, du reste, de consulter sur un objet de cette importance les nations militaires pour lesquelles la guerre semble être le moyen le plus précieux de s'agrandir moralement et matériellement. La conférence s'ouvrit à Genève le 20 octobre 1863. M. Dunant put être satisfait : l'Autriche, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Prusse et six autres états allemands, la Suède et la Suisse, la bonne initiatrice, s'étaient fait officiellement représenter. En outre, la Belgique, le Danemarck, l'Italie, le Portugal, avaient envoyé des adresses de félicitations et d'encouragement.

On avait répondu à l'appel de Genève, ce qui est pour étonner; mais ce qui est bien plus extraordinaire, c'est que l'on se mit d'accord et que, sous la présidence du général Dufour, un des hommes les plus considérés de son temps, quatorze gouvernemens, d'origine et de tendances différentes, s'unirent dans une pensée commune de libération du mal. Avec une habileté remarquable et voulant faire œuvre vivace, la conférence, en adoptant les « résolutions » qui allaient devenir loi internationale, resta dans les généralités, reconnut la hiérarchie des services militaires, n'empiéta sur aucun, ne voulut que leur venir en aide, déclara que toute partie belligérante avait des droits égaux à l'assistance sanitaire, et s'en rapporta aux souverains pour déterminer le mode d'action des sociétés de secours formées dans leurs états. En un mot, on promulguait un programme d'humanité; c'était aux gouvernemens à l'appliquer selon leurs lois, selon leurs coutumes, mais pour le plus grand bien de tous. Le 22 août 1864, les délégués, — on peut dire les plénipotentiaires, — ayant écarté toute objection et réduit toute difficulté, signèrent « la convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés en campagne. » Elle est composée de dix articles dont les principaux sont : « 1° les ambulances et les hôpitaux militaires sont neutralisés ; 2° le personnel des hôpitaux et des ambulances participe à la neutralité ; 3° le personnel sanitaire pourra continuer son service après l'occupation de l'ennemi ou se retirer ; 4° le service sanitaire en se retirant ne pourra emporter que ses objets personnels ; les ambulances, au contraire, conservent leur matériel ; 5° les habitans portant secours aux blessés seront respectés et seront dispensés du logement militaire ; 6° les blessés des parties belligérantes seront remis aux avant-postes ou rapatriés s'ils sont reconnus incapables de reprendre le service. » Il était nécessaire d'adopter un signe distinctif qui fît reconnaître

le personnel sanitaire, à quelque degré hiérarchique qu'il appartînt. Les armes de la confédération helvétique étant de gueules à la croix d'argent, on les inversa et l'on en fit l'écusson d'argent à la croix de gueules. Les chirurgiens, les ambulanciers, les infirmiers le portent en brassard; les hôpitaux, les ambulances, les convois de brancards l'arborent sur un drapeau. Aujourd'hui la Croix rouge est une sauvegarde; elle n'a pas toujours été respectée.

Ce n'était pas tout que d'avoir réglé la convention, il s'agissait de la faire accepter par les divers gouvernemens d'Europe. A notre honneur, ce fut la France qui paya d'exemple ; un mois après la signature de l'instrument définitif, c'est-à-dire le 22 septembre 1864, elle y adhérait. En Allemagne, le grand-duché de Bade fait le premier acte d'initiative le 16 décembre 1864 ; la Prusse n'arrive que la treizième le 22 juin 1865; l'Autriche s'attarde et n'apparaît que le 21 juillet 1866; à la journée de Sadowa, elle dut regretter ses lenteurs ; la Russie, qui est très ardente actuellement à propager les nouvelles doctrines, se laissa devancer par presque toutes les puissances et ne donna son consentement que le 22 mai 1867. Aujourd'hui, nulle puissance ne s'est soustraite à cette loi d'humanité ; l'ancien et le nouveau-monde fraternisent à travers les océans, et désormais la guerre protégera ses victimes, sur terre et sur mer, en reconnaissant qu'elles ont droit aux immunités de la Croix rouge.

Non-seulement l'Allemagne se rallia aux statuts de la convention de Genève, mais elle fut la première à lui donner pour corollaire une Société de secours aux blessés. Elle y fut conviée par la guerre de Bohême, 1866, qui mit face à face et les uns contre les autres tous les états dont l'union forme actuellement l'empire germanique. Chacun des gouvernemens engagés dans la lutte eut son comité d'action, qui réunissait les dons en argent et en nature, établissait des ambulances, suscitait le bon vouloir des médecins civils et venait en aide, dans une très appréciable mesure, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'ordre Teutonique, relevant des couronnes de Prusse et d'Autriche, qui avaient pour mission de veiller au salut des blessés. Quoique l'Autriche, toujours un peu hésitante, n'eût pas encore accepté la sauvegarde de la Croix rouge, on n'y fit pas moins des efforts très sérieux pour amoindrir les cruautés de la guerre, et on y organisa, pour la première fois, un bureau de correspondance qui facilitait les communications des soldats avec leur famille et fournissait des renseignemens sur les malheureux recueillis dans les ambulances et dans les hôpitaux. C'était là une amélioration excellente, qui naquit, à Vienne, de l'initiative individuelle de quelques gens de bien, qui a rendu de grands services, et qui est au-

jourd'hui adoptée par tous les groupes bienfaisans rattachés à la Croix rouge.

A l'appel qui leur fut adressé, les femmes de l'Allemagne répondirent avec empressement. Ce ne fut pas un élan de prime-saut, né sous le coup d'une émotion subite et s'éteignant lorsque la cause qui l'a soulevé a disparu ; non, ce fut un mouvement méthodique, qui a subsisté et qui subsiste. Sous la haute direction de la reine de Prusse (impératrice Augusta), elles formèrent « l'Union patriotique des dames allemandes, » et ce ne fut peut-être pas sans un légitime orgueil qu'elles constatèrent que le « sexe faible » était plus rapidement accouru que le « sexe fort » à la voix de la charité qui conviait à rétrécir, autant que possible, les limites des champs où se meut la frénésie des hommes. On semblait, du reste, s'être préparé durant la paix aux devoirs imposés par la guerre. Pendant cette courte campagne, qui fut de si prodigieux résultats et dont l'action foudroyante a rempli l'Europe de stupéfaction, le seul comité de Berlin encaissa 15 millions de francs ; 200 employés salariés, 250 femmes recevaient, classaient les objets de toute sorte qui affluaient de chaque coin des provinces de Prusse, et les expédiaient par des convois de chemins de fer dirigés sur les points où les blessés avaient été transportés. Sur le passage du train sanitaire, on avait rassemblé, dans certaines stations, tout ce qui pouvait soulager les soldats mis hors de combat. On faisait place dans des ambulances transitoires à ceux que la faiblesse accablait, on réconfortait ceux qui pouvaient continuer leur route sans péril ; on leur distribuait des boissons cordiales, des alimens, des couvertures ; pendant l'arrêt des convois, on renouvelait le pansement, et l'on put ainsi arracher à la mort bien des hommes qui, s'ils n'avaient reçu ces soins intelligens, ne seraient point arrivés vivans à destination. C'est la première fois que des sociétés de secours, portant le brassard de la Croix rouge, intervenaient ; on n'eut qu'à leur rendre grâce, car leur intervention fut un bienfait. Ces stations de ravitaillement furent d'une incalculable utilité ; celle de Pardubitz, peu éloignée de Sadowa, secourut de toute manière une moyenne de 600 à 800 hommes par jour, pendant deux mois, au cours des évacuations successives faites par les ambulances sur les hôpitaux (1). Le vieil ami des armées combattantes, l'allié naturel de la guerre, le choléra, n'était pas loin. La Société de secours le reçut de pied ferme, et « les lazarets » qu'elle fit construire à Berlin furent, dit-on, des modèles d'organisation hygiénique et matérielle.

Les preuves étaient faites, éclatantes ; derrière l'armée de la

(1) G. Moynier, p. 100.

guerre, l'armée de la compassion avait aussi remporté sa victoire. Les succès qu'on avait obtenus causèrent une satisfaction qui fut un encouragement à continuer l'œuvre entreprise, à la développer, à la fortifier, et à la mettre en tel état qu'elle fût prête à fonctionner au premier signal. On s'ingénia à lui donner une mobilisation aussi rapide que celle de l'armée, et à lui imprimer une direction si bien combinée que les ambulances volontaires pourraient être toujours à portée de contact avec les troupes en marche ou en campagne. On profita de la paix, non pas pour se dissoudre et s'ajourner au prochain conflit, mais pour resserrer les liens qui unissaient les comités entre eux, préparer les ressources, s'assurer le concours d'un personnel dévoué et augmenter les moyens d'action. En un mot, on voulut n'être surpris par aucun événement et répondre à la confiance que les premières expériences avaient inspirée.

C'était logique. Dans un pays où les armées sont permanentes et toujours tenues en haleine, les sociétés chargées des secours sanitaires doivent être également permanentes; derrière le drapeau militaire qui conduit au combat, il convient que l'on aperçoive l'étendard de la Croix rouge, qui promet l'assistance et flotte au-dessus des massacres comme un emblème de salut. C'est ce que l'Allemagne a compris, et elle profita de la période de paix qui suivit la campagne de 1866 pour multiplier ses comités de secours, en diriger l'influence jusque dans les plus minces bourgades, les ramifier entre eux, et leur donner d'inébranlables assises en faisant participer la nation entière à cette œuvre, que commandaient le patriotisme et l'humanité. C'est par milliers, par millions peut-être, que l'on distribua des brochures où le but de la société était nettement défini, où des notions élémentaires sur le transport des blessés, sur les premiers soins à leur administrer, étaient indiqués; c'était une sorte de manuel de l'infirmier volontaire, qui faisait pénétrer dans les masses la pensée d'un devoir jusqu'alors ignoré ou méconnu. La tâche n'était point difficile pour un peuple d'instruction obligatoire, chez lequel le dernier des paysans sait écrire et lire. Il en résulta un autre avantage : on ne fut plus embarrassé pour obvier provisoirement aux mille accidens de la vie ouvrière et de la vie agricole; on recourait aux instructions du manuel et l'on s'en trouvait bien.

La vapeur, l'électricité, ont imprimé aux mouvemens des troupes en formation une rapidité extraordinaire; aujourd'hui, la guerre est à peine déclarée que l'on entend les coups de fusil; les derniers régimens sont encore en marche que déjà les premiers sont obligés d'évacuer leurs blessés. C'est pourquoi le secours doit être à courte distance du désastre, c'est pourquoi le comité sanitaire

doit, dès le jour de l'étape initiale, être en mesure d'accompagner l'armée, de telle sorte que la tente d'ambulance soit dressée lorsque le premier canon est mis en batterie. De cela aussi, l'Allemagne s'était rendu compte, et elle ne fut point prise au dépourvu lorsque l'heure du péril eut sonné.

Pendant les quatre années qui s'écoulèrent entre la guerre de Bohême et la guerre de France, l'Allemagne était, du reste, dans un singulier état d'esprit. La paix qui régnait alors semblait n'être pour elle qu'un armistice; elle était agitée d'une inquiétude vague, elle se contemplait avec étonnement, ne comprenant pas trop pourquoi elle s'était divisée en deux camps adverses, et n'était pas loin de chercher une occasion de se réunir dans une action commune. Elle était persuadée qu'un long temps ne se passerait pas avant qu'elle eût à entrer dans une lutte de suprématie avec sa voisine des bords du Rhin; elle se laissait peu détourner de cette préoccupation; et elle mettait les jours à profit pour compléter, pour fortifier son système militaire, pendant que les comités de la Société de secours aux blessés redoublaient de zèle, recrutaient des adhérens, accumulaient le matériel de pansement et enregistraient les noms des médecins disposés à prendre le brassard de la Croix rouge. Là fut donné un exemple de prévision, une leçon qui, j'espère, ne restera pas stérile. En un clin d'œil, on fut sur pied. Les mouvemens des armées, celui des ambulances volontaires furent simultanés, et sur le premier champ de bataille, les blessés trouvèrent ceux qui devaient les secourir. Tout fut fait avec une méthode qui exclut le désordre et rend les secours plus efficaces.

Dans le livre que j'ai déjà cité (1), M. G. Moynier dit : « En 1870, les sociétés purent mieux que précédemment opposer les armes de la charité à celles de la violence et faire une rude guerre à la guerre elle-même. Après avoir passé par un utile apprentissage, elles avaient mis à profit les expériences du passé. » Au lendemain de la déclaration de la guerre, 2,000 comités allemands étaient à l'œuvre, reliés au comité central de Berlin et profitant de ses ressources pécuniaires, qui atteignirent la somme de 18,686,273 thalers, représentant plus de 70 millions de francs. L'état ne marchanda point son aide et accorda les franchises postale et télégraphique. L'organisation était très forte et très hiérarchisée; elle recevait les ordres supérieurs et s'y soumettait, tout en réclamant de l'intiative individuelle le concours des dons et du dévoûment. Les objets destinés aux ambulances étaient trans-

(1) Page 103.

portés par les chemins de fer, et ces objets furent si nombreux qu'on fut obligé de les diviser par catégories et d'établir pour chacune d'elles une sorte de direction spéciale. « Le grand dépôt central comprenait sept sections : campement, vêtemens, pansement, instrumens et appareils chirurgicaux, médicamens et désinfectans, alimens et tabac, installation des hôpitaux (1). » L'influence des sociétés de secours fut prépondérante en tout ce qui concerna l'évacuation des blessés sur les hôpitaux ; c'est à elles que l'on doit l'installation des trains spécialement disposés et outillés pour le transport des blessés. Le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, la Prusse, rivalisaient d'émulation dans l'aménagement de ces wagons, qui formaient de véritables hôpitaux ambulans, et où l'on parvint à placer, dans de tolérables conditions, jusqu'à 900 malades pour un seul voyage. Des médecins, des aumôniers convoyaient ces malheureux, qui, au long de leur route, traversaient des lazarets temporaires où ils pouvaient s'arrêter et reprendre des forces, s'il en était besoin. On ne recula devant aucun effort, devant aucun sacrifice, pour rendre moins cruelles les suites de la guerre. C'est là un immense progrès dont profitera l'humanité.

Il n'est qu'équitable de reconnaître que l'Allemagne n'a rien négligé pour porter secours aux victimes des batailles. La victoire lui rendait la tâche facile, et elle n'eut pas à lutter contre les obstacles que les sociétés de France ne purent vaincre en partie qu'à force de persévérance, et dont je parlerai prochainement.

MAXIME DU CAMP.

(1) Moynier, p. 107.

L'AMOUREUX DE LA PRÉFÈTE

DERNIÈRE PARTIE (1).

VII.

Le lendemain du bal, tout Juvigny ne s'entretenait que des magnificences de la fête. Les heureux élus qui y avaient assisté éprouvaient un malin plaisir à en rebattre les oreilles de ceux qui n'y avaient point été conviés, et, naturellement, ces derniers trouvaient qu'on menait beaucoup trop grand bruit à propos d'un événement de si futile importance. — Dans les bureaux de la préfecture, notamment, c'était l'opinion des employés subalternes qui n'avaient pas reçu d'invitation. Tandis que Nivard et Léchaudel ne tarissaient pas sur l'élégance des toilettes et le luxe du souper, Blouet et Péchoin estimaient que le préfet eût fait acte de bonne administration en invitant les commis et les expéditionnaires, et comme Séverin avait été chargé de la préparation des listes, ils l'accusaient d'être l'auteur de cette exclusion. On n'avait pas vu sans jalousie la fortune administrative du jeune Malapert, et Nivard, qui ne pardonnait pas à Séverin de l'avoir supplanté au journal de la préfecture, lors de l'inauguration du lycée, attisait sournoisement cette naissante animosité.

— Il est indubitable, dit-il solennellement à Péchoin, que vous eussiez fait au bal meilleure figure que ce petit monsieur... Je n'ai jamais vu de singe aussi mal fagoté!.. Et quel manque de tenue!.. Il ne cessait de jeter sur Mme de Grandclos des regards que je qua-

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre.

lifierais volontiers d'indécens... Je crois, Dieu me pardonne, que le drôle est amoureux de Mme la préfète.

— Ça prouve qu'il a bon goût, remarqua Léchaudel, car la patronne était jolie à croquer.

— Cela prouve qu'il ne sait pas vivre, répliqua sèchement Nivard; un agent en sous-ordre ne doit jamais lever les yeux sur la femme de son chef... Outre que la chose est immorale, c'est un manquement à la discipline, et si ce freluquet se permettait une semblable inconvenance avec Mme Nivard...

— Rassurez-vous, ça n'arrivera jamais! affirma ironiquement son collègue.

L'insinuation de Nivard fut néanmoins acceptée et colportée dans les bureaux, et, à partir de ce moment, Séverin ne fut plus désigné que sous le nom de « l'amoureux de la préfète. »

Amoureux, il l'était, et passionnément. Les incidens du bal avaient achevé de lui troubler le cœur. Pendant toute la journée du lendemain, il fut fort affairé à des besognes matérielles; il s'agissait de régler des comptes de fournisseurs et de surveiller la réparation du désordre qu'entraîne le remue-ménage d'une fête officielle. Mais ce travail lui laissait la tête libre, et son imagination vagabondait rétrospectivement à travers les scènes de la veille. Des airs de valse et de polka bourdonnaient comme une obsession dans le cerveau enfiévré de Séverin. L'intensité des sensations qu'il avait éprouvées se ravivait au spectacle de la salle de bal, avec ses fleurs fanées, ses lambeaux de tulle et de rubans épars sous les banquettes. En contemplant cette vaste pièce maintenant déserte et sonore, il se sentait pris de cette langueur mélancolique qui suit toujours l'agitation d'une soirée de plaisir. Il regrettait que cette nuit eût si vite passé, sans avoir réalisé la plupart des ivresses qu'il avait rêvées. Il se remémorait avec un morne désappointement les mortifications causées par son habit à la coupe ridicule, les angoisses jalouses ressenties pendant l'entretien de Peyrehorade et de Mme de Grandclos. Ces ressouvenirs étendaient une teinte grise sur ce premier bal où il était entré plein de naïves illusions, le cœur débordant de tendresse. Ils jetaient un froid brouillard sur la féerie des lumières, la beauté des femmes et la volupté des danses. Puis, tout d'un coup, par un brusque revirement de la réflexion, une figure d'une couleur charmante émergeait de cette brume glaciale; il revoyait Cécile de Grandclos, si séduisante dans sa toilette de tarlatane blanche et de rubans roses. Il sentait sur son bras l'impression du bras nu de la préfète; il se répétait les encouragemens et les éloges que Cécile lui avait prodigués; son cœur se dilatait à la pensée qu'elle avait lu ses vers et lui en avait demandé une copie.

Le même soir, quand il fut seul dans sa petite chambre, il transcrivit amoureusement le sonnet sur une épaisse feuille de vélin et l'inséra dans une enveloppe qu'il emporta le lendemain à son bureau, soigneusement cachée dans sa serviette de travail. Il espérait bien, ce jour-là, trouver l'occasion de parler à Mme de Grandclos. — Elle était maintenant débarrassée des tracas de son bal, le temps était chaud et le ciel clair; elle reprendrait sans doute ses stations dans le kiosque du jardin, et sans doute aussi elle ferait appeler le secrétaire de son mari. — Il lui tardait de la voir, de savourer de nouveau le sourire de ses lèvres et la caresse de ses yeux. Il voulait, en lui remettant ces vers écrits pour elle, l'assurer de son dévouement, provoquer sa confiance, et peut-être apprendre d'elle-même la cause de cette inquiétude qu'elle avait manifestée en valsant avec Peyrehorade.

Pendant tout le commencement de l'après-midi, il ne bougea de derrière les vitres de son cabinet, sondant du regard la profondeur des allées ombreuses et les vertes sinuosités des pelouses. Vers deux heures, il tressaillit en apercevant entre les branches l'ondulation d'une robe de couleur claire. Mme de Grandclos contournait lentement les massifs et se dirigeait du côté du kiosque. — Très probablement elle y passerait le reste de l'après-midi et elle allait le faire demander! — Il glissa dans la poche de sa jaquette l'enveloppe qui contenait le sonnet et se tint prêt à s'élancer dans le jardin, au premier appel. Tandis qu'il restait debout, appuyé contre la croisée et tout frissonnant des transes de l'attente, il entendit soudain tinter dans la cour le timbre qui annonçait les visites. Peu après, un valet en livrée apparut, une carte à la main, s'enfonça sous les arbres, puis, reparaissant au bout d'une minute, remonta vers la marquise du vestibule et inclina la tête, comme pour faire signe à un personnage invisible. — Toute la joie de Séverin tomba lourdement. — Une visite! quel déboire et quel contre-temps! — Mais ce fut bien pis et bien plus désastreux quand il reconnut dans le visiteur privilégié qu'introduisait le valet de chambre, — Marius Peyrehorade, pincé dans une élégante redingote, coiffé d'un chapeau gris, haut de forme, et s'avançant à la suite du laquais, sans perdre un pouce de sa petite taille. — Ainsi c'était cet homme que Cécile allait recevoir exceptionnellement dans le kiosque où jusqu'alors elle n'avait admis que les personnes de son intimité!... Quel secret y avait-il donc entre eux? Pourquoi cette étrange visite suivant de si près le mystérieux entretien du bal?.. Un froid aigu glaça la poitrine et les mains du jeune homme, tandis que le sang lui montait à la tête et que ses tempes semblaient serrées dans un étau. Une violente jalousie le pinça au cœur et, sans réfléchir à l'incorrection de sa démarche ni au danger d'être aperçu par les

employés des bureaux, il entr'ouvrit la porte-fenêtre, puis, dès qu'il eut vu disparaître le valet de chambre, il pénétra dans le jardin. Toutefois, au lieu de suivre l'allée de platanes qui menait droit au kiosque, il prit un sentier oblique et, après un long circuit, il se glissa parmi les massifs de faux ébéniers qui formaient une muraille de verdure derrière le pavillon rustique. La croisée donnant sur cette partie du jardin peu fréquentée était restée ouverte; un store seul la voilait, de sorte qu'on pouvait entendre ce qui se disait à l'intérieur, sans risquer d'être aperçu. — Après s'être blotti avec précaution dans cette cachette, Séverin resta un instant étourdi de sa hardiesse; il éprouvait un sentiment de pudeur et de délicatesse froissées à jouer ainsi un rôle d'espion. Peu à peu, néanmoins, sa passion fit taire ses scrupules; les battemens de son cœur se régularisèrent, son ouïe s'affina et, avec une avide attention, il prêta l'oreille...

Peyrehorade était entré dans le kiosque avec cet aplomb souriant qui ne l'abandonnait jamais. Il s'inclina devant la préfète, prit le siège qu'elle lui désignait d'un geste et resta un moment silencieux. Mme de Grandclos, très émue en dedans, mais dissimulant habilement son inquiétude sous un masque d'impassibilité, s'était préparée depuis le matin à cette entrevue. Assise à contre-jour, très affairée en apparence à un ouvrage de tapisserie, elle attendait que son adversaire commençât l'attaque et tirait nerveusement son aiguille. Pendant un moment ils conservèrent cette attitude expectante; puis Cécile, impatientée, roula sa bande de tapisserie, la posa sur la table et murmura d'une voix imperceptiblement interrogative :

— Je vous écoute, monsieur.

La façon dont ces quatre mots étaient prononcés les amplifiait singulièrement et en accentuait la portée; pour un auditeur perspicace, cela voulait dire : « Tout ce que vous allez me conter m'est souverainement indifférent; néanmoins, je consens à vous entendre, afin de vous prouver que je ne vous redoute nullement. »

— Madame, commença Peyrehorade en s'inclinant de nouveau, je suis vraiment confus de votre indulgence... Depuis vingt-quatre heures déjà, je me reproche d'avoir mis une insistance indiscrète à vous entretenir de ces histoires d'autrefois, auxquelles, j'en suis certain, vous devez attacher une importance fort médiocre.

En tenant compte de l'intention sarcastique qui soulignait légèrement cette phrase, on eût pu la traduire par : « Vous ne me donnerez pas le change; si cette affaire vous était aussi indifférente que vous voulez me le faire croire, vous vous seriez bien gardée de m'accorder cette audience tout exceptionnelle, au fond d'un kiosque perdu dans les arbres. »

Mme de Grandclos interpréta ainsi l'exorde du journaliste, car elle répondit avec une certaine vivacité :

— Rien ne nous est de médiocre importance quand il s'agit de notre propre famille... Une sœur de ma mère avait épousé un Soubirous de Bayonne, et il se pourrait que cette personne dont vous me parliez fût sa fille...

Elle s'arrêta un instant pour reprendre un peu d'aplomb et continua :

— Cette jeune femme,.. vous l'avez connue personnellement, monsieur?

— Non pas personnellement... Je l'apercevais seulement de loin en loin, mais sa beauté était célèbre à Bayonne, où on ne l'appelait que « la belle Cécile du *Panier fleuri.* »

— Ah! murmura Mme de Grandclos... Elle feignit d'étouffer un bâillement en posant sa main devant sa bouche, afin de dissimuler un frémissement des lèvres. — Cette indication si précise l'avait troublée, et ce fut seulement après une pause qu'elle ajouta : — Elle était donc bien jolie?

— Elle vous ressemblait, madame, c'est tout dire, répliqua-t-il galamment; puis il poursuivit, en regardant son interlocutrice bien en face et en appuyant sur chaque mot : — Ce n'était pas sa seule ressemblance avec vous; car, si l'on ne m'a pas trompé, vous portez, madame, le même prénom qu'elle?..

Mme de Grandclos baissa les yeux pour éviter ce regard aigu qui semblait lui signifier clairement : « Avec moi, la dissimulation est inutile, et vous feriez mieux de laisser tomber votre masque... » Mais, avant de se trahir, elle désirait savoir jusqu'à quel point cet homme était renseigné sur son passé, et elle continua de l'interroger :

— Vraiment... Habite-t-elle toujours Bayonne?

— Non, madame, et voici précisément le côté délicat de mon histoire; la belle Cécile du *Panier fleuri* était ambitieuse et voulait à tout prix s'élever au-dessus de sa modeste condition; sa beauté l'avait grisée, et elle a subi le sort des jeunes filles qui se déclassent : elle a mal tourné.

Une rougeur monta aux joues de la préfète. — Ah! s'exclama-t-elle d'un ton bref, qu'entendez-vous par mal tourner?

— Mon Dieu, répliqua-t-il hypocritement, je prends le mot dans l'acception étroite que lui donnent les bourgeois de province... Cécile Soubirous a été enlevée par un riche Espagnol, qui l'a emmenée à Paris.

— Mais, objecta-t-elle avec une certaine vivacité, s'il l'a épousée, je n'y vois pas grand mal.

— D'accord, mais il ne l'a point épousée; il s'est contenté de la

séduire, et il l'a abandonnée... — Il s'arrêta un moment pour étudier l'expression des traits de Cécile, puis il continua en exagérant intentionnellement ce qu'il lui restait à dire : — Alors elle est entrée dans un petit théâtre... Ce n'est pas précisément une école de vertu... Elle a eu des amans à la douzaine, et, de cascade en cascade, elle est tombée fort bas...

— C'est faux! protesta Mme de Grandclos indignée, en donnant étourdiment dans le piège que lui avait tendu Peyrehorade, c'est une odieuse calomnie!

— Comment le savez-vous, madame? demanda le journaliste en fixant son œil rusé sur la malheureuse femme, qui se troublait de plus en plus... Ne m'affirmiez-vous pas avant-hier que cette parente vous était inconnue?

— Croyez-vous?.. balbutia-t-elle, vous m'aurez mal comprise, monsieur... Je la connaissais, et je puis vous jurer qu'elle n'était pas la femme que vous supposez!

— Mais alors, permettez! repartit-il avec une intonation cruellement ironique, si vous la connaissiez si bien, pourquoi m'avoir posé toutes ces questions?.. Tenez, madame, ne jouez pas au plus fin et ne cherchez pas à tromper Marius Peyrehorade, qui est bon enfant et ne vous veut que du bien... Avouez, poursuivit-il d'un ton paterne, que la belle Cécile du *Panier fleuri* et Mme Cécile de Grandclos ne sont qu'une seule et même personne... On ne peut nous entendre dans ce pavillon isolé, et vous avez affaire à un galant homme!

Elle était devenue très pâle et mordillait ses lèvres glacées en se demandant à quoi elle devait se résoudre. — Puisqu'elle était au pouvoir de cet homme, ne valait-il pas mieux avouer franchement et se fier à sa générosité?.. Dans son désarroi, elle se laissa prendre à l'air bon apôtre de Peyrehorade et s'imagina qu'elle pourrait, sinon le séduire, du moins le toucher.

— Eh bien! oui, monsieur, murmura-t-elle en relevant vers lui ses beaux yeux supplians, je suis cette Cécile que vous avez connue à Bayonne... J'espérais, en changeant de pays, de nom et de condition, ne plus entendre parler de ce douloureux passé;.. non point que j'aie à me reprocher de fautes déshonorantes!.. Tout ce qu'a inventé contre moi la malveillance de provinciaux cancaniers et envieux n'est que pure calomnie; mais enfin j'ai commis une étourderie de jeunesse, une seule, croyez-le bien!.. Je l'ai confessée à M. de Grandclos, il sait toute mon histoire, et cela ne l'a point empêché de m'aimer... Il a l'esprit trop élevé pour m'en vouloir d'une faiblesse uniquement due à mon inexpérience de fille mal conseillée et mal surveillée... Malgré tout, il est certain que notre situation ici serait absolument compromise si cette regrettable

aventure était divulguée. Nous avons tout à redouter de la malignité d'une petite ville toujours disposée à dauber sur les hauts fonctionnaires. Vous seul, monsieur, possédez un secret qui peut cruellement nuire à la considération d'une femme, et du même coup ruiner le crédit de M. de Grandclos... Je vous crois trop loyal pour vouloir en abuser... Vous serez généreux, n'est-ce pas? s'écria-t-elle avec plus d'abandon, en se rapprochant de Peyrehorade et en posant l'une de ses mains sur le bras du journaliste, — je vous en supplie par tout ce que vous avez de plus cher au monde !.. Promettez-moi de garder le silence !.. Je ne puis vous offrir en échange que la reconnaissance profonde d'une honnête femme à laquelle vous aurez rendu un de ces services qu'on n'oublie jamais... Acceptez-la, vous n'aurez pas à vous en repentir... A la satisfaction d'avoir agi courtoisement, vous ajouterez celle d'avoir acquis pour toujours une amitié dévouée...

Elle se tenait devant Peyrehorade, palpitante, les yeux mouillés, les joues colorées par l'animation qu'elle avait mise à l'implorer. En voyant très près de lui les yeux bleus humides, la bouche expressive et suppliante, la poitrine mollement soulevée de cette jolie femme embellie encore par l'anxiété et la prière, le journaliste fut saisi d'un émoi qui, malheureusement pour Cécile, n'avait rien de commun avec l'attendrissement ou la compassion. — Marius Peyrehorade, en fait de bonnes fortunes, n'avait jamais eu que des amourettes vulgaires et de bas étage. Pour la première fois, il goûtait la volupté d'être supplié, flatté, presque câliné par une femme du monde, élégante, raffinée, très belle et exhalant un parfum d'aristocratie. Le tempérament sensuel du Méridional fut allumé brusquement par ce séduisant tête-à-tête. En même temps, il se dit que cette femme, qui lui promettait son amitié avec un si charmant abandon, se trouvait, en somme, à sa discrétion, et que, très probablement, pour sauver sa réputation, elle en passerait par où il voudrait ; il réfléchit en outre que, si elle devenait sa maîtresse, il y trouverait double profit : — d'abord son plaisir, puis la réalisation plus prompte de ses visées ambitieuses. — Une fois liée à lui par une amoureuse intrigue, Mme de Grandclos emploierait avec bien plus de zèle son influence pour le faire arriver à quelque poste avantageux. — Il résolut donc de profiter sur-le-champ de cette occasion exceptionnelle, et il ne résista plus à la tentation.

— Votre amitié m'est infiniment précieuse, dit-il en s'emparant de la main de Cécile, mais rassurez-vous, madame, vous pouvez compter sur mon affectueuse discrétion.

— Merci, monsieur, murmura-t-elle avec effusion ; vous vous conduisez comme un véritable ami !

— Oui, nous serons bons amis, reprit-il... Puis, brutalement, avec un geste de commis voyageur, il lui passa le bras autour de la taille, et il ajouta en lui lançant une œillade brûlante : — A une condition pourtant, c'est que vous me permettrez de sceller notre pacte d'amitié sur vos lèvres.

Cette cynique déclaration éclaira Mme de Grandclos; elle comprit dans quelles mains elle était tombée, et se dégageant vivement :

— Monsieur, dit-elle avec une expression de pudeur offensée, vous vous moquez... ou vous vous méprenez étrangement!

Mais Peyrehorade était lancé. Il avait pour principe qu'il faut triompher des femmes qui se défendent en leur donnant l'assaut. Il se rapprocha de la préfète et, avec un sourire impertinent qui découvrait ses dents très blanches :

— Pourquoi êtes-vous cruelle? s'exclama-t-il; l'amour que je sens pour vous n'est-il pas le meilleur gage de ma discrétion?.. Si vous attachez une sérieuse importance à ce que je vous garde le secret, pouvez-vous hésiter à récompenser mon silence par une faveur qui vous coûte si peu, à vous autres femmes?

Cette argumentation effrontée mettait Mme de Grandclos au pied du mur; elle sentit que, si elle donnait le moindre signe de terreur ou de faiblesse, elle était perdue. D'un autre côté, elle ne voulait pas rompre violemment avec le journaliste et le pousser à bout. Elle lui répondit donc d'un air calme et sur un ton légèrement ironique :

— Si je vous comprends bien, monsieur, vous me proposez un marché?..

— Non pas, chère madame, répliqua-t-il avec un mauvais sourire, mais un traité d'alliance... Il est de règle, en pareil cas, que chacun des alliés assure quelque avantage à l'autre : moi, je vous donne mon silence et je ne demande en échange qu'un baiser.

Tout en parlant, il essayait de renouveler sa tentative de tout à l'heure; il fut de nouveau repoussé par Cécile, qui, prise d'un redoublement de répugnance et de terreur, se rejeta en arrière et se hâta de mettre la table entre son agresseur et elle.

— Je vous croyais, supplia-t-elle, un homme généreux et délicat... Je crains bien de m'être trompée... Je vous en prie, laissez-moi!

— Alors vous renoncez à notre traité de paix? demanda-t-il, souriant encore, mais avec une nuance de menace.

— Si j'acceptais vos conditions, repartit-elle sévèrement, je justifierais toutes les calomnies qu'on a débitées sur mon compte... Vous vendez votre silence trop cher, monsieur, et je ne puis l'accepter à ce prix-là!

— Vous avez tort, madame... Vous savez que dans notre pays on ne connaît pas de demi-mesures... Je puis être un ennemi aussi impitoyable que je serais un ami dévoué.

C'était un ultimatum, et Cécile ne savait plus que répondre, craignant, si elle parlait, de céder à quelque irrémédiable mouvement d'indignation, et, d'autre part, ne voulant pas laisser partir sur un refus violent cet homme qui tenait sa destinée entre ses mains.

— J'attends votre réponse! reprit Peyrehorade en la dévisageant.

Elle jeta un regard de détresse sur la croisée entr'ouverte, crut entendre ou feignit d'entendre un bruit de branches froissées :

— On vient ici, murmura-t-elle précipitamment; n'insistez pas, monsieur,.. et... quittez-moi!

— Soit, répliqua-t-il, je vais me retirer, madame, mais laissez-moi espérer que nous nous reverrons bientôt.

— Partez,.. partez! répéta-t-elle avec une expression d'effroi très habilement feinte.

Très maître de lui, Peyrehorade prit son chapeau, salua avec un respect ironique et sortit du pavillon.

VIII.

Dès que le journaliste eut disparu, le sang-froid et l'énergie dont Mme de Grandclos avait fait preuve l'abandonnèrent brusquement. Elle se sentit épuisée, ses jambes chancelaient et un tremblement nerveux secouait tout son corps. Elle s'assit, enfouit sa tête dans ses mains et calcula avec épouvante les conséquences très probables de la déconvenue de Peyrehorade. — Blessé dans sa vanité, déçu dans ses visées amoureuses, il était évident que cet homme chercherait à se venger. Il n'y avait plus guère à compter sur sa discrétion. Demain, ce soir même peut-être, quelques paroles venimeuses, habilement lancées, mettraient les habitans de Juvigny au courant des origines et des aventures de leur préfète, et le mal serait sans remède. En vingt-quatre heures, elle deviendrait la fable de la petite ville; sa réputation, la respectabilité et le prestige de M. de Grandclos, tout cela s'en irait à la dérive comme des ruines éparses après la débâcle d'une inondation. La peine qu'elle s'était donnée pour effacer les taches de son passé, pour conquérir une position honorable et s'élever jusqu'aux rangs supérieurs de la bonne société, n'aboutirait qu'à un lamentable désastre. M. de Grandclos en serait réduit à solliciter immédiatement son changement, et encore, après le scandale qui éclaterait, qui sait si on consentirait à lui confier une autre préfecture? Peut-être serait-il obligé de rési-

gner ses fonctions et de végéter à Paris dans quelque bureau de ministère?..

Cécile avait beau presser sa tête endolorie dans ses mains crispées, elle ne parvenait pas à en faire jaillir un expédient pour sortir de l'impasse. Un moment elle fut tentée d'aller tout conter à son mari. Il l'avait épousée par amour, bien qu'il connût une bonne partie de son histoire; il l'aimait encore, et avait d'ailleurs tout intérêt à imposer silence à Peyrehorade. Puis, en y réfléchissant, elle se convainquit de l'inutilité d'une pareille démarche. — Quelque pouvoir que le préfet eût entre les mains, il lui était difficile de supprimer Marius Peyrehorade. Il avait, à la vérité, le droit de lui retirer la rédaction du journal de la préfecture et de le forcer ainsi à quitter le pays. Mais cette mesure arbitraire, difficile à motiver, laisserait en tout cas au journaliste le temps de répandre dans la ville ses révélations malfaisantes, et n'aurait d'autre résultat que d'exaspérer davantage son désir de vengeance. — M. de Grandclos pouvait également provoquer Peyrehorade et le pousser à un duel? Mais un préfet compromet singulièrement sa situation en se battant contre un de ses administrés, et, d'ailleurs, le diffamateur trouverait un prétexte pour refuser un cartel. — Pourtant, songeait Cécile en s'arrêtant plus longuement à cette dernière idée, un duel serait le seul remède vraiment efficace, à condition qu'il eût lieu immédiatement et que Peyrehorade fût tué net par son adversaire. — Mais du moment où il était impossible à M. de Grandclos de se charger personnellement d'expédier le journaliste, où rencontrer un champion assez dévoué, assez discret et habile pour mener à bien une pareille entreprise?

Dans son désarroi, Cécile en arrivait à regretter qu'un préfet ne pût avoir à sa disposition, comme cela se pratiquait sous les Valois, quelque spadassin sans préjugés, habile à manier la dague et sachant sur un signe de tête supprimer une personnalité gênante. L'extrémité à laquelle la jeune femme était réduite la rendait féroce. Elle inclinait vers les résolutions les plus excessives, les plus folles, les plus contradictoires. Par instans, elle se reprochait d'avoir manqué d'adresse avec Peyrehorade et de n'avoir pas su acheter son silence, au moins provisoirement, à l'aide de ces demi-promesses ou de ces menues faveurs qui n'engagent à rien. Elle s'en voulait d'avoir cédé à des scrupules enfantins, de n'avoir pas été assez forte pour vaincre ses répugnances;.. malheureusement, la sottise était faite, et, maintenant, courir après le journaliste, c'était se mettre à sa merci.

Tandis qu'elle se martelait le front et se creusait le cerveau pour y trouver une idée, elle entendit crier légèrement la porte du kiosque. S'imaginant qu'elle s'ouvrait pour livrer passage à quel-

que domestique, elle se retourna brusquement, et vit devant elle Séverin Malapert.

Le jeune homme était très pâle ; ses yeux bruns avaient un éclat à la fois triste et résolu ; tout son corps nerveux semblait agité par une mystérieuse et violente émotion. Il jeta un timide regard sur Mme de Grandclos, remarqua son effarement et l'altération de ses traits, et craignit qu'elle ne le renvoyât comme un fâcheux. Aussi commença-t-il par s'excuser humblement de son intempestive intrusion.

— Pardonnez-moi, madame, balbutia-t-il, si je me suis permis d'entrer sans être appelé... Je vous apportais les vers que vous avez bien voulu me demander... Les voici, ajouta-t-il en déposant son sonnet sur la table ;.. mais je crains d'être importun et je ne sais si je ne dois pas me retirer...

— Non, non, restez! répondit-elle en essayant de sourire.

— Vous paraissez souffrante, madame?

— Oui, je souffre beaucoup, en effet ; j'ai mal aux nerfs... Elle déplia machinalement le vélin où le jeune secrétaire avait amoureusement transcrit ses rimes, puis elle continua : — Je vous suis reconnaissante d'avoir pensé à m'apporter ce sonnet... J'aurais aimé à le relire avec vous ; mais aujourd'hui cela m'est impossible... Je suis trop triste, trop tourmentée pour apprécier vos vers comme ils le méritent.

Les yeux de Séverin étincelèrent ; ils étaient baignés d'une lueur si tendre et si sympathique, qu'au milieu de ses préoccupations Mme de Grandclos en fut doucement émue. — Vous avez un grand chagrin, murmura-t-il en s'enhardissant... Oh! que ne puis-je mériter votre confiance, madame, je donnerais ma vie pour guérir vos peines !

— Merci, monsieur Séverin... Mes peines sont malheureusement sans remède !.. ou, du moins, il n'est pas en votre pouvoir de les guérir.

— Vous doutez de mon dévoûment? demanda-t-il avec un accent de reproche et de tendresse qui la toucha.

— Non, mon enfant, je ne doute pas de votre zèle, mais de son efficacité pour soulager des ennuis que je ne puis même pas vous faire connaître...

— Je les connais! répliqua-t-il, — et en prononçant ces mots dont l'audace l'effrayait, il lui sembla que tout son cœur lui venait sur les lèvres. — C'est, poursuivit-il, l'homme qui sort d'ici, c'est ce Peyrehorade qui vous persécute?

Cécile, étonnée, ouvrait de grands yeux : — Comment le savez-vous?

Il rougit et balbutia sans oser la regarder :

— J'étais là, dehors. — En même temps, il indiquait la direction de la croisée au store baissé. — J'ai tout entendu... D'ailleurs, j'avais déjà deviné le danger qui vous menaçait, dès avant-hier, au bal, en vous observant pendant que cet homme vous parlait... Oh ! que je le hais !

Il y avait dans cette perspicacité de l'amour naïf et désintéressé quelque chose de si délicieux que Cécile en fut toute remuée : — Comme il m'aime ! pensa-t-elle. — Mais ce premier mouvement de sensibilité et d'orgueil satisfait fut suivi d'une réflexion inquiétante : —Maintenant il y avait deux personnes en possession de son secret ; — et cette réflexion, mettant en jeu l'habileté politique qui faisait le fond de la nature froidement calculatrice de Mme de Grandclos, décida du sort de Séverin. — Avec une rapidité électrique, le cerveau de la préfète fut illuminé par une inspiration soudaine : — Ce jeune homme dévoué et résolu ne pouvait-il pas devenir le champion qu'elle désirait ?... Séverin l'aimait ; il avait vingt ans, l'âge des sacrifices chevaleresques et des tentatives héroïques. Cécile commençait à entrevoir une faible lueur d'espérance. Elle pressentait qu'elle n'aurait qu'un mot à dire pour lancer ce naïf amoureux contre Marius Peyrehorade. — Seulement cet enfant était-il capable de se servir d'une épée et ne risquait-on pas de l'envoyer à une mort certaine ? Une femme moins aventureuse ou plus sensible se fût arrêtée devant cette éventualité ; mais Mme de Grandclos était superstitieuse ; elle se rappela le proverbe qui prétend que les innocens gagnent toujours au jeu. Le duel n'est-il pas le plus souvent une affaire de chance, et à l'âge de Séverin n'a-t-on pas toutes les audaces et tous les bonheurs ?... En tout cas, dans la situation désespérée où elle se trouvait, elle ne s'exposait pas beaucoup en tentant cet unique moyen de salut. — Elle résolut donc d'étudier à fond le jeune secrétaire et de se confier à lui, si elle le reconnaissait capable de la servir.

Elle tourna vers le pauvre amoureux, confus de son audace, un regard demi-caressant et demi-courroucé :

— Vous étiez-là ? dit-elle sévèrement ; vous écoutiez aux fenêtres ?.. C'est mal !.. C'est un acte presque aussi coupable que la déloyale conduite de la personne qui sort d'ici !

— Oh ! madame, supplia-t-il avec des larmes dans les yeux, pardonnez-moi !.. J'avais perdu la tête en voyant M. de Peyrehorade entrer chez vous... Je craignais quelque malheur, et j'ai voulu être là, à portée, prêt à accourir au premier appel... Je vous jure que ce que j'ai entendu restera à jamais enfermé au fond de mon cœur !

— Et, demanda-t-elle hypocritement, maintenant que vous êtes

en possession de mon secret, vous allez sans doute me juger, vous aussi, et me jeter la pierre!

— Moi! protesta-t-il avec un accent d'aveugle adoration, je vous admire, madame!.. Vous êtes pour moi comme une reine, supérieure à toutes les femmes!..

Cécile haussa légèrement les épaules et ses lèvres ébauchèrent un sourire incrédule.

— Je voudrais, affirma-t-il énergiquement, vous défendre et vous servir, me consacrer à vous corps et âme!

— Vous n'avez pas l'expérience de la vie, reprit-elle en secouant mélancoliquement la tête; vous ne savez pas combien, dans la réalité, il est difficile de défendre une femme, même quand on a la ferme volonté de lui être utile.

— Mettez-moi à l'épreuve, s'écria-t-il en joignant les mains, autorisez-moi à vous débarrasser de l'homme qui vous persécute!

— Enfant! murmura Cécile de sa voix la plus maternellement câline. — Elle lui indiqua un siège tout près d'elle, puis elle ajouta, quand il se fut assis :

— Que pourriez-vous faire?.. Nous ne sommes plus au temps où les paladins se présentaient en champ clos pour défendre l'honneur des reines calomniées.

— S'il n'y a plus de paladins, repartit-il, il y a encore des cœurs assez dévoués et assez courageux pour risquer leur vie dans un duel.

— Un duel?.. Taisez-vous, malheureux enfant!... Vous compromettriez sans profit celle que vous voulez défendre.

— Je ne la compromettrais pas... Son nom ne serait point prononcé... Je trouverais un prétexte pour provoquer ce Peyrehorade et je le forcerais à se battre.

— Vous êtes un brave cœur, dit Mme de Grandclos d'un ton grave et pénétré; je vous sais un gré infini de vos courageuses intentions,.. mais je ne veux pas que vous vous exposiez pour moi inutilement... Dès demain, mon persécuteur répandra ses calomnies par la ville, et, en supposant que ce duel puisse avoir lieu, le mal sera déjà fait.

— Non, car je provoquerai Peyrehorade ce soir même, et nous pourrons nous battre demain, au petit jour...

— C'est insensé! — Elle regarda Séverin droit dans les yeux, et ce long regard fondant le troubla comme la plus exquise caresse. — Je suis sûre, reprit-elle, que vous n'avez de votre vie touché une épée ou un pistolet?

— Détrompez-vous, madame, répliqua-t-il en mentant intrépidement; j'ai pris des leçons d'escrime et je saurai me tirer d'affaire... J'ai de plus chassé en forêt avec mon père et j'ai le coup

d'œil très juste... Ainsi, quelle que soit l'arme choisie, je ne crains pas mon adversaire.

Elle l'examinait à la dérobée ; — quoique frêle, il était de la race de ces nerveux qui peuvent avoir un poignet d'acier malgré la maigreur apparente des muscles ; il paraissait souple, agile et déterminé. — Cet examen, corroboré par l'aplomb avec lequel Séverin parlait de son adresse, lui enleva ses derniers scrupules. Elle était fixée maintenant sur les points qu'il lui importait de connaître, et elle n'hésitait plus à accepter les services de ce sauveur que lui envoyait le hasard. Sûre de Séverin, il ne lui restait plus qu'à exalter les résolutions généreuses du jeune homme, tout en affectant de les combattre.

— N'en parlons plus! murmura-t-elle en appuyant sa tête sur l'une de ses mains aux blancheurs de lis ; s'il vous arrivait malheur, je ne me le pardonnerais jamais.

— Ne craignez rien, madame, répéta-t-il résolument, quelque chose me dit que je vous débarrasserai de votre ennemi... Laissez seulement une seconde votre main dans la mienne, et ce sera pour moi comme un talisman miraculeux qui me donnera la force de vaincre tous les dangers!

Elle sourit et posa lentement sa main fraîche sur le front de Séverin, qui en tressaillit de la nuque aux talons. Il fut sur le point de se pâmer et de tomber à terre, tout alangui par cette caresse inespérée.

— Voici ma main, dit tout bas Cécile de Grandclos ; en même temps ses doigts vinrent poser sur le poignet du jouvenceau ; — je vous la donne, non pour vous pousser à une folie que je réprouve, mais pour vous retenir dans le chemin de la raison...

Séverin, sans écouter ces derniers mots, chuchotés si bas qu'ils semblaient presque une confidence d'amour, saisit pieusement la main de Cécile et en savoura avec délices l'imperceptible pression. Cette main adorée s'oubliait dans la sienne ; il la sentait seulement s'agiter avec un frémissement semblable à la palpitation d'un oiseau qu'on tient prisonnier. Ses yeux rencontrèrent de nouveau ceux de Mme de Grandclos, et cette caresse l'acheva. Grisé, le cœur défaillant, il tomba à genoux, et ses lèvres baisèrent passionnément la main de la préfète : — Oh! s'écria-t-il, je tuerai ce Peyrehorade !

— Chut! fit Cécile en retirant sa main ; et votre mère, malheureux garçon?.. Elle n'a que vous d'enfant et elle mourrait de chagrin s'il vous arrivait malheur... Pensez à elle!

— Je ne pense qu'à vous, madame, répondit-il, toujours agenouillé; je vous ai donné mon cœur tout entier, et je vous donnerai ma vie, s'il le faut.

— Relevez-vous ! ordonna-t-elle en reprenant son ton sévère.

Il lui obéit et resta devant elle, chancelant encore et l'œil noyé de tendresse.

— Jurez-moi, dit-elle en modulant sa voix comme une musique amoureuse, jurez-moi que vous n'irez pas provoquer M. Peyrehorade, qui ne ferait de vous qu'une bouchée !

— Je vous jure au contraire que je me battrai demain avec lui !

— Je vous le défends, murmura-t-elle. — Et, le voyant se diriger vers la porte, elle lui tendit de nouveau ses deux mains, comme pour le retenir. — C'était l'électriser et l'exalter plus encore.

— Adieu !.. balbutia-t-il.

— Monsieur Séverin !

— Adieu, madame !.. Je vous aime et je vous sauverai malgré vous !

Il se dégagea doucement de l'étreinte caressante de Cécile et s'élança dehors.

IX.

A peine rentré dans son cabinet, Séverin prit son chapeau et quitta l'hôtel. Il avait besoin de toute sa liberté d'esprit pour réfléchir à la façon dont il s'y prendrait pour chercher querelle à Peyrehorade. — Emporté par sa passion, il s'était jeté dans cette aventure avec la présomption et la fougue de la vingtième année, sans s'inquiéter des moyens pratiques de la mener à bien. Maintenant qu'il s'agissait de l'exécution, il s'apercevait que c'est tout autre chose de dire à une femme : « Je vous sauverai, » et de la sauver en effet. — Il ne connaissait guère le journaliste que de vue ; ils n'avaient aucune relation commune ; il savait seulement que, tous les soirs après son dîner, Peyrehorade passait quelques heures dans un café situé au-dessous de la salle de spectacle. — C'est là qu'il résolut de l'aller trouver et de le provoquer sous le premier prétexte venu. — Un autre point ne l'embarrassait pas moins. En dépit de l'assurance avec laquelle il avait affirmé son habileté à l'escrime et son adresse de chasseur, il était fort novice dans le maniement de l'épée et des armes à feu. Il pensa qu'à tout hasard il ferait sagement d'employer ses dernières heures de liberté à s'exercer à la cible. Il se souvint d'une guinguette située sur la promenade des *Saules*, où il y avait un tir au pistolet, et il s'y rendit.

Il entra timidement dans le jardin et, ne connaissant pas les êtres de l'établissement, il erra ainsi qu'une âme en peine à travers les massifs, jusqu'au moment où il rencontra un garçon auquel il exposa sa requête, tout en rougissant de sa demande comme s'il eût commis une mauvaise action. L'autre, enchanté de piloter un client,

le conduisit en face de la cible et se mit en devoir de charger les pistolets. Même, jugeant à la gaucherie de Séverin qu'il avait affaire à un débutant, il poussa la complaisance jusqu'à lui donner des conseils.— Les premiers essais du jeune secrétaire furent très médiocres : sa main tremblait et ses balles ne touchaient pas la plaque. Peu à peu, néanmoins, il rectifia son tir, et comme il avait le coup d'œil juste, au bout d'une heure il arriva à mettre dans le blanc presque à tout coup. Rassuré et réconforté par cette expérience, il reprit avec plus d'aplomb le chemin de la ville haute. — J'ai le bon droit pour moi, songeait-il, et mon amour me donnera l'habileté qui me manque... Ce Peyrehorade est un misérable, je lui ferai rendre gorge et je sauverai Mme de Grandclos. — Tout en marchant, il se montait la tête, son imagination allait grand train et il se voyait déjà sur le terrain, face à face avec le journaliste... On se battait au pistolet ; il essuyait le feu de son adversaire, puis, tranquillement, comme tout à l'heure au tir, il ajustait Peyrehorade et le tuait raide. — Il était si fanatisé par sa passion pour la belle préfète que, malgré ses goûts pacifiques et les principes sévères de l'éducation religieuse qu'il avait reçue, il ne lui vint pas à l'esprit le moindre scrupule à l'idée de tuer un homme. — Jacques Clément, catéchisé par la duchesse de Montpensier, ne marchait pas à l'assassinat d'Henri III avec une conscience plus tranquille et une exaltation plus farouche que ce jouvenceau, au sortir de son entretien avec Cécile.

Pourtant, lorsqu'au tournant de la rue du Baile il aperçut la maison paternelle avec sa physionomie placide, sa vierge de plâtre peint, ses fenêtres à petits carreaux verdâtres, il eut un moment de défaillance. L'aventure dans laquelle il allait se lancer contrastait si fort avec le train de vie régulier et bourgeoisement vertueux auquel il avait été habitué depuis l'enfance!.. Il éprouvait tout à coup une sensation de malaise très pénible à la pensée de cette rupture totale avec son existence passée. Puis il avait peur de se retrouver en face de ses parens. Il lui semblait que tous deux liraient sur sa figure les tragiques projets qu'il méditait. — Un frisson de fièvre le transit jusqu'aux os lorsqu'il pénétra dans la salle à manger, et, quand il s'assit à la table commune, sa pâleur frappa Claudette Malapert.

— Comme tu es défait ! s'écria-t-elle en attachant sur lui un œil inquiet; es-tu malade ?

— Moi ?.. non, balbutia-t-il; c'est sans doute l'effet de la chaleur.

En même temps, pour se donner une contenance, il essayait de manger, mais son gosier se contractait; il tortillait les morceaux dans sa bouche et avait grand'peine à les avaler.

— Le fait est que tu as une mine de déterré, remarqua à son tour, sarcastiquement, Simon Malapert; décidément les soirées du grand monde ne te réussissent pas!

Ce souper parut à Séverin d'une interminable longueur; il lui tardait de se soustraire aux questions de Claudette, aux regards soupçonneux de son père; en même temps il se reprochait comme un manque de cœur cette hâte de quitter une famille qu'il risquait de ne plus revoir. Tout en s'agitant sur sa chaise, il regardait à la dérobée la calme figure de sa mère, le profil anguleux de l'agent-voyer; ses yeux s'attachaient avec mélancolie aux vases d'albâtre de la cheminée, aux images de sainteté des murs, à chaque détail du modeste mobilier. Il disait adieu mentalement à ces honnêtes figures et à cet ameublement familier, contemplés peut-être pour la dernière fois, et sa poitrine se serrait, ses paupières s'humectaient. — Tout à coup, à travers son émotion, il revoyait le visage anxieux et charmant de Cécile; il songeait à la magnétique attraction de ses yeux bleus, à la voluptueuse caresse de ses mains et il tressaillait. — Elle se meurt d'angoisse, pensait-il; je lui ai promis de la sauver,.. et je n'ai pas de temps à perdre!..

Dès qu'on se leva de table, il annonça qu'il était obligé de retourner à la préfecture pour achever un travail pressé. A cette déclaration inattendue et insolite, les figures des deux époux s'allongèrent.

— Ces gens-là te rendront malade! s'exclama Claudette.

— Est-ce bien sûr, au moins, que tu retournes à ton bureau? demanda le méfiant Malapert... Tu sais, il ne faudrait pas me conter des histoires!

Séverin, reprenant son aplomb, expliqua qu'il s'agissait d'une dépêche urgente à expédier à Paris par le courrier de minuit.

— Puisque tu veilleras tard, prends le passe-partout! lui cria Claudette en le suivant sur le pas de la porte.

Il revint sur ses pas pour empocher la lourde clé; il était violemment tenté de sauter au cou de sa mère et de l'embrasser bien fort: mais il craignit que son émotion ne le trahît, et il se sauva.

— Maintenant, se dit-il, en descendant le rapide cailloutis de la côte du collège, il faut être homme et agir!

Le *Café de la Comédie,* fréquenté par Peyrehorade, était situé au centre de la ville basse, non loin de la préfecture. En s'y rendant, Séverin fit un crochet pour longer le mur qui bordait les jardins de l'hôtel; de là on pouvait apercevoir entre les arbres les fenêtres du premier étage. Le jeune homme vit une lueur de lampe dans le petit salon où se tenait de préférence Mme de Grandclos.

— Elle est là! songea-t-il, et cette pensée lui redonna du courage.

Il en avait besoin, car à mesure qu'il approchait du café, il était intérieurement secoué par d'étranges frissons. — Non point qu'il eût peur de Peyrehorade, mais les préliminaires de la rencontre préméditée l'embarrassaient et le troublaient. Tenu très sévèrement par Claudette, et surtout par Simon Malapert, il n'avait de sa vie mis les pieds dans un estaminet. Il connaissait à peine la disposition intérieure du *Café de la Comédie*, bien que cet établissement jouît dans le pays d'une certaine célébrité, à cause des collections d'histoire naturelle qui en ornaient les salles. L'idée seule d'y pénétrer et d'avoir, en entrant, un air gauche et dépaysé, le glaçait jusqu'aux moelles. Aussi se promena-t-il quelque temps sur le trottoir d'en face avant d'oser franchir le seuil du théâtre. — La grande salle où se tenaient les consommateurs était située au rez-de-chaussée, derrière la scène. Un long couloir voûté y conduisait, et, à l'extrémité de cette allée obscure, on voyait briller les becs de gaz qui éclairaient le café. La lointaine lueur de cette salle lui paraissait redoutable. De temps à autre, un habitué, le cigare aux lèvres, s'enfonçait dans le ténébreux couloir, et Séverin entendait claquer la porte vitrée. — Neuf heures sonnèrent à l'horloge de la ville.

— Allons, se dit-il en serrant les poings, assez de poltronnerie; ne perdons pas un temps précieux!

Il traversa la rue, s'engagea résolument dans le couloir voûté, et, arrivé à l'extrémité, poussa brusquement la porte vitrée, afin de couper court à de nouvelles hésitations.

Une fois entré, il fut tout d'abord ébloui par l'éclatante lumière du gaz, et en même temps étourdi par le brouhaha des consommateurs, le tintement des verres, le tapage des joueurs de billard. Une buée bleuâtre, produite par la fumée des pipes, l'empêchait de distinguer les figures. Il entrevoyait seulement, à travers ce nuage transparent, de hautes murailles garnies de vitrines d'oiseaux empaillés, et, entre deux billards, une vasque où nageaient des poissons rouges, arrosés par le sautillement cristallin d'un mince jet d'eau. — Heurté par les garçons, coudoyé par les entrans et les sortans, Séverin restait debout près de la porte, fort en peine de s'orienter et de savoir si Peyrehorade se trouvait au café. Heureusement, il avait été aperçu par l'œil attentif de la dame du comptoir. Elle devina un client étranger, agita sa sonnette et désigna d'un geste le nouveau-venu à l'un des garçons.

— Que désire monsieur? demanda ce dernier en se campant, sa serviette au bras, devant le jeune Malapert.

— Servez-moi de la bière.

— Chope ou canette? interrogea de nouveau le garçon.

— Ce que vous voudrez, balbutia timidement Séverin, peu au courant de la langue et des usages du lieu.

— Par ici, monsieur! reprit l'homme à la serviette en poussant le client vers une table vide.

Le jeune homme, encore ahuri, obéit docilement. On lui apporta une canette et un verre. Peu à peu ses regards, plus habitués à la fumée, errèrent à droite et à gauche, et tout à coup, comme s'il avait reçu un choc intérieur, il tressauta sur sa banquette et pâlit. — Le hasard l'avait servi à souhait. A la table voisine, il reconnut le rédacteur en chef du *Mémorial de l'Est.*

Vautré nonchalamment sur la banquette de velours grenat, le gilet à demi déboutonné, Marius fumait une cigarette et pérorait, ayant pour auditeurs deux ou trois fils de gros commerçans, qui l'écoutaient comme un oracle.

Séverin avala une gorgée de bière, moins encore pour se donner une contenance que pour humecter sa bouche absolument sèche. Puis, reprenant possession de son sang-froid, il réfléchit à la marche à suivre pour chercher querelle à Peyrehorade. Il ne pouvait de but en blanc provoquer son ennemi; il fallait trouver un prétexte assez sérieux pour forcer Marius à se battre. Il prêta attentivement l'oreille à la conversation de ses voisins, redoutant de saisir déjà quelque propos diffamatoire lancé par le journaliste, afin de se venger de Mme de Grandclos. Mais, de ce côté, ses craintes étaient prématurées. Peyrehorade se réservait : il espérait encore que Cécile viendrait à résipiscence, et il avait jugé prudent de se taire provisoirement. Néanmoins, s'il n'était pas question de la préfète, le bal de la préfecture défrayait la conversation, et l'un des jeunes gens complimentait Marius sur ses talens de danseur et de conducteur de cotillon :

— Il n'y a pas à dire, vous êtes un valseur hors ligne, monsieur Peyrehorade.

— Peuh! répondait avec une fatuité nonchalante le rédacteur en chef, que voulez-vous, mon cher, l'habitude, et puis aussi une certaine méthode!.. Je ne fais qu'un avec ma danseuse, je l'enveloppe... Tenez, je place ma main comme ceci,.. et, ajouta-t-il avec un sourire plein de sous-entendus, je ne crains pas de l'appuyer!

— Heureux gaillard!.. Avez-vous dû en palper, avant-hier, de ces jolies tailles?

— Hé! oui,.. assez!.. répliqua-t-il avec aplomb; une entre autres, qui est bien la mieux tournée et la plus souple que j'aie jamais fait plier sous mon bras... Celle de la femme du maire, et, continua-t-il en baissant la voix, je dois avouer que la dame ne s'en plaignait pas...

Séverin jugea l'occasion propice : il se leva tout frémissant et cria :

— Vous en avez menti !

Peyrehorade eut un mouvement d'inquiétude; cependant il résolut de payer d'audace, et, feignant de n'avoir pas vu d'où partait l'interruption, il s'exclama d'un ton cassant :

— Je voudrais bien savoir qui ose me donner un démenti?

— Moi ! articula nettement Séverin en croisant les bras.

Le journaliste toisa rapidement cet intrus dont la figure lui était inconnue, puis d'un regard circulaire il interrogea ses amis. — L'un des consommateurs, qui fréquentait la préfecture et qui avait reconnu Séverin, se pencha à l'oreille de Marius et le mit au courant des noms et qualités de « l'amoureux de la préfète. »

Peyrehorade, qui calculait vite et juste, eut avec lui-même un rapide colloque intérieur : — Diable, dit-il, la dame ne perd pas de temps... Elle me dépêche un de ses pages avec mission de me couper la gorge, et elle espère que je donnerai dans le panneau... A d'autres !.. Je ne gâterai point une si belle partie... Quand la belle Cécile verra son chevalier revenir bredouille, elle comprendra à qui elle a affaire et elle deviendra plus traitable. — Bien décidé à rester impassible, il se retourna vers Séverin, et, d'un ton de bonhomie goguenarde :

— Mon jeune monsieur, commença-t-il, je n'ai pas l'avantage de vous connaître, mais je me permettrai de vous faire remarquer que nous causons entre nous, et qu'il est peu poli de se jeter dans une conversation où l'on a pas été prié... On ne vous apprend donc pas la civilité au collège?

Cette question réjouit la galerie, qui éclata de rire, et Séverin, exaspéré, perdit le peu de sang-froid qu'il possédait.

— Je vous ai donné un démenti, répéta-t-il; si cela ne suffit pas, je vous forcerai bien à me répondre autrement que par de sottes plaisanteries !

Il s'apprêtait à jeter sa chope à la tête de Peyrehorade, mais celui-ci avait déjà prévu le coup. Sa main s'abattit sur le poignet de Séverin, qui fut obligé de reposer le verre sur la table.

— Là, là,.. calmez-vous, mon garçon, reprit-il toujours gouailleur, buvez votre bière, cela vous rafraîchira,.. et remerciez-moi de vous avoir arrêté à temps !.. Je serais désolé de chagriner Mme votre mère en la privant d'un jeune coq qui donne de si belles espérances !..

Le bruit de cette altercation avait groupé autour des deux tables les cliens épars dans le café. La figure altérée et rageuse du fils de l'agent-voyer, ses vains efforts pour se dégager de l'étreinte du journaliste, la froideur goguenarde de ce dernier, mettaient une bruyante

gaîté parmi le groupe des curieux, et Marius Peyrehorade, voyant qu'il avait les rieurs de son côté, redoublait de verve railleuse.

— Misérable! balbutiait Séverin d'une voix étranglée par la fureur, vous me rendrez raison!

— Je vous rendrai d'abord votre bon sens, que vous me semblez avoir égaré, repartit l'autre; un duel?.. Vous vous moquez!.. On ne se bat pas avec des bambins de votre âge... On leur lave la tête et on les ramène par l'oreille à leur professeur... Il n'y a plus d'enfans, ma parole!.. En voici un qui sort à peine des jupes de sa mère et qui veut déjà aller sur le terrain?.. Trop tôt, mon petit, trop tôt!.. Hé bien! hé bien! qu'est-ce qui vous prend?..

Séverin venait de forcer Marius à lâcher prise, et il s'élançait sur lui, quand il fut de nouveau arrêté dans son élan, — mais cette fois par le patron du café, un grand gaillard barbu et robuste, qui l'empoigna par le bras, et l'entraîna vivement hors du cercle des rieurs.

— Je ne veux pas d'esclandre chez moi, signifia-t-il au jeune Malapert; sortez, mon camarade, et que ne je vous y reprenne plus!

Tandis qu'il emmenait Séverin, qui étouffait de colère, un incident grotesque vint mettre le comble à la confusion du malheureux secrétaire. Le garçon qui l'avait servi s'approcha d'un air insolent et obséquieux, et dit tout haut :

— Pardon, monsieur n'a pas payé sa canette!

Séverin éperdu fouillait ses poches et, dans son désarroi, ne trouvait plus son porte-monnaie. Pendant ce temps, il entendait Peyrehorade crier avec son accent méridional :

— Laissez donc, Célestin!.. Je veux avoir le plaisir d'offrir à cet excellent jeune homme la canette dont il voulait arroser ma redingote. Vous porterez la bière à mon compte!

Les rires redoublèrent. Au même moment, le patron ouvrit la porte, poussa dehors son malencontreux client et le déposa sans plus de cérémonie dans le couloir enténébré.

X.

Séverin, abasourdi, trébucha lourdement dans l'obscurité et fut forcé de s'appuyer à la muraille pour ne pas tomber. Il était dans un état à faire pitié. La colère le suffoquait, le sentiment de son humiliation lui arrachait des larmes. Il s'enfonça dans une encoignure formée par l'une des portes de la salle de spectacle et pleura convulsivement. A force de couler, ces pleurs silencieux détendirent ses nerfs, et une accalmie relative lui permit de mettre un peu d'ordre dans ses idées. Il était toujours aussi douloureusement désespéré, mais il réfléchissait avec plus de suite au lamen-

table échec de ses projets, et une cruelle clarté commençait à pénétrer dans son cerveau. — Voilà donc à quoi devaient aboutir ses chevaleresques intentions? A une querelle de café où il avait joué un rôle ridicule!.. Il était parti en guerre comme un nouveau Cid, promettant à Mme de Grandclos de ne reparaître devant elle qu'après l'avoir débarrassée de Peyrehorade, et il revenait, piteux comme don Quichotte moulu de coups par les muletiers. Dès le lendemain matin, cette scène navrante, qui avait eu une vingtaine de témoins, serait connue de toute la ville; — et la femme à laquelle il rêvait de sacrifier sa vie, la Cécile adorée qui, en ce moment même, se consumait d'inquiétude, apprendrait le triomphe de son ennemi en même temps que la déshonorante humiliation de son maladroit défenseur!.. Oui, demain, cette histoire courrait les rues; on la commenterait dans les bureaux de la préfecture, et Simon Malapert l'apprendrait à son petit lever... Séverin se représenta la colère blanche de son père; il lui sembla entendre les réflexions de Nivard et de Péchoin; il se vit renvoyé par le préfet et chassé de la maison paternelle... Mais cette conséquence presque fatale de son équipée le touchait moins que les tourmens de Cécile. Que pesaient ses ennuis personnels en comparaison des malheurs qui allaient fondre sur Mme de Grandclos? Sa passion lui ôtait le loisir de s'apitoyer sur son propre sort; c'était du salut de Cécile qu'il se préoccupait avant tout... Elle possédait souverainement sa pensée et son cœur; s'il la perdait, tout était fini pour lui; la vie n'avait plus ni intérêt ni saveur. Plus il songeait à son échec honteux, plus il se convainquait de l'impossibilité de survivre à un aussi complet désastre.

Alors l'idée de disparaître germa insensiblement dans son cerveau. Il envisageait la mort sans terreur; il l'eût acceptée avec une sorte de douceur voluptueuse, tant elle lui semblait préférable au déshonneur et au ridicule. Après cette faillite ignominieuse à tous ses engagemens, le suicide lui apparaissait comme une porte commodément aménagée pour fuir les désappointemens et les misères d'une vie désormais décolorée et vide. — Le poème de sa jeunesse était fini; ses rêves d'amour allaient s'évanouir et se perdre avec Mme de Grandclos. — La préfète lui avait avoué ce matin qu'elle serait forcée de quitter la ville, si Peyrehorade avait le temps de répandre ses calomnies; — et, une fois Cécile partie, peu importait à Séverin de vivre dans une ville devenue odieuse, d'y végéter, condamné à quelque obscure besogne de gratte-papier plus odieuse encore. Non, mieux valait mourir!..

Tandis que, dans la nuit du couloir, il méditait ces résolutions funèbres, il fut soudain illuminé par une nouvelle idée qui lui sembla très judicieuse. — Puisqu'il était décidé à mourir, pourquoi ne

s'arrangerait-il pas pour que sa mort fût du moins utile à la femme qu'il aimait?.. Pourquoi, avant de disparaître lui-même, ne tuerait-il pas Peyrehorade?.. Il en avait le droit : le journaliste, après l'avoir mortellement offensé, avait refusé de se battre. C'était d'ailleurs un être pervers et dangereux ; en se vengeant, Séverin rendrait à Cécile le repos et la sécurité, et du même coup débarrasserait la société d'un malhonnête homme. — Lentement alors, avec une froide exaltation, il calcula comment il s'y prendrait pour accomplir cet acte de justice : — il attendrait le journaliste à sa sortie du café et ne le quitterait plus. Il savait que Peyrehorade habitait une maison située au bord du canal, dans un quartier peu fréquenté. La nuit était obscure ; il aborderait son ennemi dans l'allée déserte qui longe ce cours d'eau ; il exigerait de nouveau une satisfaction, et si elle lui était refusée, il sauterait à la gorge de son insulteur, le pousserait dans la rivière et s'y jetterait avec lui. — Une seule éventualité était à craindre : Peyrehorade pouvait être armé ; il se défendrait, et Séverin n'avait même pas eu la précaution de se munir d'une canne. — Tourmenté par cette difficulté, le jeune homme plongeait désespérément ses mains dans la poche de sa jaquette. Tout à coup il y sentit un objet dur et lourd : c'était le massif passe-partout que Claudette lui avait confié, afin qu'il pût rentrer sans réveiller toute la maison. Il saisit la clé, la mania et s'assura qu'elle pourrait au besoin devenir dans sa main une arme sérieuse.

Une fois cette dernière question résolue, il attendit anxieusement l'heure où Peyrehorade se déciderait à quitter le café. Son cœur battait chaque fois que la porte s'ouvrait, poussée par un consommateur, et chaque fois il était déçu. Enfin, vers onze heures, il vit la silhouette du journaliste se détacher sur le fond lumineux du vitrage. Marius sortit en compagnie de trois ou quatre jeunes gens ; en longeant le mur, il effleura presque le vêtement de Séverin. Une fois sous la voûte, ses compagnons lui souhaitèrent gaîment le bonsoir, et chacun tira de son côté. — Alors le jeune Malapert se glissa hors de sa cachette, gagna rapidement le seuil du théâtre et arriva dans la rue assez à temps pour apercevoir, sur le trottoir opposé, Peyrehorade qui cheminait en faisant sonner sa canne sur les pavés.

Le journaliste semblait pressé d'aller retrouver son lit ; il marchait vite et prenait les voies les plus courtes. Séverin le suivait à distance, amortissant avec précaution le bruit de son pas et se dissimulant dans l'ombre plus opaque projetée par les façades que le gaz n'éclairait point. — De temps à autre, le Méridional sifflotait machinalement un air de son pays, tandis que, derrière lui, Séverin, pour s'entretenir dans ses résolutions, se rappelait la scène

du café ou évoquait l'ensorcelante figure de Mme de Grandclos. Parfois il perdait de vue Marius au tournant des rues, et il hâtait le pas jusqu'à ce qu'il retrouvât devant lui la silhouette courte et svelte de son ennemi. Puis, fiévreusement, il se répétait comme un refrain rageur : — J'aurai sa vie ou il aura la mienne !

Enfin ils atteignirent la solitaire rue des Saules, bordée d'un seul côté par quelques maisons isolées, et de l'autre par les berges du canal, plantées de platanes trapus. A cet endroit, l'eau, resserrée dans une sorte de bief, court profonde et rapide vers une filature, dont elle fait mouvoir tout le jour, et souvent une partie de la nuit, les roues et les turbines. La rue était absolument déserte; quelques lumières seulement rougeoyaient aux vitres de l'usine et, çà et là, derrière les persiennes des maisons. Arrivé en face de son logis, Peyrehorade s'arrêta pour allumer une cigarette, et Séverin en profita pour se rapprocher de son adversaire. — Le moment était venu, il serra son passe-partout dans sa main droite et surgit tout d'un coup de l'ombre, à côté du journaliste. Ce dernier, qui ne s'attendait guère à cette apparition, fit brusquement un écart qui le porta près de la berge.

— Deux mots ! dit Séverin d'une voix sourde, vous m'avez injurié tout à l'heure et vous avez cru en être quitte en me chassant du café... Vous vous êtes trompé, et nous allons nous battre.

Marius s'était vite remis de son alerte; il brandit sa canne et, riant au nez de son interlocuteur :

— Encore vous ?.. Parlez au singulier, mon petit !.. *Je vais vous battre*, si vous ne me flanquez pas la paix... Je vous le répète : je ne vais sur le terrain que lorsque j'ai un homme devant moi, et non un moucheron de votre espèce !

— Lâche ! grommela Séverin exaspéré, je te forcerai bien à te défendre !

Il s'était campé devant lui et lui barrait le passage. L'autre recula d'un pas et leva sa canne; mais au moment où il croyait frapper Séverin, celui-ci bondit de côté, lança contre Marius son poing armé du passe-partout, l'atteignit en pleine poitrine et le fit rouler dans le canal.

Peyrehorade tomba sans même pouvoir jeter un cri. Il se débattit un instant dans l'eau tourbillonnante, mais, soit qu'il ne sût pas nager, soit que la violence du coup eût paralysé ses mouvemens, il fut entraîné et disparut.

Pendant quelques secondes, Séverin demeura abasourdi de cette brusque réalisation de la vengeance qu'il avait si longuement préméditée; puis, quand il se fut rendu compte de ce qui venait de se passer, une douloureuse secousse intérieure l'ébranla de la nuque aux talons. Tout ce qu'il y avait en lui de tendre et de généreux

se révolta à la pensée qu'il allait être cause de la mort d'un homme. — Le courant emporterait certainement Peyrehorade sous les roues de l'usine et il y resterait... Et c'était lui, Séverin, qui venait de commettre cet assassinat?.. Il se fit horreur et, affolé, ne songeant plus qu'à sauver le malheureux qui se noyait, il courut sur les bords du canal en criant à plusieurs reprises d'une voix désespérée : — Au secours! — puis, cédant à une impulsion quasi instinctive, sans réfléchir au danger, il se jeta dans le courant à la place où il avait vu couler Marius Peyrehorade.

Les appels vociférés par le jeune Malapert avaient été entendus. Des fenêtres s'ouvraient, des lumières apparaissaient aux portes; les ouvriers qui veillaient dans l'usine accouraient sur la berge et, à l'aide de longues perches, essayaient de ramener vers le bord Séverin, qui avait plongé inutilement à la recherche de sa victime et dont les forces s'épuisaient.

En quelques minutes, l'obscure et solitaire rue des Saules se trouva éclairée par la vacillante lueur des falots, et peuplée d'une foule de curieux qui s'interpellaient bruyamment...

XI.

— Eh bien! en voilà du nouveau! s'écria, le lendemain matin, Aristide Péchoin, en entrant comme un coup de vent dans le bureau de la première division; quelle aventure, messieurs, quelle aventure!..

— Monsieur Péchoin, interrompit Nivard d'un ton rogue, je vous ferai remarquer, primo, qu'il est neuf heures et, secundo, que vous gardez incongrûment le chapeau sur la tête... De ce que vous donnez l'exemple d'une regrettable inexactitude, ce n'est pas une raison pour être irrespectueux envers vos supérieurs...

— Pardon, messieurs, bredouilla l'expéditionnaire en se découvrant, je suis tellement ahuri!.. Ce qui m'a retardé, c'est que j'ai assisté à la recherche et à la levée du corps...

— Quel corps? demanda l'oncle Blouet, dont la tête émergea d'une pile de dossiers.

— Mais vous ne savez donc rien de la mystérieuse affaire de cette nuit? s'écria Aristide; je parle du corps de M. Peyrehorade, le rédacteur du *Mémorial de l'Est*... La justice a fait détourner l'eau du canal, et on a repêché ce matin le cadavre sous les roues de la filature... Je l'ai vu; il était horriblement défiguré et déjà vert... Ça m'a coupé la digestion de mon premier déjeuner et j'en ai l'estomac retourné.

— Comment, Peyrehorade s'est noyé! s'exclama à son tour Lé-

chaudel en respirant délicatement le parfum d'une rose cueillie dans son jardin.

— Il s'est noyé ou on l'a noyé, reprit confidentiellement Péchoin; la chose est fort louche... Il paraît qu'il s'était querellé hier soir au café de la Comédie avec notre collègue Séverin Malapert... La discussion s'est continuée sur le bord du canal, et tout d'un coup on a entendu l'*amoureux de la préfète* qui appelait au secours. Les gens de l'usine ont trouvé Séverin qui barbotait dans l'eau, mais Peyrehorade avait déjà disparu.

— J'ai toujours prédit que ce jeune Malapert finirait mal! déclara Nivard d'un son solennel; voilà le fruit des mauvaises lectures!

— A vous entendre, objecta Léchaudel, on croirait qu'il a tué le journaliste, tandis que, d'après le récit de Péchoin, il est clair qu'il a été attaqué, puisque c'est lui qui a appelé au secours... Vous avez trop d'imagination, monsieur Nivard, il faudra soigner ça!.. Et sait-on, au moins, comment va le jeune homme?

— On l'a ramené chez lui plus mort que vif, répondit Péchoin, et on ignore encore s'il en reviendra!

Vers deux heures du matin, en effet, des ouvriers de l'usine avaient transporté Séverin à la ville haute et l'avaient déposé entre les mains de Claudette éplorée. Un médecin, appelé en hâte, constata les premiers symptômes d'une fièvre cérébrale, et déclara qu'avant un mois il ne pourrait se prononcer sur l'issue de la maladie.

Pendant ce temps, l'aventure du jeune secrétaire et la mort dramatique de Peyrehorade défrayaient les conversations de la ville. La justice avait commencé une enquête, mais, comme les faits qui avaient précédé la noyade du journaliste restaient mystérieux, comme on ne pouvait interroger Séverin, chez lequel un sommeil comateux alternait avec des accès de délire, les magistrats n'aboutissaient à aucune conclusion. Le préfet, auquel Mme de Grandclos s'était décidée à confier ce qui s'était passé entre elle et Peyrehorade, réussit à étouffer l'affaire, et Cécile put enfin respirer. — Dans la ville, une seule personne était encore en possession de son secret : Séverin Malapert, et, pour le moment, une indiscrétion du pauvre enfant n'était guère à craindre. Mme de Grandclos, que la disparition du danger et la certitude de n'être plus troublée dans sa sécurité prédisposaient à une sentimentalité tendre, avait le cœur maternellement ému en songeant au dévoûment passionné de son sauveur. Si elle eût écouté son premier mouvement, elle aurait été s'asseoir au chevet de Séverin pour lui prouver sa reconnaissance; mais elle avait à compter avec l'opinion publique, qui glosait déjà sur les platoniques amours du jeune Malapert, et, d'ailleurs, le décorum

permettait difficilement à une préfète d'aller soigner un des employés de son mari; c'eût été confesser presque ouvertement l'intérêt qu'elle prenait au mystérieux drame de la rue des Saules. Elle mit donc une sourdine à ses sentimens charitables, et se contenta d'envoyer chaque jour un domestique s'informer de l'état du malade.

Séverin resta pendant trois semaines entre la vie et la mort, puis la fièvre commença à décroître, et, au bout de trois autres semaines, il entra en convalescence. Sa première pensée, lorsqu'il retrouva sa lucidité, fut pour Cécile de Grandclos. Il éprouvait une joie indicible à songer qu'elle était maintenant délivrée de ses tourmens. Sa mère lui avait appris que la préfète s'informait chaque jour de sa santé, et il la trouvait magnanime de vouloir bien penser assidûment à lui. Il lui tardait d'être assez fort pour descendre à la ville basse et faire à Cécile une première visite dans le kiosque où il était tombé à ses genoux. Malheureusement sa convalescence était lente. Son corps amaigri n'avait plus de force; ses jambes pouvaient à peine le porter; quand il était resté levé pendant une heure, les idées flottaient dans son cerveau vide, sa tête tournait, et il était obligé de se recoucher.

Un soir de septembre, il avait lutté courageusement contre la fatigue, et il était demeuré debout jusqu'à cinq heures; puis, abattu par ce grand effort, il s'était recouché et sommeillait, tandis qu'un rayon de soleil couchant pénétrait par la fenêtre ouverte de sa petite chambre. Tout à coup, dans son demi-sommeil, il lui sembla entendre le bruissement soyeux d'une robe, et, en même temps, son odorat, dont la maladie avait développé la sensibilité, perçut un délicat et pénétrant parfum de femme. — Comme il entr'ouvrait les yeux, une main fraîche et veloutée se posa sur son front, évoquant le délicieux souvenir d'une caresse semblable, déjà une fois savourée.

— Comment allez-vous, monsieur Séverin? murmura une voix bien connue.

Il crut d'abord être de nouveau le jouet d'une des hallucinations que lui donnait la fièvre. Il ouvrit les yeux tout à fait et vit dans un rayon de soleil, qui l'enveloppait comme d'une auréole, la belle Cécile de Grandclos.

— Oh! madame! s'écria-t-il, ébloui.

— Chut! reprit-elle, ne vous agitez pas... Votre mère, qui vous croyait encore levé, m'a permis de monter un instant.

— Que vous êtes bonne! dit-il en la contemplant avec un regard extasié.

— Il y a longtemps, continua-t-elle, que je voulais venir vous remercier de ce que vous avez fait pour moi... Je vous en suis

profondément reconnaissante et je compte vous le prouver un jour. Dépêchez-vous de vous guérir.

— Je me sens déjà plus fort, s'exclama-t-il, maintenant que je vous ai revue !

— Soyez prudent... et discret, poursuivit-elle, je pars pour un voyage de quelques semaines et j'espère à mon retour vous trouver sur pied... En attendant, je ne vous oublierai pas... Adieu !

Elle se pencha vers lui, le baisa tendrement sur le front, et, avant qu'il fût revenu de la béatitude voluptueuse où cette caresse l'avait plongé, Cécile s'était évanouie comme une apparition.

Elle ne revint plus à Juvigny. Pendant qu'elle était à Paris, M. de Grandclos fut appelé à une préfecture plus importante dans une ville du Nord ; toutefois elle tint sa promesse et Séverin ne fut pas oublié. — Un an après le coup d'état de décembre, le jeune Malapert, qui venait d'atteindre sa majorité, fut nommé d'emblée à une perception très lucrative dans un gros bourg des environs de Loches. Il voulut d'abord refuser cet avancement inespéré, dû à la protection de Mme de Grandclos. Cette façon dont la belle Cécile entendait lui prouver sa reconnaissance l'humiliait et le désespérait. Il ne céda que devant la colère indignée de Simon Malapert et sur les prières instantes de Claudette. — Un matin de janvier, il partit tristement de Juvigny et alla s'installer à Montrésor. — C'était, à cette époque, un trou de village perdu au fond des bois, n'ayant que des communications très difficiles avec le chef-lieu et dépourvu de toutes ressources intellectuelles. La perception était bonne et ne donnait pas beaucoup de besogne ; mais dans ce milieu sauvage et inintelligent, peuplé de chasseurs et de cultivateurs, Séverin se sentit voué à l'ennui et à la nostalgie.

Pendant les premières années, il se résigna à son sort. Il conservait vaguement l'espoir de recevoir quelque nouvelle de Mme de Grandclos ; il ne pouvait s'accoutumer à l'idée qu'elle l'avait oublié. Mais elle ne lui écrivit jamais et ne parut plus s'occuper de lui. Sa reconnaissance s'était bornée à le faire nommer à Montrésor, et elle croyait sans doute avoir suffisamment récompensé le dévoûment de son sauveur, en le pourvoyant d'un emploi qu'on obtient rarement à l'âge de Séverin. — L'administration fit du reste expier au jeune Malapert cette nomination, que les vieux employés qualifiaient de scandaleuse. On le laissa moisir à Montrésor ; il eut beau demander de l'avancement, le ministère resta sourd, et Séverin comprit qu'il était condamné à vieillir dans ce pays perdu. — Parfois, en lisant un journal, il voyait le nom de la « belle Mme de Grandclos » dans les chroniques mondaines où l'on racontait les bals des Tuileries ou de l'Hôtel de Ville. M. de Grandclos avait été

nommé secrétaire-général d'un des principaux ministères, et Cécile figurait parmi les femmes à la mode du second empire. Chaque fois que ce nom lui tombait sous les yeux, il rougissait, son cœur se serrait et il en avait pour tout un jour à rêvasser mélancoliquement...

Il ne s'occupait plus de littérature; la lecture de ses auteurs favoris ne l'intéressait plus; un amer découragement pesait sur son âme, et il en venait à regretter de n'être point resté au fond du canal des Saules avec Peyrehorade. — Du moins il serait mort avec ses illusions; il n'aurait pas connu le triste envers des passions humaines; il n'aurait pas assisté à la chute des ailes de ses idéales chimères... Peu à peu, sous l'influence traîtresse de l'air épais et du climat endormeur de la Touraine, il s'acoquina à son existence mesquinement bourgeoise. Il expédiait machinalement sa besogne quotidienne, se complaisait en des repas plantureux, se livrait à de longues et lourdes siestes pendant l'après-midi, et prenait de l'embonpoint. Il s'était mis à fréquenter le cercle où se réunissaient les chasseurs de l'endroit, et il s'y abrutissait dans d'interminables parties de rams.

Ainsi les années se succédèrent, oisives, ennuyées, monotones; L'âge venait, les cheveux noirs de Séverin grisonnaient, son imagination se stérilisait et son esprit, autrefois si vif, s'atrophiait. Il n'entendait plus parler de Mme de Grandclos et il ne s'en attristait plus; l'image de la belle Cécile, quand elle se présentait à sa mémoire, ne lui rappelait que d'ironiques déconvenues et un donquichottisme qui maintenant lui paraissait ridicule et niais. Il était devenu casanier et ne se souciait même plus de retourner à Juvigny. Il ne lui restait de ses aventures de jeunesse qu'un violent dégoût des femmes, aussi avait-il énergiquement refusé de se marier.

Maintenant il est vieux, on lui a donné sa retraite, et, encore que rien ne le retienne plus en Touraine, il n'a pas quitté Montrésor, où il continue le même train de vie insipide et inutile. Parfois, lorsqu'il se regarde dans un miroir, et qu'il voit se refléter dans la glace cette figure ridée et vieillotte, ce dos voûté, ces yeux ternes et ces lèvres chagrines, il a peine lui-même à reconnaître dans ce personnage desséché et décrépit le Séverin d'autrefois; — le svelte jouvenceau exalté, tendre et romanesque, qui marchait d'un pas si allègre sous les acacias en fleurs de la rue du Baile, et qu'on avait surnommé à Juvigny « l'amoureux de la préfète. »

ANDRÉ THEURIET.

CHRISTINE DE SUÈDE

La reine Christine de Suède, fille du grand Gustave-Adolphe, est une des figures les plus attirantes de l'histoire. Elle joint l'étrangeté à l'éclat, un air d'énigme à un air de roman. Son siècle ne sut comment la juger. Peu de créatures humaines ont été plus encensées et plus injuriées de leur vivant. On remplirait plusieurs pages avec les seuls titres des odes, harangues, panégyriques, pièces de théâtre, en prose et en vers, en latin, en suédois, en français, en allemand, en italien, où Christine est portée aux nues. La liste ne serait pas moins longue des pamphlets, mémoires, épigrammes, en toutes langues aussi, où elle est traînée dans la boue. Aujourd'hui encore, elle embarrasse par un mélange, peut-être sans exemple, de grandeur et de ridicule, de noblesse et de perversité. On est en peine de décider si elle fut sincère, ou si elle se moqua de l'Europe. On ne l'est pas moins d'expliquer pourquoi la comédie tourna soudain en drame.

La lumière se fait cependant peu à peu ; en écoutant Christine nous parler elle-même dans ses lettres, ses pièces diplomatiques, ses recueils de *Maximes*, son autobiographie, ses notes marginales jetées çà et là, nous finissons par la comprendre, et nous comprenons en même temps les jugemens contradictoires des contemporains. A mesure que cette physionomie ambiguë nous livre son secret, elle nous inspire des sentimens ambigus comme elle. On est amusé et révolté, séduit et écœuré.

I.

Christine naquit à Stockholm, le 8 décembre 1626, de Gustave-Adolphe et de Marie-Éléonore, fille de l'électeur de Brandebourg.

On voulait un prince, et les astrologues l'avaient promis. Les songes avaient confirmé l'arrêt des astres. Quand l'enfant vint au monde, il parut bien que les étoiles et les puissances mystérieuses qui envoient les rêves ne s'étaient trompées qu'à demi, et que la nature avait réellement essayé de faire un garçon. Le nouveau-né était si velu, si noir, il avait la voix si rude et si forte, qu'on crut avoir un prince. Ce n'était par malheur qu'un garçon manqué, et qui resta tel toute sa vie. Gustave-Adolphe se consola vite, mais la reine sa femme prit cette petite taupe en horreur. Elle ne pouvait lui pardonner d'être une fille, et un laideron par-dessus le marché. Christine insinue dans son autobiographie (1) que l'aversion de sa mère contribua à multiplier les accidens autour de son berceau, et que c'est miracle si elle en fut quitte pour une épaule plus haute que l'autre. Dans tout ce que nous savons de Marie-Éléonore, rien n'autorise un pareil soupçon.

La reine était extravagante et pleurnicheuse; ce n'était pas une méchante femme. Gustave-Adolphe la définissait une personne « sans conseil, » et le mot était juste : elle n'avait pas l'ombre de sens commun. Son époux en était néanmoins très amoureux, et lui passait volontiers son ineptie et ses éternelles scènes de larmes, parce qu'elle était belle et « d'une humeur fort douce. » Il l'aimait de la manière un peu hautaine dont les hommes d'esprit aiment les sottes, se plaisant à la voir parée et ne lui parlant de rien. Il avait raison, puisque la reine l'adorait et était parfaitement contente de son lot. Elle vivait entourée de nains, de bouffons et de gens de peu, occupée de recettes pour conserver son teint, à l'écart de tout, ignorant tout, livrée aux basses intrigues de ses domestiques. Avec ses superstitions, ses idées d'un autre temps, sa cour barbare de monstres et de parasites, elle représentait le moyen âge à la cour de Suède, au XVIIe siècle, et sous Gustave-Adolphe. Sa douceur ne permet guère de croire qu'elle ait essayé de tuer ou d'estropier sa fille, pour la punir de ne pas être un fils; mais elle fut une mère déplorable, dont il est juste de tenir compte à Christine. Celle-ci lui dut ses plus gros défauts, et aucune qualité. Tout ce qu'elle eut de bon lui vint de son père.

Gustave-Adolphe a laissé un souvenir lumineux. Il était tout à

(1) *Vie de la reine Christine, faite par elle-même.* Tome III des *Mémoires concernant Christine, etc.*, publiés par Archenholtz, bibliothécaire du landgrave de Hesse-Cassel. (Amsterdam et Leipzig, 4 vol., 1751-1760.) La vaste compilation d'Archenholtz contient la plupart des documens en tout genre dont se sont servis successivement les historiens qui ont parlé de Christine. Grauert a cependant complété Archenholtz sur quelques points dans *Christina, Königin von Schweden und ihr Hof*, 2 vol. Bonn, 1837.

fait le Héros, tel que le conçoit le peuple. Rien ne lui a manqué de ce qui frappe les imaginations. Il sortait d'un Nord lointain et encore mystérieux, qu'on se représentait hérissé de glaces et perdu dans la nuit; trente ans plus tard, Huet et Naudé, arrivant en Suède, s'étonnaient naïvement d'y voir des fleurs, du soleil et des cerises. Le roi lui-même paraissait une évocation de la mythologie scandinave. L'empereur Ferdinand l'appelait « le roi de neige, » et ce surnom lui seyait à merveille. C'était un géant blond, à la barbe d'or, au teint blanc et fleuri, dont les yeux gris lançaient des éclairs. Il était prompt à la colère, terrible dans le combat, doux dans la paix et la possession de lui-même; il était alors le bon géant qui rit de tout. Comme les Ases, compagnons d'Odin, il aimait à boire avec les braves et à donner de grands coups aux jours de combat. Plusieurs historiens du temps l'ont blâmé de faire le soldat; ce n'était plus guère l'usage pour les souverains et les chefs d'armées. Christine le défendait chaudement. « La mode d'être héros à bon marché, écrivait-elle, et à force d'être poltron, n'avait pas encore commencé. A présent, on n'est plus héros qu'à proportion qu'on est grand poltron. » Raisonnables ou non, les charges formidables de Gustave-Adolphe sur le champ de bataille le paraient aux yeux de la foule d'une auréole singulièrement brillante.

Ses mœurs d'ancien preux étaient associées au goût des lettres. Il parlait plusieurs langues et se faisait suivre au camp d'une bibliothèque de choix. Il avait médité sur les choses humaines, sur l'ambition, la passion de la gloire, le génie des batailles, le sort des peuples, et il avait conclu qu'il était un fléau pour la Suède, que tous les grands rois sont des fléaux pour leurs peuples et tous les grands hommes des fléaux pour quelqu'un. « Dieu, disait-il, ne s'éloigne jamais de la médiocrité, pour passer aux choses extrêmes, sans châtier quelqu'un. C'est un coup d'amour envers les peuples quand il ne donne aux rois que des âmes ordinaires. » Il est vrai, continuait-il, que les princes médiocres attirent par cela même des maux à leurs sujets. « Mais ces maux sont bien légers, ils ne peuvent être en aucune considération, si on les compare à ceux que produisent les humeurs d'un grand roi. Cette passion extrême qu'il a pour la gloire, lui faisant perdre tout repos, l'oblige nécessairement à l'ôter à ses sujets. C'est un torrent qui désole les lieux par où il passe. » Pour lui, Dieu l'avait envoyé gagner des batailles dans un moment de colère contre la Suède, et il plaignait la Suède, sans admettre toutefois que le ciel pût se dédire : si la victoire hésitait, il descendait de cheval, se mettait à genoux et appelait à haute voix le « Dieu des armées. » Ce Dieu lui prouva qu'il s'intéressait à lui, en l'enlevant dans la splendeur de la force et de la jeunesse, au

milieu d'une bataille gagnée. Il quitta la scène du monde en héros, comme il y était entré, laissant l'Europe étourdie du bruit de son génie et de ses vertus. Sa fille Christine lui ressemblait par l'intelligence. Elle eut aussi son amour de la gloire, mais sans savoir distinguer la vraie de la fausse.

Elle n'avait pas tout à fait six ans lorsque son père fut tué à Lützen, le 6 novembre 1632. Les questions de régence et de tutelle avaient été réglées d'avance par Gustave-Adolphe. Il avait ordonné premièrement, sur toutes choses, de ne laisser la reine sa femme se mêler de rien, pas plus de l'éducation de sa fille que des affaires de l'état. Il ne pouvait penser sans terreur à ce qui se passerait si Marie-Éléonore avait le droit d'exprimer des volontés, et il avait recommandé à tout le monde de l'exclure de tout. C'était inscrit sur les registres du sénat, c'était dit dans les instructions au chancelier Oxenstiern. Le roi y était revenu dans ses lettres, pendant la campagne. Au moment de livrer bataille à Lützen, il en écrivait encore à son ministre. Rarement époux amoureux vit aussi clairement la bêtise de sa femme.

Il avait placé Christine sous la tutelle du conseil de régence. Le sénat et les états devaient aussi s'intéresser à cette éducation, et tous ensemble travailler à ce qu'une petite fille très maligne devînt un grand prince, car le roi avait recommandé de l'élever en garçon. Lui-même y avait pourvu en lui nommant un gouverneur, dont Christine vieillie persistait à trouver le choix très heureux. « Il avait été, dit-elle, de tous les plaisirs du roi, confident de ses amours et compagnon de toutes ses courses et débauches... Ce gentilhomme était excellent en tous les exercices, homme de cour, mais il était fort ignorant; de plus, fort colère et emporté; fort adonné aux femmes et au vin dans sa jeunesse; et ses vices ne l'ont pas quitté jusqu'à la mort, quoiqu'il se fût fort modéré. » Ce modèle des gouverneurs de princesses était secondé par un sous-gouverneur également ivrogne, et par un précepteur, docteur en théologie, l'honnête Jean Matthiæ. Le chancelier Oxenstiern avait la haute main sur le palais. Par malheur pour Christine, il était retenu en Allemagne lors de la mort de son maître. Les autres régens n'osèrent pas tenir tête à la veuve de Gustave-Adolphe, et Marie-Éléonore eut le temps de faire des siennes. Il ne dépendit pas d'elle que sa fille ne devînt folle.

La perte d'un époux était une trop belle occasion de pleurer pour qu'elle n'en profitât pas avec éclat. Elle résolut de se signaler par une douleur dont il serait parlé dans le monde. Ce furent des déluges et des hauts cris, le jour et la nuit, pendant des semaines, des mois, des années. Elle avait fait tendre son appartement de noir, du plancher au plafond, boucher les fenêtres avec des dra-

peries noires, de manière « qu'on n'y voyait goutte (1), » et elle pleurait, pleurait, pleurait, à la lueur de flambeaux de cire. Une fois le jour, elle allait « visiter » une boîte en or, suspendue au chevet de son lit et où elle avait placé le cœur de son époux, et elle pleurait sur la boîte. A d'autres momens, c'étaient de grandes lamentations qui résonnaient lugubrement parmi cet appareil funèbre. Si la reine n'avait enfermé avec elle que ses nains et ses bouffons, on ne s'en serait pas mis en peine : c'était leur affaire; mais elle s'était emparée de Christine, qu'elle gardait à vue et couchait dans son lit, afin de la faire pleurer avec elle, crier avec elle, et de passer leur vie ensemble dans le noir. Elle poussait des hurlemens dès qu'on faisait mine de lui ôter sa fille. Les régens hésitaient, se consultaient, et cependant le temps volait. Le retour d'Oxenstiern délivra Christine. Le chancelier se hâta d'écarter Marie-Éléonore, qui fut larmoyer dans un de ses châteaux, et dont le nom ne reparaît plus désormais que de loin en loin, accompagné d'une mention de ce genre : la reine pleura plusieurs heures;.. la reine pleura toute la nuit;.. la reine ne pouvait s'arrêter de pleurer...

Christine avait subi trois ans le cauchemar de la chambre noire, de la boîte d'or et des crises de sanglots à heure fixe. C'était trop pour une enfant nerveuse. Marie-Éléonore est responsable d'une part des excentricités de sa fille.

Les régens, le sénat et les états purent enfin s'appliquer librement à leur grande œuvre et donner le rare exemple d'un monarque élevé directement par son peuple, selon des programmes discutés par le peuple et en vue de gouverner un jour selon les idées du peuple. Christine eut pour précepteur la nation entière, puisque les états de Suède comptaient un quatrième ordre, l'ordre des paysans. Pour achever de rendre le cas singulier, la Suède était à cette époque assez arriérée, et cette nation d'illettrés se trouva brûlée d'une foi qui n'a jamais été égalée, même de nos jours, dans la vertu toute-puissante, mystique et magique, de l'instruction. Pendant dix années, la Suède vécut dans l'attente et l'angoisse des progrès de sa souveraine en thème latin et en mathématiques. Le bruit de ses succès d'écolière se répandait jusqu'au fond du royaume « et y éveillait, a dit un historien (2), les plus joyeuses espérances pour le bonheur futur du pays. » La reine apprenait le grec : c'était de l'allégresse. Elle lisait Thucydide : c'était du ravissement. Les étrangers la traitaient de petite savante : c'était un bonheur public.

(1) *Autobiographie* de Christine.
(2) Grauert.

On a conservé quelques-uns des devoirs de Christine et on en a imprimé une collection. Les compositions françaises ressemblent à celles qu'on fait de nos jours dans les pensions de demoiselles. Il y en a une sur *la Patience* et une sur *la Constance*. Une troisième, en forme de lettre, contient des condoléances à une dame, sur la mort de son mari. L'élève Christine avait voulu y mettre de belles idées et s'était embrouillée : « Il faut penser, disait-elle, que, comme il est impossible à un prisonnier de ne quitter pas avec profit sa prison ici, de même les âmes qui sont en ce monde comme en prison ressentent par cette évasion premièrement le contentement d'une vie libre de regrets et de soupirs : et ainsi la mort est l'assurance d'une heureuse vie. » Christine avait seize ans quand elle composait ces chefs-d'œuvre, que des admirateurs imprudens ont transmis à la postérité. Les mêmes enthousiastes s'extasiaient sur ses thèmes latins, qu'ils déclaraient remplis « d'élégances. » J'ose y trouver du latin de cuisine, et j'ose ajouter que cela était tout à fait indifférent pour la prospérité du royaume.

Le gouvernement n'était nullement de cet avis. Il pensait exactement le contraire. Que deviendrait la Suède si la reine faisait des solécismes? On accumulait les précautions pour éviter un si grand malheur. Le bon Matthiæ était obligé de rendre compte de ses leçons. La régence savait que, le 26 février 1639, la reine avait commencé les *Dialogues français* de Samuel Bernard; que, le 30 mars, elle avait appris par cœur le discours de Caton, dans Salluste, et, le 6 avril, le discours de Catilina à ses soldats; qu'elle étudiait l'astronomie dans un auteur du XIIIe siècle, incapable de lui donner des opinions hérétiques sur le mouvement de la terre; qu'en histoire, elle avait débuté par le *Pentateuque,* auquel avait succédé une *Guerre de Thèbes*, et qu'elle lisait très assidûment un vieux livre suédois, recommandé par Gustave-Adolphe, où l'art de gouverner était réduit en maximes. Une commission de sénateurs s'assurait avec diligence que les leçons étaient bien sues et faisait passer des examens à la reine. Les états votaient des instructions « sur la manière dont Sa Majesté pourrait être le mieux élevée et instruite, » et profitaient de l'occasion pour inviter les régens à ne point donner à Sa Majesté des idées « préjudiciables à la liberté et aux circonstances des états et des sujets du royaume. »

Jamais élève ne fut soumis à un entraînement plus vigoureux, et jamais élève n'en eut moins besoin. La petite reine avait une facilité remarquable et une ardeur passionnée. Elle voulait tout savoir et comprenait tout. Elle en oubliait le boire et le manger, se privait de sommeil pour travailler, mettait enfin sa tête à une terrible épreuve. Christine n'eut vraiment pas de chance en éducation. Au

sortir de l'horrible chambre noire de sa mère, elle tomba sur de fort honnêtes gens, qui crurent leur devoir intéressé à en faire un phénomène, et qui réussirent, pour comble de malheur. Personne ne s'avisa qu'une petite fille a besoin de jouer à la poupée. Moins elle était enfant, plus on se réjouissait. Jamais une détente, un repos. D'un bout de l'année à l'autre, un travail forcené, haletant, coupé par des exercices du corps violens et excessifs. Elle ne grandissait pas, avait le sang en feu et manqua mourir plusieurs fois; mais elle savait huit langues, en remontrait à son professeur de grec, parlait sur la philosophie et avait une opinion sur les femmes. C'était réellement une petite savante, et, comme elle avait gardé l'esprit très vif, pétillant de malice, qu'elle avait des mots d'une drôlerie impayable, on fut longtemps à s'apercevoir qu'on avait forcé le ressort, déjà un peu faussé par les absurdités de Marie-Éléonore. La Suède admira sans défiance son aimable princesse et se complut dans son œuvre.

Que pouvait-on lui souhaiter qu'elle n'eût point? Elle savait par cœur le catéchisme luthérien et citait des versets comme un évêque. On avait rêvé d'en faire un garçon : elle avait dépassé le but. Elle était ébouriffée, elle avait les mains sales, les vêtemens en désordre, elle jurait et sacrait comme un mousquetaire, mais elle montait divinement à cheval, tuait un lièvre d'une balle, couchait sur la dure, et méprisait profondément les femmes, les idées de femmes, les travaux de femmes, les conversations de femmes. Quand elle passait au galop, libre et hardie, en chapeau d'homme et justaucorps, les cheveux au vent et le visage hâlé, la Suède n'était pas encore sûre d'avoir un prince, elle n'était plus sûre d'avoir une princesse. Sa figure d'adolescent aidait à l'illusion. Christine avait les traits accentués, le nez fort et busqué, la lèvre inférieure un peu pendante, de grands beaux yeux bleu clair où passaient des flammes. Elle avait aussi une voix d'homme, qui s'adoucissait aux occasions. De taille, elle était petite et de travers, mais avec une aisance, des mouvemens lestes qui en faisaient le plus joli gamin du monde. Le peuple en raffolait. Ni les « cinq grands vieillards, » ainsi qu'elle appelait les régens, ni l'honnête Matthiæ, ni le gouverneur ivrogne, ni l'aumônier de la cour, ni aucun de tous ces hommes de cour, d'épée, de robe et de science qui l'entouraient du matin au soir, ne soupçonnèrent le volcan caché sous la gaminerie. Ils auraient frémi d'horreur s'ils avaient pu lire les aveux de l'*Autobiographie*.

Dans ce morceau précieux, bien qu'inachevé, Christine se dresse à elle-même un autel. C'était l'usage du temps. Le goût était aux portraits, et l'on disait au public, avec une entière candeur, le

bien et le mal qu'on pensait de soi, sans craindre d'appuyer un peu plus sur le bien que sur le mal. Il y avait au fond moins d'orgueil, il y avait surtout un orgueil plus innocent à s'embellir ainsi aux yeux de la foule, qu'à lui jeter ses vices au visage, selon l'exemple donné depuis par Rousseau. On ne peut reprocher à Christine que d'avoir légèrement abusé du droit reconnu par les mœurs de faire valoir les beautés du modèle.

Elle s'étend avec un sérieux qu'on n'oserait plus avoir de nos jours, ou du moins étaler, sur son cœur « grand et noble dès qu'il se sentit, » son âme « de la même trempe » et « tant de beaux talens » qui la désignaient à l'admiration du monde. Passant ensuite aux défauts, selon la poétique du genre, elle s'en accorde d'abord de très royaux, convenables à son rang et ne rabaissant point une créature supérieure. « J'étais méfiante, dit-elle, soupçonneuse, de plus ambitieuse jusqu'à l'excès. J'étais colère et emportée, superbe et impatiente, méprisante et railleuse. » Jusqu'ici, tout va bien; mais elle ajoute quelques lignes plus bas : « De plus, j'étais incrédule et peu dévote, et mon tempérament impétueux ne m'a pas donné moins de penchant à l'amour que pour l'ambition. » Elle proteste que Dieu, qui ne paraît pas s'être préoccupé de son incrédulité, l'a toujours préservée des chutes auxquelles l'avait destinée la nature : « Quelque proche que j'aie été du précipice, s'écrie-t-elle, Votre puissante main m'en a retirée. » Elle n'ignore pas que la médisance l'a « noircie, » et elle s'accuse à ce sujet « d'avoir trop méprisé les bienséances de son sexe, » ce qui l'a fait paraître souvent plus « criminelle » qu'elle ne l'était. Elle confesse qu'elle a eu tort, mais elle ne peut s'empêcher d'ajouter que, si c'était à refaire, elle se moquerait encore davantage des bienséances : « Je suis... persuadée que j'aurais mieux fait de m'en émanciper tout à fait, et c'est l'unique faiblesse dont je m'accuse; car, n'étant pas née pour m'y assujettir, je devais me mettre entièrement en liberté là-dessus, comme ma condition et mon humeur l'exigeaient. » Cette dernière boutade la peint.

Les sujets très luthériens et très religieux de Christine croyaient encore plus fermement à la main divine qui retire les jeunes imprudentes du précipice que n'y croyait une princesse « incrédule et peu dévote. » Néanmoins, s'ils avaient su à quel point ce bras irrésistible était nécessaire pour soutenir et sauver leur petite reine, ils auraient été épouvantés. Leur vin, leurs jurons, leur grossièreté de demi-barbares s'alliaient à la gravité d'esprit que donne la religion protestante sérieusement pratiquée. Ils mettaient Dieu de part dans tous leurs actes, de manière qu'ils le sentaient sans cesse à leurs côtés, prêt à aider, prêt aussi à anéantir. Lorsque

Gustave-Adolphe fit ses adieux aux états avant de s'embarquer pour l'Allemagne, ils chantèrent ensemble le *Psaume :* « Rassasie-nous le matin de ta grâce,.. nous serons joyeux tout le jour. » Ces gens-là prenaient la vie au sérieux. Christine n'y vit qu'une mascarade. C'est pourquoi ils ne purent s'entendre longtemps, malgré l'esprit, le charme, le courage et la science de cette fille extraordinaire. Il manquait à la souveraine un seul don : le sens moral, et elle était tombée sur un peuple qui se serait plutôt passé de tous les autres.

A dix-huit ans, les états la déclarèrent majeure, et la régence lui remit le pouvoir. On allait voir à l'épreuve ce que valait le parlementarisme appliqué à l'éducation d'une jeune fille.

II.

Les états avaient toujours recommandé, très sagement, d'en faire avant tout une bonne Suédoise, dressée aux manières et coutumes du pays, « tant pour l'esprit que pour le corps. » Le sénat et la régence étaient d'accord sur cet article avec les états. Le but qu'ils se proposaient tous étant aussi nettement défini, on demeure stupéfait des moyens choisis pour l'atteindre. Plus on considère la Suède de Gustave-Adolphe, moins on conçoit que des études à outrance et une culture raffinée aient paru la voie la plus propre à en faire aimer et adopter les mœurs.

Un grand prince l'avait comblée de gloire, mais les guerres de Gustave-Adolphe, en rendant la Suède redoutable, ne lui avaient pas permis de s'adoucir. Rude il l'avait trouvée, rude il la laissa. A son avènement, en 1611, l'ignorance était épaisse; il existait une seule et médiocre école, à Upsal (1), et peu de jeunes gens, par diverses raisons, fréquentaient les universités étrangères. La bourgeoisie n'était pas riche. La noblesse méprisait l'instruction, selon une tradition à laquelle les aristocraties européennes ont infiniment de peine à renoncer. Un grand nombre de magistrats pouvaient à peine signer leur nom, et d'excellens généraux n'en savaient guère plus long. Gustave-Adolphe fonda des écoles et fit venir un libraire d'Allemagne. Il ne put improviser des maîtres; la faculté de médecine d'Upsal se composa quelque temps d'un seul professeur, et c'était assez pour le nombre des élèves. Un mal général

(1) L'université d'Upsal a été fondée en 1476. A l'époque dont nous parlons, elle était déchue au point de n'être plus guère qu'une école ordinaire. Gustave-Adolphe la réorganisa.

à cette époque, le pédantisme, florissait autant que le permettait la rareté des savans. Le docteur Pancrace et Trissotin auraient trouvé à qui parler.

La seule théologie prospérait dans ce désert intellectuel. Un clergé plein de zèle catéchisait et prêchait le peuple avec une sorte de fureur, jusqu'à le contraindre, malgré sa foi ardente, à des plaintes publiques contre la longueur des sermons. Le peuple ajoutait à ce qu'on lui enseignait les mille superstitions qui représentent la poésie dans l'existence des petits, quand les petits sont très pauvres, très ignorans, et qu'ils ont la vie triste et dure.

Les mœurs étaient primitives comme les idées. Les députés de l'ordre des paysans assistaient aux états en haillons. Les logis des grands étaient badigeonnés de blanc, à peine meublés et grossièrement. Au moment des repas, on tendait un baldaquin au-dessus de la table, afin d'empêcher les toiles d'araignées de tomber dans les plats. Le service de table était en harmonie avec le mobilier; au festin de noce de Gustave-Adolphe, on mangea dans de la vaisselle d'étain, et encore elle était empruntée. La nourriture était grossière; même chez le roi, presque point de superfluités telles que sucreries et pâtisseries; rien que de la viande, et l'on resservait les restes. La mère de Gustave-Adolphe achetait elle-même son vin et faisait attendre le paiement au marchand. Le prince Charles-Gustave, qui régna après Christine, eut une longue correspondance avec sa mère pour décider s'il serait plus avantageux de se faire faire un habit de tous les jours, ou de sacrifier un de ses habits du dimanche. Un voyageur (1) rapporte que la monnaie était de cuivre, et « aussi grosse que des tuiles. » Si le détail est exact, il est caractéristique.

On n'avait qu'un luxe, l'ivrognerie, mais on l'avait bien. Au mariage de Gustave-Adolphe, on but cent soixante-dix-sept muids de vin du Rhin et cent quarante-quatre charges de bière, sans compter les autres espèces de vin et l'eau-de-vie. Les grandes réjouissances consistaient à s'attabler devant des bouteilles, à jurer son saoûl, se jeter les verres à la tête et rouler sous la table dans une mêlée finale. Il n'en allait pas autrement à la cour que dans un cabaret. Personne, pas même un évêque, n'avait le droit de refuser de rendre raison le verre à la main.

Stockholm gardait une figure de capitale de demi-sauvages. La ville n'était pas encore sortie de l'île où elle était née. De loin, on n'apercevait que des monumens et des palais, dont les toits étincelans, formés de grandes lames de cuivre, dominaient de petits

(1) Huet.

monticules verts. Il y avait des tours massives, des minarets turcs, des clochers de toutes formes, des palais à colonnades grecques, enfin l'assemblage le plus baroque et le plus pittoresque (1) : de maisons, point. On approchait, et l'on découvrait que les petits monticules verts étaient les maisons, construites en bois et recouvertes de prairies. Il est bon, en pareille matière, de citer ses auteurs. Nous laissons la parole au très véridique Huet, évêque d'Avranches, qui visita Stockholm en 1652. « Les fenêtres, dit-il, sont enchâssées dans le toit, qui lui-même est fait de planches et d'écorces d'une espèce de bouleau qui ne pourrit point, et est recouvert de gazon ; ce dernier mode de couverture était, au témoignage de Virgile, appliqué en Italie aux chaumières des paysans. On sème alors sur ce gazon de l'avoine ou d'autres graines dont les racines le font adhérer fortement au toit. Ainsi, les faîtes des maisons sont des champs de verdure et de fleurs, et j'y ai vu paître des moutons et des porcs. Les toits, dit-on, sont faits de cette manière, tant pour que les maisons, qui sont formées de matières résineuses, ne s'embrasent pas au contact de la foudre, que pour avoir, en temps de guerre et au cas où on serait assiégé et bloqué par l'ennemi, des pâturages pour nourrir les troupeaux. » Stockholm pouvait se vanter d'être une capitale unique au monde (2).

Il aurait fallu à la Suède un élan vigoureux pour rattraper les états de l'Occident, et le règne de Gustave-Adolphe lui avait interdit pour longtemps les grands efforts pacifiques. Le héros savait bien ce qu'il disait, lorsqu'il assurait ses officiers étonnés que Dieu fait « un coup d'amour envers les peuples quand il ne donne aux rois que des âmes ordinaires. » Il laissa son royaume épuisé d'argent, abîmé par des passages continuels de troupes, écrasé d'impôts, et sa mort ne termina point la guerre. Son confident politique, Oxenstiern, la continua, et le sort des campagnes devint intolérable. Le paysan n'en pouvait plus. Tourmenté par le soldat, tourmenté par le noble, tourmenté par le collecteur d'impôts et ne trouvant ni appui ni pitié chez le tout-puissant chancelier, il se révoltait, gâtait encore plus ses affaires et émigrait de désespoir. Une partie de la Suède était retombée en friche.

Pour gouverner ce peuple simple, on forma une reine nourrie de fine littérature, éprise de poésie, connaisseuse en livres rares et manuscrits. Pour gouverner ce peuple pieux, on forma une reine imprégnée d'antiquité païenne et de philosophie. Pour gouverner ce

(1) Ch. Ponsonailhe, *Sébastien Bourdon.*

(2) Un savant islandais qui écrivait au XVII[e] siècle, Jonas Arngrim, fait une description toute semblable des maisons de son pays. (*Reipub. Island.*, cap. VI.)

peuple pauvre, on forma une reine adorant les beaux meubles, les tableaux, les statues, les médailles, les pompes royales. Pour habiter cette contrée âpre, on forma une reine qui rêvait des paysages du Midi et des ciels italiens. Pour assurer ce calme profond des idées, on forma une reine de l'esprit le plus curieux, le plus inquiet, le plus audacieux, le plus indiscipliné, le plus agitant qui fût jamais. Pour clore cette ère d'aventure, on forma une reine virile, qui jugeait le mariage dégradant pour la femme et ne voulait point avoir d'enfans, mais apprendre la guerre. Et lorsqu'il se découvrit que la vaillante Suède, loyale et dévouée, mais rustique et fanatique, ennuyait Christine, la Suède demeura étonnée et scandalisée. Christine a eu assez de torts de son côté pour qu'on insiste sur ce qui peut l'excuser. On l'avait élevée pour régner sur Florence, et il fallait régner sur Stockholm et ses toiles d'araignées. Ce ne fut pas tout à fait sa faute si cela lui sembla dur.

Oxenstiern avait été le vrai souverain de la Suède pendant la minorité. A lui revenait donc la meilleure part de tant d'imprudences, et ce fut aussi lui qui en recueillit les premiers fruits amers. Depuis huit ans, il passait tous les jours trois heures à enseigner la politique et les affaires à la reine, et, depuis huit ans, il trouvait en elle une élève docile et reconnaissante. Christine prit le pouvoir : adieu la soumission ! Ce petit page en jupons avait ses idées à lui sur le gouvernement, et elles n'étaient pas du tout celles qu'on lui avait professées. Oxenstiern l'avait nourrie de la plus pure tradition aristocratique, et elle avait des opinions qui sentaient le ruisseau. Elle soutenait que le mérite est tout et que la naissance n'est rien : « Il y a, disait-elle, des paysans qui naissent princes et des rois qui naissent paysans ; et il y a une canaille de rois comme il y en a une de faquins (1). » Ayant découvert un Suédois de basse naissance qui avait des talens, elle le nomma ambassadeur et sénateur, et l'imposa au sénat, avec ces mots qu'on dirait empruntés à Beaumarchais : « Salvius serait sans doute un homme capable s'il était de grande famille. »

Mêmes surprises en politique étrangère. On lui avait tant vanté son esprit supérieur, qu'elle était résolue à ne supporter aucun guide. Elle voulait la paix, en quoi il semble qu'elle n'eût pas si tort, et elle pressa le traité de Westphalie, malgré Oxenstiern. Le vieil homme d'état fut obligé de reconnaître qu'il avait trouvé son maître. Il avait affaire à une fille impérieuse et ne craignant pas la lutte. « Les passions, disait-elle, sont le sel de la vie ; on n'est heureux ni malheureux qu'à proportion qu'on les a violentées. »

(1) *Maximes* de la reine Christine.

III

Il était clair qu'elle établissait son indépendance. Ce qu'elle comptait en faire fut bientôt non moins clair. Elle disait : « Il y a des gens auxquels tout est permis et tout sied bien. » Elle se rangea parmi ces gens, et se comporta en conséquence. Elle estimait qu'au fond les sottises ont moins d'importance qu'on ne le croit. Les âmes faibles s'attardent seules au regret des fautes passées. Les âmes fortes n'oublient jamais « qu'il y a si peu de différence entre la sagesse et la folie, que cette différence ne mérite pas d'être considérée, vu le peu de temps que dure cette vie. » Qu'est-ce qui est sage et qu'est-ce qui est fou? Au lieu de perdre notre temps à regarder en arrière, regardons en avant : « Il faut compter pour rien tout le passé, et vivre toujours sur nouveaux frais. » Précepte commode, que la reine Christine a toujours pratiqué. Quel que fût le passé, elle liquidait avec sa conscience et vivait sur nouveaux frais. Elle y mettait un air de bravade qui irritait la galerie et qui lui a valu des jugemens sévères. On aurait voulu qu'elle parût quelquefois se souvenir de certaines choses.

On lui a aussi beaucoup reproché la dynastie de ses favoris, qu'elle inaugura à peine émancipée. On a prononcé à ce propos de très gros mots. Le sujet est délicat, et les pamphlets où il est ressassé ont laissé subsister, malgré tout, assez d'incertitudes pour que la vertu de Christine ait trouvé quelques défenseurs (1). Comment est-on jamais sûr de rien dans de certaines choses? Qu'elle ait eu beaucoup de favoris et qu'elle les ait volontiers choisis parmi les hommes jeunes et aimables, voilà qui n'est pas niable, puisque cela se passait à la face du ciel. Que la plupart des contemporains en aient cru le témoignage des pamphlets ou celui de leurs propres yeux, voilà qui n'est pas moins acquis. Qu'il faille prendre au sérieux le passage de l'autobiographie sur le précipice souvent côtoyé, toujours évité, voilà qui est déjà infiniment moins sûr. Que ses goûts virils lui aient été une protection, voilà qui ne l'est plus du tout. D'autre part, il est très vrai que les apparences ne signifient rien avec une femme comme Christine, qui s'habillait en homme, vivait avec des hommes et avait des valets de chambre. Au surplus, chacun est libre de penser ce qu'il lui plaira.

Il est un reproche auquel Christine ne peut échapper dans au-

(1) Entre autres Archenholtz et Grauert, qui conviennent ingénûment qu'ils ont été influencés par le désir de prendre le contre-pied des écrivains français. Archenholtz avoue dans une note de son tome IV qu'un historien suédois de son temps, Gioerwell, lui a déclaré qu'il était seul à « prétendre que Christine n'avait pas franchi les bornes de la chasteté. »

cun cas. Elle a dit quelque part : « L'amour des gens qu'on ne saurait aimer importune. » Il faut compléter sa pensée de la façon suivante : « L'amour des gens qu'on ne saurait *plus* aimer importune. » Elle le leur faisait bien voir et changeait par trop lestement de favori. Au début, elle les adorait, les comblait de dignités, d'honneurs, de largesses, témoin Magnus de La Gardie, premier de la série, qui avait vingt-deux ans, une jolie figure, « la mine haute, » et qu'elle fit ambassadeur, colonel, sénateur, grand-maître de sa maison, grand-trésorier. Au dénoûment, elle se débarrassait de ces pauvres garçons sans aucun ménagement, témoin le même Magnus de La Gardie quand la reine le remplaça par Pimentel, ambassadeur d'Espagne. Elle lui refusa une dernière audience et écrivit de sa main, en marge d'une histoire de son temps : « Le comte Magnus était un ivrogne et un menteur. » Dans aucune occasion, elle n'appliquait plus rigoureusement sa maxime de compter pour rien le passé et de vivre sur nouveaux frais. « Ceux qui profitent de tout, disait-elle, sont sages et heureux. » En matière de favoris, elle profitait de tout ce qui lui tombait sous la main.

Le règne de La Gardie fut aussi à Stockholm le règne de la politique française, de l'esprit français, de la littérature française, des modes françaises. Le traité d'alliance avec la France fut renouvelé (1651). La reine fit la part du lion à la France dans la foule de savans, de gens de lettres, d'artistes, dont elle composa sa fameuse et superbe cour. Naudé avait le soin de sa bibliothèque. Saumaise passa plus d'un an auprès d'elle, non sans s'être fait prier, car il était pénétré de son importance autant qu'écrivain du monde. Descartes se laissa attirer, pour son malheur et celui de la science. Christine le faisait venir à cinq heures du matin, en plein hiver, pour causer philosophie. En trois mois, Descartes fut mort. Bochart, l'orientaliste, amena son ami Huet, le futur évêque d'Avranches. Sébastien Bourdon, Nanteuil, François Parise, le graveur de médailles, l'architecte Simon de La Vallée, travaillaient en Suède pour Christine. Son secrétaire des commandemens était Chevreau, qui fut depuis précepteur du duc du Maine. Ses quatre secrétaires ordinaires étaient Français. Français, le médecin et le chirurgien. Français, une nuée d'hommes très divers par la naissance et le mérite : érudits, philosophes, grammairiens, fabricans d'odes et de distiques, cuistres, intrigans, beaux gentilshommes, charlatans en tout genre, valets de tout grade. Parmi ces derniers, une mention est due à Clairet Poissonnet, homme de génie s'il en fut, premier valet de chambre de la reine (1) et dépositaire de ses secrets.

(1) Je n'ai pu découvrir en quelle année Poissonnet entra au service de Christine.

Poissonnet ne savait ni lire ni écrire, et chaque fois que sa maîtresse avait quelque affaire difficile, elle l'en chargeait. Elle l'envoya au pape, à Mazarin. Il était célèbre pour tirer le secret des autres et ne jamais laisser échapper le sien, quoique obligé de se faire lire ses lettres et de dicter les réponses. Mazarin, qui se connaissait en intrigans, était plein d'admiration pour Poissonnet.

Des savans et des écrivains suédois, allemands, hollandais, complétaient une cour véritablement unique, et dont Christine était l'âme. Les soins du gouvernement ne lui avaient pas fait retrancher une minute à l'étude. Les heures données aux affaires étaient remplacées par des heures prises sur le sommeil, la toilette, les repas. Elle en était arrivée, de retranchement en retranchement, à dormir trois heures, à dîner en ouragan, et à ne se peigner qu'une fois la semaine. Encore sautait-on souvent une semaine. A l'écolière tachée d'encre avait succédé une reine tachée d'encre, les mains sales, le linge déchiré, qui avait beaucoup lu Pétrone et Martial et tenait les propos les plus salés, mais tout à fait savante, éloquente, sachant discuter et raisonner. « Elle a tout vu, elle a tout lu, elle sait tout, » écrivait Naudé à Gassendi (19 octobre 1652). Merveille des merveilles, elle n'était point pédante ! Elle haïssait la pédanterie, dix fois haïssable chez la femme, et dont son esprit la sauvait presque toujours, même en dissertant avec des pédans sur des sujets pédans. Sa réputation se répandait en Europe d'une manière à remplir son peuple d'orgueil, si son peuple n'avait commencé à s'apercevoir que les reines trop brillantes ont des inconvéniens.

Nous ne nous doutons plus de ce qu'était la dépense d'une cour pareille. De nos jours, on a les savans chez soi pour rien. Ils étaient moins idéalistes il y a deux siècles et demi. L'honneur de leur visite se payait à beaux deniers comptans, et Christine était libérale. C'était un sac d'écus, c'était une pension, c'était une chaîne d'or, et la reine ne se contentait pas de gorger les savans de sa cour. Ceux qu'elle ne pouvait voir, elle leur écrivait du moins, et c'étaient encore des pensions et des chaînes d'or. L'Europe était remplie de sangsues qui suçaient la Suède, et un profond mécontentement grondait dans le pays. Les Suédois ne pouvaient songer sans amertume à ce que devenait l'argent qu'ils avaient sué avec angoisse. Leur cœur se remplissait d'une juste colère à la vue de ces étrangers abattus sur le pays comme sur une proie, et qui encourageaient chez la reine tous les goûts ruineux. Le peuple crevait de faim, et Christine dépensait des trésors en collections.

On lui a fait un grand mérite de ses collections, et il est vrai qu'elles étaient fort belles. Sa bibliothèque passait pour n'avoir point de rivale en Europe ; les seuls manuscrits s'élevaient à plus

de 8,000. Les œuvres de maîtres et les pièces rares abondaient dans le cabinet des tableaux, dans celui des médailles, parmi les statues, les ivoires et les curiosités. Aux yeux de l'amant des lettres et des arts, ces merveilles ne sont comptées pour rien à Christine, parce qu'elle avait formé ses collections en parvenue, à coup d'argent, sans patience et sans vraie tendresse. Sa bibliothèque et ses musées faisaient un peu partie du décor pour son rôle de femme extraordinaire. Elle avait payé deux manuscrits 160,000 écus (1), mais elle laissait voler les trois quarts de sa bibliothèque sans s'en apercevoir. Elle possédait onze Corrège et deux Raphaël, mais elle avait fait découper ses plus belles toiles pour coller les têtes, les pieds et les mains dans les compartimens de ses plafonds. Après cela, un collectionneur est classé.

On retrouve au fond de ses goûts les plus nobles ce besoin malsain de faire parler de soi qui l'a perdue. Ses admirateurs les plus fervens avouent qu'elle avait une vanité exorbitante. Cette philosophe adorait la flatterie et respirait avec béatitude tous les encens qu'on voulait bien lui offrir. Elle ne dédaignait point de tenir elle-même l'encensoir, et elle a fait frapper un nombre incroyable de médailles où elle s'est fait représenter en Minerve, en Diane domptant les fauves, en Victoire ailée se couronnant elle-même de lauriers, etc. Elle encourageait les faiseurs de panégyriques en prose et en vers. Elle constatait à ses propres yeux son importance en accablant d'avis indiscrets et importuns princes et politiques, Retz et Mazarin, Condé et Louis XIV, le roi de Pologne et le roi d'Espagne. On la recevait mal, elle recommençait. Sa tentative pour entrer en correspondance avec le roi d'Éthiopie est un bon exemple de sa manie de célébrité.

En 1653 errait par l'Allemagne un malheureux noir qui cherchait quelque chose et ne pouvait expliquer quoi, puisque personne n'entendait son langage. Un savant d'Erfurt, Job Ludolf, auteur de travaux sur l'Éthiopie et la langue éthiopienne, se trouvait alors à Stockholm. Il assura à Christine que le noir était Éthiopien, et le cherchait sans doute pour le complimenter de ses travaux sur son pays. Il ajouta que le voyageur se nommait Akalaktus. C'était une occasion unique de répandre sa gloire en Éthiopie. La reine écrivit une belle lettre en latin à son « très cher cousin et ami » le roi d'Éthiopie : *Consanguineo nostro charissimo, eadem gratia Æthio-*

(1) Pour l'instruction des bibliophiles, voici les titres de ces deux manuscrits, achetés pour le compte de Christine par Isaac Vossius. C'était l'*Histoire ecclésiastique* de Philostorge, et les *Babyloniques* de Jamblique. Les deux manuscrits appartinrent après la mort de Christine à la bibliothèque du Vatican. Le second passait pour être l'œuvre d'un faussaire. On ne dit pas si le premier contenait le texte de Philostorge, ou l'extrait qu'en a donné Photius.

pum regi, » etc. Elle lui souhaitait toutes sortes de prospérités « à l'entrée de leur commerce de lettres, » et recommandait Akalaktus à sa bienveillance (1). Le paquet fut expédié au noir, en Allemagne. S'il le reçut et ce qu'il en fit, personne ne l'a jamais su. L'histoire dit seulement qu'après avoir couru l'Allemagne pendant plus d'un an, il partit découragé, sans avoir trouvé ni Erfurt ni Ludolf, et ne revint jamais.

La Suède en était là, froissée par la préférence donnée aux étrangers, pressurée pour des dépenses qui lui paraissaient sottes, réduite à se consoler par la pensée que sa souveraine était forte en grec et commençait l'hébreu. Longtemps le pays avait pris patience, en se disant que la reine se marierait, et que le mariage change les idées des filles. Il avait fallu renoncer à cette branche de salut. Les prétendans n'avaient pas manqué. Il en était venu des quatre points cardinaux, de puissans et de modestes, de vieux et de jeunes : Christine les avait tous éconduits et se déclarait résolue à rester fille. Elle ne voulait pas avoir un maître, et la pensée de la maternité lui était odieuse. On avait trop réussi à lui ôter son sexe. Comme les ministres, le sénat et les états insistaient, elle leur déclara qu'elle abdiquait (25 octobre 1651). On la supplia de rester. Elle n'y consentit qu'à la condition qu'on ne lui parlât plus mariage. Trois mois après, Bourdelot entrait en scène, et la Suède n'avait plus qu'à se voiler la face.

IV.

Bourdelot, dont les Suédois parlent encore avec colère, était fils d'un barbier de Sens. Il avait étudié pour être apothicaire, s'était mis à courir le monde et avait passé en Italie. Certaine petite affaire l'ayant obligé à rentrer en France précipitamment, il conta qu'il y perdait la pourpre ; que le saint-père l'avait nommé son médecin et voulait le faire cardinal. Il exerça dès lors la médecine. Ses confrères le traitaient d'ignorant ignorantissime. On serait en peine de dire à quoi ils s'en apercevaient, dans l'état où était alors la science. Bourdelot baragouinait latin tout comme un autre. Il dissertait tout comme un autre sur l'âcreté des humeurs et les agitations de la bile. Il saignait et purgeait tout comme un autre. Nous en parlons savamment : nous avons sous les yeux une de ses consultations, en quatre pages in-quarto et en latin.

Les confrères eurent beau gloser, Bourdelot fit son chemin : il avait les femmes pour lui. C'est le parfait modèle du médecin de dames au XVII[e] siècle. Il était aimable et badin, fertile en bons

(1) La minute de cette lettre existait au siècle dernier dans les archives de Suède.

mots et ami des divertissemens. Il savait des secrets admirables pour les eaux de toilette, chantait la romance, jouait de la guitare et cuisinait joliment. Il était sans rival pour organiser une fête ou inventer une mystification. Du reste, un vrai Gil Blas, convaincu qu'il n'y a d'autre morale que de se pousser dans le monde, et que les grands scrupules sont un luxe, malséant aux petits compagnons. Plein d'esprit et de drôlerie, malfaisant comme un singe, souple quand il le fallait, insolent quand il le pouvait, ne croyant à Dieu ni à diable, heureux de vivre, de rire et de mentir: voilà Bourdelot.

Il avait été recommandé à Christine par Saumaise. Depuis longtemps, la reine se sentait malade. La nature s'était révoltée contre ce régime barbare de dictionnaires et de gribouillages, sans autre délassement que d'écouter les professeurs d'Upsal disputer en latin. Christine était rongée d'abcès et minée par la fièvre. Elle ne dormait ni ne mangeait, s'évanouissait continuellement et se croyait perdue. Ses médecins ordinaires ne voyaient goutte à son mal. Elle manda Bourdelot, qui fit preuve de coup d'œil. Il ôta tous les livres, ordonna le repos et la distraction, et dissipa les regrets de sa malade en lui assurant qu'à la cour de France les femmes savantes passaient pour des créatures ridicules.

Christine tâta du traitement et le trouva de son goût. Elle se remettait à vue d'œil, et le remède était agréable. Elle s'amusa un peu, beaucoup, passionnément, envoya promener savans, ministres et sénateurs, jeta ses dictionnaires par-dessus les moulins et entreprit de rattraper le temps perdu. Elle avait vingt-cinq ans ; c'était beaucoup de retard. Elle ne désespéra pas, et eut raison ; peu de femmes se sont autant amusées que la reine Christine. Le palais royal se transforma comme par un coup de baguette. C'était auparavant une Sorbonne : Bourdelot en fit un petit Louvre, du temps où Louis XIV adolescent s'amusait éperdûment avec les nièces de Mazarin. Christine passait les jours en parties de plaisir ! Christine dansait des ballets ! Christine se déguisait ! Christine bernait les savans ! Elle obligeait Bochart à jouer au volant, Naudé à danser les danses antiques sur lesquelles il avait écrit de savans mémoires, Meibom à chanter les airs grecs qu'il avait retrouvés, et elle riait aux éclats de la voix fausse de l'un, des postures grotesques ou de la maladresse de l'autre. Un jour, à Upsal, les professeurs voulurent disputer devant elle, selon l'usage. Christine courut se jeter dans son carrosse et s'enfuit. Voulait-on lui parler d'affaires? Point; plus d'affaires. Lui demander audience? Impossible ; elle avait un pas à répéter. Lui proposait-on de présider le conseil? Elle se sauvait à la campagne et fermait sa porte aux ministres. Chaque heure voyait croître sa fougue de plaisir, et Bourdelot l'exci-

tait sans relâche. Il inventait sans cesse de nouveaux jeux, de nouvelles fêtes, de nouveaux tours à jouer aux savans. Il couronna ses méfaits en administrant une médecine à la reine le jour où Bochart devait lui lire en public des fragmens de sa Géographie sacrée.

La Suède crut sa souveraine folle. Le bruit se répandit que l'esprit de Christine s'affaiblissait. Aucun de ses hommes d'état, pas plus Oxenstiern que les autres, n'avait prévu la réaction. Aucun ne s'était jamais dit qu'à moins d'être devenue imbécile d'excès de travail, il viendrait un moment où une fille jeune et ardente voudrait respirer et exister, où elle découvrirait qu'il y a autre chose dans la vie que d'être rat de bibliothèque, que la jeunesse nous a été donnée pour être joyeux et le soleil pour en profiter. Ils avaient cru que cela irait toujours ainsi : qu'après l'hébreu, elle apprendrait l'arabe, après l'arabe l'éthiopien, et qu'elle ne demanderait jamais d'autres plaisirs. Un dénoûment aussi facile à prévoir et aussi naturel les frappa de surprise autant que de douleur. Il y avait un mois que la reine n'avait tenu un conseil ou reçu un sénateur; elle avait répondu ballet à tous les discours de l'ambassadeur d'Angleterre sur une affaire; l'université d'Upsal boudait depuis l'aventure du carrosse : c'était profondément affligeant, mais encore plus incompréhensible.

Leur étonnement était comique; leur chagrin était fondé. Il n'est pas agréable pour un pays de tomber sous la férule d'un Bourdelot, et le fils du barbier de Sens régnait sans partage au palais. La reine ne voyait que par ses yeux. Elle lui disait tout. Elle le consultait sur tout. Bourdelot était devenu un personnage politique! Il disposait de l'alliance de la Suède, et était en train de l'ôter à la France, pour des raisons à lui connues, et de la donner à l'Espagne. Quiconque lui portait ombrage était écarté. On peut croire qu'il n'avait pas le triomphe modeste. Ses airs vainqueurs de dindon faisant la roue achevaient d'exaspérer les Suédois, mais il s'en moquait. Il se sentait solide, et il l'était en effet, car il amusait Christine, et Christine n'en demandait pas davantage pour l'instant.

La consternation était au camp des savans. Pour la plupart d'entre eux, un souci égoïste était au fond des regrets. De grosses sommes d'argent étaient à présent dissipées en fêtes. Il était à présumer que la part des savans en serait diminuée. Les plus désintéressés ressentaient amèrement le dégoût d'être supplantés par un bouffon. Bochart écrivait à Vossius qu'il avait tant de chagrin « depuis le changement arrivé » à la cour de Suède, qu'il avait hâte de partir, de peur d'en mourir (1). Le bon Huet était encore navré, soixante ans

(1) Lettre du 26 avril 1653.

après (1), au souvenir de « ce désolant abandon des lettres. » La nouvelle fit promptement le tour de l'Europe. On se répétait que l'incomparable Christine avait quitté les études sérieuses pour se livrer *ad ludicra et inania* sous l'influence d'un charlatan (2), et qu'elle reniait la philosophie pour adopter une horrible maxime : « Il importe plus de jouir que de connaître (3). »

Ce fut vers ce temps que Benserade déclina une invitation de Christine, soit qu'il eût vent du grand changement, soit pour d'autres raisons. La réponse que lui fit la reine est une de ses meilleures lettres, sans être bien bonne. La plume à la main, Christine avait le badinage pesant et tortillé. — Elle écrivit à Benserade : « Louez-vous de votre bonne fortune qui vous empêche d'aller en Suède. Un esprit si délicat que le vôtre s'y fût morfondu, et vous seriez retourné enrumé spirituellement en votre cœur. On vous aimerait trop à Paris avec une barbe quarrée, une robbe de Lapon et la chaussure de même, revenu du païs des frimas ! Je m'imagine que cet équipage vous ferait triompher des vieilles. Non, je vous jure que vous n'avez rien à regretter. Qu'auriez-vous vu en Suède? Notre glace y est telle qu'elle serait chez vous, excepté qu'elle dure ici six mois de plus. Et notre été, quand il se met en fureur, est si violent, qu'il fait trembler les pauvres fleurs qui se mêlent de ressembler au jasmin. Un Benserade aïant l'esprit poli et galant, que peut-il souhaiter, étant dans la plus belle cour du monde, auprès d'un prince jeune qui donne de si hautes espérances de sa vertu?.. Continuez à vous immortaliser au divertissement de cet aimable prince et donnez-vous de garde de mériter cet exil. Je voudrais pourtant que par quelque crime vous pussiez mériter un semblable châtiment, afin que notre Suède pût voir ce que la France a de plus galant et de plus spirituel (4)... »

Cependant la colère de la cour de Suède gagnait le pays, pour qui l'influence de Bourdelot se traduisait par un surcroît de misère. Christine était naturellement désordonnée, et la détresse financière n'avait cessé d'augmenter sous son règne. Les inventions galantes de Bourdelot portèrent le gaspillage au comble. Les coffres de l'état étaient vides, son crédit épuisé. La flotte n'était plus entretenue. Un ambassadeur faillit ne pas partir faute d'argent. Même au palais, on en était aux dettes criardes et aux expédiens. On devait près de deux ans de gages aux domestiques. La reine n'avait pu se procurer une somme de 4,000 thalers qu'en mettant sa vaisselle d'argent en gage. Cela sentait partout la ruine, et l'on n'en

(1) *Mémoires*. Huet a vécu quatre-vingt-onze ans.
(2) Lettre de l'historien Henri de Valois à Heinsius (1653).
(3) *Maximes* de Christine.
(4) De la fin de 1652.

était que plus âpre à presser la rentrée de l'impôt; mais on avait beau tordre le paysan suédois, il n'en sortait plus rien. Voici qui est à la grande gloire de ce peuple. Quelque cuisante que fût sa misère, il en était moins touché que d'apprendre que sa jeune reine débitait à présent mille impiétés, à l'exemple de Bourdelot. C'en était trop. Le langage des grands devint menaçant, et Bourdelot fut contraint de se faire escorter pour sortir. Christine, entendant gronder l'orage, comprit qu'il était prudent de céder.

Peut-être en avait-elle assez du personnage. Quoi qu'il en soit, il s'en alla dans l'été de 1653, chargé de présens et recommandé à Mazarin, qui crut devoir à la politique de lui donner une abbaye. Il s'improvisa abbé comme il s'était improvisé docteur, et divertit Paris du spectacle de son importance. « Notre maître Bourdelot, écrivait Guy-Patin à un ami, se fait ici porter en chaise, suivi de quatre grands estafiers. Il n'en avait par ci-devant que trois, *sed e paucis diebus, quartus accessit*. Il se vante d'avoir fait des miracles en Suède. » Christine demeura en correspondance avec lui tant qu'il vécut. Il lui donnait les nouvelles de Paris et elle le consultait sur sa santé.

Enfin il était parti, et le pays, débarrassé d'un joug honteux, reprenait haleine, lorsqu'un nouveau souci fondit sur lui. La reine faisait emballer ses meubles, ses livres, ses objets d'art. On ne fut pas longtemps dans l'incertitude sur ses projets. Le 11 février 1654, Christine réunit le sénat et lui annonça son intention de remettre la couronne à son cousin Charles-Gustave. Elle ajouta qu'il était inutile, cette fois, d'essayer de la dissuader de son dessein; « qu'elle ne se mettait point en peine de tout ce qu'on en pouvait dire; que c'était une résolution prise, dont elle ne se départirait pas; que pour cet effet elle ne demandait point leur avis, mais seulement leur concours. »

« Ce discours, dit un vieil historien, jeta un tel étonnement dans les esprits, que l'on ne savait que répondre à Sa Majesté. »

Notre siècle est accoutumé à voir le sort des trônes remis au caprice des peuples et des rois. Il ne s'étonne plus des révolutions ni des abdications, et le discours qu'on vient de lire passerait aujourd'hui pour un trait d'esprit. Il en allait tout autrement au XVIIe siècle, où l'idée monarchique n'était pas encore énervée. On estimait alors qu'un souverain et une nation sont liés ensemble par un devoir mutuel, que ni l'un ni l'autre n'ont le droit de déserter. Il y a entre eux un contrat portant la signature solennelle de Dieu, puisque Dieu a choisi et façonné le prince auquel il donne le peuple. Charles-Quint avait abdiqué, et son exemple fut comparé à celui de Christine, mais leurs deux

actions furent trouvées très différentes. Charles-Quint était âgé et infirme. Charles-Quint se retirait dans un couvent. Il n'était pas sûr, d'ailleurs, que Charles-Quint n'eût pas eu tort; on racontait qu'il avait regretté ce qu'il avait fait. Christine était jeune et robuste. Elle ne songeait pas à s'ensevelir dans la retraite, et elle faisait sonner trop haut la beauté d'un acte auquel l'humilité sied mieux que la forfanterie. Dans ces conditions, l'abandon du trône devenait du désordre public.

Elle s'en doutait un peu et s'attendait au blâme. Quelques jours après le coup de théâtre du 11 février, elle écrivait : « Je sais que la scène que j'ai représentée n'a pu être composée selon les lois communes du théâtre. Il est malaisé que ce qu'il y a de fort, de mâle et de vigoureux puisse plaire (1). » Elle disait aussi : « Je ne m'inquiète point du *Plaudite.* » Ce n'était pas vrai. Elle abdiqua en partie pour être applaudie du parterre. Elle avait deux autres motifs : elle n'avait plus le sou, et son métier de reine l'ennuyait; la Suède et les Suédois l'ennuyaient.

L'opinion du parterre est résumée dans les deux fragmens suivans : « Dans quel temps vivons-nous, bon Dieu! écrivait Vorstius (2) à son compatriote Heinsius. Les reines déposent le sceptre et veulent vivre en particulières, pour elles et pour les Muses. » On lit, d'autre part, dans les *Mémoires* de Montglat : « Il se passa dans l'Europe, cette année, une chose extraordinaire, qui fut la démission de la reine de Suède de son royaume. Cette princesse avait l'esprit fort léger, et elle s'était adonnée à la lecture des poètes et des romans;.. et pour faire une véritable vie de roman, elle résolut de renoncer à sa couronne. »

En Suède même, les sentimens furent ce qu'ils devaient être chez un peuple très bon, incapable d'oublier que Christine était la fille de Gustave-Adolphe. On fit des instances pour la retenir et on pleura à la cérémonie de l'abdication. On accorda généreusement ses demandes d'argent, qui n'étaient pas petites : Christine se faisait assurer les revenus de vastes domaines et de plusieurs villes, montant ensemble à environ 500,000 livres. On arma une flotte pour la transporter avec honneur où il lui plairait. Ces devoirs remplis, les cœurs commencèrent à se détacher de l'ingrate. Elle continuait à commander : on lui insinua qu'elle n'était plus la maîtresse. Elle témoignait une joie indécente de quitter la Suède : le peuple se mit à dire qu'il fallait l'obliger à dépenser ses revenus dans le pays. Christine sut ces propos, et son impatience n'eut plus

(1) Lettre du 28 février 1654 à Chanut, ancien ambassadeur de France à Stockholm.
(2) Savant hollandais.

de bornes. On lui avait préparé une sortie de reine ; elle s'enfuit en aventurière.

Elle s'était fait précéder de ses collections et y avait joint sa vaisselle d'or et d'argent, les meubles et les pierreries de la couronne. On racontait que son successeur n'avait trouvé au palais que deux tapis et un vieux lit. Une fois loin de Stockholm, la reine de Suède renvoya sa suite, se coupa les cheveux, prit un habit d'homme, des bottes, un fusil, et annonça qu'elle allait en Flandre, à l'armée de Condé, « faire le coup de pistolet. » On n'eut plus d'elle que des nouvelles intermittentes. Tantôt on la perdait de vue ; tantôt elle signalait son passage par quelque extravagance qui la dénonçait. Arrivée à la limite de la Norvège, elle franchit la frontière d'un saut, avec des hurrahs de joie d'être enfin hors de Suède. Un peu plus loin, elle rencontra sans le savoir, dans une hôtellerie, la reine de Danemark, qui la guettait, déguisée en servante. Quand les grandes dames, en ce temps-là, daignaient mépriser l'étiquette, elles ne la méprisaient pas à demi. On sut enfin que Christine s'était embarquée dans un port, tandis que la flotte l'attendait dans un autre. Son intention était d'aller se montrer à l'Europe, afin de recueillir les applaudissemens qu'elle était sûre de mériter de tant de manières.

V.

Elle débarqua en Danemark, prit un faux nom, monta à cheval à la manière des hommes et piqua sur Hambourg, accompagnée de quatre gentilshommes et de quelques valets faisant l'office de femmes de chambre. « Elle alla comme une vagabonde, dit encore Montglat, de province en province, voyant toutes les cours de l'Europe. » On croirait assister à la tournée d'un cirque ambulant. Christine donnait çà et là une représentation. Elle improvisait pour ces occasions une suite royale, ramassée on ne sait où, revêtait un costume de gala et faisait une entrée solennelle dans une ville, recevant les honneurs dus à son rang avec une fierté qui charmait la foule. La population accourait, car elle était une des curiosités de la chrétienté. Elle répondait aux harangues officielles avec aisance et à-propos, à chacun dans sa langue, présidait en grande souveraine les fêtes qu'on lui offrait et entretenait les savans en confrère. « Elle parle de toutes les choses humaines, écrivait un auditeur, non en princesse, mais en philosophe *e Porticu* (1). »

Elle coupait la pièce noble d'intermèdes comiques de sa façon. Tantôt elle se mettait à faire « diverses grimaces à la multitude

(1) Lettre de Whitelocke, ambassadeur de Cromwell à la cour de Suède.

qui la suivait pour la voir (1). » Tantôt elle changeait de costume dans le carrosse même, avec l'adresse d'un clown, ou bien elle changeait de place, afin de troubler les badauds, qui ne s'y reconnaissaient plus. Tantôt elle lâchait quelque juron au moment le plus solennel, ou quelque plaisanterie graveleuse, digne d'une jeune personne qui savait Martial par cœur à vingt-trois ans. Tantôt elle prenait soudain une posture de cabaret et éclatait de rire au nez du grand personnage qui lui parlait. A Bruxelles, où elle s'attarda plusieurs mois, elle mena un tel carnaval, que la « puissante main » qui la retirait, à l'en croire, de tous les précipices, eut fort à faire. On n'ôta jamais de la tête de beaucoup de contemporains qu'à Bruxelles au moins Dieu, occupé ailleurs, l'avait quelquefois laissée rouler au fond de l'abîme. Quoi qu'il en soit, la sottise faite, elle reprenait ses grands airs de reine. Le parterre riait; les loges commençaient à siffler.

La pièce jouée et la toile baissée, le costume de gala rentrait dans son coffre, la suite de rencontre s'évanouissait, et il restait un jeune cavalier assez râpé, qui semait les joyaux de la couronne de Suède chez tous les usuriers du chemin, courait les hôtelleries en tapageur et se divertissait à dépister les curieux. On l'attendait à droite, il tournait à gauche. On croyait le tenir, il se dérobait pendant la nuit. Il paraissait, disparaissait, reparaissait, jusqu'au jour où il lui prenait fantaisie de remettre des jupes, de redevenir la reine de Suède et de donner une autre représentation.

Elle en donna à Hambourg, à Anvers, à Bruxelles, à Inspruck, où elle renouvela brillamment l'affiche en abjurant le protestantisme. Elle l'avait déjà abjuré secrètement à Bruxelles, dans la nuit de Noël 1654. C'est à Insprück, le 3 novembre 1655, qu'elle fit profession publique de catholicisme.

On a discuté à perte de vue, et non sans aigreur, sur les motifs de sa conversion. L'événement était d'une extrême importance pour l'église romaine. De tous les néophytes que l'église pouvait convoiter, il n'en était pas alors de plus enviable que la propre fille de Gustave-Adolphe. Il est naturel que Rome ait poursuivi la conversion de Christine avec un zèle particulier et toute l'habileté dont elle était capable. Il l'est également qu'ayant réussi, elle ait attribué son triomphe à la puissance de la vérité et présenté l'abjuration d'Inspruck comme un effet de la grâce divine, qui avait révélé la vraie foi à une hérétique. Il est encore naturel qu'après une victoire dont le bruit avait retenti dans toute l'Europe, remplissant d'allégresse le cœur des fidèles, le saint-siège ait jeté le manteau

(1) *Collection of the State Papers of John Thurloe esq., Secretary of Council of the State, etc.*, 7 vol. Londres, 1742.

de Noé sur les faiblesses de sa néophyte et feint de croire à la sincérité de ses convictions. Il se fiait aux années, à l'habitude, à mille circonstances qu'il se chargeait de faire naître, pour achever l'œuvre ébauchée, et il obtint en effet, avec le temps, un langage auquel on ne pourrait reprocher que d'être hyperbolique dans ses glorifications de l'église et de la foi catholique (1). Ce que Christine pensait au fond était chose secondaire, et il semble bien que le pape l'ait compris ainsi.

On conçoit également que les protestans irrités aient accusé Christine d'hypocrisie, plutôt que d'admettre la sincérité de sa conversion. Ils publièrent partout que, loin d'avoir été attirée dès sa première jeunesse par la religion romaine, ainsi que le prétendaient les catholiques, et d'avoir déposé la couronne pour être libre d'aller où la grâce l'appelait, Christine ne croyait à rien et n'avait abjuré que par calcul. A les entendre, la pompe d'Inspruck n'avait d'autre but que d'intéresser le pape et les rois catholiques à la reine de Suède, afin d'en tirer de l'argent aux heures de gêne.

A présent qu'on en juge sans passion, il faut convenir que les apparences donnent raison aux protestans. Christine changea de religion de l'air dont elle changeait d'habit, pour ébahir la foule. Après l'abjuration secrète de Bruxelles, elle écrivit en Suède, où l'on avait depuis longtemps des soupçons : « Mes occupations sont de bien manger et de bien dormir, étudier un peu, causer, rire et voir les Comédies française, italienne et espagnole, et passer le temps agréablement. Enfin, *je n'écoute plus des sermons*... » Elle déclare ailleurs qu'elle s'est convertie pour ne plus entendre les pasteurs, qui l'ennuyaient trop. Les sermons étaient sa grosse objection théologique à la religion réformée. A Inspruck, on remarqua son indifférence pendant la cérémonie de l'abjuration. Le même jour, dans l'après-midi, on lui offrit la comédie. On prétend qu'elle s'écria : « — Messieurs, il est bien juste que vous me donniez la comédie, après vous avoir donné la farce. » Le pape fut, sans aucun doute, très bien renseigné sur le prix de sa conquête au point de vue spirituel, mais il ne s'occupait pour l'instant que du point de vue terrestre. Au sortir d'Inspruck, Christine se dirigea vers Rome, où on lui préparait une entrée triomphale.

On voulait marquer par une réception éclatante que sa conversion était un grand événement politique et religieux. La Congrégation des rites régla jusqu'aux derniers détails de la fête. Elle arrêta que les carrosses des cardinaux, prélats, ambassadeurs, nobles romains, iraient au-devant de la reine de Suède, attelés de

(1) Surtout dans les *Maximes*.

six chevaux et accompagnés de suites nombreuses, en riches livrées; que le carrosse du gouverneur de Rome serait doublé d'or et d'argent, pour une valeur de 3,000 écus, et entouré de quarante personnes magnifiquement habillées; que chaque dame romaine aurait une suite de trente-six personnes, dont les costumes coûteraient de 500 à 600 écus chaque, et que l'habit de la dame vaudrait de 500,000 à 600,000 écus. Notons, en passant, que les dames romaines surpassèrent les vœux de la Congrégation des rites; l'une d'elles portait un habit de 700,000 écus. La part de dépense du saint-père se monta à 1,300,000 écus. A l'arrivée de la reine de Suède, les tailleurs de Rome travaillaient depuis six mois à habiller le cortège.

Le 21 décembre 1655, Christine fut affermie à jamais dans la pensée qu'elle était le premier personnage de la chrétienté et la femme unique entre toutes les femmes. Le canon tonnait, les trompettes sonnaient, les troupes faisaient la haie, les boutiques étaient fermées, Rome en fête, l'air rempli d'acclamations. Un cortège d'une richesse inouïe se déroulait de la porte *del Popolo* à Saint-Pierre, et en tête de ce cortège, le point de mire de tous les regards, l'objet de tous les empressemens, une petite demi-bossue en « culotte chamarrée, » montée à califourchon sur un cheval blanc et piaffant entre deux cardinaux. Elle gagna ainsi Saint-Pierre, où le haut clergé vint la recevoir à la porte et la conduisit au pape. Elle remercia le saint-père. « Il répondit que sa conversion était d'un si grand prix, que dans le ciel il se célébrait là-dessus de plus grandes fêtes qu'elle n'en voyait sur la terre (1). » Le compliment était galant; il y avait de quoi tourner la tête de la plus humble, et Christine n'était pas humble.

Rome devint dès lors son séjour de prédilection. Elle y réunit ses collections, l'habita de plus en plus, et sur la fin n'en bougea plus, protégée des papes, qui étaient résolus à ne pas s'en dédire et à se parer jusqu'au bout de la fille de Gustave-Adolphe. Elle exerça leur patience. Sa tenue était décidément déplorable. Le pape avait cru bien faire d'ordonner aux cardinaux de l'accompagner. Les cardinaux ne la retenaient pas, et elle entraînait les cardinaux. Il ne se faisait pas de bruit dans Rome, il n'y avait pas un scandale, à la messe ou à la comédie, dans la rue ou sur la promenade, qu'on ne fût sûr d'apercevoir la reine Christine et son escadron de robes rouges. Les frasques se succédaient, et les jeunes favoris. En même temps, elle était insolente avec la noblesse romaine, insatiable d'honneurs, toujours brouillée avec quelqu'un

(1) Archenholtz, I, 499.

et oubliant alors qu'elle ne régnait plus. Un jour que le cardinal de Médicis lui avait déplu, elle braqua des canons sur la porte de son palais et tira elle-même à boulet. Les traces des boulets se voyaient encore au siècle dernier. « La patience, disait-elle, est une vertu de ceux qui manquent de courage et de force. » Elle se faisait un point d'honneur d'être sans patience.

Le saint-siège n'avait pas plus de satisfaction du côté de la religion. Elle criait sur les toits son aversion pour les entretiens pieux et les livres de dévotion. Le premier qui lui avait parlé de macérations avait été reçu de façon à n'oser jamais y revenir. Elle allait peu aux offices, et y passait le temps à rire aux éclats avec ses cardinaux, en la présence même du pape. C'était intolérable. A l'issue d'une scène de ce genre, le pape lui remit un chapelet, en manière de doux reproche, et l'exhorta à s'en servir dans ses prières. Le dos à peine tourné, elle s'écria : « — Je ne veux pas être une cafarde ! » Le saint-père se rabattit à solliciter de légères démonstrations de piété, pour la foule. On alla dire de sa part à Christine : « — Un *Ave Maria* en public est plus méritoire qu'un chapelet dans le particulier. » Il ne la réduisit que lorsqu'elle n'eut plus le sol.

Les finances de Christine était encore un autre souci pour la cour de Rome. La Suède, outrée de l'abjuration, engagée d'ailleurs dans des guerres ou des difficultés intérieures, payait mal, et Christine dépensait sans compter, sous prétexte « qu'il y a une manière de profusion qui est économie. » Elle avait un train royal. Elle rétablissait ses collections, fort entamées au départ de Suède par ses savans étrangers. La bibliothèque avait été honteusement pillée ; sur plus de 8,000 manuscrits, il n'en arriva que le quart à Rome. Nous possédons une lettre où Vossius mande à Heinsius, avec une désinvolture admirable, qu'il est en train de s'approprier « *non paucos libellos rariores* » de la bibliothèque de la *serenissimæ reginæ*. Il fallait de grosses sommes pour réparer ces pertes. Il en fallait d'infinies pour fournir à un désordre dont rien ne peut donner l'idée. Six mois après son entrée à Rome, Christine était harcelée par ses créanciers. Elle s'adressa au pape, qui paya et crut l'heure venue de la mâter. Il lui offrit 2,000 écus par mois, à condition d'être sage. C'était trop tôt. Christine s'emporta, tempêta, envoya le reste de ses pierreries chez un prêteur sur gages, qui en donna 10,000 ducats, et s'embarqua pour Marseille. Elle se savait attendue avec impatience en France. Chacun était curieux de voir cette personne singulière, surnommée jadis la Sibylle du Septentrion et la Dixième Muse, et qu'on appelait à présent, tout uniment, la « reine ambulante. » Le voyage de France fut le dernier grand succès de Christine.

VI.

Mazarin avait ordonné de lui rendre de grands honneurs. Les magistrats lui présentaient les clés des villes, les prélats et gouverneurs la complimentaient, les poètes la haranguaient, les villes la traitaient magnifiquement, les habitans couraient voir la bête curieuse et s'émerveillaient de son chétif équipage d'étudiant en voyage. A Lyon, elle rencontra le duc de Guise, envoyé pour la recevoir au nom du roi et l'amener à Compiègne, où se trouvait la cour. Le duc écrivit à un ami : « Je veux, dans le temps que je m'ennuie cruellement, penser à vous divertir, en vous envoyant le portrait de la reine que j'accompagne. Elle n'est pas grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large, le bras beau, la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme; une épaule haute, dont elle cache si bien le défaut par la bizarrerie de son habit, sa démarche et ses actions, qu'on en ferait des gageures. »

Guise décrivait ici le visage bien connu de Christine, avec son nez aquilin et ses beaux yeux, sa perruque « fort bizarre, » d'homme par devant, de femme par derrière, et il continuait : « Son corps lacé par derrière, de biais, est quasi fait comme nos pourpoints ; sa chemise sortant tout autour au-dessus de sa jupe, qu'elle porte assez mal attachée et pas trop droite. Elle est toujours fort poudrée, avec force pommade, et ne met quasi jamais de gants. Elle est chaussée comme un homme, dont elle a la voix et quasi toutes les actions. Elle affecte fort de faire l'amazone. Elle a pour le moins autant de gloire et de fierté qu'en pouvait avoir le grand Gustave son père. Elle est fort civile et fort caressante, parle huit langues, et principalement la française, comme si elle était née à Paris. Elle sait plus que toute notre Académie jointe à la Sorbonne... Enfin, c'est une personne tout à fait extraordinaire... Elle porte quelquefois une épée avec un collet de buffle. »

Christine était « fort civile » quand elle le voulait, mais c'était au prix d'une contrainte qui lui pesait. Elle fut au bout de sa civilité devant que d'être à Compiègne. La grande Mademoiselle la visita en chemin et fut gagnée d'abord par ses flatteries et sa mine hautaine. Elles furent ensemble à la Comédie, et la grande Mademoiselle ouvrit tout à coup de grands yeux : « Elle jurait Dieu, raconte-t-elle, se couchait dans sa chaise, jetait ses jambes d'un côté et de l'autre, les passait sur les bras de sa chaise ; elle faisait des postures que je n'ai jamais vu faire qu'à Trivelin et à Jodelet, qui sont deux bouffons... Elle répétait les vers qui lui plaisaient;

elle parla sur beaucoup de matières; et ce qu'elle dit, elle le dit assez agréablement. Il lui prenait des rêveries profondes, elle faisait de grands soupirs, puis tout d'un coup elle revenait comme une personne qui s'éveille en sursaut : elle est tout à fait extraordinaire. »

Christine confia à Mademoiselle de Montpensier qu'elle mourait d'envie d'être à une bataille, et « qu'elle ne serait pas contente que cela ne lui fût arrivé. » C'était une de ses marottes. Elle enviait les lauriers du prince de Condé et rêvait aux moyens d'être général d'armée.

Le 8 septembre 1656, elle fit son entrée dans Paris par le faubourg Saint-Antoine, escortée de plus de mille cavaliers. Elle portait un justaucorps d'écarlate, une jupe de femme, un chapeau à plumes, et elle était montée en homme sur un grand cheval blanc, des pistolets à l'arçon de sa selle et une canne à la main. La bourgeoisie avait pris les armes pour la recevoir, et le peuple formait autour d'elle une « presse furieuse, » qui se renouvela chaque fois qu'elle sortit dans Paris. On la mena communier à Notre-Dame, où elle parla et remua tout le temps de la messe. Elle visita les monumens et les bibliothèques, reçut les savans et fit admirer sa connaissance des choses de la France. Elle savait le détail des familles et leurs armes, les intrigues et les galanteries de la cour et de la ville, les goûts, les travaux, les occupations de chacun. Elle partit enfin pour joindre la cour à Compiègne. Anne d'Autriche vint au-devant d'elle. Mme de Motteville, qui accompagnait la reine mère, nous a laissé le récit de la rencontre.

Christine descendit de carrosse au milieu d'une bousculade de curieux, qui obligea les deux reines à s'écarter. Louis XIV donna la main à l'étrangère et la mena dans une maison. Mme de Motteville les suivait, sans pouvoir détacher ses yeux de l'étrange figure conduite par le roi de France. « Les cheveux de sa perruque, écrit-elle, étaient ce jour-là défrisés : le vent, en descendant de carrosse, les enleva ; et comme le peu de soin qu'elle avait de son teint lui en faisait perdre la blancheur, elle me parut d'abord comme une Égyptienne dévergondée qui, par hasard, ne serait pas trop brune. En regardant cette princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux me parut extraordinairement étrange, et plus capable d'effrayer que de plaire. » Mme de Motteville dépeint l'étrange attirail de la reine de Suède, habillée de travers, sa grosse épaule sortant « tout d'un côté, » sa jupe trop courte découvrant ses souliers d'homme, et elle ajoute : « Après l'avoir regardée avec cette application que la curiosité inspire en de telles occasions, je commençai à m'accoutumer à son habit et à sa coiffure, à son vi-

sage... Enfin, je m'aperçus avec étonnement qu'elle me plaisait, et d'un instant à un autre je me trouvai entièrement changée pour elle. Elle me parut plus grande qu'on nous l'avait dite, et moins bossue; mais ses mains, qui avaient été louées comme belles,.. étaient si crasseuses, qu'il était impossible d'y apercevoir quelque beauté. »

Ces lignes sont un témoignage frappant de l'ascendant de cette fantasque créature. Quand elle voulait plaire, elle plaisait, en dépit de ses costumes ridicules, de ses allures masculines et de sa crasse. Seulement, ce n'était jamais pour longtemps; les sentimens qu'elle inspirait étaient mobiles comme son humeur. A Compiègne, elle effraya le premier quart d'heure, intéressa et amusa le second. Elle eut de l'esprit, des reparties gracieuses : on l'admira. Le soir n'était pas venu, qu'on la redoutait pour ses impertinences. Elle emprunta les valets de chambre du roi pour la déshabiller et la servir « dans les heures les plus particulières, » et cela choqua. Il y eut un retour en sa faveur le lendemain matin, quand elle reparut frisée et débarbouillée, vive et gaie. Elle divertissait extrêmement le jeune roi et était, malgré tout, en beau chemin de plaire, lorsqu'elle fut prise d'un de ses accès de jurons, impiétés et jambes en l'air. Il fallut s'accoutumer à des manières aussi nouvelles. La cour décida finalement que la reine de Suède lui représentait les héroïnes de romans de chevalerie aux jours de la mauvaise fortune, quand Marfise et Bradamante ont leurs plumets défrisés et pendans, et ne mangent à leur faim que si quelque roi les invite à souper. L'air affamé avec lequel Christine s'était jetée en arrivant sur une collation, ajouté au mauvais état de ses nippes, autorisait ces comparaisons. Les suffrages hésitaient encore ou, plutôt, se divisaient : Christine se perdit par une maladresse. Son indiscrétion naturelle la poussa à conseiller Louis XIV sur une question délicate. Le roi était amoureux de Marie Mancini, et leur roman déplaisait à la reine mère. Christine engagea Louis XIV à en faire à sa tête, et à épouser celle qu'il aimait. Anne d'Autriche se hâta de congédier la reine de Suède, qui ne le demandait point.

Il fallut partir. Christine s'en alla voir Ninon de l'Enclos, qu'elle accabla de complimens. Elle parut faire plus de cas d'elle que d'aucune femme qu'elle eût encore vue, sans doute à cause de l'absence de préjugés dont la carrière de Ninon donnait la preuve. Christine voulut même lui persuader de l'accompagner chez le pape. Par bonheur, Ninon avait trop de monde pour se prêter à une démarche incongrue.

La reine reprit la route d'Italie. Elle coucha une nuit à Montargis, où la grande Mademoiselle eut la fantaisie de la revoir une

dernière fois et se fit annoncer à dix heures du soir... « On me vint dire, raconte Mlle de Montpensier, de monter seule. Je la trouvai couchée dans un lit où mes femmes couchaient toutes les fois que je passais à Montargis, une chandelle sur la table, et elle avait une serviette autour de la tête comme un bonnet de nuit, et pas un cheveu : elle s'était fait raser il n'y avait pas longtemps ; une chemise fermée sans collet, avec un gros nœud couleur de feu ; ses draps ne venaient qu'à la moitié de son lit, avec une vilaine couverture verte. Elle ne me parut pas jolie en cet état. » Le lendemain, Mademoiselle mit Christine en voiture. La reine de Suède voyageait dans un carrosse de louage que Louis XIV lui avait fait donner en y joignant l'argent pour le payer.

Elle trouva la peste à Rome, passa quelques mois dans le nord de l'Italie et revint en France, où on ne la désirait plus. La curiosité était satisfaite. Le bruit courait qu'elle était chargée par le pape de ménager la paix avec l'Espagne, et Mazarin n'aimait pas les donneurs d'avis. Elle arriva en octobre 1657 à Fontainebleau, où la cour n'était pas, logea au château, et fut priée de ne point passer plus avant jusqu'à nouvel ordre. Alors survint un événement mystérieux, qui nous jette brusquement, sans aucune préparation, de la comédie dans le drame. Une autre femme se découvre à nos yeux, que rien n'avait fait pressentir. La joyeuse Christine, la perle de la bohème, prodigue et folle, devient, en un jour fatal à sa mémoire, la sanglante Christine, implacable et féroce. Un sombre renom s'attache à cette figure pittoresque, qui n'appelait jusqu'ici que le sourire. Nous pouvons dire adieu à l'ancienne Christine ; nous ne la reverrons plus. La nouvelle prit à tâche de montrer à l'univers, par d'autres actions odieuses, qu'elle était la vraie.

VII.

La reine de Suède avait amené à Fontainebleau deux jeunes seigneurs italiens : le marquis Monaldeschi, grand écuyer, favori de la veille, et le comte Sentinelli, capitaine des gardes, favori du jour. Monaldeschi était sottement jaloux de son successeur. Il se vengea par des lettres sur Christine, où il maltraitait la femme. Il avait aggravé sa faute en imitant l'écriture de Sentinelli. C'est du moins ce qui semble ressortir du peu qui perça. Le mystère n'a jamais été bien éclairci, car l'unique confident de la reine avait été le valet de chambre Poissonnet, et bien habile qui eût pénétré Poissonnet ! Quoi qu'il en soit, le 6 novembre 1657, à neuf heures et un quart du matin, la reine de Suède envoya chercher un religieux de Fontainebleau, le père Le Bel, prieur des Trinitaires. Elle lui fit

promettre le secret et lui remit un paquet cacheté, sans adresse, qu'elle se réservait de réclamer quand il lui plairait.

Le samedi suivant, 10 novembre, à une heure après-midi, la reine envoya chercher de nouveau le père Le Bel. Il prit à tout hasard le paquet cacheté et fut introduit dans la galerie des Cerfs, où il trouva la reine. Elle était vers le milieu de la galerie, causant de choses indifférentes avec Monaldeschi. Auprès d'eux se tenait debout Sentinelli, et un peu en arrière deux soldats italiens. Le père Le Bel avoue naïvement, dans la *Relation* (1) qu'il a écrite de cette tragédie, qu'aussitôt entré il commença d'avoir peur, parce que le valet de chambre qui l'avait amené frappa bruyamment la porte derrière lui. Il s'approcha pourtant de la reine, qui changea de ton et de maintien en l'apercevant et lui réclama son paquet d'une voix haute. Il le lui remit. Elle l'ouvrit et en tira des lettres qu'elle tendit à Monaldeschi, en lui demandant avec violence s'il les reconnaissait. Monaldeschi pâlit, trembla, essaya de nier, finit par avouer que les lettres étaient de lui, et se jeta aux pieds de sa maîtresse en implorant son pardon. Au même instant, Sentinelli et ses deux soldats tirèrent leurs épées.

La scène qui suivit est effroyable. Il ne faut pas perdre de vue qu'elle dura deux heures trois quarts. Nous devons cette précision de renseignemens au père Le Bel, à qui, par un phénomène assez fréquent, aucun détail n'échappait dans l'état d'horreur et de terreur où il était plongé.

A la vue des épées, Monaldeschi se releva et pourchassa la reine dans la galerie, parlant « sans relâche » pour se justifier, et même avec « importunité. » Christine ne témoignait ni ennui ni impatience. Le père Le Bel remarqua qu'elle s'appuyait en marchant « sur une canne d'ébène à pomme ronde. » Elle se laissa supplier un peu plus d'une heure, s'approcha alors du père Le Bel et lui dit avec tranquillité : « Mon père, je vous laisse cet homme entre les mains; disposez-le à la mort et ayez soin de son âme. » Le religieux, « aussi effrayé que si la sentence avait été portée contre lui-même, » se jeta aux pieds de la reine, demandant grâce pour l'infortuné prosterné à ses côtés. Elle refusa froidement et passa dans son appartement, où elle se mit à causer et à rire, d'un air paisible et dégagé.

Monaldeschi ne pouvait croire que ce fût fini. Il se traînait à genoux, poussant des cris et suppliant ses bourreaux. Sentinelli en eut pitié. Il sortit, « mais il revint tout triste et dit en pleurant : « Marquis, pense à Dieu et à ton âme; il faut mourir. » Monaldeschi, « hors de lui, » envoya le père Le Bel, qui sanglotait, et

(1) *Collection des mémoires concernant la reine Christine.*

qui se prosterna devant Christine en la conjurant « par les plaies du Sauveur » d'avoir miséricorde. Elle, « le visage serein et sans altération,.. lui témoigna combien elle était fâchée de ne pouvoir lui accorder sa demande. »

Cela dura une autre heure. Pendant une autre heure, le malheureux refusa de se résigner. Il commençait à se confesser, et puis l'angoisse était trop forte. Il criait, il suppliait qu'on retournât encore une fois. L'aumônier de la reine étant survenu, il se jeta sur lui comme sur un sauveur et l'expédia chez la reine. Ce fut ensuite Sentinelli, qui retourna implorer cette barbare. Christine se moquait du « poltron » qui avait peur de la mort, et elle congédia Sentinelli avec ces mots horribles : « Afin de l'obliger à se confesser, blessez-le (1). » Sentinelli rentra, « poussa » Monaldeschi « contre la muraille du bout de la galerie, où est la peinture Saint-Germain (2), » et lui porta un premier coup. Monaldeschi n'avait pas d'armes. Il para de la main, et trois doigts tombèrent sur le plancher. Le misérable reçut tout sanglant l'absolution, et une boucherie dégoûtante commença. Le marquis avait une cotte de mailles que les épées ne purent percer. Ses bourreaux le lardèrent au visage, au col, à la tête, où ils purent. Percé de coups et n'en pouvant plus, Monaldeschi entendit ouvrir une porte, aperçut l'aumônier et reprit espoir. Il se traîna jusqu'à lui en s'appuyant au mur et le renvoya encore demander sa grâce. Tandis que le prêtre sortait, Sentinelli acheva sa victime en lui perçant la gorge. Il était trois heures trois quarts.

L'effet produit sur le public fut irrémédiable. Les cœurs se soulevèrent d'horreur. Tant de cruauté froide, pour un homme qu'elle avait aimé, parut une chose sauvage. On ne se représentait pas sans une sorte d'épouvante cette jeune femme causant de futilités, à deux pas du lieu où son ami se débattait et agonisait, s'interrompant poliment pour refuser sa grâce et reprenant son discours avec sérénité. Que de fois, pendant le reste de sa vie, on lui jeta la mort de Monaldeschi à la face! Elle ne comprit jamais ce qu'on pouvait lui reprocher.

A la nouvelle du meurtre, Mazarin dépêcha Chanut à Fontainebleau pour engager la reine de Suède à ne point paraître à Paris, de peur du peuple. On a retrouvé, il n'y a pas longtemps (3), la réponse de Christine au cardinal. La lettre est de sa main, écrite de travers avec un air de furie, tachée d'encre et presque illisible :

(1) Motteville.

(2) *Relation* du père Le Bel.

(3) La lettre a été retrouvée aux archives du ministère des affaires étrangères, par M. A. Geffroy, qui l'a publiée dans le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Suède.* Paris, 1885.

« Mon cousin,

« M. Chanut, qui est un des meilleurs amis que je pense avoir, vous dira que tout ce qui me vient de votre part est reçu de moi avec estime; et, s'il a mal réussi dans les terreurs paniques qu'il a voulu susciter dans mon âme, ce n'est pas faute de les avoir représentées aussi effroyables que son éloquence est capable de les figurer. Mais, à dire vrai, nous autres gens du Nord sommes un peu farouches et naturellement peu craintifs. Vous excuserez donc si la communication n'a pas eu tout le succès que vous auriez désiré; et je vous prie de croire que je suis capable de tout faire pour vous plaire, hormis de craindre. Vous savez que tout homme qui a passé trente ans ne craint guère les sorciers. Et moi, je trouve beaucoup moins de difficulté à étrangler les gens qu'à les craindre. Pour l'action que j'ai faite avec Monaldeschi, je vous dis que, si je ne l'avais faite, que je ne me coucherais pas ce soir sans la faire; et je n'ai nulle raison de m'en repentir. (*Ici, quelques mots illisibles.*) Voilà mes sentimens sur ce sujet; s'ils vous plaisent, je serai aise; si non, je ne laisserai pas de les avoir et serai toute ma vie votre affectionnée amie.

« CHRISTINE. »

Cette lettre ne raccommodait rien. On laissa Christine se morfondre trois mois à Fontainebleau. Elle envoya demander une invitation à Cromwell, que les tragédies effarouchaient peu d'ordinaire, et qui « feignit de ne pas comprendre. » Elle s'entêta à venir aux jours gras à Paris (février 1658), courut les lieux publics affublée en masque, fut traitée avec la dernière froideur par la reine mère et promptement éconduite. La veille de son départ, elle vint assister à une séance de l'Académie française (1). L'Académie, prise au dépourvu, commença par épuiser la provision de petits vers de ses poètes : des madrigaux de M. l'abbé de Boisrobert; un « sonnet sur la mort d'une dame, » de M. l'abbé Tallemant; une « petite ode d'amour » de M. Pellisson; des vers du même « sur un saphir qu'il avait perdu et qu'il retrouva depuis. » On eut recours ensuite au dictionnaire pour achever de remplir la séance. On l'ouvrit au mot *jeu*, et « monseigneur le chancelier, » se tournant vers la reine, dit d'un air aimable que le mot « ne déplairait pas à Sa Majesté, et que sans doute le mot de *mélancolie* lui aurait été moins agréable. » On lut : *Jeux de princes; qui ne plaisent qu'à ceux qui les font.* »

(1) Voir les *Mémoires* de Conrart.

C'était trop d'à-propos, le lendemain de la mort de Monaldeschi. Tous les yeux regardèrent Christine, qui rougit, perdit contenance et se força à rire, d'un rire contraint. Presque aussitôt, elle fit une révérence à la compagnie et s'en alla, reconduite avec force saluts par « monseigneur le chancelier » et tous les académiciens. Ce furent les adieux de Paris à Christine. Elle se remit en route le lendemain, avec de l'argent donné par Mazarin, et retourna à Rome faire enrager le pape.

VIII.

C'en est fait de la brillante Christine. Il lui restait plus de trente ans à vivre, et ce long espace fut une longue chute. Elle gardait la passion d'étonner le monde, et elle avait lassé l'étonnement. Elle s'obstina à le réveiller, et se rendit insupportable. Le monde n'est pas tendre aux vieilles héroïnes. On commençait à traiter la reine de Suède de « pelée, » à murmurer les noms d'aventurière et d'intrigante. On se demandait pour quels services Mazarin lui avait donné 200,000 livres, et l'on se défiait d'une reine qui touchait de pareils courtages. On s'intéressait de moins en moins à cette cigale, pour qui la bise était venue et qui frappait aux portes sans vergogne. Elle était toujours crainte, parce qu'elle était habile et sans scrupule; elle n'était plus estimée, et c'était justice. A son retour de France, elle commit une action plus criminelle encore, et plus basse, que le meurtre de Monaldeschi. Elle n'eut pas honte, — elle l'ancienne souveraine de la Suède, elle qui n'avait jamais trouvé chez son peuple que dévouement et bonté, elle qui avait déserté son poste pour aller courir les grandes routes, — elle n'eut pas honte d'envoyer Sentinelli à l'empereur d'Allemagne, avec le message que voici : « Que puisque Charles-Gustave, roi de Suède, ne lui payait pas la pension stipulée de 200,000 écus par an, et la laissait manquer de l'argent nécessaire : Elle priait l'empereur de lui vouloir prêter 20,000 hommes sous la conduite du général Montecuculli, moyennant quoi elle espérait de conquérir la Poméranie (suédoise), où elle avait nombre de partisans. Elle s'en réservait les revenus sa vie durant, et, après sa mort, la Poméranie retournerait à l'empire. » Ainsi, elle offrait de faire la guerre à sa patrie, et de la démembrer, pour une question d'argent, parce que la Suède, qu'elle avait contribué à ruiner, ne la payait pas exactement! C'est d'une créature qui n'avait rien de royal dans l'âme. Elle appartenait à ce qu'elle-même appelait la « canaille de rois. »

La négociation n'eut pas de suites pour le moment, sans qu'on en sache bien la cause.

Le pape fit de son mieux pour remettre un peu de dignité dans cette existence dévoyée. Il donna à Christine une pension de 12,000 écus, et y joignit un intendant pour tenir ses comptes et diriger sa maison. Le choix de sa sainteté était tombé sur un jeune cardinal, Dece Azzolini, « bel homme » d'une « physionomie heureuse, » spirituel et instruit, habile, souple et intéressé, qui « passait la plupart du temps en des entretiens amoureux. » Le succès de l'intendant fut foudroyant. Il fut le *divin, l'incomparable, l'ange*. Christine le comparait à son héros de prédilection, Alexandre le Grand. Azzolini paya sa faveur par de réels services. Il réforma la maison de la reine, arrêta le coulage et le pillage, dégagea les pierreries et la vaisselle. Il ne put faire cependant que 12,000 écus fussent assez pour tenir une cour et acheter des raretés. Les tiraillemens continuèrent avec la Suède, et les négociations avec les financiers, et les aigreurs à propos de choses d'argent. Les correspondances de Christine avec ses gens d'affaires laissent une impression de harassement. Toujours des expédiens, des compromis, des habiletés. Jamais le ton de la bonne maison, dont les affaires sont claires et qui n'a besoin de personne.

C'est un grand malheur pour une princesse d'en être aux expédiens. Christine en eut un autre, que plus d'un lui avait prédit quand elle abdiqua : elle regretta la couronne. Quand elle eut bien joui et abusé de sa liberté, rassasié les cours et la populace de la vue de son justaucorps, elle eut envie de changer. Que faire cependant? Quel nouveau coup de théâtre imaginer? Elle n'avait pas renoncé à être un grand général, mais il y avait peu d'apparence que les souverains lui confiassent leurs armées. Elle songea à redevenir reine, ou roi : au choix des peuples. Comme il était naturel, la Suède fut sa première pensée.

En 1660, elle apprit la mort de son cousin et successeur, Charles-Gustave. Il laissait un enfant de quatre ans, Charles XI, très débile au dire de Christine, très bien portant d'après les états de Suède. La reine partit pour Stockholm, sous prétexte de veiller à ses pensions, traversa rapidement l'Allemagne, entra à Hambourg le 18 août (1660) et fut suppliée par le gouvernement suédois de ne pas venir en Suède; quels que fussent ses desseins, elle représentait le vent et la tempête. Pour réponse, elle brusqua son débarquement. La régence lui rendit les plus grands honneurs et se défia. Elle fut impérieuse, imprudente; elle froissa en affichant son catholicisme. On fut dur, insolent, on démolit sa chapelle, on chassa son aumônier et ses domestiques italiens. Le clergé suédois lui vint faire des reproches, et ses yeux contemplèrent l'orgueilleuse

Christine pleurant de rage. Elle envoya aux états une *Protestation*, où elle réservait ses droits au trône en cas de mort du petit Charles XI. Les états la lui renvoyèrent une heure après et la sommèrent de signer une renonciation formelle, sous peine de perdre sa pension. La colère de Christine est visible, dit-on, dans sa signature. On la poussa enfin hors de Suède à force de tracasseries.

Une semblable réception l'aurait dégoûtée à jamais de la Suède, si elle n'avait su que la fille du grand Gustave y gardait, malgré tout, un parti. Ainsi s'explique sa seconde tentative de 1667, qui aboutit à un affront encore plus sanglant. Le sénat et la régence arrêtèrent : « De ne pas souffrir ni permettre à Sa Majesté la reine Christine de rentrer en ce royaume ou en quelqu'une de ces provinces, à l'exception de la Poméranie, de Brême et de Verden, encore moins qu'elle vienne à la cour de Sa Majesté. » On envoya au-devant d'elle, sur la route de Stockholm, un courrier qui la joignit à minuit passé. Il lui apportait des conditions si dures et offensantes, à observer sous peine des lois, qu'elle demanda des chevaux à l'instant et sortit de Suède pour n'y plus rentrer. D'après une lettre de Pierre de Groot, ambassadeur de Hollande en Suède, là aussi la mort de Monaldeschi pesait lourdement sur sa gloire.

Elle s'en fut passer au retour par le duché de Brême, où elle visita un camp suédois commandé par Wrangel, qui avait servi sous son père. Christine voulut leur montrer à tous ce qu'elle savait faire. Parée d'un fringant uniforme et montée sur un bon cheval, elle caracola à travers les rangs et commanda la manœuvre. Il va de soi qu'elle la commandait tout de travers. Le vieux Wrangel riait et corrigeait à mesure. Christine continuait sans se troubler, car rien ne lui paraissait plus sérieux que sa vocation de capitaine. Elle était justement en intrigue pour se faire nommer roi de Pologne, et ses agens avaient ordre de faire valoir l'avantage de la posséder à la tête des armées. « Je proteste, écrivait-elle, que la seule espérance de cette satisfaction me fait souhaiter la couronne de Pologne. »

L'aventure de Pologne est la plus bizarre d'une existence tissue de bizarreries. Le chef-d'œuvre de la carrière de Christine est assurément d'avoir persuadé au pape d'appuyer sa candidature au trône laissé vacant par l'abdication de Jean-Casimir. Les pièces relatives à la négociation ont été publiées; jamais les auteurs de féeries n'ont inventé une diplomatie d'une fantaisie aussi superbe. Le pape ayant recommandé Christine à la diète polonaise par un bref où il vantait « sa piété, sa prudence et son intrépidité tout à fait mâle et héroïque, » Christine écrivit au nonce : « Quant au point de la

piété dont le pape fait mention dans son bref, il vous plaira que je vous dise que je ne pense pas à l'alléguer pour moi auprès de ces gens-là, car j'estime ne pas mériter cet éloge, surtout auprès d'eux. » La diète polonaise, effarée d'un prétendant aussi inattendu, se hâta de présenter pêle-mêle les objections qui lui vinrent à l'esprit; Christine eut réponse à tout. On lui opposait son sexe? Elle serait roi, et non pas reine, et commanderait l'armée; on ne pouvait pas exiger davantage. La mort de Monaldeschi? « Je ne suis pas d'humeur, répliqua-t-elle, à me justifier de la mort d'un Italien à messieurs les Polonais. » D'ailleurs, elle lui avait fait « donner tous les sacremens dont il était capable, avant que de le faire mourir. » On craignait ses vivacités? « Pour les coups de bâton à un valet, quand je les aurais fait donner, je ne pense pas que ce fût un grand chef d'exclusion. Mais si cela suffit pour exclure les gens, je ne pense pas que les Polonais trouvent jamais de rois. » La diète ne fut pas persuadée, et la candidature de Christine resta sur le carreau.

L'entreprise de Pologne était un pas de clerc à ajouter à tant d'autres. Christine ne les craignait pas, convaincue que le monde est à ceux qui osent et qui hasardent. « La vie est un trafic, disait-elle; on ne saurait y faire de grands gains sans s'exposer à de grandes pertes. » Elle passa le trône de Pologne aux profits et pertes et n'y songea plus. Elle avait bien compté procéder de même pour l'affaire de Fontainebleau, mais elle se heurtait ici à un obstacle inattendu : la conscience publique. L'obstacle l'irritait sans la troubler. Elle s'étonnait de le retrouver partout. Après la France, la Suède. Après la Suède, la Pologne. Qu'est-ce qu'ils avaient donc tous à lui reprocher la mort de Monaldeschi? C'était pourtant bien simple. « Il faut, écrivait-elle, punir dans la forme de justice quand on peut; mais quand on ne peut pas, il faut toujours punir comme on peut. » Elle plaignait son siècle d'avoir des sentimens assez bas pour s'inquiéter de la mort d'un domestique, tué sur l'ordre d'une reine. De temps en temps, elle éclatait pour faire taire le murmure importun : « Écrivez à Heinsius de ma part... que toutes les fariboles qu'il écrit au sujet de Monaldeschi me paraissent aussi ridicules et téméraires en lui qu'elles le sont en effet; et que je permets à toute la Westphalie de croire Monaldeschi innocent, si l'on veut : que tout ce qu'on en dira m'est fort indifférent. » Cette lettre est du 2 août 1682, vingt-cinq ans après le crime. Et le murmure ne se taisait pas. Il ne se tut jamais.

On a dit que l'ombre de Monaldeschi s'était assise au lit de mort de Christine, comme l'ombre de Banco au banquet de Mac-

beth. C'est pure invention d'esprit romanesque. Elle ne pensa même pas à cette vétille.

Le second voyage en Suède clôt les aventures de Christine à travers l'Europe. Non point qu'elle n'eût encore des démangeaisons d'aventures. En 1675, elle revint à la charge auprès de la cour de Vienne, afin d'obtenir des troupes pour arracher la Poméranie à la Suède et la donner à l'empire. Ses honteuses instances se prolongèrent plus d'une année. Repoussée par l'empereur, elle se tourna du côté de la France, à qui elle suggéra de profiter des embarras de la Suède pour l'obliger à abolir les lois contre la religion catholique. Suivait le prix auquel sa majesté suédoise estimait ses renseignemens et ses petits services. (Lettres et dépêches de 1676 et 1677.) N'ayant point réussi non plus avec la France, elle tâtait de nouveau la Suède, sur le bruit que Charles XI s'était tué en tombant de cheval (1682), lorsqu'on apprit que Charles XI n'était pas mort. Plus tard encore, à soixante ans passés, Christine voulut quitter Rome, parce qu'on y méconnaissait ses prérogatives royales. Elle s'était querellée à ce propos avec Innocent XI, pape fort économe, qui ne dépensait, d'après la légende, qu'un demi-écu par jour pour la table et le reste. Une pension de 12,000 écus à une reine aussi incommode lui parut un abus : il supprima la pension. Christine resta pourtant, faute de savoir où aller.

Le temps des cavalcades était passé. La voilà fixée, cette reine vagabonde, la voilà vieille, « fort grasse et fort grosse, » le « menton double, » les cheveux coupés courts et « hérissés. » Elle porte toujours son justaucorps, sa jupe courte et ses gros souliers. « Une ceinture par-dessus le justaucorps, laquelle bride le bas du ventre et en fait amplement voir la rondeur (1). » Il ne peut plus être question de culottes chamarrées. Ainsi tournée et accoutrée, elle a l'air encore plus petite et encore moins femme qu'autrefois. On s'explique l'embarras des Italiens, qui discutaient sur son sexe, ne pouvant se résoudre à en faire ni un homme ni une femme. Adieu l'amazone ! La savante a reparu ; il n'y a plus place que pour elle. Au moment de sa brouille avec le saint-siège, Christine avait encore eu une velléité guerrière, et parlé de descendre dans la rue à la tête de ses gardes. Le pape lui épargna ce dernier ridicule en feignant d'ignorer ses bravades.

Il y aurait à dire sur la savante. Elle était de ces philosophes qui croient aux almanachs, et s'occupait trop d'alchimie et d'astrologie pour un esprit qui voulait être viril. Elle ne concevait l'astronomie qu'assujettie à une censure religieuse, et voulait qu'on changeât

(1) Misson, *Nouveau voyage d'Italie*, t. II.

les passages que Rome déclarait hérétiques. D'autre part, son impulsion fut peu favorable aux nombreuses académies qu'elle fonda ou patronna. Était-il bien utile de réunir des prélats, des moines et des érudits, pour proposer à leurs réflexions des sujets tels que ceux-ci : « — On n'aime qu'une fois en sa vie. — L'amour exige de l'amour. — Il rend éloquens les gens non éloquens. — Il inspire la chasteté et la tempérance. — On peut aimer sans jalousie, mais jamais sans crainte. »

En 1688, elle enfla et eut un érésypèle. C'était un avertissement. Elle l'entendit et se hâta de mettre le temps à profit pour préparer sa dernière représentation. Le costume la préoccupait. Elle voulait qu'il fût neuf de forme, riche et singulier, afin d'étonner une dernière fois les spectateurs. Elle inventa une sorte d'habit qui tenait de la jupe et du manteau, et le fit faire « de brocart à fond blanc broché à fleurs et autres ouvrages d'or, garni d'agrémens et de boutons à cannetilles d'or, avec une frange de même au bas. » Elle l'essaya devant sa cour, la veille de Noël, marchant dans la chambre pour juger de l'effet. Le costume allait bien : Dieu pouvait lever la toile et la faire mourir.

Le divin régisseur lui donna trois mois de répit pour songer que la comédie avait peut-être une suite dans l'autre monde ; puis il frappa les trois coups. On était au mois d'avril 1689. Christine s'affaiblissait rapidement. Quand elle fut hors d'état de discuter, le cardinal Azzolini, son intendant, lui présenta un testament à signer, l'assurant « qu'il était très avantageux pour la maison de Sa Majesté. » Christine signa sans lire. Le testament instituait Azzolini légataire universel. Les meubles et les collections valaient des millions. Elle expira peu après, le 19 avril 1689. Si les morts voient, elle dut être contente ; l'apothéose du cinquième acte fut éblouissante.

On lui mit le bel habit de brocart à cannetilles d'or, une couronne royale sur la tête, un sceptre dans sa main de cadavre, et on la mena dans son carrosse de gala jusqu'à l'église Sainte-Dorothée, sa paroisse, où on l'étendit sur un lit de parade. Trois cents flambleaux de cire blanche inondaient la nef de lumière. L'église était toute tendue de deuil, ornée d'écussons et de bas-reliefs en faux marbre blanc, « qui faisaient allusion à la vanité de la vie et à la certitude de la mort. » Sur le soir, on chargea le lit de parade sur les épaules et l'on se mit en route pour Saint-Pierre. Les savans et les artistes ouvraient la marche. Venaient ensuite 16 confréries, 17 ordres religieux, 500 autres frères portant des cierges, les clergés de Sainte-Dorothée et de Saint-Pierre, la maison de Christine en habits de deuil, Christine elle-même sur

son lit de parade, encore plus belle que dans l'église : on lui avait ajouté un manteau royal, violet et bordé d'hermine. Derrière le lit, une pompe éclatante : grands seigneurs et cardinaux, officiers et archevêques, écuyers et valets, carrosses dorés et chevaux caparaçonnés, un chatoiement d'étoffes et de broderies, un ondoiement de plumes, un fouillis de livrées galonnées, d'uniformes brodés et d'ornemens d'église. C'était aussi beau que le cortège de l'entrée de Christine à Rome. Le peuple s'étouffait de même pour la voir, et le costume de brocart faisait décidément très bien : il cachait la taille énorme et l'épaule trop haute. C'était un enterrement tout à fait réussi : *Plaudite cives!*

Ce fut son cri jusque dans la mort, et elle n'en avait pas eu d'autre dans la vie. Dans l'*Autobiographie*, elle réclame les applaudissemens pour Christine au maillot, qui ne pleurait pas aux visages nouveaux et ne s'endormait pas aux harangues : *Plaudite cives.* Applaudissez l'écolière de génie, la cavalière incomparable, la savante unique au monde, le monarque sans rival, à la fois mâle et femelle, grand politique, grand diplomate, grand général et grande amoureuse. Applaudissez le joyeux étudiant, bonnet sur l'oreille, l'aventurière hardie et adroite, la reine tragique qui tue comme au beau temps des royautés, la huitième merveille du monde, le grand prodige de son siècle : *Plaudite cives!*

La pièce marcha très bien jusqu'à Saint-Pierre. Là, on mit la morte dans une bière, qu'on descendit dans un caveau, et Christine attendit ce que dirait la postérité.

Les suffrages se partagèrent très inégalement. Quelques-uns la défendirent, éblouis par tant de qualités éclatantes. La plupart la condamnèrent, indignés de sa férocité, de ses mœurs indécentes et de ses lâches trahisons pour de l'argent. Aujourd'hui, en remuant la poussière des vieux documens où est enfouie l'existence de la reine Christine, on ne voit plus ses yeux brillans, la joie de son sourire et son geste gamin. On n'entend plus ses ripostes spirituelles et effrontées. On ne subit plus l'attrait de sa grâce équivoque de cavalier femme. Et l'on a devant les yeux la Relation du père Le Bel, la correspondance avec Montecuculli et l'empereur, les propositions de 1676-1677 à la France, les âpres discussions d'intérêt avec la Suède. Ni les talens de Christine, ni son intelligence supérieure, ni sa science, ni son courage, ne peuvent alors la sauver d'un jugement terrible : elle est en dehors de l'humanité consciente et responsable. Ce corps dévié renfermait une âme contrefaite, ne discernant pas le bien et le mal. La brillante Christine, qui eut presque du génie, était un monstre moral.

ARVÈDE BARINE.

LA

RÉFORME ADMINISTRATIVE

I.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

I.

Depuis un siècle, le dogme de la souveraineté du peuple a fait son chemin dans notre pays ; il est aujourd'hui reconnu par tous les partis et, ce qui n'est pas un des moindres événemens de ces dernières années, accepté même par les princes. Cent ans après la révolution, les Français de 1888 paraissent s'être mis d'accord, sinon sur la forme des étages supérieurs, du moins sur les fondemens de leur habitation politique.

Cependant, par la manière dont ces trente-sept millions de rois exercent leur empire sur eux-mêmes, il arrive que ce peuple souverain n'est pas un peuple libre. Il n'a échappé à l'absolutisme de ses anciens maîtres que pour tomber sous une nouvelle espèce de tyrannie qu'il a lui-même organisée. La liberté politique consiste en effet dans le respect, par le pouvoir national, des volontés individuelles qui ne portent pas atteinte à l'existence de la communauté : on doit en convenir, l'obligation pour chacun d'obéir à tous en tout et pour tout, — le communisme d'état, — représenterait une singulière sorte d'indépendance ; si un pareil régime était le dernier mot des réformes attendues par les générations passées, à quoi bon tant de changemens, plus ou moins rudes, dans l'étiquette de

gouvernemens dont les institutions demeurent immobiles, dont la forme seule varie et non la substance?

Il ne suffit donc pas de proclamer le règne de la volonté populaire, il faut en régler le mécanisme; en semblable matière, les principes importent moins que l'application qui en est faite; or examinons un peu ce que la théorie devient ici dans la pratique. La souveraineté du peuple une fois admise comme seule base possible de l'autorité dans un temps qui ne croit plus à la vertu de la tradition, voici comme la loi l'interprète : tout d'abord elle détrône la moitié du genre humain, elle présuppose la raison mâle, non femelle, elle enlève aux femmes leur part de souveraineté. En France, j'entends, puisqu'en Autriche, en Italie, en Russie, les filles, veuves et épouses juridiquement séparées jouissent de l'électorat municipal, par elles-mêmes ou par mandataires, puisqu'en Angleterre une proposition de loi conférant l'électorat politique aux femmes non mariées a obtenu la majorité à la chambre des communes et sera votée l'un de ces jours. Après avoir exclu les femmes, on exclut les jeunes gens, on suppose la raison adulte, non trop jeune : un ingénieur de vingt ans sortant de l'École polytechnique, un licencié en droit de dix-neuf ans qui peut légalement être sous-préfet, ne sont pas légalement électeurs. On suppose ensuite la sagesse stable et domiciliée, non vagabonde; un Français, de nature voyageuse, qui ne consent pas à se fixer dans les six mois qui précèdent le 31 mars de chaque année, est considéré comme totalement dénué d'aptitude politique; les citoyens qui sont tombés sous l'application de certaines lois pénales sont également déchus de leur souveraineté; d'autres qui ont la nue propriété du droit de vote n'en ont pas la jouissance : ceux qui sont le plus exposés à répandre leur sang pour le pays, sur terre ou sur mer, ne peuvent, tant qu'ils portent la livrée nationale, donner leur avis sur les affaires du pays; on les tient à l'écart au nom de la discipline, et ce qui prouve combien cette exclusion est discutable, c'est qu'elle a successivement été abrogée ou rétablie en France, et que nos voisins de Grande-Bretagne ont récemment conféré la dignité électorale à leurs troupes, qui ne l'avaient jamais eue. Enfin, on exige que l'électeur aille à l'urne en personne, et par là on met les impotens, les malades, les absens dans l'impossibilité d'user de leur droit; ils ne peuvent voter par correspondance, comme en plusieurs pays d'Europe. Ainsi la loi qui régit l'exercice de la souveraineté du nombre la pétrit, la mutile, la transforme, supprime enfin les trois quarts des âmes françaises; et comme le quart des souverains restant n'est pas toujours en état ou en disposition de régner, les seigneurs-électeurs sont encore diminués d'un cinquième. Tout ceci n'est pas une vaine critique; parmi les dispositions légales qui

précèdent, il y en a d'injustes et il y en a de nécessaires; les unes et les autres ont toutefois pour effet de restreindre singulièrement l'universalité du suffrage.

De plus, comme il est impossible, avec un souverain tiré à 8 millions d'exemplaires, que ses 8 millions de cerveaux pensent la même chose sur tous les points, on est forcé de décider, par la constitution, qu'en cas de désaccord entre eux, l'avis du plus grand nombre l'emportera sur celui du plus petit; ainsi, *pour exister, la souveraineté du peuple est forcée de se détruire elle-même,* et de remettre ses destinées à la majorité. La majorité, dès lors, est souveraine; elle est le roi, la minorité est le sujet; la majorité commande, la minorité obéit; il est impossible qu'il en soit autrement. Mais cette majorité peut être faible et cette minorité imposante, et il peut arriver qu'un peu moins de la moitié du peuple soit gouvernée par un peu plus de l'autre moitié. Comment le pouvoir de la majorité doit-il s'exercer? Quelles sont ses limites? Voilà la question vitale : la majorité et la minorité sont inégalement réparties sur le territoire; la majorité n'est pas majorité partout, il y a des contrées et des districts où la minorité d'état est la majorité départementale et communale. Par suite, si la majorité d'état ne se contente pas de régler les matières d'état, en laissant aux majorités locales le soin de régler les matières locales, si elle ne règne pas seulement dans les grandes choses, mais qu'elle s'ingère aussi dans les petites, il arrive que la souveraineté du peuple devient tyrannique, puisque, par le jeu d'institutions faussées, c'est en certains cas la minorité locale qui commande à la majorité locale, sous ce prétexte qu'elle est la majorité d'état. Le problème, non résolu par les lois actuelles, est donc de concilier la souveraineté du peuple avec le droit des minorités et avec la liberté individuelle.

Avant de traiter au conseil national (dit chambre des députés) une affaire quelconque et de la trancher par une loi nationale, on doit se demander s'il est ou non possible d'en laisser le règlement aux chambres départementales (dites conseils-généraux) *sans compromettre la vie même de la patrie.* Ainsi posée, la question se résout d'elle-même : l'instruction, les travaux publics, l'agriculture, les matières de religion, de bienfaisance, de police régionale, etc., peuvent être envisagés à des points de vue opposés sans détruire l'unité nationale, tandis que l'armée, la marine, la diplomatie, la justice, sont le domaine de la majorité d'état. Les citoyens-rois, qui composent cette majorité, doivent user de leur puissance avec la plus extrême modération, et traiter les citoyens-sujets comme un souverain qui ne demanderait à son peuple qu'une obéissance strictement limitée aux choses dans lesquelles il ne peut céder sans descendre de son trône.

Telles sont, par exemple, l'intégrité du territoire ou la forme du gouvernement. Tant qu'il existera un peuple français, nous n'entendons permettre à aucun de ceux qui ont l'honneur d'en être membres de se séparer du corps, et c'est justice : la première république a combattu la Vendée, la troisième a combattu la commune de Paris. Si demain les derniers venus parmi nous, Savoyards ou Niçois, voulaient quitter la maison commune, nous trouverions tout légitime de les en empêcher par les armes, aussi bien que si la Flandre voulait s'annexer à la Belgique, ou le Roussillon à l'Espagne. Cette abdication de la liberté individuelle, commandée par l'intérêt national, n'est pas la seule que la majorité d'état soit en droit d'exiger des citoyens : elle impose aussi la forme du gouvernement ; mais ici les résistances commencent.

Comme des aspirans à la main d'une jeune fille, qui tous déclarent hautement ne vouloir la tenir que de sa seule volonté, et qui, le jour où elle fait son choix, s'unissent contre le rival heureux qu'ils traitent d'infâme suborneur, les partis politiques, qui font ensemble la cour à la majorité souveraine, entendent bien qu'elle se prononcera en leur faveur ; nul d'entre eux n'accepte au fond de l'âme la décision qui lui est contraire, et, le lendemain du mariage de leur belle, les prétendus éconduits ne songent qu'à préparer le divorce. Les républicains reprochent aux conservateurs de ne pas s'incliner devant la décision du suffrage universel, et je n'ose dire qu'ils aient tort ; mais y a-t-il un républicain convaincu sur dix, ou même sur cinquante, qui renoncerait à ses convictions intimes, si le peuple, dans ses comices, rétablissait demain la monarchie ou l'empire ? Quels que soient les inconvéniens d'une instabilité qui n'aura d'autre remède que le temps, — l'existence d'un système quelconque pendant une centaine d'années de suite, — chacun admet que, ne pouvant faire subsister concurremment l'empire dans les Charentes, la monarchie dans les Côtes-du-Nord et la république dans les Bouches-du-Rhône, il faut bien laisser à la majorité d'état le droit de construire l'édifice national à sa guise, d'après ses plans, et d'en surveiller les dehors. S'ensuit-il pour cela que cette majorité soit toute-puissante, qu'elle doive s'occuper des détails et de l'aménagement intérieur par l'intermédiaire des trois ou quatre cents délégués qui la représentent au parlement d'état, et qui délèguent à leur tour le pouvoir exécutif à une dizaine d'autres mandataires, qu'on nomme les ministres de l'état ?

L'état ! c'est un vieux mot, un mot d'ancien régime ; Richelieu et Louis XIV l'avaient volontiers dans la bouche ; mais la signification de ce mot n'a-t-elle point varié depuis lors ? Pas autant qu'on pourrait le croire. L'état, qui n'a plus ses prisonniers, a encore ses « raisons » que l'on avoue tout bas, et ses droits dont on

mène grand tapage et dont on ne parle qu'en se signant. Dans ce pays qui a douté de tout et tout bafoué, le culte de l'état n'a presque pas un athée; il grandit avec les révolutions, chaque régime lui bâtit de nouveaux temples, lui recrute de nouveaux prêtres, et le peuple-roi adore obstinément les décrets de cette idole par la bouche de qui le pouvoir central fait parler ses chefs de bureaux. Napoléon Ier a été dans cette voie plus loin que l'ancien régime, et la république actuelle a, sur certains points, dépassé Napoléon Ier. Cependant l'état, ce n'est plus un roi inspiré par l'Esprit-Saint, c'est vous et moi, c'est tout le monde; et si l'état est nous-mêmes, quel droit peut-il avoir sur chacun de nous, sinon ceux que nous lui avons donnés et que, par conséquent, nous pouvons toujours lui reprendre? Ici se place un singulier sophisme : l'état, nous dit-on, c'est la puissance nationale représentée par le pouvoir exécutif; or le pouvoir exécutif procède de la majorité du parlement, qui elle-même procède de la majorité des électeurs; donc la puissance de l'état est légitime : il peut tout faire. C'est la doctrine du droit divin des majorités; l'huile d'onction a glissé, paraît-il, du front des anciens monarques sur celui des législateurs sacrés par le peuple... Tout peut-il donc être mis aux voix dans la république, sans violer le pacte social? Que devient alors la souveraineté de la minorité, déjà bien mince? Et que devient aussi la souveraineté des individus qui composent la majorité si, comme le pensent les socialistes, l'individu n'a aucun droit que la communauté ne puisse équitablement fouler aux pieds?

II.

A l'heure actuelle, l'électeur est roi, mais son pouvoir est purement nominal, c'est un roi fainéant; il nomme des maires du palais qui, en vertu de l'autorité même qu'ils ont reçue de lui, le tiennent dans une étroite dépendance et le chargent de chaînes. Il y eut en Espagne, jusqu'à la fin du XVIe siècle, un personnage appelé la *justice d'Aragon,* qui, d'après une formule très ancienne, disait au roi le jour de son sacre : « Nous qui valons autant que toi et pouvons plus que toi, nous t'élisons roi à telles et telles conditions. » Mais ce langage n'était depuis longtemps qu'une comédie; celui qui le tenait était choisi et destitué par l'autocrate descendant de Charles-Quint, et redevenait simple sujet en rentrant chez lui. L'électeur français du XIXe siècle ressemble en plus d'un point à ce seigneur espagnol : après avoir marché le dimanche au scrutin avec une altière majesté, ce souverain n'est plus le lundi pour le ministre des finances qu'un contribuable, pour le garde des sceaux qu'un justiciable, et pour le préfet qu'un administré.

Certes, nous savons tous que cet électeur qui ne s'est peut-être donné, comme les privilégiés d'autrefois, que « la peine de naître, » ne peut avoir à vingt et un ans une infusion subite de science gouvernementale; que, si chacun voulait vaquer en personne aux occupations de sa royauté, ce serait l'anarchie et la guerre civile. Nous l'avons vu en 1790, où l'on passa subitement d'un extrême à l'autre : le peuple ne faisait rien, il voulut tout faire, il fit tout mal, et, au bout de peu de temps, ne voulut plus rien faire. Il y a en cela une mesure à observer, parce qu'au fond de toute exagération gît une forte dose d'absurdité. Or, à mon sens, le peuple d'aujourd'hui délègue trop et délègue mal sa puissance à ses représentans de diverse taille : il donne presque tout à la chambre centrale, fort peu aux chambres départementales, moins encore aux élus de la commune ; quant aux conseillers d'arrondissement, il ne leur donne absolument qu'un titre à mettre sur leurs cartes de visite, s'ils en ont. Le gouvernement central fait tout le contraire, il délègue beaucoup trop peu ; il semble, bien qu'il les ait nommés lui-même, à sa guise, se défier des agens de tout ordre qu'il envoie dans les départemens pour y faire respecter les décisions de la majorité : les sous-préfets ne servent à rien, puisqu'ils ne décident rien (ce qui a permis de mettre en doute l'utilité de leur existence) ; les préfets n'ont pas le quart de l'autorité qu'ils devraient avoir : tout est concentré dans les mains de cet administrateur parisien qu'on appelle le ministre.

L'administration française ressemble ainsi à une armée où l'avancement pourrait se donner à l'ancienneté et au mérite, jusqu'au grade de colonel inclusivement, mais où les généraux en chef seraient désignés par le suffrage universel des soldats, sans condition d'âge ni de capacité. Ce ministre, en effet, qui hier était simple député et avant-hier simple électeur, que l'on a mis à l'intérieur, comme on l'aurait mis à la justice ou aux affaires étrangères, il est semblable à nous tous, il ne sait que ce qu'il a appris ; et comme il n'a peut-être rien appris encore sur la manière de faire mouvoir la portion de la machine politique à la direction de laquelle il est préposé, il laisse faire les autres ; il est à la tête de son ministère, comme ces bonshommes en métal dont les pâtissiers couronnaient jadis les gâteaux de Savoie : ils sont décoratifs, mais non comestibles ; ou, pour me servir d'une comparaison plus relevée, ils ressemblent à des rois constitutionnels au sommet de leurs royaumes.

Comment en serait-il autrement ?.. Depuis deux siècles environ qu'on travaille sans relâche à empêcher les affaires de recevoir une solution dans les provinces, qu'on leur fait faire bon gré mal gré le voyage de la capitale, on est parvenu à en faire venir à Paris une telle quantité que ni les ministres ni les directeurs mêmes ne

pourraient en connaître personnellement la dixième partie; d'autant plus que les directeurs se succèdent maintenant dans les divers services avec presque autant de rapidité que les secrétaires d'état dans les ministères. L'autorité effective passe alors aux mains de commis subalternes. Ce pays qui se croit libre, et que l'on regarde en Europe comme factieux, est gouverné par des chefs de bureaux, tel qu'un libertin vieilli mené à huis-clos par une servante-maîtresse.

Le parlement mérite des reproches analogues; la jalousie qu'il a de ses droits l'a poussé à se charger de mille soins qui ne le regardaient pas : travaux publics départementaux, instruction primaire uniformisée, etc. Absolue et sans contre-poids, la majorité d'état n'a pas su se contenir elle-même; elle n'a su ni borner son pouvoir législatif aux seules lois qui intéressent vraiment l'état, ni créer à côté d'elle un pouvoir exécutif doué d'une vie propre, analogue à celle du pouvoir judiciaire. Mais une assemblée souveraine qui ne voit pas de bornes à sa puissance finit par ne pas en mettre à sa sottise; sous prétexte que la loi c'est elle-même, elle ne se contente plus de la faire, elle veut encore la violer. Si le régime parlementaire est aujourd'hui fort battu en brèche dans les journaux, et, ce qui est plus grave, dans le for intérieur de beaucoup de consciences d'électeurs, cela tient à l'abus que le parlement en a fait lui-même. Le meilleur moyen de mettre un terme à cet abus, c'est une réforme radicale du pouvoir social, une organisation mieux entendue de la souveraineté du nombre, qui garantira davantage la liberté des particuliers.

Cette réforme n'a rien qui doive effrayer tout esprit sage, auquel la force de l'habitude ne fait pas prendre une absurdité ancienne pour une institution respectable. Qu'on songe à l'état de la France en 1788, qu'on suppose un publiciste proposant dans un article de journal, ou un orateur développant à l'assemblée des notables le plan de l'administration qui devait être établie deux ans plus tard, et l'on imaginera sans peine par quelles protestations il eût été accueilli : changer l'assiette de l'impôt, supprimer les fermiers-généraux, la vénalité des offices civils et militaires, eût paru insensé à bien des gens. Il n'est pas jusqu'aux « jurés-essayeurs d'eau-de-vie, » ou « langueyeurs de porcs, » qui n'eussent trouvé des défenseurs implacables. Nous avons aujourd'hui encore, sous d'autres noms, beaucoup de « langueyeurs de porcs » parmi nous, seulement ils ne nous choquent pas, parce que nous les coudoyons tous les jours; c'est à les faire disparaître qu'il convient de nous appliquer.

Le moment ne paraît pas mal choisi, puisque nous voyons, soumises aux chambres, plusieurs propositions de loi émanant, soit du gouvernement, soit de l'initiative parlementaire qui ont pour objet

des remaniemens plus ou moins profonds de notre organisme administratif, et puisque le ministère actuel s'est déclaré, par son discours-programme, « prêt à se placer à la tête de la majorité républicaine, pour la guider dans la voie des réformes sérieusement élaborées. » Des projets dont je parle, l'un regarde les sous-préfets, et a pour auteur M. Goblet; l'autre touche les conseils de préfecture, et nous en sommes redevables à M. Fallières; un troisième a pour but de réduire le nombre des ministères, il émane d'un groupe de députés de la droite; on le voit, toutes les opinions sont représentées; et si la chambre n'a pas encore abordé la discussion publique d'une seule de ces lois, dont la plus récente est déposée depuis un an, c'est évidemment parce qu'elle tient à les « élaborer, » comme l'a dit M. le président du conseil, avec le sérieux qu'elles comportent.

En administration départementale et communale, on n'entend parler aujourd'hui que de tuteurs et de tutelle, comme s'il s'agissait de mineurs ou d'interdits; les mineurs et les interdits administratifs, ce sont les majeurs et les souverains politiques; eh bien! la seule dépense souvent exagérée, la véritable prodigalité, — la plupart des républicains le reconnaissent, — faite depuis une dizaine d'années par les communes, a été la construction des palais scolaires; et cette dépense a été recommandée, mieux encore, *imposée* par le pouvoir central, chargé d'empêcher les dépenses exagérées. C'est le tuteur qui force ses pupilles à faire des folies; comment lui pourrait-on sans ironie conserver la tutelle? Et de quel nom appeler sa tendre préoccupation pour les intérêts dont il parle si haut? La toute-puissance administrative dans un pays monarchique repose sur cette idée, vraie ou fausse, que le souverain, par lui-même ou par ceux qu'il a désignés, est plus capable que le peuple sur lequel il règne; mais dans une république, fondée sur le suffrage universel, on ne peut considérer l'électeur comme capable quand il nomme un député, et incapable quand il nomme un conseiller-général ou municipal. Qu'est-ce qu'un interdit qui choisit lui-même son tuteur, lui confirme ou lui retire péridioquement sa confiance? « Il y a de nos jours, a dit Tocqueville, beaucoup de gens qui s'accommodent très aisément de cette espèce de compromis entre le despotisme administratif et la souveraineté du peuple, et qui pensent avoir garanti assez la liberté des individus quand c'est au pouvoir national qu'ils la livrent. Dans ce système, les citoyens sortent un moment de la dépendance pour indiquer leur maître, et y rentrent. »

En vérité, puisque le peuple peut tout, il doit pouvoir les petites choses aussi bien que les grandes; il est impossible de sortir de ce dilemme : ou l'électeur est intelligent ou il ne l'est pas ; s'il ne l'est pas, pourquoi lui remettez-vous les destinées de l'état? Pour-

quoi vous en rapportez-vous à sa sagesse pour trancher, en désignant les législateurs, les matières épineuses, semées d'écueils, de la politique? Si, au contraire, il est doué du bon sens vulgaire qui éclaire tout homme venant en ce monde, pourquoi prétendez-vous savoir mieux que lui, dans l'intérieur des quelques lieues carrées qui composent sa commune, ou des quelques cantons qui composent son département, les bâtimens qu'il doit construire, les dons et legs qu'il doit accepter, les procès qu'il doit intenter, les maîtres d'école qu'il doit payer? Le rôle du pouvoir central, disent les partisans de l'omnipotence de l'état, est de défendre les droits des minorités. Quand un conseil-général ou municipal fait un usage abusif de son mandat et opprime la minorité locale, l'état, représentant de la majorité nationale, vient au secours de cette minorité locale. Fort bien; mais qui donc viendra au secours de cette minorité nationale si, comme je l'ai dit plus haut, elle est opprimée? Et cette oppression existe toutes les fois que la majorité nationale sort de son rôle, en nationalisant des questions qui ne sont pas de son ressort.

Je reconnais volontiers que l'intolérance des majorités ne date pas d'hier; même on ne peut nier à cet égard un très notable adoucissement dans les mœurs : quelque pénible que soit aux catholiques la persécution religieuse actuelle, elle n'est pas à comparer avec celle qu'ils ont soufferte, il y a cent ans, pendant la première révolution, ni avec celle dont les protestans ont été victimes, il y a deux cents ans, quand le gouvernement de l'époque, cédant à l'intolérance de la majorité d'alors, consentit la révocation de l'édit de Nantes. On n'a pris depuis dix-huit ans ni la tête ni les biens de personne. Qui donc pourrait toutefois ne pas avouer que la république présente se serait épargné bien des ennuis, aurait réduit au silence bien des adversaires, et concilié bien des hésitans, si elle avait laissé à l'instruction publique le caractère local qu'elle avait eu jusque-là? Il y a en France 36,000 communes; en admettant que l'instruction chrétienne ait cessé de plaire à 19,000 de ces communes, pourquoi veulent-elles la faire disparaître des 17,000 autres qui tiennent à la conserver?

La question budgétaire est, après la question scolaire, le second bâton que le parlement ait mis dans les roues du char de l'état. Le déficit financier n'est dû qu'à l'exagération des dépenses : il n'y a peut-être pas une commune, et il n'y a certainement pas un département dont la caisse ait été aussi mal gérée que celle de l'état; c'est que les petites choses qui se font en grand sont aussi mal faites que les grandes choses qui se feraient en petit. Quatre cents députés voteront les yeux fermés, à Paris, des milliards, en bloc, pour la construction de ports, de canaux, de chemins de fer d'intérêt local, qui, s'ils étaient assis sur les bancs de leurs conseils-géné-

raux respectifs, refuseraient individuellement, en détail, de se lancer dans celles de ces entreprises dont la nécessité ne leur paraîtrait ni suffisamment démontrée, ni suffisamment pressante. Il y a beaucoup de dépenses que les citoyens ne feraient pas, ou qui seraient moindres, si l'état ne se chargeait d'agir en leur nom. Autrement dit, quatre-vingt-sept particuliers, qui séparément administrent bien leurs revenus, sont souvent amenés, en faisant bourse commune, à mal employer le fonds social. Par application de ce système, on pourrait sans inconvénient extraire du budget annuel de l'état, aussi bien en recettes qu'en dépenses, 600 ou 700 millions, qui, divisés entre les budgets particuliers des départemens, demeureraient soumis au contrôle des assemblées départementales. En province, le budget des recettes est plus rapproché qu'à Paris du budget des dépenses; émietter certains chapitres du budget national, ce serait mettre plus aisément en regard le sacrifice qu'on demande au contribuable et le bénéfice qu'on lui procure, ce qui lui est pris et ce qui lui est donné. Ce serait une garantie d'économie et une satisfaction à ce vœu des états-généraux de 1789 réclamant « l'action efficace de la nation dans ses affaires. »

Certes, la centralisation n'est pas une création nouvelle; notre société, qui paraît s'être modifiée de fond en comble, conserve néanmoins la structure que les siècles lui ont donnée. Déjà, sous l'ancien régime, les peuples avaient été contraints par la force, et continuaient ensuite, par une sorte de débonnaireté native qui paraît être assez dans nos coutumes, à tourner les yeux vers l'intendant comme vers la Providence, et à attendre de lui leur salut. Il est incontestable que, si les mœurs ont une action sur les lois, les lois à leur tour ont une action sur les mœurs; que tout être humain est modifiable jusqu'à un certain degré, au point de vue intellectuel aussi bien qu'au point de vue physique; et que les modifications de la nature, produites d'une façon ou d'autre, sont héréditaires. L'usage ou la cessation d'usage d'une faculté mentale amène un changement; une très longue abstention des affaires publiques engendre donc l'indifférence pour ce genre d'affaires. C'est à cela qu'il faut attribuer l'insouciance extraordinaire du peuple souverain pour nos révolutions de ce siècle, qui, toutes, ont été faites sans le consulter. Le paysan, l'ouvrier français, est si doux, si maniable, qu'il accepte la nouvelle d'un changement de gouvernement comme un fermier accepte la nouvelle d'un changement de propriétaire; il semble que la France n'est pas à lui, n'est pas lui-même, mais qu'il n'en soit que le locataire irresponsable, s'inquiétant peu des grosses réparations qui ne lui incombent pas. Par exemple, autant il est indulgent au succès, autant il devient féroce si le

gérant fait de mauvaises affaires. Cet abandon de lui-même, les monarchies, les empires, les républiques n'ont cessé de le lui faciliter ; tous ont parlé de libertés nécessaires quand ils étaient l'opposition, et d'autorité plus nécessaire encore quand ils étaient le pouvoir. Tous auraient aujourd'hui mauvaise grâce à reprocher à cet homme, si solidement lié, de ne pas marcher d'un pas alerte ; après l'avoir dépouillé de tous les droits qu'il eût pu raisonnablement exercer, on le déclare inhabile à se gouverner lui-même, et la preuve, dit-on, c'est qu'il est en tutelle.

III.

« Le droit de gérer leurs propres affaires, Sire, disait Malesherbes à Louis XVI en 1775, a été enlevé à vos sujets, et l'administration est tombée, à cet égard, dans des excès qu'on peut nommer puérils... On en est venu, de conséquences en conséquences, jusqu'à déclarer nulles les délibérations des habitans d'un village quand elles ne sont pas autorisées par un intendant ; si une communauté a une dépense à faire, il faut suivre le plan qui convient au subdélégué ; si elle a un procès à soutenir, il faut aussi qu'elle se fasse autoriser par l'intendant, et si l'avis de l'intendant est contraire aux habitans, ou si leur adversaire a du crédit auprès de l'intendance, la communauté est déchue de la faculté de défendre ses droits... Voilà, Sire, par quel moyen on a travaillé à étouffer en France tout esprit municipal... » On le voit, le mal date de loin; mais est-il près de cesser? Les abus signalés par Malesherbes *subsistent tous*, à l'exception d'un seul : la loi municipale de 1884, rendue quatre-vingt-quinze ans après la révolution, a, pour la première fois, depuis Louis XIV, permis aux conseils municipaux de se réunir sans autorisation préalable des délégués du pouvoir central. En revanche, on signale bien d'autres ingérences contemporaines de ce pouvoir dans les diverses manifestations de la vie sociale : au lieu des six ministères de 1790, il y en a dix, il y en a même eu douze pendant quelque temps ; et rien ne prouve que l'on s'en tiendra là, puisque plusieurs membres de l'extrême gauche proposaient, il y a quelques mois, la création d'un « ministère du travail ! » Il est assez singulier, entre parenthèses, que le pouvoir exécutif, qui n'a pas le droit d'ajouter deux officiers à un régiment, ait eu celui d'ajouter deux ministères à un cabinet.

D'ailleurs le premier venu peut, sans grande peine, se charger indifféremment, ou de réduire les dix ministères actuels à six, qui auraient assez peu de travail pour que chacun se demande comment on a pu jamais en réclamer dix; ou de les porter à vingt, et d'augmenter tellement leurs attributions qu'il leur faille

trois fois plus d'employés, de chefs et de directeurs, et que le public s'étonne, en lisant l'analyse sommaire des choses dont ils seront chargés, qu'ils puissent suffire à les accomplir toutes. C'est déjà une lecture amusante, dans l'*Almanach national*, que celle des prolixes nomenclatures qui habilement dissimulent le vide de certains emplois; des attributions identiques figurent à plusieurs services; à côté des besognes réelles, il en est d'imaginaires, tellement qu'il faut avoir pratiqué dans la maison pour savoir à quoi s'en tenir. J'ai touché quelques mots, dans un précédent travail (1), des défauts de notre organisation présente; je demanderai la permission d'y revenir tout à l'heure.

Les six ministères d'il y a cent ans étaient : les affaires étrangères, l'armée, la marine, les finances, la justice et l'intérieur. Cet état de choses avait subsisté, non sans d'importantes modifications et avec un empiètement continu du pouvoir royal, depuis la fin du XVIe siècle. Il est clair qu'un secrétaire d'état de Louis XVI ne ressemblait pas plus à un « secrétaire du roi signant en finances » de Henri III, que M. Carnot ne ressemble à Philippe le Bel. Tous ensemble pourtant concentraient entre leurs mains les fonctions dont l'état, pour le bien commun, avait dû ou voulu se charger. Au début du règne de Louis XV (1715), l'administration des provinces est encore partagée entre les quatre secrétaires d'état des affaires étrangères, de la guerre, de la *religion protestante* et de la *maison du roi*, selon leurs titres officiels. Mais ces titres avaient déjà cessé d'être exacts. La maison du roi ne donne au secrétaire d'état qui en est chargé, — c'est le futur ministre de l'intérieur, — qu'une occupation illusoire, de même que la cire du grand ou petit sceau, et les faveurs vertes ou rouges avec lesquelles on l'attache au bas des édits, ne sont plus pour le chancelier, président du conseil d'état et du conseil des ministres, que des soucis tout à fait caducs. A la maison du roi sont unis la marine et les colonies, les cultes, le commerce, l'agriculture, plus cinq généralités, dont « la ville et vicomté de Paris. » Un demi-siècle plus tard (1760), le secrétaire d'état de la religion protestante, dont l'emploi ressemblait fort à une sinécure, puisque tous les protestans avaient été chassés, s'appelle le ministre de la marine, du commerce et des colonies; en remplacement de ces services enlevés à son département, on a donné à son collègue de la maison du roi l'administration provinciale des quatre cinquièmes du royaume (le ministère de la guerre conservant encore les sept généralités qui, depuis un siècle, dépendaient de lui).

La situation n'avait pas changé, trente ans après, lors de la réu-

(1) Voyez dans la *Revue* du 1er mars, l'*Extension du fonctionnarisme*.

nion de l'assemblée nationale, et la révolution respecta la division monarchique en débaptisant seulement quelques emplois : le chancelier devint ministre de la justice, le contrôleur-général des finances ministre des contributions publiques, le secrétaire d'état de la maison du roi ministre de l'intérieur. Cependant ces révolutionnaires étaient grands paperassiers; les ministères de la Convention exhalent un parfum bureaucratique beaucoup plus accentué que ceux de Louis XVI. La république sentit en naissant, plus encore que la monarchie vieillissante, le besoin de faire passer la vie de la nation à travers ses cartons, de lui tâter le pouls dans des dossiers. L'empire enchérit encore; avec lui, l'administration devint non-seulement plus centralisée, mais plus détaillée et plus inquisitive; elle régla plus d'actions et des actions plus petites, elle s'établit davantage à côté et au-dessus de l'individu pour l'assister et au besoin pour le contraindre.

De 1793 jusqu'à nos jours, le département de l'intérieur est devenu à la fois plus grand et plus petit : plus grand comme personnel, comme budget, plus petit comme attributions; l'outil est allé coûtant de plus en plus cher et servant de moins en moins, ayant d'autant plus d'apparence qu'il avait moins de réalité. Du sein fécond de ce ministère sont successivement sortis quatre portefeuilles : les travaux publics, le commerce, l'agriculture, les cultes et l'instruction publique (sans parler des postes et messageries), qui, sous le Directoire, n'étaient que de simples divisions subordonnées à l'estimable et chimérique François (de Neufchâteau). Napoléon Ier, en dédoublant les finances et la guerre, en extrayant de l'intérieur trois nouveaux ministres : celui des cultes, celui de la police générale, et bientôt après le grand-maître de l'Université, avait presque doublé le nombre des membres du cabinet. Le ministère de l'intérieur, ainsi réduit (1810), comptait pourtant deux divisions de plus qu'auparavant.

La Restauration, à son début, revint au système du consulat, et se contenta de six portefeuilles, la grande charge de cour de qui dépendait la maison du roi avec les théâtres subventionnés et le garde-meuble ne pouvant être considérée comme un ministère effectif. Mais on jugera quels progrès immenses la centralisation avait faits en un quart de siècle, quand on saura qu'au lieu des cinq divisions de 1795, sous Louis XVIII, il en existait douze, comprenant cinquante-deux bureaux. Sous Charles X, l'intérieur perdit l'instruction publique et les cultes; sous Louis-Philippe, il se dépouilla du commerce, de l'agriculture et des travaux publics; sous Napoléon III, on lui enleva les beaux-arts; sous la troisième république, les télégraphes lui furent retirés; et aujourd'hui, qu'il n'a pas plus du quart de ses anciens services de 1820, son administration coûte

encore le même prix; en d'autres termes, ce qui exigeait il y a soixante-dix ans une dépense annuelle de 1,700,000 fr., monte aujourd'hui à 6,500,000 fr. environ, déduction faite naturellement aux deux époques du service des postes et télégraphes. Quel que soit par conséquent le nombre des bureaux et des directions, qu'on les éparpille ou qu'on les réunisse, comme on ne cesse de le faire tous les cinq ou six ans, — l'organisation actuelle, qui date de 1886, est la troisième depuis 1871, — le mécanisme n'en est pas plus simplifié que la dépense n'en est diminuée : les cinq divisions de 1795, portées, comme je viens de le dire, à douze en 1820, sont maintenant au nombre de trente-six; quant aux bureaux, déjà passés en 1820 au chiffre colossal de cinquante-deux, ils atteignent aujourd'hui le chiffre purement vertigineux de cent vingt-huit.

Notre système administratif, que nous nous figurons être partout en Europe un sujet d'universelle envie, n'est en somme imité nulle part. S'il était possible d'établir entre la France et les pays qui l'avoisinent une complète assimilation, en tenant compte de l'étendue du territoire et du chiffre de la population, on reconnaîtrait que les services qui composent aujourd'hui notre ministère de l'intérieur fonctionnent ailleurs à bien meilleur marché que chez nous : les prisons qui, dans le royaume de Prusse (27 millions d'habitans), coûtent 9 millions 1/2, reviennent en France à 24 millions. L'administration centrale de l'intérieur, à Berlin, occupe, d'après le dernier budget, cent personnes ; elle en compte à Paris trois cent quarante-trois; celle de Berlin coûte 450,000 francs, celle de Paris en coûte 1,600,000. En continuant le parallèle, on verrait qu'il y a à Berlin un seul directeur touchant 18,000 francs, et qu'à Paris il y en a cinq touchant 20,000 francs chacun.

Nos employés subalternes se divisent en trois catégories : ceux qui n'ont rien ou presque rien à faire, ceux qui font des choses qu'on pourrait ne plus faire à Paris, mais laisser aux préfets dans les départemens, ou abandonner complètement; enfin, ceux qui traitent les affaires difficiles, dignes de l'état, les seuls à conserver. Par ministère, on devrait entendre non pas une fourmilière de gens, la plupart mal payés, soupirant après une problématique augmentation de 300 francs, exerçant pour vivre dix autres métiers que le leur, se faisant professeurs de langues, journalistes, peintres-dessinateurs, copistes, auteurs dramatiques, secrétaires de députés, porteurs d'invitations à domicile, et ne fournissant guère à l'état plus de deux heures par jour de ce qu'on peut appeler du travail, mais bien un homme de mérite et d'expérience, connaissant la branche administrative que le pays le charge de surveiller, et qui, entouré d'une vingtaine de secrétaires, directeurs, chefs de

section (la désignation a peu d'importance), exercerait la double fonction : 1° de prononcer sur les questions contentieuses qui s'élèveraient entre plusieurs des agens placés sous ses ordres, ou entre ces agens et le public ; 2° de décider par lui-même ou de faire décider par des lois les affaires *tout à fait importantes*, telles qu'il ne s'en présente pas de Bayonne à Nancy et de Dunkerque à Marseille plus de deux ou trois par jour.

Combien de lois, dites d'intérêt local, sont en effet soumises aujourd'hui au parlement, qui devraient être simplement votées par les conseils-généraux, avec l'approbation du préfet! Ceux qui me font l'honneur de me lire n'ignorent pas la façon dont ces projets de loi sont étudiés et discutés par les chambres ; est-il rien de plus ridicule! Le député rapporteur copie en le démarquant (car il a généralement la pudeur de changer deux ou trois substantifs et de retourner quatre ou cinq phrases) l'exposé des motifs des bureaux, qui eux-mêmes ont recopié les avis du préfet, et le tout passe au milieu du bruit, au début d'une séance, confondu avec la lecture du procès-verbal. Que voilà bien ce qu'on nomme pompeusement « la haute sanction législative ! » On a fait, pour en arriver à ce résultat, imprimer force documens, voyager des kilogrammes de dossiers ; la loi future a été vue au conseil d'état; elle sera promulguée par le président de la république. Or il ne s'agit peut-être que d'une surtaxe de 2 fr. 50 sur l'alcool, à l'octroi d'une commune rurale du Finistère ; personne, sauf un sous-chef de bureau, ne connaît à Paris un mot de l'affaire dont il s'agit ; et l'on paraît devoir persister dans ces erremens jusqu'à la consommation des siècles, des surtaxes d'alcool et des projets de loi « d'intérêt local. »

A cette concentration extrême, aucun remède n'a encore été appliqué. On semble tenir, quand on est ministre, à voir dans son immeuble tous les fauteuils occupés, comme on aime, quand on est colonel de hussards, à ce que, dans les écuries, l'effectif des chevaux soit au complet. Un prédécesseur de M. Lockroy, qui fut, six années durant, grand-maître de l'Université, M. Duruy, m'a conté que chaque fois qu'il se présentait une vacance dans un de ses services, il faisait comparaître le personnel du bureau et lui proposait de se partager le traitement du démissionnaire ou du défunt, à la condition de se partager aussi sa besogne. « Bien entendu, ajoutait-il, si ce surcroît de travail devait excéder vos forces, je donnerai volontiers un successeur à votre collègue. » Inutile de dire que l'offre de l'éminent historien était invariablement acceptée avec enthousiasme par les employés, mais les directeurs ne manquaient pas de protester. Or il n'y a guère d'excellences, même sous l'empire, qui aient duré six ans, et le ministre qui arrive redoute le

mécontentement des directeurs; tout à la joie de sa nouvelle dignité, il est d'abord un peu déconcerté et timide, surtout s'il a quelque conscience de sa tâche. Il lui faut de six mois à un an pour prendre le dessus; mais, quand il l'a pris, il est à la veille de partir, et tout est à recommencer; d'autant plus que, si ce ministre revient ultérieurement au pouvoir, ce n'est presque jamais avec le même portefeuille.

La seule solution raisonnable est *de réduire de moitié* le budget des administrations centrales, d'autoriser les ministres en fonction à se décharger sur leurs subordonnés de province de toutes les attributions qu'ils jugeront devoir leur conférer, et de les rendre aussi libres de disposer des sommes qui leur demeureront allouées, pour le paiement de leur personnel et de leur matériel, que le sont aujourd'hui les préfets et sous-préfets pour leurs frais d'administration. Ces frais matériels, pour 86 préfectures et 273 sous-préfectures, ne sont que de 1,350,000 francs, et l'administration parisienne absorbe, à elle seule, 310,000 francs ; quelle disproportion étonnante! On aurait préalablement supprimé les trois ministères des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et on les aurait transformés en trois directions générales, placées sous les ordres d'hommes compétens, et rattachées comme autrefois au ministère de l'intérieur; ce qui aurait, entre autres avantages, celui de soustraire ces services à l'action immédiate d'une politique parfois incohérente, et de restreindre l'action de l'état dans des matières qui ont été l'objet d'une centralisation souvent funeste et toujours inutile.

Le ministère de l'intérieur, avec ses huit directions, serait encore bien moins chargé que les ministères des finances ou de la guerre; rien n'empêcherait, du reste, pour répartir plus équitablement entre les membres du cabinet le fardeau administratif, d'envoyer à la justice, aujourd'hui si légère, les deux directions de l'administration pénitentiaire et de la sûreté générale, comme on l'a fait il y a déjà longtemps en Belgique, et comme le bon sens paraît le conseiller.

Le lendemain du jour où l'on aurait signifié à chaque directeur : 1° que le budget de ses bureaux est réduit de moitié; 2° qu'il est libre de faire de la moitié restante l'usage qui lui conviendra, à la condition d'assurer le service, on verrait se produire les phénomènes suivans : les neuf dixièmes des expéditionnaires seraient congédiés, on les remplacerait par les copies de lettres qui fonctionnent si avantageusement dans le commerce, dans la banque, dans l'industrie, et que l'état seul feint jusqu'à présent d'ignorer. Les chefs et sous-chefs de bureau, qui traitent les affaires de quelque importance, seraient presque seuls conservés; leur travail augmen-

terait fort peu, parce qu'au moyen d'un triage sagace on supprimerait en huit jours cette inepte broutille de dossiers secondaires qui ne viennent à Paris que pour la forme, se promènent ensuite, — toujours pour la forme, — entre « messieurs les ministres et chers collègues » de ceci et de cela, sont communiqués à des conseils consultatifs pour obtenir des avis que l'on connaît d'avance, sont plusieurs fois renvoyés aux préfets « pour complément d'instruction, » et qu'un employé attentif et zélé ne laisse aboutir que quand ils sont suffisamment gonflés, tels qu'une volaille que l'on tue seulement lorsqu'elle est parvenue à son dernier période d'engraissement.

IV.

Et cet élagage auquel on se livrerait à Paris, on le pratiquerait également en province. Le ministre, dans sa proposition de loi sur les sous-préfets, déposée à la chambre quelques semaines après les votes retentissans de suppression et de rétablissement de ces fonctionnaires (février 1887), parle « d'un certain nombre de formalités matérielles d'une faible utilité dont on pourrait décharger ces agens pour faciliter leur tâche... La plupart de ces formalites résultent, dit-il, non de textes législatifs, mais d'instructions ministérielles, et peuvent, par conséquent, être modifiées ou abrogées par voie de circulaires. » Recueillons ce précieux aveu de l'existence de « formalités d'une faible utilité, » — ce qui, à parler franc, signifie parfaitement inutiles, — que des instructions ministérielles ont engendrées. Et, après l'avoir recueilli, demandons aux locataires de la place Beauvau s'ils ont, depuis le mois de février 1887, supprimé ces formalités « par voie de circulaires. » Ce serait une rare occasion de faire servir une circulaire à quelque chose. Il est produit annuellement, par chaque ministère, une moyenne de cent cinquante circulaires plus ou moins confidentielles; c'est une maladie chronique. Les trois quarts sont inutiles, se contredisent à de courtes distances, et finissent, pour le plus grand profit de tout le monde, par être négligées ou rapportées.

« Un bureau du gouvernement, disait un Anglais, sir Charles Fox, ressemble à un filtre renversé;.. vous y envoyez des comptes clairs, ils en sortent embrouillés. » Cette remarque, qui n'est pas sans fondement, même en France, s'applique surtout au rôle joué par bien des instructions ministérielles, qui souvent ont créé à plaisir des difficultés dans l'application des lois qu'elles prétendaient éclaircir. Nous n'avons que faire des témoignages de la sollicitude de l'état pour le bonheur des individus. Récemment, le ministre de l'intérieur prenait la plume pour faire connaître aux

préfets « les pays où l'émigration présente peu de chance de succès, » et il ordonnait à ses subordonnés de porter à leur tour, par la voie du *Recueil des actes administratifs*, cet avis précieux à la connaissance des sous-préfets, maires et commissaires de police de leur département. Parmi les pays ainsi désignés figurent le Mexique, le Brésil, les États-Unis de l'Amérique du Nord, etc. Qu'est-ce que M. le ministre entend par « chance de succès? » Les émigrans doivent-ils renoncer à obtenir aux États-Unis un emploi de cantonnier ou un bureau de tabac? Ce qui présente peu de chances de succès pour un typographe en présente peut-être beaucoup pour un charpentier, et réciproquement. Comment de braves bureaux, inoffensifs et sédentaires, peuvent-ils bien *signaler* des territoires immenses, dont un seul est dix-huit fois plus grand que la France, comme propres ou impropres à l'émigration? Tout cela ne dépend-il pas de cas particuliers! Celui qui est résolu à s'expatrier attend-il, les yeux grands ouverts et la bouche bée, le dernier numéro du *Recueil des actes administratifs* de son chef-lieu pour savoir la contrée où il doit se rendre et celle qu'il doit éviter?

Dans un autre ordre d'idées, M. Waldeck-Rousseau rappelait, il y a quelques années, que, si les conseils municipaux désignent librement, en vertu de la loi, les noms des rues et places publiques situées sur le territoire de leur commune, « celles de ces dénominations qui ont le caractère d'hommage public » ne peuvent être autorisées que par décret du chef de l'état. « Vous vous abstiendrez toutefois, monsieur le préfet, disait le ministre, de me soumettre des propositions tendant à décerner des hommages de ce genre à des personnages vivans, *ou sur la vie desquels l'histoire ne s'est pas encore prononcée.* » En recevant ce dépôt, imprimé tout vif, des idées de son chef hiérarchique, quelles n'ont pas dû être les perplexités d'un administrateur départemental! A quel moment précis peut-on dire d'un homme que l'histoire s'est prononcée sur sa vie? A quoi reconnaître la réalité de ces formules métaphoriques : « les *arrêts* de l'histoire,.. le *jugement* de la postérité?.. » Peut-on dire que l'histoire s'est ou ne s'est pas prononcée sur François Ier ou sur Mirabeau, sur Napoléon ou sur Ledru-Rollin, sur Gambetta ou sur Louis-Philippe? En 1878, quelques mois après la mort de M. Thiers, grand nombre de municipalités voulurent donner son nom à l'un de leurs boulevards; le ministère d'alors, trouvant sans doute que l'histoire s'était suffisamment prononcée, envoyait journellement à l'Élysée des décrets approbatifs de ces délibérations locales; de son côté, le maréchal de Mac-Mahon, qui trouvait peut-être que le verdict historique n'était pas encore définitif, et qui voyait surtout là-dedans l'intention de lui être désagréable, refusait d'y apposer sa signature. Force resta naturellement au cabinet;

mais à quoi bon exposer dans une circulaire une doctrine si naïve d'aspect, et au fond si arbitraire! Au lieu d'exiger l'intervention de l'état sous sa forme la plus haute, pour savoir si la ville de Carcassonne honorera sa principale artère du nom d'un de ses enfans récemment décédé, ne serait-il pas plus sensé de s'en rapporter au vote des habitans de la rue dont il s'agit, les plus intéressés à l'affaire, et en même temps les moins consultés?

Cet appareil surérogatoire d'administration, c'est l'essence même de la bureaucratie, de cette bureaucratie qui partout est, selon le mot de Montalembert, « l'armée permanente de la mauvaise démocratie, » et dont le formalisme tient, auprès du peuple souverain, la place de ce code bizarre de l'étiquette inventé par Louis XIV pour sa personne et pour sa cour.

Le premier résultat de la réforme qui serait faite dans le personnel des bureaux parisiens serait donc une large décentralisation administrative; le pouvoir exécutif ne se déposséderait pas encore, il changerait de mains : ce serait la suite des décrets de 1852, sous le régime desquels nous vivons, mais que l'extension des chemins de fer, du télégraphe, l'invention du téléphone, font paraître tout à fait insuffisans. Cette révolution dans les communications, qui change la face du monde, modifie profondément les rapports des fonctionnaires entre eux. Un ministre, qui, de Paris, va pouvoir converser familièrement d'ici peu, par le fil téléphonique, avec les préfets de Lyon ou de Lille, qui, dès à présent, les questionne et leur répond en une heure, par dépêche, dispose d'une autorité évidemment plus étendue que ses prédécesseurs d'il y a cinquante ans, obligés, quand ils avaient à faire en province une communication urgente, d'expédier un cavalier qui courait la poste nuit et jour, ou que les monarques d'il y a cinq cents ans, envoyant, par des routes défoncées, des « chevaucheurs » qui faisaient 14 lieues en vingt-quatre heures, ou des « messagers de pied » qui n'en faisaient que 8. La question de distance affaiblissait l'action du pouvoir central, sa colère se refroidissait en route; mais, en vérité, un préfet que l'on peut gourmander de son cabinet n'est plus qu'un chef de bureau.

Après avoir donné aux préfets une grande partie des pouvoirs des ministres, il convient de laisser aux sous-préfets une forte part de l'autorité des préfets, et de dépouiller enfin les sous-préfets au profit des maires. C'est à tort que beaucoup de libéraux, à la fin de l'empire et lors de la réunion de l'assemblée nationale de 1871, parlent avec un dédain marqué de cette décentralisation administrative, nommée par M. Bethmont « une aggravation de la centralisation, » et dont M. Odilon Barrot dit : « L'action centrale n'est diminuée en rien; c'est toujours le même marteau qui frappe, seu-

lement on en a raccourci le manche. » Il semble qu'en pareille occurrence la longueur du manche importe beaucoup, surtout quand il a jusqu'à 1,100 kilomètres de long; puis le bras qui tient le manche, le corps auquel est attaché ce bras,.. tout cela change le coup de marteau.

On peut refaire pour les agens d'arrondissement le mot de Sieyès sur le tiers-état : « Qu'est-ce que le sous-préfet ? — Rien. — Que doit-il être ? — Presque tout. » — Car le sous-préfet, c'est l'administration qui voit par ses yeux, qui se montre et à qui l'on parle ; ce sont les rapports directs et personnels. Rien n'est plus trompeur que le gouvernement assis et armé d'une plume; celui qui a écrit une lettre croit trop volontiers que son devoir est accompli et qu'un acte ordonné est un acte fait. « Par la force même des choses, dit le projet officiel, le préfet est souvent obligé de s'en rapporter à ses bureaux, qui ne peuvent vérifier que l'exactitude matérielle des documens dont ils sont saisis (et encore !), et qui, faute de connaître la véritable situation d'une commune, peuvent se méprendre sur le caractère des questions à résoudre. » Voilà qui est fort raisonnable, et l'on ne peut qu'applaudir M. Goblet déclarant que « le gouvernement a résolu d'entreprendre dès à présent, et de poursuivre la transformation complète de notre organisation administrative... *dans la mesure où elle lui paraîtra compatible* avec les besoins des services et des nécessités gouvernementales. » Malheureusement ce *dans la mesure où* n'annonce rien qui vaille ; c'est une de ces formules de protocole qui engagent peu ; on croit entendre ce chef de division d'un vaudeville de M. Ludovic Halévy promettant à un jeune néophyte récemment incorporé « de ne laisser passer personne avant lui, personne, insiste-t-il, excepté, bien entendu, ceux qui montreraient plus d'aptitude ou qui auraient des protections. » Toutes les exceptions ne confirment pas les règles, il y en a qui les détruisent. En fait, les bureaux parisiens ne se dessaisissent qu'à la dernière extrémité ; ce n'est pas assez pour l'état de conduire toutes les affaires par ses agens, il entreprend de diriger la conduite de ses agens eux-mêmes, et leur retire parfois, en douceur, par le simple usage de son autorité hiérarchique, des droits que le législateur leur a conférés. A peine la loi en vigueur a-t-elle permis aux préfets de suspendre pour un mois les conseils municipaux, qu'aussitôt le ministre leur défend « de publier leurs arrêtés de suspension avant de lui en avoir communiqué la teneur. » C'est toujours sous prétexte que les préfets ne fassent quelque bêtise que les commis de la capitale les empêchent d'exercer leurs attributions, comme un père de famille qui confisque les joujoux donnés à son fils par un ami généreux, et qui, les tenant renfermés dans une armoire, promet de les lui laisser manier de

loin en loin. Mais le préfet n'est pas un enfant; s'il casse les ressorts de la législation qu'on lui confie, si les arrêtés qu'il prend ont trop souvent besoin de réparations, il faut rendre le préfet à la vie privée ; mais, tant qu'il est préfet, il faut le laisser administrer dans la limite que le parlement lui assigne.

Et les tyrannies locales !.. dira-t-on. Les tyrannies locales, on en parle, on paraît les craindre fort, mais elles s'exercent aujourd'hui absolument comme si la bureaucratie n'existait pas ; seulement elles déplacent leur centre d'action, elles opèrent à Paris, où elles n'ont même pas à endosser la responsabilité de leurs actes. Il y a deux espèces d'affaires : celles à qui les députés ne s'intéressent pas, et pour lesquelles ils se contentent d'écrire, afin de pouvoir transmettre quelque réponse banale au cher électeur qui se morfond dans son arrondissement ; celles auxquelles les députés s'intéressent, et qui les font hanter les couloirs ministériels. Est-il un député qui n'obéisse pas à un maire influent, un ministre qui résiste à un député, un directeur qui brave un ministre? Et sur qui, je le demande, s'appuiera bien le chef de bureau pour ne pas exécuter les volontés de son directeur ? Si l'on a souvent besoin d'un plus petit que soi, on a parfois aussi besoin d'un plus grand ; il faudrait beaucoup d'héroïsme au chef de bureau pour ne pas tendre les mains aux chaînes qu'on lui présente.

Ces instructions, ces règles, ces circulaires, cette soi-disant « jurisprudence du conseil d'état, » ne sont que des toiles d'araignées pour les mouches ; les gros insectes s'en jouent. Véritables décors de théâtre, capables d'en imposer de loin aux spectateurs qui n'ont pas leurs entrées dans les coulisses, ils ne sauraient être pris au sérieux par ceux qui les voient planter et déplanter au gré d'un caprice, qui assistent aux répétitions et savent comme on allume le gaz. L'an dernier, une femme de bien, M[me] A. Boucicaut, a laissé des millions à une quantité d'œuvres et de corporations qui toutes relèvent plus ou moins de l'état. D'après la réglementation en vigueur sur les legs, il faudra bien dix ans avant que les donataires n'entrent en jouissance ; ils attendent donc, sauf un seul : l'Association des journalistes parisiens, à laquelle on a fait toucher tout de suite d'importans acomptes, « en raison des circonstances particulières, » dit le rapport, mais, en réalité, parce que les bureaucrates ont eu peur de nos seigneurs les journaux, qui allaient mettre l'ongle dans leurs ulcères, et avaient déjà commencé une campagne en faveur de cette association, qui les touche plus privément.

Contre les excès de pouvoir des agens locaux, contre les illégalités, il restera aux citoyens lésés le recours amiable aux fonctionnaires d'un ordre plus élevé, et si ce recours est sans résultat, la prise à partie devant les tribunaux ordinaires, conformément à l'ar-

ticle 1382 du code civil. On sait qu'à l'heure actuelle, pour traduire en justice *à raison de ses fonctions* un agent de l'état autre qu'un ministre, il faut un décret qui n'est pour ainsi dire jamais accordé; ce principe souffre pourtant quelques exceptions : le préfet peut permettre aux particuliers de poursuivre les percepteurs, et les directeurs-généraux autorisent les procès intentés aux employés de l'enregistrement ou des forêts. Il serait juste d'aller plus loin dans la protection du droit individuel, et d'accorder aux demandeurs la faculté d'actionner les ministres devant le tribunal de leur propre résidence; car les forcer à venir à Paris, c'est agir comme sous l'ancien régime.

Pour opérer l'ensemble des réformes que j'indique, il n'est besoin ni de changer des noms auxquels nous sommes habitués depuis cent ans, d'appeler, comme le voulaient certains auteurs de projets, en 1872, les préfets des « gouverneurs » ou des « administrateurs, » les sous-préfets, des « commissaires d'arrondissement, » ni de créer de nouveaux pouvoirs exécutif ou consultatif, comme les « conseils cantonaux, » — créer, toujours créer, lorsque déjà nous sommes encombrés de fondations diverses, de mandataires et de représentans du peuple et de l'état. — Il faut moins encore diminuer ou étendre les circonscriptions administratives (l'école qui parlait il y a vingt ans de rétablir les provinces oublie sans doute que la monarchie les avait détruites depuis près de deux siècles, en 1789, pour les remplacer par les *généralités*); mais en conservant simplement le système actuel, utilisons-le. Donnons à nos sous-préfets qui ne peuvent rien, et à nos conseils d'arrondissement qui ne font rien, de vastes attributions. Augmentons leur autorité en matière financière, ayons même un budget d'arrondissement. Confions à une commission permanente, prise dans le sein de ce conseil, le droit d'assister le sous-préfet, comme la commission départementale assiste le préfet, et nous ferons œuvre de décentralisation intelligente, et la situation de conseiller d'arrondissement ne sera plus une miette que les gros bonnets de la politique locale laissent tomber de leur table, et abandonnent aux comparses qui jouent, dans le silence et l'obscurité, le prologue et l'épilogue des sessions du conseil-général.

Il y a de fort bonnes choses dans la loi présentée par M. Goblet qui supprime 66 sous-préfectures et augmente le pouvoir des sous-préfets maintenus. Ce seraient eux qui désormais autoriseraient les citoyens à fabriquer artificiellement de l'eau minérale, à en établir des dépôts, à louer des bacs sur les rivières, à y tenir des bateaux, à déplacer le corps d'un défunt, etc.; eux qui nommeraient les débitans de poudre, lieutenans de louveterie, gardes forestiers des communes, médecins des épidémies et autres

fonctions « pour lesquelles, dit le ministre, le préfet n'exerce guère son droit que sur la présentation faite par le sous-préfet lui-même; » c'est-à-dire qu'elles rentrent dans la catégorie des nombreuses pièces qu'on signe sans y jeter même un coup d'œil; besogne absolument mécanique qui enlève, comme dit un infortuné conseiller de préfecture, le courage et jusqu'à la pensée de se livrer à un travail plus sérieux, pendant les heures où l'on ne signe pas. Effectivement, dans le métier de conseiller de préfecture, tel qu'il est organisé présentement, on donne pendant une partie de chaque mois jusqu'à 1,500 et 1,800 signatures par jour. Mais, à en juger par les détails et les vétilles de toute espèce sous lesquels M. le préfet, accablé, succombe, — pour pouvoir planter une haie d'épines en bordure d'une route départementale, il faut un arrêté préfectoral, après pétition du propriétaire et avis de l'ingénieur en chef, — on demeure convaincu que le projet nouveau ne constitue pas, selon son expression même, « une innovation trop hardie. »

La plupart des communes françaises, dit l'exposé des motifs gouvernemental, « sont des communes rurales d'une faible population (en effet la moitié d'entre elles n'ont pas 500 habitans, tandis qu'en Italie, par exemple, la moyenne de la population d'une commune est de 3,000 âmes), ne possédant que des ressources restreintes, et où les affaires n'offrent dans leur marche ordinaire aucune difficulté. A quoi bon soumettre ces affaires à un double examen et aux lenteurs qui en résultent? Mieux vaut mettre les administrés plus directement en rapport avec l'autorité. » Mais, dans l'application de ces principes, le ministre s'est montré infiniment trop timide : je craindrais d'abuser de la patience du lecteur qui a bien voulu me suivre jusqu'ici dans des détails d'une certaine aridité, si je prétendais le promener trop longuement dans les dédales de l'expropriation pour cause d'utilité publique, des taxes d'affouage, des aliénations de biens communaux, etc.; d'une manière générale, je crois que l'arrondissement doit être administré avec une entière indépendance par le sous-préfet, sous sa responsabilité, sauf les recours *suspensifs* adressés au préfet et au ministre par les individus qui auraient à se plaindre de ses décisions; les affaires litigieuses étant aux affaires non litigieuses dans la proportion de 1 à 100, — heureusement, — l'arrondissement pourra le plus souvent vivre de sa vie propre, sans le secours de gens qui ne connaissent rien à ses affaires. Et cette substitution du préfet au ministre et du sous-préfet au préfet ne coûtera pas un centime, attendu qu'il n'est pas plus long pour les bureaux de province de rédiger eux-mêmes un arrêté que de formuler un avis motivé qui permette aux bureaux de Paris de faire rendre un décret.

La décentralisation administrative doit être nécessairement com-

plétée par la décentralisation politique, c'est-à-dire par l'accroissement du pouvoir des conseils de département, d'arrondissement et de commune. Le conseil-général représente la souveraineté locale, le préfet représente, par délégation, la souveraineté nationale; quand ces deux autorités sont d'accord, et c'est le cas le plus fréquent, aucune autre ne doit prévaloir contre elles; il en est de même du sous-préfet et du conseil d'arrondissement. On peut aussi accorder aux votes de ces diverses assemblées une force exécutoire d'autant plus grande qu'ils auront été émis par les deux tiers, par les quatre cinquièmes, par l'unanimité de leurs membres.

Quelles seront les limites de l'autonomie départementale? Songez-vous, dira-t-on, à créer quatre-vingt-six chambres des députés au lieu d'une seule? Prétendez-vous donner aux conseils-généraux le droit d'émettre des vœux politiques? Pour ce qui est des vœux politiques, la procédure qu'on leur applique ressemble à celle des appels comme d'abus en matière ecclésiastique; il n'est guère de chose si enfantine. Quand le président de la république décrète solennellement « qu'il y a abus dans telle lettre pastorale » d'un évêque, publiée depuis trois mois, ladite lettre a produit sur les âmes catholiques tout l'effet qu'elle doit produire, et quant aux âmes non catholiques, lors même qu'elle ne contient pas le moindre abus, elle ne produit pas plus d'effet pour cela. Pour les vœux politiques des conseils-généraux, c'est pis encore : la loi donne au pouvoir central le droit d'annuler ce genre de vœux; mais comme le propre d'un vœu est simplement d'être émis, que sa seule émission lui confère *toute la dose d'existence morale dont il est susceptible*, l'annulation dont il est postérieurement l'objet, bien loin de le détruire, lui procure au contraire une publicité nouvelle. On ne s'explique pas, du reste, pourquoi il est défendu à une collection quelconque de citoyens de faire ce qu'un citoyen isolé a le droit de faire; or tout citoyen peut discuter, de la manière la plus large, les faits politiques, soit en s'adressant aux élus par voie de pétition aux chambres, soit en s'adressant aux électeurs par la voie du journal, de l'affiche ou du manifeste; et le conseil représentatif de 100,000 ou 200,000 électeurs ne le peut pas! Le dépôt de vœux platoniques étant du reste le genre de service que les représentans du peuple sont toujours le plus disposés à rendre à leurs commettans, la multiplication de ces souhaits et la stérilité dont les neuf dixièmes sont frappés d'avance tendent à leur faire perdre bien du prestige.

Ce n'est pas là que l'activité des assemblées locales trouvera son aliment, c'est dans la gestion financière : les forêts nationales ne seraient-elles pas mieux placées entre les mains des départemens, qui les exploiteraient avec plus de souplesse? Pourquoi des haras

nationaux au lieu de haras départementaux? Pourquoi des primes nationales destinées à encourager la marine marchande en même temps que des douanes protectrices destinées à paralyser son trafic? Pourquoi l'intervention de l'état dans les monumens historiques de province, dans la construction de trente-cinq chemins de fer locaux, dans l'amélioration de quarante-deux ports de commerce? Que signifient ces « fonds communs, » ces subventions énormes pour mille besoins divers, ces secours « à des personnes ayant des titres à la bienveillance du gouvernement, » distribués par le cabinet du ministre de l'intérieur, et dont un secrétaire particulier disposa, plusieurs années durant, envers des personnes de l'un et l'autre sexe, qui avaient surtout des titres à sa bienveillance particulière? Pourquoi nous tendre ainsi la main les uns aux autres, et cet argent, après tout, ne sort-il pas de l'universalité de nos poches? Assez de charité politique, de fonds d'état distribués aux bureaux de bienfaisance, aux hospices, aux églises, aux collèges... On ne nous donne, en somme, que ce qu'on nous a pris, mais nous espérons tous qu'on nous donnera en même temps un peu de ce qu'on a pris à notre voisin; nous en sommes réduits à nous piller mutuellement. Ainsi on engage, par l'espérance d'obtenir un secours, les départemens et les communes dans des dépenses disproportionnées avec leur but; on étend le favoritisme et l'arbitraire, — les membres de la minorité sont menacés de n'avoir pas leur part du gâteau que découpe la majorité. — Prendre à Pierre pour donner à Paul, mettre en commun les uns ce qu'il ont et les autres ce qu'ils veulent avoir, c'est, par un funeste goût d'uniformité, s'enfoncer dans le socialisme administratif, et chacun voit si l'on y patauge. Vouloir mettre sur le même pied les communes riches et les communes indigentes, prétendre que les départemens pauvres aient le même train de vie que les départemens opulens, c'est le début d'un régime qui forcerait tous les Français à avoir le même logement et la même redingote, et qui finirait par leur faire manger à tous le cruel brouet noir de Sparte sur le trottoir qui longe leur maison.

L'état, étant la collection des individus, a naturellement intérêt *à tout ce qui intéresse les individus*, mais il n'a pas le droit de régler tout ce qui l'intéresse; autrement il pourrait légiférer sur toute espèce d'objets, sur la morale privée aussi bien que sur la morale publique, sur l'hygiène ou sur l'instruction. Il existe une loi contre les ivrognes; pourquoi n'en ferait-on pas une autre contre les paresseux, contre les licencieux, contre les dissipateurs et contre les avares? C'est une opinion très fausse, très dangereuse, et pourtant très accréditée, que celle qui prétend faire intervenir le gouvernement toutes les fois qu'une chose « ne va pas bien. » Combien de gens aussi qui repoussent en général l'immixtion de la puissance

publique dans les affaires particulières, et qui, *par exception*, désirent qu'elle les aide dans l'affaire spéciale qui les préoccupe, et cherchent à étendre l'action sociale de leur côté, tout en admettant qu'elle doit être bornée sur tous les autres : un écrivain conservateur demandait récemment, dans un grand journal quotidien, que l'état subventionnât les pêcheurs pour les aider à acheter des bateaux et des filets ! Si, par un phénomène particulier à notre pays, en ce siècle, et contraire à ce qu'il serait raisonnable d'espérer, tous les gouvernemens, bien loin de se fortifier, s'affaiblissent par leur durée même, cela ne tient-il pas à ce que chaque jour accroît la masse des mécontentemens qu'une responsabilité universelle et excessive ne peut manquer d'accumuler contre eux?

Le budget moyen d'un département n'étant guère supérieur à 1 million, on peut dire qu'il n'y a pas de vie départementale parce qu'il n'y a pas de finances départementales; quand la chambre se sera déchargée sur les conseils-généraux de la presque totalité du budget actuel des dépenses de quatre ou cinq ministères, en leur abandonnant une portion de recettes correspondante, par exemple les quatre contributions directes, — le budget actuel est incontestablement au-dessus des forces du parlement, puisqu'il ne parvient à l'établir qu'à la fin d'avril, — on a quelque motif de croire que certaines dépenses inutiles diminueront. Si le budget de l'état ne contenait pas un crédit de 2,800,000 francs pour encouragemens aux collèges communaux, on ne verrait pas, dans bien des chefs-lieux d'arrondissement que je pourrais citer, des professeurs de rhétorique ou de seconde, dont la classe se compose d'un ou deux élèves, et qui pourtant touchent 2,500 à 3,000 francs par an. On verrait cesser aussi cet enchevêtrement entre les budgets de la nation et ceux du département, qui existe en tant de chapitres : les prisons, les lycées, les casernes de gendarmerie, etc. Les prisons sont des bâtimens départementaux, mais c'est l'état qui en a l'usage et les administre; quand il faut les réparer, c'est le département qui paie, mais c'est l'état qui impose ses plans. Il en est de même entre les villes et le ministère de la guerre pour le logement des troupes. L'état, le département, la commune ne devraient-ils pas rester chacun dans leur domaine propre, s'y mouvoir à leur gré, sans entrer dans des négociations compliquées où forcément la volonté du pouvoir central domine ?

Sans doute, il y aura des conseils-généraux qui géreront bien, et d'autres qui géreront mal; il y en aura d'économes, il y en aura d'endettés. Dès à présent, le nombre des centimes additionnels varie de 0 dans la Côte-d'Or à 50 dans la Charente, ce qui ne veut pas dire que les plus imposés soient les plus maladroits; c'est une affaire

d'appréciation locale. Ne voit-on pas la même différence entre conseils municipaux limitrophes : ici on fait grand, vite et cher; là on sort ses écus pièce à pièce, on n'a que des vues modestes et bon marché, et dans l'une et l'autre commune, les électeurs sont contens de leurs mandataires. La liberté consiste précisément à laisser chacun prendre son bonheur où il le trouve, et à ne pas prétendre faire du bien, — ou ce qu'on pense être du bien, — aux gens malgré eux. Un des derniers ministres de l'intérieur consent à reconnaître que « les municipalités ont donné, depuis un demi-siècle, des preuves manifestes de prudence et de sagesse ; » cependant nous en sommes encore à demander cet « affranchissement des communes » que l'histoire fait habituellement dater du règne de Louis le Gros. Sous le gouvernement de Juillet, au lendemain de 1830, ce ne fut qu'après une discussion très vive qu'on parvint à faire concéder aux départemens la personnalité civile, le droit de posséder et de recevoir; en 1848, il se trouva un parti, et ce fut le plus fort, pour repousser toute émancipation de la commune, avec des argumens aussi étranges que « la crainte de voir rétablir la féodalité. » Depuis lors, quelques lois de l'empire et de la république présente ont accordé des droits aux assemblées locales, mais avec quelle puérile parcimonie! Souvent ces lois, qui allégeaient la tutelle sur un point, la renforçaient sur un autre : un bureau de bienfaisance ou une fabrique ne peuvent aujourd'hui, sans autorisation, accepter un don ni un legs, quelque minime qu'il soit, même quand il ne donne lieu de la part des tiers à aucune réclamation; une commune ne le peut guère davantage, par suite des exceptions apportées à son droit; et l'autorisation par le conseil d'état et par des personnages susceptibles d'être circonvenus donne lieu à des intrigues, à des tripotages fort longs, fort obscurs et fort injustes. Ainsi, depuis peu de temps, le conseil d'état ne permet plus à un établissement religieux de recevoir un legs *pour les pauvres;* il force les fabriques, objet de pareilles libéralités, à remettre l'argent aux bureaux de bienfaisance. Cette illégalité amène souvent la perte des donations, parce que les héritiers n'ont pas de peine à faire valoir devant les tribunaux que le défunt, en désignant la fabrique, montrait l'intention formelle de charger le curé et ses marguilliers de la distribution des secours, et qu'il n'est au pouvoir de personne de réformer sa volonté.

Le simple bon sens consisterait à laisser aux communes, aux fabriques et à tous autres établissemens liberté entière sur ce chapitre. Des oppositions surgissent-elles et les réclamans ne s'entendent-ils pas avec les communes, ils plaideront, et les juges ordinaires arbitreront tout aussi bien que les tribunaux *dits administratifs.* Par une curieuse contradiction, la loi qui entoure de tant de res-

trictions l'*acceptation* des dons et legs donne aux communes le droit souverain de *les refuser* si bon leur semble, quoique la porte ouverte à la corruption soit aussi large dans le second cas que dans le premier.

Un autre droit, non moins exorbitant, est celui que la loi réserve à l'autorité supérieure d'empêcher une commune de plaider ; l'état peut se rendre impunément coupable d'un déni de justice envers elle. Un déni de justice analogue peut être commis par le gouvernement envers les créanciers d'une commune, en vertu de cet axiome administratif : que « l'on ne doit pas imposer de force une agglomération communale au point de compromettre les intérêts généraux du trésor. » C'est ainsi qu'en l'an de grâce 1888, une commune peut laisser protester sa signature, et faire honnêtement banqueroute avec l'appui du pouvoir exécutif. Nul ne peut, même en vertu d'un jugement, saisir ses biens, meubles ou immeubles, sans un décret. Sans un décret, les communes ne peuvent instituer une caisse des retraites pour leurs employés, elles ne peuvent créer ni supprimer un bureau de bienfaisance, mais l'administration supérieure peut en créer avec leur argent et les maintenir de force sur leur territoire. La même administration, qui impose la bienfaisance obligatoire pour les aliénés et les jeunes vagabonds, se mêle aussi de la gestion du bien des pauvres : quoique le moment soit fort mal choisi pour cela, et qu'il n'ait aucun titre à prendre cette initiative, le conseil d'état oblige maintenant les établissemens d'assistance publique à vendre leurs immeubles. Et l'état, qui prétend guider les autres, conduit lui-même bien médiocrement son immorale institution des « enfans assistés. » — « J'ai vu, disait à l'Académie M. Chevalier, une femme qui avait à elle seule sept nourrissons, et qui n'avait ni lait ni vache, mais elle avait son certificat des bureaux. »

Par une inconcevable bizarrerie, les conseils municipaux ont tout pouvoir de proroger ou d'augmenter leurs octrois, et ils ont besoin d'une permission pour les supprimer ou les réduire ; en fait d'impositions extraordinaires, c'est le contraire, ils peuvent toujours les diminuer, rarement les accroître. C'est le maire qui nomme le garde champêtre, mais c'est le préfet seul qui a le droit de le révoquer ; si cet agent est maintenu par le préfet contre le maire, le conseil municipal est réduit, pour s'en débarrasser, à supprimer l'emploi même de garde champêtre, quitte à le rétablir six mois après, puisqu'il est maître de la *fonction* et non du *titulaire*. Les conseils municipaux n'ont pas le droit de fixer le tarif des concessions dans les cimetières : une loi de 1867 le leur avait donné, une loi de 1884 le leur a repris ; cette dernière loi a égale-

ment repris aux préfets, pour les donner aux ministres, des pouvoirs que la loi de 1837 leur conférait sur les crédits extraordinaires dans les grandes villes ; elle a concentré, en matière d'octrois, des choses que la loi de 1871 sur les conseils-généraux avait décentralisées. Quand un vent de liberté souffle, les bureaux plient, se taisent, mais ne désarment pas ; vienne un ministre autoritaire, ils repartent à la conquête de la France.

Pourtant ils ont laissé déposséder les « plus imposés » du droit de contrôle que la loi leur accordait dans l'établissement des taxes nouvelles. Il est des pays en Europe où certains habitans font partie de droit des conseils municipaux, en vertu de leur chiffre d'impôt, ou en raison de donations anciennes ; il en est où les mandataires de la commune sont élus à vie, d'autres où ils sont désignés tous les ans, quelques-uns, comme l'Espagne, où ils sont tirés au sort. Je crois notre système français préférable à tous ceux-là ; seulement le conseil municipal peut se trouver, chez nous, composé de personnes qui ne paient strictement que la cote personnelle, de journaliers et de domestiques. Or, des propriétaires antipathiques à la majorité, ou simplement des veuves et femmes non mariées, peuvent posséder les trois quarts du sol communal, et n'ont pas même, à l'heure qu'il est, le moyen de faire entendre une observation sur le vote d'un impôt dont ils vont payer les trois quarts. Ce sont là, on en conviendra, de véritables iniquités. Il faut donc, d'une part, ouvrir aux plus imposés *des deux sexes*, dans les villes comme dans les campagnes, la porte du conseil municipal les jours où il est délibéré sur un impôt nouveau, et, d'autre part, laisser à la commune une autorité presque illimitée, quand les délégués du suffrage universel seront d'accord avec les représentans des intérêts matériels.

Cette indépendance des communes et des départemens, qui garantira la liberté de chacun en mettant des bornes à la souveraineté de tous, serait une partie de la réforme, mais ce n'est pas la réforme tout entière : nous devons fortifier le pouvoir exécutif et organiser sur de meilleures bases le recrutement de ses agens. Tout souverain absolu possède le triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire ; il possède ces trois pouvoirs sans les distinguer, et les exerce sans le savoir, comme M. Jourdain faisait pour la prose. Il gouverne aussi naturellement qu'il digère, et ne se préoccupe pas plus de classer les diverses manifestations de sa volonté que de séparer les opérations successives de son estomac. La parole qu'il prononce est à la fois une loi, un ordre et un jugement. Aujourd'hui le peuple aussi est un souverain absolu, sujet comme tel à toutes les misères de l'absolutisme qu'il exerce, et qu'en même temps

il subit. Pour sauvegarder son autorité et se la rendre moins pesante, il a dû lui donner des règles, lui tracer des limites : en principe tout citoyen investi d'une portion de la puissance publique est élu par le peuple ; seulement *les formes de l'élection*, *la durée du mandat*, et *les conditions de l'éligibilité* modifient beaucoup les choix. Ainsi le préfet, le juge, l'officier, sont nommés par le ministre, le ministre est nommé par la chambre, la chambre est nommée par le peuple; donc le préfet, le juge et l'officier sont nommés par le peuple au troisième degré; mais qui pourrait soutenir que cette élection donne les mêmes résultats, bons ou mauvais, que donnerait l'élection au deuxième degré par les députés, ou l'élection au premier degré par le suffrage universel? La nomination des députés au scrutin départemental diffère du vote d'arrondissement; le système du scrutin de liste, appliqué à la France entière, c'est-à-dire chaque électeur nommant la totalité des députés ou des sénateurs, comme le proposait feu M. de Girardin, aurait sans doute des conséquences plus radicales : celle tout au moins de supprimer complètement la représentation de la minorité.

Certaines élections confèrent des fonctions ou des grades, soit inamovibles, soit temporaires : le président de tribunal nommé, à vie, par le ministre de la justice, le capitaine promu par le ministre de la guerre à un grade dont il devient aussitôt propriétaire, sont-ils semblables à des magistrats ou à des militaires qui seraient nommés pour un temps plus ou moins limité, à des préfets ou sous-préfets révocables *ad nutum?* Le député, nommé pour quatre ans, est-il le même que celui qui serait nommé pour douze ans ou pour six mois, qui aurait sans cesse sur ses talons le corps électoral ?

Quant aux conditions d'éligibilité, s'il plaisait au peuple de faire commander les régimens par des professeurs de l'Université, de faire exercer la médecine par des ouvriers fumistes, de confier la comptabilité publique aux officiers de marine et la construction des ponts à des avocats, nul doute qu'il n'en ait le droit. Il ne faut pas l'en défier, il serait capable de le faire, il y a des précédens; cependant, depuis quelque temps, il ne l'a pas fait. Quoiqu'il soit admis que tous les citoyens ont accès aux emplois publics, que ce soit là une des bases de notre état social, il faut néanmoins s'astreindre à certaines obligations, justifier de certaines capacités, passer par certaines filières, pour devenir officier, professeur, ingénieur ou magistrat. Pourquoi donc ce qu'on exige des candidats aux emplois subalternes, ne l'exige-t-on pas pour les emplois supérieurs? Pourquoi le premier venu peut-il être ministre, c'est-à-dire général en chef des professeurs, des diplomates, des financiers, et même, depuis peu, général en chef des généraux, sans avoir exercé lui-

même aucune de ces professions? Le métier d'administrateur est donc bien facile que, selon la phrase consacrée des manuels de droit, « pour être nommé préfet ou sous-préfet, il n'existe aucune condition d'âge ni de capacité? » Il est en même temps bien peu solide, puisque tous ceux qui y sont employés présentement pourraient être remerciés du jour au lendemain.

Ce serait à coup sûr une grande illusion que d'espérer voir jamais fonctionner en France un système analogue à celui de l'Angleterre, où les lords-lieutenans, les shériffs et les juges de paix, pris parmi les propriétaires de la contrée, administrent le pays librement, gratuitement et parfaitement, tout en continuant à demeurer chez eux. De pareilles institutions sont incompatibles avec notre démocratie moderne; bien loin de s'acclimater ailleurs, elles sont attaquées, dans leur berceau même, par les progrès du fonctionnarisme britannique. Mais ce qu'on pourrait faire, c'est d'étendre aux emplois de gouvernement, depuis le sous-préfet jusqu'aux ministres, les garanties dont on entoure déjà les emplois spéciaux ou techniques, en rendre l'accès difficile et la possession sûre. Un sous-préfet, un préfet, nommés *pour dix ans*, dans des catégories déterminées et en vertu de certaines présentations, s'occuperaient moins de politique et plus d'affaires, et nous profiterions tous, — majorité autant que minorité, — de cette impartialité qui naît de l'indépendance, laquelle procède elle-même du sentiment de la force et de la durée. De ce que le peuple peut tout ce qu'il veut, il ne s'ensuit pas qu'il doit vouloir tout ce qu'il peut; au contraire, sa grande préoccupation doit être de se chercher des freins, de se construire des digues et de les respecter.

Le parlement est-il prêt à voter de pareilles propositions? Le pouvoir législatif consentira-t-il à renforcer ainsi à son détriment le pouvoir exécutif? je l'ignore; mais le parlement, sous sa forme présente, n'est-il pas menacé? N'a-t-il pas trompé bien des espérances? Et s'il ne consent pas à se réformer lui-même, ne peut-on dire de lui que ses jours sont comptés? Si l'on imaginait, dans notre république, de mettre en vigueur un gouvernement qui reposerait sur cette idée bien simple : qu'on ne fait bien que ce qu'on sait, et qu'on ne sait que ce que l'on a appris, on trouverait singulier que le métier de législateur fût le seul qui n'exigeât aucune compétence spéciale; peut-être alors remanierait-on la loi sur l'éligibilité, en réclamant, selon la formule de 1848, l'*adjonction des capacités*, non plus au corps des électeurs, mais bien à l'assemblée de leurs élus...

Vte G. D'AVENEL.

LES

TRANSFORMATIONS FUTURES

DE L'IDÉE MORALE

I.

ÉLÉMENS SCIENTIFIQUES DE LA MORALITÉ.

I. M. Guyau, *la Morale d'Épicure dans ses rapports avec les doctrines contemporaines*, 1877 ; *la Morale anglaise contemporaine*, 1878 ; *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, 1885. — II. Wundt, *Ethik*, 1886. — III. A. Barratt, *Physical Ethics*, 1869. — IV. Stephen Leslie, *Science of Ethics*, 1883. — V. Miss Simcox, *Natural Law, an Essay in Ethics*, 1877.

Un astronome pourrait esquisser d'avance, peut-être, la carte de l'état du ciel dans quelques millions d'années, marquer les changemens des constellations et le déplacement de notre étoile polaire; mais deviner les transformations possibles du ciel moral, les déviations d'axe et de pôle, les étoiles nouvelles et les étoiles un jour disparues, c'est une tâche autrement difficile : les faits de l'ordre social sont infiniment plus compliqués que les lois astronomiques. Et cependant notre curiosité inquiète ne peut s'empêcher de sonder d'avance l'inconnu de l'avenir : c'est la grandeur de notre pensée que de ne pouvoir s'enfermer dans le présent. La morale même ne nous commande-t-elle pas de travailler et d'agir non pour l'heure qui sonne, mais pour tous les temps et pour cet

avenir même que nous ne devons point voir? Comment donc resterions-nous indifférens à ce qu'il sera, et surtout aux transformations morales qu'il verra se produire?

L'école de l'évolution, qui aperçoit partout changemens et métamorphoses, est encore plus portée que les autres à calculer la marche de l'humanité future d'après la ligne qu'elle a décrite dans le passé et d'après le mouvement qui l'entraîne dans le présent. En Angleterre, M. Spencer et ses nouveaux disciples, — Stephen Leslie, Clifford, Barratt, miss Simcox, — n'ont pas craint de se faire, au nom de la science, comme les prophètes de la société à venir. En Allemagne, parmi beaucoup d'autres philosophes, M. Wundt a écrit récemment une *Éthique* où les considérations sur le passé des sociétés aboutissent naturellement à des inductions sur l'avenir. En France, — et c'est surtout des penseurs de notre pays qu'il est naturel de s'occuper ici, — nous n'avons guère l'embarras du choix : la doctrine de l'évolution, après avoir inspiré à Mme Clémence Royer un travail sur *le Bien et la loi morale* dont nous avons parlé ici même, n'a trouvé chez nous, dans ces dernières années, qu'un interprète vraiment original et libre pour entreprendre, à ses périls et risques, de construire une morale sur des bases en partie nouvelles et de deviner les transformations de ces deux grandes idées directrices : obligation, sanction. L'auteur de *la Morale anglaise contemporaine* a essayé de compléter lui-même la morale évolutionniste des Darwin et des Spencer, dont il avait montré jadis les lacunes avec une rare pénétration. Grâce à lui, — et c'est la moindre justice à lui rendre, — la philosophie française n'aura pas été sans contribuer pour sa part à l'amendement d'une doctrine, satisfaisante ou non, dont on ne saurait méconnaître ni l'influence actuelle ni l'importance future.

Où en était la question morale il y a quelques années? Quels pas les philosophes récens des divers pays, et surtout du nôtre, lui ont-ils fait faire vers une solution meilleure? Enfin, quelle est la limite que la morale de l'évolution, malgré les efforts de ses derniers partisans, n'a pu encore franchir et ne franchira peut-être jamais? — Telles sont les questions d'intérêt vraiment universel qui s'imposeront à nous en étudiant les travaux des évolutionnistes contemporains. « Ce que je cherche à deviner en moi comme en vous-mêmes, a dit M. Guyau, c'est la pensée humaine dans ce qu'elle a de plus complexe, de plus varié, de plus ouvert. Si je m'examine moi-même, ce n'est pas en tant que je suis moi, mais en tant que je trouve en moi quelque chose de commun avec tous les hommes ; si je regarde ma bulle de savon, c'est pour y découvrir un rayon de soleil. » C'est ce rayon venu du milieu intellectuel de notre époque que, nous aussi, nous voudrions saisir; et

nous essaierons de faire sentir en même temps toutes les ombres qui l'enveloppent.

I.

Supposons, par pure hypothèse, que la morale future s'astreigne à rester « exclusivement scientifique, » — c'est-à-dire fondée sur des faits positifs et sur des rapports entre les faits, sans le moindre mélange de notions métaphysiques, — que sera-t-elle alors? Dans la philosophie de l'évolution, la science des mœurs sera une branche de la psychologie et de la sociologie, une science de faits naturels et de lois naturelles, une *éthique physique*, selon le titre expressif que M. Barratt donne à son ouvrage. Cette physique des mœurs ne pourra donc être autre chose qu'une histoire ou une prédiction : elle aura l'autorité qui s'attache à la connaissance du passé ou à la connaissance de l'avenir. L'astronomie raconte ou annonce; elle nous apprend que le système planétaire offrait hier telle apparence et qu'il offrira telle autre apparence demain, en vertu du changement respectif de ses élémens. De même, embrassant comme d'un sommet élevé et l'horizon qui est derrière nous et l'horizon qui est devant nous, la science des mœurs nous racontera notre passé et nous annoncera notre avenir; elle nous apprendra d'où nous venons et où nous allons. L'humanité est en marche, dira-t-elle, l'humanité évolue : sortie de l'animalité, elle s'avance, selon des lois précises, vers un état de vie intellectuelle et sociale inconnu aux animaux. Nous sommes comme les Hébreux marchant vers la terre promise; la colonne de lumière qui luit sur nos têtes, c'est la science : ce qu'elle peut, c'est d'éclairer la route et d'en montrer d'avance le terme lointain. La science ne fait pas de « commandemens. » Elle ne descend pas de la montagne avec les tables de la loi divine; les seules lois qu'elle promulgue sont celles qui sortent de la réalité, non celles qui la dominent. Mais, si la science n'est pas législatrice à la manière de Moïse, elle est cependant, elle aussi, comme ces « voyans » qui annonçaient l'avenir; si elle ne dit pas, en vertu d'une autorité surnaturelle : « Tu ne tueras point,.. » elle dit, en vertu des lois mêmes de la nature : « En vérité, un jour viendra où les hommes ne tueront plus, où ils ne prendront plus le bien d'autrui, où ils ne commettront plus d'adultère. » Et la vertu pratique attachée à ces prophéties, c'est leur valeur scientifique. Ainsi que, parfois, les prophètes ont amené la réalisation de leurs prophéties par cela même qu'ils les avaient faites, grâce à l'influence des idées sur les événemens, ainsi la science, en annonçant l'avenir, travaille à le réaliser; ses prédictions sont des suggestions; la

lumière qu'elle répand sur le chemin n'est pas un simple éclairage sans influence sur ce qu'il éclaire : il y a une efficacité inhérente aux idées mêmes ; la vision claire du terme final et des intermédiaires de l'évolution est une *force* nouvelle qui vient s'ajouter aux forces instinctives, pour pousser l'humanité en avant. La colonne de feu marche elle-même avec l'humanité entière, et non-seulement elle brille, mais elle guide et, pour sa part, elle entraîne.

Ainsi « l'obligation morale devient une nécessité physique et intellectuelle, un instinct irrésistible corroboré par la connaissance d'une loi irrésistible. L'appui que la science des mœurs trouve dans l'intelligence, c'est la conviction de l'inévitable. La doctrine de l'évolution est une doctrine de prédestination sociale ; elle nous dit, elle aussi : *Magna est veritas et prævalebit*. Elle aboutit à l'optimisme serein de Spinoza. Telle est la limite que peut atteindre la morale purement scientifique de l'évolution ; telle est l'autorité qu'elle peut offrir à la raison raisonnante de l'individu : celle d'un lever de soleil lointain, mais inévitable, sur l'horizon de l'humanité, en dépit même des ténèbres que chacun aura amoncelées.

L'auteur de *la Morale anglaise contemporaine* a dirigé contre cette conception d'un progrès fatal et instinctif en morale une série d'argumens vigoureux, — un surtout qui causa grand émoi chez les évolutionnistes. Cet argument, c'est l'antinomie de la réflexion et de l'instinct, et l'influence dissolvante de la première sur le second. L'idée morale, avait dit M. Spencer, naît d'un instinct et aboutira, dans l'avenir, à un instinct encore plus infaillible. « Un jour viendra même où le penchant altruiste sera si bien incarné dans notre organisme même, que les hommes se disputeront les occasions de l'exercer, les occasions de sacrifice et de mort. » Quelques disciples de M. Spencer et de M. Maudsley, outrant encore cette thèse, ont prétendu que le degré le plus élevé de perfection pour l'homme sera un état complet d'automatisme, où les actes intellectuels et les sentimens moraux seront également réduits à de purs réflexes : « Tout fait de conscience, a-t-on dit, toute pensée réfléchie suppose une imperfection, un retard, un arrêt, un défaut d'organisation. » L'idéal de l'homme, c'est donc de devenir « un automate inconscient, merveilleusement compliqué et unifié, » un homme-machine faisant ce qui est le meilleur et le plus utile à l'espèce, sans même avoir besoin d'y réfléchir. Ainsi donc, pour pousser ce rêve à l'extrême, l'homme de l'avenir, si, par impossible, il recevait un soufflet sur une joue, tendrait l'autre immédiatement par un mouvement réflexe. En voyant un de ses semblables tomber à l'eau, il se précipiterait à son secours par un jeu de réflexes, comme, à la vue de l'eau, se précipite le jeune canard élevé par

une poule. Dans cet âge d'or, l'idée de garder le bien d'autrui ne viendra même pas à l'esprit : on rendra la bourse trouvée aussi spontanément qu'on fait un geste pour se retenir quand on perd l'équilibre ; la femme d'autrui n'inspirera plus aucun désir ; amans ou maris n'auront plus ni l'occasion ni même la pensée d'être jaloux ; les rivalités auront disparu aussi pour les honneurs, pour les places, pour les biens de toute sorte ; on supportera les maladies et la mort avec un stoïcisme automatique ; bref, on naîtra et on mourra vertueux, sans avoir besoin de s'en occuper : l'hérédité aura fait le prodige. — Cette théorie de la moralité instinctive, soit partielle, soit complète, soulève deux questions : jusqu'à quel point la moralité peut-elle devenir instinctive, et jusqu'à quel point l'instinct moral peut-il être modifié par la réflexion ?

On peut d'abord contester, au point de vue de la physiologie, la transformation future de la moralité en un instinct plus ou moins inconscient. C'est ce que M. Wundt a fait dans son *Éthique*. Selon lui, il n'est pas certain que l'intuition même de l'espace soit innée ; en tout cas, les simples perceptions des sens ne le sont pas, malgré leur répétition constante à travers les siècles ; l'aveugle-né n'a pas la sensation native de la lumière, ni le sourd celle du son. Comment donc parler « d'intuitions morales innées, » alors que ces intuitions supposeraient une multitude de représentations très complexes relatives à l'agent lui-même, à ses semblables, à ses relations avec le monde extérieur ? « La vraie science du système nerveux est à ces conceptions de fantaisie à peu près ce que l'astronomie et la géographie véritables sont aux voyages de découverte d'un Jules Verne (1). » — M. Wundt va trop loin. Sans admettre des intuitions morales toutes formées, on peut admettre, avec M. Guyau, une disposition héréditaire à la douceur et à la bonté ; le mouton naît doux et pacifique, tandis que le tigre naît violent et sanguinaire. Chez les fourmis, par la force de la sélection naturelle, l'instinct social en est venu à imprégner si bien l'être tout entier jusque dans ses membres, que, si on coupe une fourmi par le milieu du corps, la tête et le corselet, qui peuvent marcher encore, continuent de défendre la fourmilière ou de porter les nymphes dans leur asile. « C'est là dit M. Guyau, un degré que n'a pas atteint la moralité humaine en ce qu'elle a d'instinctif ; il faudrait que chaque fragment de nous-même vécût et mourût pour autrui, que notre vie fût mêlée jusque dans ses sources profondes à la vie sociale tout entière. » Par l'hérédité, on a apprivoisé les animaux domestiques : le chien naît « ami de l'homme ; » à plus forte raison, l'homme pourra naître ami de l'homme. Il nous semble donc également faux ou de nier

(1) *Ethik*, p. 345.

avec M. Wundt le pouvoir de l'hérédité, ou de l'exagérer avec MM. Spencer, Darwin et Maudsley.

Quant au rêve d'une moralité entièrement automatique et inconsciente, c'est une exagération encore plus inadmissible. M. Guyau a montré qu'une telle transformation de la moralité est contraire à la vraie loi de l'évolution. Elle impliquerait des cerveaux si parfaitement organisés par l'hérédité que la réflexion et l'effort ne seraient plus nécessaires pour adapter le passé à l'avenir; or, un tel résultat suppose l'automate moral placé désormais dans un milieu éternellement identique, c'est-à-dire le *monde arrêté en son évolution.* » Un tel arrêt n'est ni admissible scientifiquement, ni pratiquement désirable : il n'offre aucun des caractères de « l'idéal » futur. L'idéal de l'homme n'est pas « l'adaptation une fois pour toutes au milieu, » adaptation dont l'achèvement aboutirait en effet à l'automatisme et à l'inconscience; c'est une facilité croissante à se réadapter aux changemens du milieu, une flexibilité qui n'est autre chose qu'une intelligence et une réflexion toujours plus parfaites. L'avenir inconnu sera toujours « préfiguré pour l'homme par des idées, » jamais par des réflexes tout automatiques. Il est d'ailleurs superficiel de croire que la science tende à l'automatisme parce qu'elle se sert de la mémoire pour y emmagasiner et y organiser les faits acquis : « La science aurait ainsi pour idéal la routine, conséquemment son contraire même. » On oublie que la science n'a pas seulement pour objet le savoir *acquis*, mais la manière d'employer ce savoir pour connaître toujours davantage. Et ce ne sont pas les objets à connaître qui manqueront jamais; car, selon M. Spencer lui-même, la sphère du savoir, en s'accroissant, ne fait qu'augmenter ses points de contact avec l'inconnu. Ce qui sauvera la science, c'est ce qui l'a constituée et la constituera encore dans l'avenir, la curiosité éternelle. Sans doute, « la science tendra à se servir toujours davantage de l'habitude et de l'acte réflexe, à élargir ses bases dans l'inconscient, comme on élargit toujours les fondations d'un haut édifice; mais on peut affirmer qu'elle sera la conscience toujours plus lumineuse du genre humain, que le savoir pratique et le pouvoir pratique de l'homme auront toujours pour mesure non son fonctionnement automatique, mais sa puissance de réflexion intérieure. » Le vrai « siècle de la *raison* et des *lumières,* » de l'*aufklärung*, n'est donc pas dans le passé ni dans le présent, il est dans l'avenir : nous ne marchons pas vers l'âge du pur instinct, de l'automatisme et de l'inconscience; nous marchons vers l'âge de la claire conscience.

S'il en est ainsi, ne se produira-t-il point une antinomie entre l'instinct moral et cette conscience de plus en plus réfléchie vers laquelle s'avance l'humanité? C'est là, on s'en souvient, la seconde

difficulté, et la plus grave, que soulève la théorie du progrès instinctif et fatal en morale. Selon M. Guyau, l'antinomie de la réflexion et de l'instinct est en effet inévitable; et elle résultera d'une loi importante que M. Guyau s'est attaché à établir : *Tout instinct tend à se détruire en devenant conscient.* Si la moralité n'est qu'un instinct comme les autres, qui excite l'individu à se sacrifier pour l'espèce, elle tendra à se dissoudre en acquérant la conscience même de son origine : les théories de Darwin et de M. Spencer auront précisément contribué à rendre impossible ce progrès moral qu'elles nous représentent comme nécessaire. Voyez l'instinct de l'allaitement, si important chez les mammifères, et qui tend de nos jours à disparaître chez beaucoup de femmes. Voyez une fonction plus essentielle encore, la plus essentielle de toutes, celle de la génération, qui tend à se modifier d'après la même loi, surtout en France, et à comprimer l'accroissement naturel de la population. Toutes les fois que la réflexion se porte constamment sur un instinct, sur un penchant spontané, « elle tend à l'altérer par le fait, » même quand elle veut le fortifier. Le simple excès de scrupules peut en venir à dissoudre l'instinct moral, — par exemple chez certains confesseurs et chez certaines pénitentes. Bagehot remarque qu'en raisonnant et raffinant à l'excès sur la pudeur, on peut l'affaiblir et graduellement la perdre. Si un musicien veut raisonner les mouvemens de ses doigts, il ne peut plus jouer. Appliquez à tous nos sentimens l'analyse géométrique de Spinoza : vous les verrez disparaître en grande partie; les uns ne vous laisseront aucun regret, mais d'autres pourront bien vous en laisser : la haine et le mépris disparaîtront peut-être, mais que deviendront l'amour, l'estime, l'admiration et surtout les sentimens moraux, si nous devenons trop transparens pour nous-mêmes et si nous découvrons tous les ressorts cachés qui nous poussent à agir?

Cet argument, qui, au dire de juges compétens, devait devenir classique, tombait droit au centre de la morale évolutionniste, telle du moins qu'elle avait été présentée par Darwin et par M. Spencer. Aussi a-t-il excité de toutes parts des controverses d'un haut intérêt. En Angleterre et surtout en Allemagne, on s'est écrié : — Votre argument est tout intellectualiste et rationaliste; c'est de la logique à outrance, comme il convient à un compatriote des Voltaire et des Rousseau. Mais nous ne sommes pas au siècle de l'*Aufklärung*. Ce n'est point la raison raisonnante et la logique qui mènent le monde, heureusement pour le monde! Les mouvemens de nos cœurs et ceux des sociétés entières, comme les mouvemens des planètes, se produisent et continueront de se produire dans le sens fixé par les lois générales de l'évolution, et l'évolution prévaudra, dit M. Wundt, sur « tous les raisonnemens que nous pouvons faire à son égard. » L'iner-

tie individuelle et la rébellion individuelle seront nivelées et annulées par la puissance du mouvement général : tel homme a beau, sur la surface du globe, se coucher immobile ou même courir en sens inverse de la terre, la terre l'entraîne avec le tout, comme le vaisseau entraîne sur la mer tous ses passagers. Donc, quelque genre d'autorité que les hommes à venir reconnaissent à l'idéal d'une humanité plus parfaite, et même quand ils ne lui en reconnaîtraient aucune, tout finira bien, *fata viam invenient*. Les individus ne sont que des grains de poussière dans un tourbillon contre la marche duquel il est vain de se révolter. L'instinct moral est plus fort que toutes les théories, et il n'est pas au pouvoir des philosophes d'empêcher l'homme de se dévouer aux intérêts sociaux. L'homme est un animal sociable, progressif, et, à sa manière, migrateur vers l'avenir : quelques hirondelles philosophes auront beau raisonner sur l'instinct de la migration, elles n'empêcheront point leur espèce de prendre son vol vers les contrées lointaines.

Sans méconnaître le rôle indestructible de l'instinct et du sentiment dans les choses humaines, il nous semble pourtant que la raison et la logique y ont aussi une très grande influence, sinon pour construire, au moins pour détruire. L'état de la France au XIXe siècle en est une preuve : on a si bel et si bien raisonné dans notre pays qu'on y a détruit la plupart des traditions politiques, religieuses, sociales : les révolutions y sont chroniques, ou du moins périodiques; les principes abstraits de la logique révolutionnaire ont fini par passer à l'état d'axiomes chez le peuple. M. Wundt niera-t-il après cela l'influence dissolvante de la réflexion sur l'instinct et sur la tradition, — cet instinct des masses? Il n'est point « d'autorité » qui résiste à une analyse obstinée, surtout quand cette analyse est l'instrument d'intérêts hostiles. Même dans son propre pays, M. Wundt assiste à l'action dissolvante des idées socialistes, des argumens égalitaires, de tout l'appareil raisonneur qui a d'abord fonctionné en France. Le raisonnement a miné les idées religieuses, politiques et sociales des anciennes civilisations; nous ne croyons donc pas que les écoles antirationalistes de M. Spencer et de M. Wundt puissent lui dénier le pouvoir de décomposer *peu à peu* nos idées morales.

En France, la critique s'est montrée en général plus pénétrante à l'égard de l'argument opposé aux évolutionnistes, mais elle ne nous semble pas en avoir détruit la force. M. Espinas répond qu'il ne faut pas argumenter comme si, chez l'homme, « l'impulsion généreuse était tout entière à créer au moment même où l'on compare la souffrance ou la mort à encourir avec le service à rendre : » l'individu, au moment d'agir, ne peut pas tout d'un coup se délivrer de ses sentimens moraux héréditaires. — Assurément; aussi n'est-ce

point dans cette hypothèse que raisonne l'auteur de *la Morale anglaise contemporaine :* il se demande si les théories exclusivement évolutionnistes, en se répandant, n'amèneront pas dans l'avenir une dissolution *successive* et *lente* de la conscience morale, de l'instinct moral. M. Ribot nous paraît se rapprocher davantage de la vraie question. Il concède la loi établie par M. Guyau, que tout instinct tend à se détruire en devenant conscient ; mais, ajoute-t-il, l'instinct ne disparaît que devant une forme d'activité mentale qui le remplace en faisant mieux : — « L'intelligence ne pourrait donc tuer le sentiment moral qu'en trouvant mieux. » — Pourtant est-il toujours nécessaire d'avoir trouvé mieux pour détruire ou affaiblir ce qui existe? N'a-t-on point vu des peuples préparer leur propre ruine ou leur décadence par le renversement anticipé des institutions qui étaient leur soutien?

Selon nous, la seule objection qu'on puisse opposer à la force dissolvante de la réflexion se tire de la théorie même de Darwin. Les hommes qui n'auraient pas l'instinct de préserver leur vie personnelle par une certaine hygiène, l'existence de leurs descendans ou de leurs compatriotes par la morale et la politique, disparaîtraient et s'élimineraient d'eux-mêmes. Les buveurs d'opium ou d'absinthe se tuent ou tuent leur postérité. Grâce à l'hérédité, la préservation de notre vie individuelle est devenue un instinct inhérent à tout notre organisme, et c'est aussi déjà un instinct que de préserver la vie d'autrui, au moins quand il ne nous en coûte rien : nous tirons presque instinctivement un enfant de dessous une voiture. De même, il y a une dose de moralité rudimentaire qui sera toujours une nécessité vitale pour la race. Une race en qui l'instinct altruiste s'éteindrait absolument, s'éteindrait elle-même avec lui. De même que l'amour des sexes et l'amour maternel, une certaine somme de vertus sociales est une condition d'existence spécifique ; un minimum de désintéressement doit donc devenir, jusqu'à un certain point, une tendance organique dans l'espèce pour que l'espèce même puisse subsister.

Cette concession faite aux darwinistes, l'argument de M. Guyau n'en conserve pas moins sa valeur. Qu'est-ce, en effet, qui nous assure d'une façon certaine que la société humaine, que telle ou telle des nations qui la composent ne finira pas par une dissolution plus ou moins complète, surtout si elle se démoralise? D'ailleurs, sans disparaître entièrement, la société peut s'abaisser, se ravaler de plus en plus, s'aplatir, vivre une vie terre à terre, se réduire au « minimum » des nécessités sociales. Si cet effet ne se produit pas, — et nous ne croyons pas qu'il se produise, — c'est que les doctrines qui ramènent la moralité au plaisir de l'individu ou à un simple intérêt de l'espèce ne se seront pas généralisées chez tous

les peuples ; l'intelligence aura « trouvé mieux » que ces doctrines, et mieux aussi que l'instinct aveugle.

Mais passons du point de vue de la société à celui de l'individu. La masse de l'humanité doit obéir à certaines lois morales ou périr; soit; mais, pour l'individu, l'alternative est-elle la même? Admettons qu'il ne puisse entraver le progrès final de l'ensemble; admettons encore que, dans la majorité des cas, il ne puisse s'empêcher lui-même de sentir le joug commun, les freins psychologiques et sociaux qui, combinés par une mécanique savante, le retiennent sur une certaine ligne normale de conduite, comme les rails retiennent le wagon en marche. Est-il sûr qu'il n'y aura pas cependant, en certains cas, des révoltes possibles pour l'individu, des succès possibles pour ces révoltes? La biologie elle-même nous apprend qu'il y a deux moyens, pour un être vivant, de tenir tête à un milieu adverse : s'y conformer, ou le conformer à soi en le changeant et en le dominant. Quand les forces du milieu environnant sont toutes-puissantes et omniprésentes, la « conformité au milieu » est la seule ressource, comme la résignation des stoïciens à la nécessité universelle. Mais il y a des cas où, au lieu de se conformer, on peut conformer le milieu à soi : c'est une simple question de supériorité de force, un simple problème de mécanique. Le milieu social n'est pas si omnipotent ni si omniprésent qu'on ne puisse lui dérober certaines actions : dans le grand jeu qui se joue, on peut toujours tricher sur bien des points et faire plus d'un gain illégitime, gros ou petit : le tout est d'être habile, de bien cacher son jeu et de regarder celui des autres. Dans la sphère de la vie individuelle surtout, la paresse, la volupté et bien d'autres vices sont autant de plaisirs gagnés. La morale évolutionniste répète sans cesse : — *Tu dois* t'adapter au milieu ; mais ce mot *tu dois* signifie seulement : tu ne peux pas ne pas t'adapter au milieu. — Eh bien! c'est ce qu'il faut voir; si j'adapte au contraire le milieu à moi-même, la morale évolutionniste me permettra de dire à mon tour : tu *dois* t'adapter. Affaire de succès, et le succès, dans une foule de circonstances, n'a rien d'impossible : bien plus, il est souvent assuré. La lutte de l'individu et du milieu social, malgré la conformité croissante des deux termes, n'aboutira jamais à cette parfaite harmonie que rêve M. Spencer, que rêve aussi l'école historique à laquelle M. Wundt fait tant d'emprunts. En tout cas, je ne verrai pas ce beau jour. En attendant qu'il luise pour les autres, j'obéis à la loi actuelle de la vie, et je tâche de détourner à mon profit la plus grande part possible des forces actuellement en lutte : *Mihi res, non me rebus subjungere conor.* Que pourront m'objecter les partisans d'une morale exclusivement évolutionniste?

S'ils m'opposent un « idéal » supérieur, je leur répondrai avec MM. Spencer et Stephen Leslie : — L'évolution n'établit aucune moralité « absolue; » elle est toujours relative au milieu environnant; elle diffère selon le stade de la civilisation. Plus une conduite se rapproche de cette perfection toute relative, plus elle est vraiment idéale; le prétendu « idéal » qu'on imagine parfait, dit M. Spencer, « n'est pas aussi parfait que la perfection relative. » Donc, relativement à l'état présent des choses, il est bon, selon cette théorie, qu'il y ait des individus qui ne se laissent pas exploiter au nom de l'idéal futur, lequel d'ailleurs ne sera pas moins relatif que l'idéal présent.

La certitude même du progrès général et final, en dépit des exceptions que je tâche de susciter à mon profit, est faite pour m'encourager encore : je continue d'admirer *intellectuellement* cette loi de progrès bienfaisante que je viole, et qui produira ses effets sans moi, malgré moi. Je suis comme un soldat qui, tout en prenant la fuite, se dirait : — O merveille! la victoire n'est pas moins certaine! — Et si tous les autres soldats prenaient la fuite? — Ils ne la prendront pas; il en restera toujours assez pour gagner la bataille. Qui sait même si, dans la fuite universelle, la victoire ne viendrait pas toujours? Au lieu de mourir au poste comme un musulman, il est aussi rationnel et plus agréable de fuir quand on le peut : outre que la victoire du plus fort n'en sera pas moins sûre, il y aura une victoire de plus, celle de tel individu particulier en un point particulier; cette double harmonie est faite pour m'enchanter davantage encore.

Si les évolutionnistes objectent à cet argument contre leur doctrine qu'il tombe dans le *sophisme paresseux*, que le progrès n'aura pas lieu dans l'hypothèse où chacun reculerait en arrière, ils doivent donc convenir que ce progrès n'a pas la *certitude* qu'ils lui attribuent, que le mouvement de l'ensemble sera déterminé par les mouvemens en avant des parties, et que la réflexion, en se généralisant, pourrait suspendre ce mouvement ou même le changer en un recul. Nous voilà de nouveau au rouet. Ou le progrès est certain sans moi, et alors il est inutile que, personnellement, j'y coopère à mes dépens; ou il est incertain, et alors il est sans doute nécessaire que j'y coopère : mais de quel ordre est cette nécessité? — Elle n'est pas *morale;* c'est simplement une nécessité d'ordre scientifique, c'est-à-dire conditionnelle : — *Si* je veux que le progrès social ait lieu, il faut que j'y contribue. — Mais qui m'oblige à vouloir le progrès social contre mes intérêts propres? La même loi d'évolution qui dit à la race : « Obéis aux lois

de justice ou meurs, » dit en certains cas à l'individu : « N'obéis pas ou meurs. » Dans ces cas-là, pourquoi obéir?

Il faut donc, en définitive, ou respecter l'instinct aveugle, ou découvrir une clarté qui, loin d'être paralysante pour l'action, lui ouvre des horizons nouveaux. Il faut fonder *rationnellement* la moralité si on veut qu'elle subsiste, car, on aura beau faire, on n'empêchera pas les individus ou les peuples de raisonner, au risque même de déraisonner. D'où la nécessité absolue, pour l'intelligence, de résoudre l'antinomie de l'instinct et de la réflexion, au lieu de se bander elle-même les yeux. La situation est aiguë, l'alternative est critique pour la moralité : se justifier ou se dissoudre. Il ne faut pas qu'on puisse dire du plus grand et du plus important de nos amours, celui qui a pour objet le bien moral :

L'amour craint la clarté : pour que le cœur se donne,
Qui sait si l'œil d'abord ne doit pas se fermer (1) ?

II.

La morale de l'évolution peut se résumer dans cette formule d'un de ses partisans, M. Barratt : — « Sois un agent conscient dans l'évolution de l'univers. » C'est cette loi de conduite qu'il s'agit de justifier rationnellement. Il faudrait pour cela, en premier lieu, démontrer que l'évolution de l'univers, ou simplement de la société humaine, constitue un *progrès*, et, en second lieu, trouver une raison pleinement convaincante pour faire coopérer l'individu à ce progrès. Cette double démonstration n'est satisfaisante chez aucun des partisans de la doctrine évolutionniste, pas plus chez MM. Barratt et Leslie, ou chez miss Simcox, que chez M. Spencer (2). D'abord, en ce qui concerne l'existence du progrès, on ne peut l'établir sans avoir préalablement un idéal déterminé et sans constater que le mouvement des choses est dans le sens de cet idéal. En un mot, il faut posséder ce que les philosophes appellent un critérium, une mesure du bien. Quelle sera donc, pour l'évolutionniste, cette mesure du bien et conséquemment du progrès? Telle est la question essentielle. Selon M. Spencer, la mesure est le plaisir ; selon M. Guyau, c'est la vie. La morale de l'évolution, par une sorte de nécessité interne, oscille entre la morale du plaisir et la morale de l'activité. Examinons d'abord la doctrine « hédoniste » de M. Spencer.

(1) *Vers d'un philosophe.*

(2) Encore moins dans le livre, d'ailleurs tout historique, de M. Letourneau sur l'*Évolution de la morale* (1887).

D'après cette doctrine, quand on pousse jusqu'au bout l'analyse, le plaisir apparaît comme l'élément constitutif du bien. Si l'évolution est un progrès, au moins pour l'humanité, c'est qu'elle est pour l'humanité même un accroissement dans la somme des plaisirs, c'est que le développement de la vie est aussi le développement du bonheur. Le postulat fondamental de la doctrine évolutionniste, telle que M. Spencer l'entend, est donc un certain optimisme relativement à la destinée humaine; c'est la croyance à un futur état de félicité sur la terre assez merveilleux pour nous persuader d'y contribuer, quoique nous n'en devions point jouir.

Malheureusement, il n'est pas certain que le plaisir croisse en proportion exacte avec le développement de la vie. En quoi consiste la loi d'évolution? M. Spencer nous apprend qu'elle est « un accroissement dans la complexité, la détermination et la connexion organique des phénomènes vitaux ou sociaux; » en d'autres termes, c'est une unité croissante dans une complexité croissante; de plus, au point de vue psychologique, l'évolution se traduit par un accroissement de l'individualité, par un progrès dans la conscience de soi. Fort bien; mais les pessimistes prétendent précisément que, plus l'être a conscience de soi, plus il souffre. Eux aussi admettent et l'évolution et une ère finale de conscience lumineuse pour l'humanité; seulement ils ajoutent que ce plein jour de la conscience révélera la misère de la vie et la folie du « vouloir vivre; » il n'y aura donc plus qu'un parti à prendre : renoncer à la vie, supprimer à la fois la lumière et le mal qu'elle éclaire. Si cette thèse pessimiste n'a pas la force suffisante pour s'établir elle-même avec certitude, voyons si elle ne sera pas du moins assez forte pour frapper d'incertitude la thèse optimiste.

La meilleure réponse au pessimisme, semble-t-il, c'est celle que M. Guyau a faite en se plaçant au point de vue de l'évolution et en montrant que le maintien même de la vie implique une certaine plus-value du bien-être sur la peine. Si, dans les êtres vivans, les sentimens de malaise l'emportaient réellement sur ceux de bien-être, la vie serait impossible. En effet, « le sens vital ne fait que nous traduire en langage de conscience ce qui se passe dans nos organes. Le symptôme subjectif de la souffrance n'est qu'un symptôme d'un mauvais état objectif, d'un désordre, d'une maladie qui commence : c'est la traduction d'un trouble fonctionnel ou organique. Au contraire, le sentiment de bien-être est comme l'aspect subjectif d'un bon état objectif. Dans le rythme de l'existence, le bien-être correspond ainsi à l'évolution de la vie, la douleur à sa dissolution. » De plus, non-seulement la douleur est la conscience d'un trouble vital, mais elle tend à augmenter ce trouble même. Elle ne nous apparaissait tout à l'heure que comme la *con-*

science d'une désintégration partielle ; elle nous apparaît maintenant elle-même, dit M. Guyau, « comme un agent de désintégration. » L excès de la douleur sur le plaisir dans l'espèce est donc « incompatible avec la conservation de l'espèce. » Une race pessimiste n'aurait pas besoin, pour en finir avec la vie, du coup de théâtre burlesque, du suicide collectif dont parle M. de Hartmann ; elle s'éliminerait par un affaissement lent et continu de la vie : « une race pessimiste et réalisant en fait son pessimisme, c'est-à-dire augmentant par l'imagination la somme de ses douleurs, une telle race ne subsisterait pas dans la lutte pour l'existence. » Si l'humanité et les autres espèces animales subsistent, c'est précisément que la vie n'est pas trop mauvaise pour elles. « Ce monde n'est pas le pire des mondes possibles, puisqu'en définitive il est et demeure. Une morale de l'anéantissement, proposée à un être vivant quelconque, ressemble donc à un contre-sens. Au fond, c'est une même raison qui rend l'existence possible et qui la rend désirable. »

C'est là, sans doute, une réfutation décisive des exagérations du pessimisme. Toutefois, remarquons-le, il ne s'agit guère ici que des douleurs physiques : une certaine somme de bien-être corporel, supérieure à la somme des maux corporels, est nécessaire à la subsistance même d'une *espèce* ; mais en est-il ainsi des joies de l'ordre moral ? Une espèce ne pourrait-elle subsister en ayant une santé physique tolérable, et même excellente, jointe à un sentiment croissant des misères morales de la vie ? Tout au moins est-il certain qu'il n'y a pas proportion exacte entre la quantité de plaisir et le progrès dans l'ordre mental. Un être très aimant est, par cela même, plus élevé dans l'échelle qu'un être plus égoïste ; or, l'être aimant souffrira de voir souffrir ceux qu'il aime ; il souffrira surtout de les voir mourir. Il aura dû à l'affection ses plus grandes joies, mais il lui devra aussi ses plus grandes douleurs : « Au moral comme au physique, dit M. Guyau, la souffrance marque toujours une tendance à la dissolution, une mort partielle. Perdre quelqu'un d'aimé, par exemple, c'est perdre quelque chose de soi et commencer soi-même à mourir. » Que cela est vrai ! Mais ce genre de mort, on l'aurait évité avec un peu plus d'indifférence, en se tenant moins haut sur l'échelle de la vie morale. M. Guyau a vu l'objection, il a même essayé d'y répondre : « Au moral comme au physique, dit-il, l'être supérieur est celui qui unit la sensibilité la plus délicate et la volonté la plus forte ; chez lui, la souffrance est très vive sans doute, mais elle provoque une réaction plus vive encore de la volonté ; il souffre beaucoup, mais il agit davantage ; et comme l'action est toujours jouissance, sa jouissance déborde *généralement* sa peine. L'excès de la souffrance sur le plaisir suppose une faiblesse ou une défaillance de la volonté, conséquemment de

la vie même : la réaction du dedans ne répond plus à l'action du dehors. » — Si cette théorie est « généralement » vraie, il faut pourtant convenir qu'elle souffre bien des exceptions, que l'énergie de la volonté, qui dépend en grande partie de l'énergie des organes, n'est pas toujours en rapport avec l'élévation de l'intelligence ou avec le développement de la sensibilité, surtout des penchans affectueux. Nous ne pouvons donc considérer la loi qui relie le plaisir à l'évolution de la vie que comme une loi valable *en moyenne*, à peu près exacte pour les plaisirs et peines corporels, très inexacte dès qu'on s'élève aux plaisirs ou peines de « l'esprit » et du « cœur » : il n'y a plus là qu'une relation lointaine et indirecte avec le simple « maintien » de l'existence pour l'individu ou pour la race.

MM. Spencer, Leslie et Barratt invoquent la sélection naturelle : tous les organismes, disent-ils, qui ne trouveraient pas normalement et en majorité leur plaisir dans les actions utiles à la vie seront éliminés par la sélection. — Mais, encore une fois, dans les limites de la vie possible, il reste un vaste domaine où l'activité peut s'exercer, et les partisans de l'évolution n'ont pas démontré qu'il existe dans ce domaine une proportion exacte, ni même approximative, entre le progrès et le plaisir. Si le pessimisme n'est pas autorisé à prétendre que le progrès de la vie coïncide avec le progrès de la souffrance, l'optimisme ou même le simple « méliorisme » des partisans de l'évolution n'est pas davantage autorisé à soutenir que le progrès de la vie coïncide avec un progrès du plaisir ; car il y a une troisième hypothèse possible et conciliable avec les nécessités de la vie, c'est l'hypothèse où la nature des plaisirs et des peines changerait avec l'évolution, mais où leur balance resterait à peu près la même. La vie, en faisant sa comptabilité, trouverait à son grand livre de nouvelles acquisitions en jouissances, mais elle trouverait aussi de nouvelles pertes compensatrices, et le résultat final pour l'humanité serait une richesse plus grande en douleurs comme en plaisirs. En fait, l'accroissement de l'intelligence et de la sensibilité par la civilisation, s'il n'aboutit pas d'une manière évidente à l'accroissement d'infortune imaginé par Rousseau et par M. de Hartmann, n'aboutit pas avec plus d'évidence à cet accroissement de félicité que nous promettaient les Condorcet, les Saint-Simon, les Fourier et tous les partisans du progrès indéfini. Individus et sociétés acquièrent des capacités plus grandes *à la fois* pour la jouissance et pour la souffrance ; voilà le fait. Quant à la comparaison mathématique des deux termes, de notre *doit* et de notre *avoir*, elle est scientifiquement impossible. Elle aboutirait sans doute, soit à la doctrine de l'équilibre, soit à une proportion non constante entre la complexité de la vie et le bonheur. Nous ne pouvons donc être certains de travailler à la félicité future de l'humanité, puisque l'existence

et la nature de cette félicité sont également incertaines. Nous pouvons bien prévoir que l'humanité à venir sera plus intelligente, plus puissante sur le monde extérieur, — quoique toujours sujette aux maladies et à la mort, — plus active et plus variée dans ses activités; mais il est possible, en même temps, que de nouvelles difficultés existent dans le milieu environnant pour le déploiement de ces activités, si bien que le progrès de l'intelligence et de la puissance aurait pour correctif le progrès des problèmes à résoudre et des difficultés matérielles ou sociales à vaincre. Le plaisir pourrait dès lors, en changeant toujours de *forme*, demeurer en *quantité* à peu près invariable, et la terre promise de la félicité reculerait à mesure que l'humanité avancerait. Si l'accroissement de la science et de la puissance augmente les moyens de satisfaire les anciens besoins, il entraîne aussi la création de nouveaux besoins. Notre intelligence, plus étendue, voit plus de maux dans le monde que nos pères n'en voyaient. « Dans l'Inde, dit M. Guyau, on distingue les brahmanes à un point noir qu'ils portent entre les deux yeux; ce point noir, nos savans, nos philosophes, nos artistes même le portent sur leur front éclairé par les clartés nouvelles. » Plus la nature se découvre à eux, plus elle leur paraît indifférente à l'homme et à toutes les fins que conçoit la pensée de l'homme :

Depuis l'éternité, quel but peux-tu poursuivre?
S'il est un but, comment ne pas l'avoir atteint?
Qu'attend ton idéal, ô nature, pour vivre?
Ou, comme tes soleils, s'est-il lui-même éteint?

L'éternité n'a donc abouti qu'à ce monde!
La vaut-il? . . . .
. . . .

La pensée est douleur autant qu'elle est lumière;
Elle brûle : souvent, la nuit, avec effroi,
Je regarde briller dans l'azur chaque sphère
Que je ne sais quel feu dévore comme moi (1).

L'élargissement de la sympathie et le raffinement de la sensibilité nous rendent susceptibles de nouvelles peines en même temps que de nouveaux plaisirs : nous « avons mal » à toutes les poitrines. « De fait, certaines douleurs sont une marque de supériorité : tout le monde ne peut pas souffrir ainsi. Les grandes âmes, au cœur déchiré, ressemblent à l'oiseau frappé d'une flèche au plus haut de son vol : il pousse un cri qui emplit le ciel, il va mourir, et pourtant il plane encore (2). » Le seul être qui parle et pense

(1) *Vers d'un philosophe.* — *L'Analyse spectrale*, p. 198.
(2) *Esquisse d'une morale*, p. 241.

est aussi le seul capable de pleurer. Un poète a dit : « L'idéal germe chez les souffrans. » — « Ne serait-ce point plutôt, demande M. Guyau, l'idéal même qui fait germer la souffrance morale et qui donne à l'homme la pleine conscience de ses douleurs? »

Dans la société, les effets du progrès économique et politique en fait de jouissances sont également mixtes. Le conflit et la compétition ont été jusqu'ici des facteurs constans dans le développement social; les conflits matériels pourront aller diminuant dans l'avenir sans que les compétitions diminuent; la compétition est un phénomène essentiel dans l'ordre économique et politique. Les causes d'où provient la lutte des intérêts sont d'ailleurs constantes : elles se résument dans la multiplication des désirs et dans la multiplication des individus animés de ces désirs ; or, cette double multiplication, semble-t-il, sera toujours en avance sur les moyens de satisfaire les désirs mêmes. L'âge d'or où il suffirait de désirer pour avoir, où il y aurait place pour une quantité indéfinie d'individus au banquet de la félicité terrestre, cet âge arrivera-t-il jamais sur notre globe menacé lui-même d'une dissolution finale? « L'équilibre toujours mobile » dont parle M. Spencer, et qui constitue le progrès, n'est lui-même « qu'un état transitoire vers l'équilibre complet, » et l'équilibre complet, c'est un autre nom de la mort. La félicité future ne sera donc qu'un moment dans l'évolution, et elle sera suivie de dissolution. Pour nous commander ou même nous conseiller d'être « un agent conscient de l'évolution universelle, » au moins faudrait-il avoir démontré que l'évolution tend certainement à produire le bonheur, et un bonheur définitif; mais, on le voit, on peut discuter à perte de vue sur l'avenir : « nous n'avons pas le miroir magique où Macbeth voyait passer avec un serrement de cœur la file des générations futures, et nous ne pouvons lire d'avance le bonheur ou la misère sur le visage de nos fils (1). »

Accordons cependant qu'à prendre les choses en leur ensemble, l'accroissement de la quantité de plaisir doive être parallèle à l'évolution et au progrès de la vie sociale, le plaisir pourra-t-il fournir à l'individu un vrai critérium de la moralité? — Il est clair que la doctrine de l'évolution, en revenant avec M. Spencer à la théorie du plaisir, rencontrera la même difficulté que l'épicurisme et l'utilitarisme, l'antinomie du plaisir individuel avec le bonheur collectif. La théorie de l'évolution a beau établir entre les divers individus un lien non plus seulement extérieur et contingent, comme dans la doctrine utilitaire, mais organique et nécessaire, comme celui qui relie les membres d'un même corps vivant, il subsiste toujours entre

(1) *L'Irréligion de l'avenir*, p. 411.

l'organisme social, dont nous sommes les membres, et les organismes individuels, une différence capitale : c'est que l'organisme social ne possède pas, — M. Spencer le remarque lui-même, — un « sensorium commun, » une conscience collective; il n'a d'autres sensations et d'autres pensées que celles de ses membres individuels ; le centre conscient et sentant est dans chaque unité, non dans le tout. Le sentiment de plaisir demeure donc individuel, même au sein de l'organisme social, qui, comme tel, ne peut éprouver ni plaisir ni bonheur. Dès lors, le sacrifice de notre plaisir au bonheur *social* est en réalité le sacrifice de notre plaisir à celui d'autres *individus;* or, de deux choses l'une : si le plaisir n'a pas de valeur suprême, le plaisir d'autrui n'en a pas plus que notre plaisir propre, et ne peut nous imposer une loi de dévoûment; si le plaisir, au contraire, a une valeur suprême, il ne l'a que pour qui en jouit. La conscience et la jouissance du plaisir marque donc le point où l'individualisme est indestructible au sein même du grand corps social, et toute morale qui place le bien suprême dans le plaisir ne pourra dépasser l'égoïsme qu'en apparence. On nous promet bien une ère finale où le plaisir de chacun coïncidera constamment avec celui de tous ; mais, dans cet éden futur et problématique, la morale n'aura plus sa raison d'être, puisque la nature, nous dit M. Spencer, suffira alors à produire d'elle-même l'harmonie des plaisirs; dans l'état actuel, au contraire, la morale a sa raison d'être, mais cette raison est précisément le manque d'harmonie entre le plaisir de l'un et celui de l'autre. Placer dans le plaisir l'élément constitutif du bien, c'est faire appel à l'élément même de discorde pour faire cesser la discorde. Si le plaisir est le vrai fond du bien, il en résulte que l'égoïsme est le vrai bien pour l'égoïste, comme la sympathie et l'affection pour « l'altruiste; » c'est une pure affaire de tempérament. La règle du plaisir est donc la destruction même de toute règle. Si, de fait, l'instinct social nous entraîne à sacrifier notre plaisir personnel, c'est-à-dire notre seul bien, pour le plaisir des générations futures, il faut reconnaître qu'au fond nous sommes dupés par l'instinct et exploités au profit de la masse. C'est là cette découverte intellectuelle qui, nous l'avons vu, est au bout de la doctrine évolutionniste, et qui ne sera pas sans avoir dans la pratique de graves conséquences. Une telle découverte réagira sur l'évolution même, et l'intelligence, par la force de la réflexion, dissoudra peu à peu, d'abord chez les individus isolés, puis dans les masses, l'instinct sur lequel on comptait pour entraîner les parties dans le mouvement de l'ensemble. M. Spencer, en faisant consister le fond même du bien dans le plaisir, ne peut plus trouver de raison con-

vaincante pour obtenir un désintéressement *réfléchi*. Il faut donc examiner si la morale de l'évolution ne saurait prendre une autre forme que celle d'un épicurisme élargi.

IV.

Avec l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, — livre dont les critiques n'ont pas toujours saisi le but et le sens, — la morale évolutionniste et purement scientifique fait un double progrès : elle approfondit son propre principe, elle en marque et en reconnaît elle-même les limites avec une précision supérieure. Puisque la conscience, dit M. Guyau, peut réagir à la longue « et détruire graduellement, par la clarté de l'analyse, ce que la synthèse obscure de l'hérédité avait accumulé chez les individus et chez les peuples, il est nécessaire de rétablir l'harmonie entre la réflexion de la conscience et la spontanéité de l'instinct inconscient. » Il faut entrer dans une voie nouvelle, trouver un principe d'action, autre que le plaisir, « qui soit commun aux deux sphères, et qui, conséquemment, en prenant conscience de soi, arrive plutôt à se fortifier qu'à se détruire (1). »

Où trouver ce principe? Voilà le nœud de la difficulté. M. Guyau part de cette idée que le fond commun de l'instinct et de la réflexion, c'est la vie. Le plaisir n'est qu'une conséquence, il n'est pas premier; « ce qui est premier et dernier, c'est la fonction, c'est la vie. » L'être va, disait Épicure, où l'appelle son plaisir; « non, répond M. Guyau, il n'est pas vrai que l'activité emmagasinée se déploie uniquement en *vue* d'un plaisir, avec un plaisir pour *motif*; la vie se déploie et s'exerce parce qu'elle est la vie. Le plaisir accompagne chez tous les êtres la recherche de la vie beaucoup plus qu'il ne la provoque ; il faut vivre avant tout, jouir ensuite. » La psychologie classique s'était toujours restreinte aux phénomènes consciens ; de même la morale classique. M. Guyau, — et c'est l'originalité de son point de vue, — croit qu'il faut chercher un ressort d'action qui puisse jouer à la fois dans les deux sphères, mouvoir tout ensemble en nous l'automate et l'être sentant. Ce ressort est la vie. C'est la vie même bien comprise qui fournira la conciliation demandée entre l'instinct et la réflexion, comme entre « l'altruisme et l'égoïsme. » La vie, en effet, « en prenant conscience de soi, de son intensité, de son extension, ne tend pas à se détruire : elle ne fait qu'accroître sa force propre. » — « Une vie plus complète et plus large peut régler une vie moins complète et moins large : telle est la seule règle pour une morale exclusivement scientifique. »

(1) *Esquisse d'une morale*, p. 244.

Quel est donc le caractère essentiel de la vie qui rendra ainsi possible la réconciliation de l'égoïsme et du désintéressement? — Ce caractère, c'est celui que M. Guyau appelle la « fécondité morale. » Selon lui, la tendance naturelle de l'être, son mobile normal, c'est de chercher la plus haute *intensité* de vie possible; or, il se trouve que ce maximum d'intensité a pour corrélatif la plus large et la plus féconde *expansion*. Que demande la morale à la vie individuelle? De se répandre pour autrui, en autrui, et, au besoin, de se donner; eh bien! dit M. Guyau, cette expansion n'est pas contre la nature de la vie : elle est au contraire « selon sa nature, » bien plus, est la condition même de la vie la plus véritablement intense.

Suivons dans ses détails la démonstration entreprise par l'auteur. D'abord, dit-il, au point de vue physique, c'est un besoin normal pour l'individu que de manifester la fécondité de la vie en engendrant un autre individu, si bien que cet *autre* devient comme une condition de *nous-même*. La vie, semblable au feu, ne se conserve qu'en se communiquant. M. Guyau attache une grande importance à cette fonction de fécondité par excellence qui entretient la perpétuité de l'espèce. La distinction des sexes a eu, selon lui, une capitale influence dans l'évolution de la vie morale : grâce à la distinction des sexes, l'organisme individuel a cessé d'être isolé, son centre de gravité s'est déplacé. Si, par impossible, ce que les physiologistes appellent la « génération asexuée » avait prévalu dans les espèces animales et finalement dans l'humanité, la société existerait à peine. De même pour les vertus sociales. « L'époque de la génération, remarque M. Guyau, est aussi celle de la générosité. » Les enfans sont égoïstes, ils n'ont pas encore un surplus de vie à déverser au dehors. Le jeune homme a tous les enthousiasmes, il est prêt à tous les sacrifices, il vit trop pour ne vivre que pour lui-même. Le vieillard, au contraire, est souvent porté à redevenir égoïste. Les malades ont les mêmes tendances; toutes les fois que la source de vie est diminuée, il se produit dans l'être entier un besoin d'épargner, de garder pour soi : « on hésite à laisser filtrer au dehors une goutte de la sève intérieure. » La génération a pour effet de produire le groupement des organismes, de faire vivre l'individu hors de lui-même, de créer la famille et, par là, la société; aussi ce n'est là encore qu'une forme particulière du besoin général de fécondité. Ce besoin, symptôme d'un surplus de force « accumulé par la nutrition même de l'organisme et par son développement physique ou mental, finit par agir sur l'organisme tout entier : il exerce du haut en bas de l'être une sorte de « pression » qui pousse l'être à produire, à engendrer de toutes les manières possibles, à se prolonger au dehors en autrui. M. Guyau analyse avec une grande pénétration toutes ces formes

diverses de l'expansion vitale, dans l'intelligence, dans la sensibilité, dans la volonté.

D'abord, la fécondité est la loi de l'intelligence comme elle est celle du corps : il est aussi impossible de renfermer en soi l'intelligence que la flamme ; elle est faite pour rayonner. « Ce n'est pas sans raison qu'on a comparé les œuvres du penseur à ses enfans. Une force intérieure contraint aussi l'artiste à se projeter au dehors, à nous donner ses entrailles, comme le pélican de Musset. » — La pensée est impersonnelle et désintéressée. — Même force d'expansion dans la sensibilité, et cela en raison de son intensité : il faut que nous partagions notre joie, il faut que nous partagions notre douleur. « Nous ne sommes pas assez pour nous-mêmes ; nous avons plus de larmes qu'il n'en faut pour nos propres souffrances, plus de joies en réserve que n'en justifie notre propre bonheur. » — La volonté, enfin, a l'expansion et la fécondité pour loi naturelle : nous avons besoin d'agir, d'imprimer la forme de notre activité sur le monde. Travailler, c'est produire, et produire, n'est-ce pas être à la fois utile à soi et aux autres ? C'est donc tout notre être qui est naturellement *sociable*, dans toutes ses jouissances ; la vie ne peut pas être complètement égoïste, quand même elle le voudrait. Cela tient à cette loi fondamentale de la biologie, qui est aussi la loi fondamentale de la morale : « la vie n'est pas seulement *nutrition*, elle est *production* et *fécondité* ; vivre, c'est dépenser aussi bien qu'acquérir. » L'égoïsme, « c'est l'éternelle illusion de l'avarice, prise de peur à la pensée d'ouvrir la main. » Vie, c'est fécondité ; et réciproquement la fécondité, c'est la vie à pleins bords, c'est l'existence véritable. — « Il y a, dit M. Guyau dans une de ses pages les plus belles, une certaine générosité inséparable de l'existence, et sans laquelle on meurt, on se dessèche intérieurement. Il faut fleurir. La moralité, le désintéressement, c'est la fleur de la vie humaine. On a toujours représenté la Charité sous les traits d'une mère qui tend à des enfans son sein gonflé de lait ; c'est qu'en effet la charité ne fait qu'un avec la fécondité débordante : elle est comme une maternité trop large pour s'arrêter à la famille. Le sein de la mère a besoin de bouches avides qui l'épuisent ; le cœur de l'être vraiment humain a aussi besoin de se faire doux et secourable pour tous : il y a chez le bienfaiteur même un appel intérieur vers ceux qui souffrent (1). »

Ainsi l'organisme le plus parfait sera nécessairement le plus sociable, et l'idéal de la vie individuelle, c'est la vie avec tous et pour tous. Nous voilà bien loin de Bentham et des utilitaires, qui ne cherchent qu'à éviter la peine, qui voient en elle l'irrécon-

(1) *Esquisse d'une morale*, p. 24.

ciliable ennemie : « c'est comme si on voulait ne pas respirer trop fort de peur de se dépenser ! »

Puisque toute vie, en prenant conscience de soi, s'aperçoit qu'elle est indivisiblement personnelle et collective, il en doit être ainsi du sentiment même que nous avons de la vie dès qu'elle devient en nous plus intense et plus libre ; ce sentiment, c'est le plaisir. Comme la vie, le plaisir est toujours social par quelque côté, et il le deviendra de plus en plus par une transformation qui n'est pas la moins importante de celles que l'avenir prépare à l'humanité. « En définitive, lisons-nous dans une des pages les plus remarquables du livre sur *la Morale d'Épicure*, qu'est-ce que serait un plaisir purement personnel et égoïste ? En existe-t-il de cette sorte, et quelle part ont-ils dans la vie ? » Lorsqu'on descend dans l'échelle des êtres, on voit que la sphère où chacun d'eux se meut est étroite et presque fermée ; c'est le polype, c'est le mollusque attaché à quelque point fixe. Mais, au contraire, montez vers les êtres supérieurs, vous voyez leur sphère d'action s'ouvrir, s'étendre, se confondre avec la sphère d'action des autres êtres. Chez l'homme, le sentiment qu'éprouve un individu déborde de toutes parts l'individu lui-même. L'égoïsme pur ne serait pas seulement une mutilation de soi, il serait une impossibilité. Ni mes douleurs, ni mon plaisir ne sont absolument miens. « Les feuilles épineuses de l'agave, avant de se développer et de s'étaler en bandes énormes, restent longtemps appliquées l'une sur l'autre et formant comme un seul cœur ; à ce moment, les épines de chaque feuille s'impriment sur sa voisine. Plus tard, toutes ces feuilles ont beau grandir et s'écarter, cette marque leur reste et grandit même avec elles : c'est un sceau de douleur fixé sur elles pour la vie. » La même chose se passe dans notre cœur, où viennent s'imprimer dès le sein maternel toutes les joies et toutes les douleurs du genre humain : sur chacun de nous, quoi qu'il fasse, ce sceau doit rester. « De même que le *moi*, en somme, est pour la psychologie contemporaine une illusion, qu'il n'y a pas de personnalité séparée, que nous sommes composés d'une infinité d'êtres et de petites consciences ou états de conscience, ainsi le plaisir égoïste, pourrait-on dire, est une illusion : mon plaisir à moi n'existe pas sans le plaisir des autres, je sens que toute la société doit y collaborer plus ou moins, depuis la petite société qui m'entoure, ma famille, jusqu'à la grande société où je vis. »

M. Guyau corrige ainsi la doctrine évolutionniste en replaçant au fond même de l'être individuel la source vive de tous les instincts de sympathie et de sociabilité, que l'école anglaise nous montrait comme acquis plus ou moins artificiellement dans le cours de l'évolution, et, en conséquence, comme plus ou moins adven-

tices. M. Spencer regardait trop les choses du dehors, ne voyait dans les instincts désintéressés qu'un produit de la société, une empreinte passivement reçue du commerce avec nos semblables et fixée peu à peu par l'hérédité. La collection, dit M. Guyau, n'aurait pas réussi à faire éclore des sentimens et des idées qui n'auraient pas été déjà en germe chez l'individu. « Il y a donc, au sein même de la vie individuelle, une évolution correspondant à l'évolution de la vie sociale et qui la rend possible, qui en est la cause au lieu d'en être le résultat. »

Cette correction est certainement de la plus haute importance, puisqu'elle aboutit à représenter la vie comme généreuse *par essence,* et non plus *par accident*, comme dans l'école anglaise contemporaine. Ce qui est accidentel et extérieur, ce qui résulte des circonstances défavorables du milieu, c'est précisément l'égoïsme : il peut donc disparaître progressivement par la conscience même que la vie prendra de sa vraie nature et par la domination progressive que cette conscience exercera sur le milieu extérieur.

Puisque l'accroissement de la vie au dedans et son élargissement au dehors est la seule règle possible de conduite dans la doctrine de l'évolution, que deviendra l'idée de l'obligation morale si la science des mœurs élimine de son sein toute notion métaphysique? L'obligation proprement dite sera évidemment impossible : il faudra se contenter des « équivalens » du devoir. Une des parties les plus importantes et les plus curieuses de l'*Esquisse d'une morale* est celle qui est consacrée à déterminer ces équivalens, ces transformations nécessaires de l'idée morale dans la doctrine de l'évolution. Une telle étude était un travail des plus utiles, car, si les équivalens en question ne peuvent être de réels substituts du devoir, au moins fournissent-ils des appuis scientifiques à la morale ; or, la morale ne saurait avoir trop d'appuis : elle doit donc prendre son bien partout où elle le trouve.

Les équivalens du devoir, selon M. Guyau, ne pourront être empruntés qu'à nos trois facultés essentielles : volonté, intelligence, sensibilité. Dans le domaine de la volonté, le seul équivalent possible du devoir sera le *pouvoir* même d'agir, le pouvoir supérieur qui, en prenant conscience de sa supériorité par rapport à la réalité, paraîtra en face d'elle un *idéal*. Le devoir sera la « surabondance de vie » demandant à s'exercer, à se donner. Toute force qui s'accumule crée une « pression » sur les obstacles placés devant elle. Au lieu de dire avec Kant : « Je dois, donc je puis, » on dira : « Je puis, donc je dois; je puis le plus et le mieux, donc je dois l'accomplir. » La vie se fera sa loi à elle-même « par son aspiration à se développer sans cesse ; » elle se fera son obligation à agir par sa puissance d'agir.

Passons du domaine de l'activité dans celui de l'intelligence. Le second équivalent de l'obligation morale, selon M. Guyau, sera l'idée même de la vie la plus intense et la plus expansive, idée-force qui, en se concevant, tendra à se réaliser, exercera une pression dans son propre sens, fera effort pour se changer en mouvement. Celui qui ne met pas son action en harmonie avec sa pensée est en lutte avec lui-même, divisé intérieurement; aussi sent-il qu'il lui manque quelque chose : il n'est pas entier, il n'est pas lui-même. Il se dit alors *obligé* à se compléter, à se remettre d'accord avec soi; — obligation, d'ailleurs, tout intellectuelle et logique : « ne soyons pas une sorte de mensonge en action, mais une vérité en action. »

Le troisième équivalent du devoir sera emprunté à la sensibilité, non plus à l'activité et à l'intelligence. Ce sera la « fusion toujours croissante des sensibilités humaines, » le caractère « toujours plus sociable des plaisirs élevés. » Les jouissances d'ordre supérieur prennent une part chaque jour plus grande dans notre vie, — plaisirs esthétiques, plaisir de raisonner, d'apprendre et de comprendre, de chercher, etc. Or, ces plaisirs sont beaucoup plus intimes, plus profonds et plus gratuits que les jouissances matérielles; « ils tendent donc beaucoup moins à diviser les êtres. » Les plaisirs de l'art, par exemple, s'augmentent en se partageant :

> Ainsi que la vertu, l'art se sent généreux :
> Lorsque je vois le beau, je voudrais être deux (1).

Nous marchons vers une époque où « l'égoïsme primitif sera de plus en plus reculé en nous et refoulé, de plus en plus méconnaissable. » Le meilleur substitut de l'obligation morale, si jamais les idées métaphysiques disparaissent, ce sera, selon M. Guyau, le sentiment de la solidarité croissante entre tous les êtres. En vertu de l'évolution, les plaisirs s'élargiront peu à peu et seront conçus comme de plus en plus impersonnels. L'homme ne songera plus à jouir dans son moi comme dans une île fermée.

Ainsi donc, dégagez la vie des nécessités extérieures qui en répriment l'élan naturel, ramenez-la à son fond le plus réel, qui est l'activité expansive, féconde et généreuse, vous reconnaîtrez, selon M. Guyau, que cette réalité de la vie est en même temps son idéal, que la vie porte en elle-même son but et sa loi, qu'en prenant conscience de ce qu'elle est et de ce qu'elle peut, elle prend aussi conscience de ce qu'elle *doit*. Aussi la moralité a-t-elle ce privilège d'être à la fois la réalité la plus vivante et la poésie la plus haute. La vertu est un art merveilleux par lequel l'artiste se façonne lui-même. « Dans les vieilles stalles en chêne des chœurs d'église, amoureusement sculptées

(1) *Vers d'un philosophe. — Le Mal du poète*, p. 138.

aux âges de la foi, le même bois représente souvent, sur une de ses faces, la vie d'un saint; sur l'autre, une suite de rosaces et de fleurs, de telle sorte que chaque geste du saint figuré d'un côté devient de l'autre un pétale ou une corolle : ses dévoûmens ou son martyre se transforment en un lis ou une rose. Agir et fleurir tout ensemble, souffrir en s'épanouissant, unir en soi la réalité du bien et la beauté de l'idéal, tel est le double but de la vie; et nous aussi, comme les vieux saints de bois, nous devons nous sculpter nous-mêmes sur deux faces (1). »

IV.

Ainsi agrandie et complétée, la morale de l'évolution et de la vie fournit-elle une règle suffisante? M. Guyau nous a montré qu'il existe dans la vie individuelle elle-même, en vertu de sa nature expansive, un *germe* d'harmonie avec la société; il a montré aussi qu'en fait, grâce à la civilisation, cette harmonie ira croissant dans les siècles à venir. N'avons-nous donc plus qu'à nous abandonner au mouvement naturel de la vie, et toute la morale tiendra-t-elle, au pied de la lettre, dans ces deux mots : *sequere naturam*, ou, si l'on veut, *sequere vitam?* — Non, selon nous, car la vie contient le germe de la discorde à côté du germe de la concorde. Une des lois capitales que la doctrine de l'évolution a mises en lumière, c'est précisément la « lutte pour la vie; » cette lutte, sans doute, peut tenir aux circonstances du milieu plus qu'à la nature essentielle de la vie même, mais, comme il y aura toujours pour l'activité humaine un milieu matériel et des nécessités matérielles, la lutte subsistera toujours et aura pour conséquence, dans l'avenir comme par le passé, un état de guerre plus ou moins sourde entre les intérêts, un conflit des tendances égoïstes et des tendances désintéressées. Or, l'objet de la morale, c'est précisément la paix, l'accord, l'harmonie. La morale oppose donc à la vie *réelle* une vie *idéale*, qui n'est pas sans doute en contradiction avec l'autre, mais qui n'est pas non plus simplement la vie telle qu'elle est quand on s'abandonne aux impulsions purement *vitales*.

Qu'est-ce, d'ailleurs, que la vie? Cette idée, fondamentale dans la théorie de l'évolution, il eût été bon d'en faire l'analyse au double point de vue de la biologie et de la métaphysique, car la vie est à la fois un phénomène de mécanisme et la manifestation de quelque chose qui dépasse de beaucoup le mécanisme même, de quelque chose qui sent, pense, veut. Ce n'est pas, — et M. Guyau le reconnaît tout le premier, — avec une simple transposition d'atomes

(1) *L'Irréligion de l'avenir*, p. 353.

inertes dans l'espace et dans le temps qu'on peut expliquer ce qui est vraiment la vie, et surtout la vie *morale,* c'est-à-dire l'action, le sentiment, la conscience. La notion de la vie demeure donc ambiguë, à la fois physique et mentale, sans qu'on sache quel est l'aspect de la vie qui doit se subordonner les autres. Qu'est-ce, en outre, que l'*intensité* de la vie? Est-ce une simple affaire de quantité? Quelle mesure pourrons-nous appliquer alors? Même si nous réussissions à mesurer la force de la vie, il faudrait encore en apprécier la direction, car c'est de la direction que dépend le bon emploi de la force. L'intensité de la vie est-elle donc une question de qualité et de valeur? Quelle mesure encore appliquerons-nous? L'intensité des sensations, par exemple, a-t-elle la même *valeur* que celle des pensées? Celle des pensées, à son tour, vaut-elle celle de la volonté? Sans doute, dans le fond des choses, il est bien probable que la vie la plus vraiment morale est aussi, en somme, la plus vraiment intense, la plus forte, la plus *vécue;* mais, à ne considérer que les faits visibles et appréciables, la plus grande intensité de vie n'entraîne pas dans tous les cas « pour conséquence nécessaire » la plus grande expansion de la vie, ni surtout son expansion généreuse et désintéressée en vue d'autrui. Napoléon Ier mena certainement une vie d'une intensité exceptionnelle, et il la répandit sur tous les champs de bataille de l'Europe; il pensa, il voulut, il agit, il sentit, il fit sentir sa volonté aux autres. La *fécondité* de sa vie fut extraordinaire, mais elle se manifesta en grande partie par la lutte et non par l'accord avec autrui, par l'écrasement des autres personnalités et non par leur relèvement. Certes, comme le dit M. Guyau, la violence même, qui semble une expansion victorieuse de la puissance intérieure, finit par en être une réelle restriction : le despote rencontre de la résistance; de plus, il s'use et se déséquilibre lui-même. Cependant, si la vie ambitieuse ne saurait être, pour le philosophe, le plus haut idéal de vie intense et large, il y faut reconnaître une existence qui sort du commun, qui a sa grandeur, qui peut même avoir un souffle d'héroïsme, et qui n'est pourtant pas la vie morale de justice et de fraternité. La vie voluptueuse, elle aussi, la vie d'aventures, d'action et de passion, la vie d'un don Juan, toujours en éveil, toujours agitée et mouvante, se répandant partout, a son intensité expansive, son déploiement de puissance, d'intelligence, de sensibilité, — et il ne surgit pas toujours à la fin une statue de pierre pour représenter la « sanction. » Le critérium de l'intensité expansive, quoique coïncidant peut-être avec le critérium moral pour le regard qui sonderait le fond même de la vie (c'est-à-dire, selon nous, la volonté), n'a donc dans la pratique ni la précision ni la sûreté nécessaires. Enfin, quand il s'agit de renoncer à la vie ou de commettre une lâcheté, il est difficile de

soutenir que la plus grande intensité de vie consiste dans le renoncement à la vie même.

La principale antinomie à laquelle aboutit la morale de la vie, en effet, c'est celle de la durée et de l'intensité. Berlioz met en scène un artiste qui se tue après avoir ressenti le plus haut plaisir esthétique qu'il lui semble devoir éprouver en son existence : dans cette action, dit M. Guyau, il n'y a pas autant de folie qu'en pourrait le croire. « Supposez qu'il vous soit donné d'être pour un instant un Newton découvrant sa loi ou un Jésus prêchant l'amour sur la montagne : le reste de votre vie vous semblerait décoloré et vide. Vous pourriez acheter cet instant au prix du tout... On passe trois jours pour monter à un haut sommet des Alpes ; on trouve que ces trois jours de fatigue valent le court instant passé sur la cime blanche, dans la tranquillité du ciel. » M. Guyau a raison ; mais si on peut, comme il dit, « préférer un seul vers à tout un poème, » c'est pour sa beauté ; si la découverte de Newton ou si la prédication de Jésus sur la montagne valent plus que toute une vie, c'est parce que l'intelligence de Newton et le cœur de Jésus ont, dans un instant sublime, vécu de la vie universelle, brisé les limites de leur individualité, produit par cela même, non pour eux, mais pour l'humanité et le monde, une série infinie de conséquences qui se déroulent et se dérouleront encore dans l'avenir. Il eût donc fallu déterminer quel est ce fond dernier de la vie qui est riche de ce qu'il donne encore plus que de ce qu'il possède ; et ce fond se ramènerait sans doute au pouvoir même de se désintéresser, à la volonté du bien universel. Dès lors, la moralité n'est pas simplement l'intensité de la vie, c'est l'intensité de la volonté tendant à l'universel.

M. Guyau a montré excellemment que la morale future mettra de plus en plus en relief le côté social de l'individu, comme aussi l'indépendance et la valeur croissantes de l'individu dans la société, en un mot l'harmonie du social et de l'individuel dans les profondeurs de la vie. Cette idée aurait pu l'amener à se demander s'il n'y a pas, dans ces profondeurs, qui ne sont plus seulement la *vie* en général, mais plus précisément la volonté, l'activité de l'être, une unité radicale des deux termes, des deux tendances vers soi et vers le tout, et si cette unité n'est pas un *vouloir* qui est sans doute le nôtre, mais qui s'étend à tous et au tout, à l'univers.

Quant aux trois « équivalens » psychologiques du devoir dans la doctrine de l'évolution, — activité expansive, intelligence expansive, sensibilité expansive, — ils ne seront jamais pour la moralité que des appuis précieux, mais incertains et à double usage. Sans doute, la solidarité toujours croissante tend à supprimer le conflit de chacun avec tous. Mais cette universalité de l'amour, cette fusion com-

plète des sensibilités qui remplacerait le devoir, n'est encore aujourd'hui qu'un idéal : dans la réalité actuelle, nous sommes au milieu de la lutte. L'antinomie entre le bien individuel et le bien universel existe donc en fait ; ce n'est pas la résoudre pour le présent que d'en renvoyer la solution à un avenir indéfini et problématique. Il faut que l'idéal s'impose comme règle de conduite, non parce qu'il sera réel demain, mais parce que dès aujourd'hui il a, même pour l'individu, une valeur supérieure à tout le reste, supérieure au bonheur personnel, supérieure à la vie personnelle. Une telle valeur, c'est précisément ce que la doctrine de l'évolution ne peut, par elle-même, conférer à son idéal futur.

Miss Simcox, elle aussi, a essayé de montrer que l'idéal, pour l'individu, c'est la plus grande harmonie possible entre les tendances vitales les plus *fortes*; — mais quelles sont les plus fortes, sinon celles qui nous entraînent en fait? « Non, répond miss Simcox, ce sont les plus *permanentes :* violées momentanément, elles reparaissent toujours et produisent ainsi le remords, conformément à la théorie de Darwin. » Mais l'instinct de la vengeance est très « permanent, » surtout chez les Corses; l'amour de la propriété et même du bien d'autrui est encore une tendance très persistante. Enfin, il y a une inclination éminemment durable chez l'individu comme dans l'espèce : l'amour de soi. En y subordonnant tout, on est sûr d'agir en vue d'une tendance indestructible, qui reparaît et reparaîtra toujours. C'est donc quand on n'est pas égoïste qu'on devrait éprouver le « remords. »

Ainsi se révèle l'insuffisance du second principe, et du plus élevé, que puissent adopter les moralistes de l'évolution : « la vie se réglant elle-même. » Pour que la société future fasse des progrès dans un sens vraiment moral, il faut qu'à la préoccupation d'une vie plus forte, plus intense, plus persistante, elle ajoute celle d'une vie plus désintéressée et plus universelle; qu'elle place ainsi constamment l'intensité de la vie dans son extension même, c'est-à-dire, en définitive, la quantité dans la qualité et la valeur. C'est à quoi précisément M. Guyau l'invite : jugeant des autres d'après lui-même, il ne voit la vie intense que dans la vie généreuse et féconde pour autrui : « On ne vit pleinement, dit-il, qu'en vivant pour beaucoup d'autres; » et c'est ainsi qu'il a vécu. Mais cette harmonie de l'intensité avec l'expansion n'existe que chez les grandes âmes; chez les autres, elle est incomplètement réalisée. En vertu même de l'évolution, l'homme est resté animal en devenant homme, et la loi de l'animalité, qui subsiste et subsistera toujours dans la masse, c'est le combat pour la vie. La théorie de l'évolution ne peut qu'agrandir l'horizon de la lutte sans en changer la nature et sans transformer les relations purement vitales en relations morales,

pas plus que le télescope, en amplifiant le champ visuel jusqu'aux étoiles, ne lui fait dépasser les rapports des objets dans l'espace.

Au reste, si M. Guyau a peut-être trop compté sur le principe de la vie intense et expansive, il est loin de lui avoir accordé une valeur absolue, adéquate à notre idée d'une moralité complète. Après avoir tiré de ce principe tout ce qu'il pouvait donner, après avoir essayé de fonder ainsi la partie positive de la morale, il a lui-même marqué la limite que la morale de l'évolution ne peut dépasser ni même atteindre. Cette limite, c'est le dévoûment, c'est le sacrifice. Comment, en effet, la morale de la vie s'y prendra-t-elle pour obtenir de l'individu, en certains cas, un sacrifice non plus seulement partiel et provisoire, mais définitif et sans compensation? « La charité nous pousse à oublier ce qu'a donné notre main droite, rien de mieux; mais la raison nous conseille de bien surveiller ce qu'elle donne. »

Selon M. Guyau, le problème du sacrifice ne peut recevoir dans la pratique, si on s'en tient à la morale des faits, qu'une solution purement approximative et toute contingente. La seule force qui reste à la disposition de la morale *positive* pour entraîner les hommes au dévoûment, c'est, dit-il, « l'amour du risque. » M. Guyau en a fait une analyse originale et fine. L'amour du risque et du danger, remarque-t-il, est naturel à l'homme; il s'est développé par une évolution inévitable, en partie parce que l'humanité primitive vivait au milieu du péril. « Le danger était pour ainsi dire le jeu des hommes primitifs, comme le jeu est aujourd'hui pour beaucoup de gens un simulacre du danger. » Le plaisir d'affronter un péril tient surtout au plaisir de la victoire. On aime à se prouver à soi-même sa supériorité. Ce besoin de s'exposer et de vaincre, qui entraîne le guerrier et le chasseur, se retrouve chez le colon, chez l'ingénieur, chez le voyageur et le marin. « L'attrait invincible de la mer est fait en grande partie du danger constant qu'elle présente. Si le peuple anglais a acquis une intensité de vie et une force d'expansion telles qu'il s'est répandu dans le monde entier, on peut dire qu'il le doit à son éducation par la mer, c'est-à-dire par le danger. En somme, l'homme a besoin de se sentir grand, « d'avoir par instans conscience de la sublimité de sa volonté » : cette conscience, il l'acquiert dans la lutte, — lutte contre soi et contre ses passions, ou contre des obstacles matériels et intellectuels.

Après avoir ainsi analysé le sentiment du risque, M. Guyau remarque qu'il y avait dans le fameux pari de Pascal un élément qui n'a pas été mis en lumière : Pascal n'a vu que la crainte du risque, il n'a pas vu le *plaisir* du risque. Ce plaisir a une importance considérable dans la sphère économique : voyez les spé-

culateurs qui risquent leurs capitaux pour quelque grande entreprise. « Il n'y a donc, dans le danger couru pour l'intérêt de quelqu'un (le mien ou celui d'autrui), rien de contraire aux instincts profonds et aux lois de la vie. Loin de là, s'exposer au danger est quelque chose de *normal* chez un individu bien constitué moralement ; s'y exposer pour autrui, ce n'est que faire un pas de plus dans la même voie. *Le dévouement rentre, par ce côté, dans les lois générales de la vie,* auquel il paraissait tout d'abord échapper entièrement. Le péril affronté pour soi ou pour autrui, — intrépidité ou dévouement, — n'est pas une *pure négation du moi et de la vie personnelle :* c'est cette vie même portée jusqu'au sublime. » Lorsqu'on a accepté le risque, on a aussi accepté la mort possible. En toute loterie, il faut prendre les mauvais numéros comme les autres. « La nécessité du sacrifice, dans bien des cas, est un mauvais numéro ; on le tire pourtant, on le place sur son front, non sans quelque fierté, et on part. Le devoir à l'état aigu fait partie des événemens tragiques qui fondent sur la vie. » Celui qui voit venir la mort dans ces circonstances se sent pour ainsi dire lié à elle : tels sont le soldat, le marin, le médecin, tous ceux que lie une obligation professionnelle, tous les « captifs du devoir. »

On ne saurait méconnaître ce qu'il y a à la fois de neuf et de vrai dans cette analyse de l'amour du risque. Ce sentiment est une forme nouvelle de la fécondité et de la générosité qui, selon M. Guyau, sont inhérentes à la vie même dès que son intensité la porte à se répandre. » Ceci accordé, il faut bien convenir que ce dernier équivalent de la moralité est, par sa définition même, le plus aléatoire de tous. Sans doute, il y aura toujours quelque fascination exercée par une grande entreprise à laquelle se mêle un élément d'incertitude ; mais, M. Guyau nous l'a montré, la société à venir sera réfléchie, raisonneuse, surtout si l'esprit *positif* se répand de plus en plus ; or la réflexion, ici plus que jamais, se retournera contre l'instinct entreprenant.

Enfin, comment obtenir le dévoûment dans les cas où l'agent moral est placé non plus en face du simple risque, mais devant la *certitude* du sacrifice définitif? — « Il faudrait pour cela, dit M. Guyau, trouver quelque chose de plus précieux que la vie ; or, empiriquement, il n'y a rien de plus précieux ; cette chose-là n'a pas de commune mesure avec tout le reste ; le reste la suppose et lui emprunte sa valeur. » De là l'auteur conclut que, « dans certains cas extrêmes, — très rares d'ailleurs, — le problème moral n'a pas de solution rationnelle et *scientifique*. » Dans ces cas où la morale scientifique est impuissante, elle ne peut que « laisser toute spontanéité à l'individu (1). » La société se défendra comme elle

(1) *Esquisse d'une morale,* p. 218.

pourra contre les empiètemens individuels; l'individu, de son côté, dans certaines alternatives difficiles, agira selon sa nature plus ou moins égoïste ou altruiste. Toute action peut être considérée comme une équation à résoudre : il y a, dit M. Guyau, des équations qui sont insolubles ou qui comportent « plusieurs solutions singulières. » Ainsi M. Guyau, avec sa clairvoyance habituelle et sa parfaite sincérité, ne se fait aucune illusion sur ce qu'offrira toujours d'incomplet une morale exclusivement scientifique, qui ne peut être à ses yeux que la première moitié de toute morale future. L'antinomie des instincts désintéressés et de la réflexion égoïste, provisoirement reculée, reparaîtra toujours à la fin; et il est à craindre que les solutions « singulières » ne se généralisent, que les exceptions à la règle ne finissent par devenir la règle même. L'*Esquisse d'une morale* marque ainsi, par la rigueur et la hardiesse de ses déductions, jusqu'où peut aller et où s'arrête la science positive des mœurs.

Quelle est la conclusion générale qui ressort de l'examen auquel nous venons de soumettre les deux principales formes de la morale évolutionniste : doctrine du bonheur, soutenue par M. Spencer et par M. Barratt; doctrine de la vie, développée jusqu'au bout par M. Guyau, et dont se rapprochent les systèmes de miss Simcox, de MM. Leslie et Clifford? — C'est que la science positive des mœurs sera toujours à la vraie morale ce qu'est le polygone d'un nombre croissant de côtés au cercle qu'il ne peut remplir. Chimérique ou non, notre idée de la moralité emporte avec elle quelque chose de définitif, au moins *pour nous*, étant donnée notre constitution mentale. La vraie morale doit donc déterminer ce que nous devons faire non plus en vue d'autre chose (ce qui nous entraînerait à l'infini), mais pour soi-même, ou, si l'on veut, pour nous-mêmes tels que nous sommes normalement constitués; elle s'efforce, en un mot, de fixer l'objet dernier du vouloir, autant qu'il nous est possible de nous le représenter. Et ce n'est pas là une prétention de luxe, c'est une recherche de première nécessité. Nous sommes, en effet, engagés tout entiers dans les problèmes moraux; comment donc la morale pourrait-elle s'arrêter à moitié chemin? Jamais l'homme ne vouera sa vie et surtout ne la sacrifiera qu'à ce qu'il aura considéré comme l'idéal le plus définitif qu'il puisse atteindre, et la conception d'un tel idéal enveloppera toujours quelque opinion, raisonnée ou spontanée, dogmatique ou sceptique, sur l'homme, sur la société, sur l'univers, sur le principe et la fin de l'existence, sur la possibilité ou l'impossibilité du progrès, sur le pessimisme ou sur l'optimisme. Or la métaphysique est une tentative pour faire l'analyse la plus radicale et la synthèse la plus complète de la connaissance et de

l'existence. La morale de l'avenir devra donc être métaphysique en même temps que scientifique ; elle sera l'application à la conduite de la totalité des connaissances positives et de la totalité des connaissances ou spéculations métaphysiques : pour mouvoir l'homme entier, — dans ces alternatives solennelles et, comme disent les Allemands, *tragiques*, où l'homme n'agit plus sous l'impulsion machinale de l'instinct, mais dans le grand jour de la réflexion, — il faut mettre en jeu tous les ressorts intellectuels, sans compter tous les ressorts du sentiment. C'est donc avec raison qu'à l'adage vulgaire : « Vivre d'abord, ensuite philosopher, » on a répondu ici-même : « Une manière de vivre n'est qu'une manière de philosopher (1). »

Puisque, dans les transformations futures de l'idée morale, les appuis purement scientifiques ne seront jamais qu'auxiliaires, quels en seront les appuis essentiels ? C'est ce que nous aurons à rechercher quelque jour. Dès maintenant, nous pouvons conclure, contrairement à MM. Spencer, Leslie, Clifford, et en conformité avec les dernières conclusions de M. Guyau, que les soutiens métaphysiques de la moralité seront toujours nécessaires. Pour M. Guyau, ces soutiens métaphysiques ne sont eux-mêmes que des hypothèses; pour nous, ils sont quelque chose de plus. Quoi qu'il en soit, eux seuls pourront fournir la solution la plus rapprochée possible du grand problème qui s'impose à l'humanité réfléchie : légitimer par la réflexion même l'instinct moral, le droit, le dévouement, justifier ainsi la justice, sacrer rationnellement la charité, en plaçant sur son front un diadème qui soit pour la pensée une lumière. Seule, la métaphysique peut tenter de faire franchir à l'homme, par un acte de volonté réfléchie, le difficile passage du moi au non moi, de l'égoïsme au désintéressement. Pour cela, dit M. Guyau, il faudra toujours dépasser la pure expérience, spéculer sur le réel et sur l'idéal, ajouter aux faits positifs des conceptions métaphysiques sur la nature de l'homme et la valeur de la vie. « Les vibrations lumineuses de l'éther se transmettent de Sirius jusqu'à mon œil, voilà un *fait ;* mais faut-il ouvrir mon œil pour les recevoir ou faut-il le fermer? On ne peut pas à cet égard tirer une *loi* des vibrations mêmes de la lumière. » Pareillement, « ma conscience arrive à concevoir autrui, mais faut-il m'ouvrir tout entier à autrui, faut-il me fermer à moitié ? » C'est là un problème dont la solution dépendra de mes conceptions sur l'univers et sur mon rapport avec les autres êtres. « Il est des circonstances où la pratique a tout à coup besoin de la métaphysique : on ne peut plus vivre, ni surtout mourir sans elle. »

ALFRED FOUILLÉE.

(1) Voir l'étude de M. Brunetière sur M. Caro, dans la *Revue* du 1er avril.

SOUVENIRS DIPLOMATIQUES

LA RECONNAISSANCE DU SECOND EMPIRE PAR LES COURS DU NORD (1).

VIII. — LA DÉFECTION DES ÉTATS ALLEMANDS ET DE L'ANGLETERRE.

La situation des trois cours devenait embarrassante. L'empereur, en dépit de leurs conseils et de leurs réserves historiques, avait pris le titre de Napoléon III. D'après les lois rigides de la logique, elles auraient dû rompre avec un gouvernement qui tenait si peu compte de leurs protestations préventives, ne pas renouveler les lettres de créance de leurs envoyés et ne plus entretenir provisoirement, à Paris, que de simples chargés d'affaires. Mais leurs intérêts étaient trop divergens pour autoriser une détermination aussi grave. La guerre, et surtout une guerre de nationalité, après les cuisantes épreuves de 1848, leur inspirait de légitimes appréhensions; aussi passèrent-elles condamnation sur le fait accompli de la proclamation de l'empire, elles approuvèrent même les déclarations du nouveau souverain; mais, au lieu de lui faire oublier les piqûres faites à son amour-propre, par de l'empressement et de la bonne grâce, elles jugèrent à propos de se concerter à nouveau au sujet de son titre. Loin de fermer la blessure, elles l'envenimaient. Elles furent mal inspirées en retardant leurs décisions; Napoléon III

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 août et du 1er octobre.

avait le vent en poupe, il était porté par le courant de l'opinion, et tous les gouvernemens, hormis la Russie, l'Autriche et la Prusse, étaient prêts à le reconnaître.

Les princes allemands surtout étaient impatiens de reprendre avec lui leurs rapports officiels. Ils attachaient une grande importance à le faire sans l'intermédiaire de la diète germanique, afin de bien indiquer qu'ils entendaient exercer leurs droits souverains dans toute leur plénitude. M. de Bismarck se plaignait, non sans amertume, de leur attitude. Il trouvait scandaleux que des états minuscules, tels que Francfort et Nassau (1), méconnussent leur rôle en répondant, dès le lendemain, à la notification de l'empire, sans prendre conseil ni à Vienne ni à Berlin. « Leur conduite, écrivait-il, dénote un tel oubli de leur situation et de leurs devoirs, qu'il importe de leur en faire sentir sévèrement l'inconvenance. » Le ministre de Russie auprès de la diète, M. de Glinka, s'associait à son courroux. Ils morigénaient de compte à demi les délégués dont les gouvernemens s'étaient permis de faire agréer hâtivement leurs félicitations à Napoléon III sans daigner s'enquérir des convenances des deux grandes puissances allemandes alliées à la Russie. Les représentans de Wurtemberg et de Hesse, également pris à partie, justifiaient leurs souverains tant bien que mal; ils prétendaient que leurs manifestations se réduisaient à de simples témoignages de courtoisie, transformés, bien à tort, en actes politiques. — « Mon roi, disait l'envoyé wurtembergeois à Francfort, s'est borné à faire transmettre au ministre de France, par un de ses aides-de-camp, quelques mots de politesse : « Si vous voyez *par hasard* le duc de Guiche, lui a-t-il dit, ne lui laissez pas ignorer la satisfaction que me causent les nouvelles de France. » *Le Moniteur* disait, au contraire : « Le roi de Wurtemberg a envoyé son premier aide-de-camp, le lieutenant-général de Spitzenberg, féliciter le duc de Guiche, le ministre de France à Stuttgart, à l'occasion de l'avènement au trône de Sa Majesté Napoléon III. » *Le Moniteur* jouait le rôle de l'enfant terrible; il compromettait gratuitement les gou-

(1) Extraits du *Moniteur universel*, 10 décembre 1852 : — « M. Neubourg, le premier bourgmestre de Francfort, a annoncé au marquis de Tallenay que de nouvelles lettres de créance allaient être adressées à M. Rumpf, le représentant des villes libres à Paris. » — « Le prince de Wittgenstein a annoncé officiellement à M. de Tallenay la satisfaction avec laquelle son souverain, le duc de Nassau, avait accueilli la nouvelle de la proclamation de l'empire. » — « Le baron de Dalwigk, ministre des affaires étrangères du cabinet de Darmstadt, a annoncé officiellement au chargé d'affaires de France que le grand-duc de Hesse avait accueilli avec la plus vive satisfaction la nouvelle de la proclamation de l'empire, et que l'intention de Son Altesse Royale était de rétablir à Paris la légation du grand-duché, supprimée depuis plusieurs années. »

vernemens qui donnaient au nouvel empire des témoignages de sympathie. On sacrifie trop volontiers en France, pour satisfaire une opinion publique capricieuse, versatile, les intérêts de notre politique extérieure.

M. de Bismarck n'était pas dupe des justifications de la diplomatie des cours secondaires; il en concluait qu'à l'heure du danger il n'y aurait rien de bon à attendre des états confédérés. Il n'avait pas tort, car les intimidations prussiennes, loin d'impressionner les souverains allemands, produisaient un effet tout contraire à celui qu'on espérait à Berlin. Plus on récriminait contre leurs tendances, et plus ils redoublaient de prévenances pour nos ministres à Munich, Dresde, Hanovre, Darmstadt et Stuttgart.

D'autres surprises, plus déplaisantes, étaient réservées aux trois puissances. Toutes les cours d'Europe allaient successivement leur faire défection et méconnaître les principes de la sainte-alliance. Le roi des Deux-Siciles, — personne à coup sûr ne s'y attendait, — fut le premier à donner « ce scandaleux spectacle. » On jeta des cris d'indignation, dans les cercles aristocratiques de Berlin, lorsqu'on apprit que le marquis d'Antonini, son plénipotentiaire, s'était précipité aux Tuileries, « avec un révoltant empressement, » dès le lendemain de la proclamation de l'empire, pour remettre des lettres de créance rédigées à l'avance et en prévision de toutes les éventualités.

L'exemple était donné, la brèche était ouverte; tous les princes, grands et petits, même le roi Léopold, « l'avant-garde » de la coalition, comme les moutons de Panurge, devaient précipitamment, les uns après les autres, sauter le pas qu'il coûtait tant aux souverains du Nord de franchir, et bientôt l'empereur Nicolas, soucieux de ses déclarations, allait pouvoir dire, à l'instar du poète : « Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là. »

Lord Cowley suivit de près, au palais des Tuileries, le ministre napolitain; il remit le lendemain, 5 décembre, ses lettres de créance en grand apparat. L'Angleterre, elle aussi, avec une cynique désinvolture, faussait compagnie aux protestataires. Elle s'était montrée la plus inquiète, la plus amère; on avait spéculé sur son mauvais vouloir, en tenant la dragée haute au prince président, et elle capitulait! Je crois voir encore la stupéfaction peinte sur tous les visages à Berlin et entendre siffler les traits mordans décochés contre la perfide Albion à l'arrivée de la dépêche annonçant que la reine Victoria avait reconnu Napoléon III, sans réserves.

M. de Prokesch fulmina contre la duplicité des ministres britanniques les plus accablans reproches. Il prétendait que, suivant leur habitude, ils avaient joué, mystifié tout le monde, qu'ils

s'étaient déshonorés en se jetant, sans vergogne, dans les bras de Louis-Napoléon, dénoncé par eux à l'Europe, la veille encore, comme une menace pour la paix. Il s'indignait d'une évolution que rien n'autorisait à prévoir, car le 9 novembre, disait-il, en précisant les dates, le gouvernement anglais avait appelé l'attention des trois puissances, en termes alarmans, dans un volumineux mémorandum (1), sur la transformation qui se préparait en France ; il avait fait ressortir le danger pour l'Europe de procéder à la reconnaissance de l'empire sans se prémunir contre ses desseins par de solides garanties ; et, protestant contre l'appellation de Napoléon III, il avait invité les cours du Nord, dans une note « violente et fulminante » jointe au mémorandum, à envoyer à leurs plénipotentiaires à Londres des instructions pour lui permettre de se concerter avec eux sur les mesures à prendre.

M. de Prokesch ajoutait que, sur l'invitation de lord Bloomfield, il avait demandé des ordres à son ministre, mais que le comte de Buol lui avait répondu : « Dites ce que vous voudrez, mais je ne veux pas de conférence à Londres (2). » C'est à une blessure d'amour-propre que le ministre autrichien attribuait la trahison des Anglais. « Si nous étions allés à Londres, disait-il, ils ne nous eussent pas abandonnés ! »

La défection de l'Angleterre, quelle qu'en fût la cause, n'en jetait pas moins le désarroi dans le camp d'Agramant. Les malins prétendaient que l'empereur Napoléon avait payé sa volte-face par des arrangemens commerciaux et par la subordination de sa politique à celle du cabinet anglais dans les affaires d'Orient. « N'en croyez rien, disait le ministre de Russie en haussant les épaules, c'est la peur seule qui a provoqué sa conversion. » Il est de fait que l'Angleterre, qui cède parfois à d'inexplicables paniques, redoutait une descente sur ses côtes. Le roi Léopold leur mettait martel en tête, il jouait, dans les coulisses, le rôle du berger de la fable ; il se plaisait à crier « au loup ! » il ne cessait de dénoncer les convoitises de Louis-Napoléon à tous les cabinets, et surtout à celui de la reine ; il lui prêtait l'intention d'envahir la Belgique et de venger Sainte-Hélène sur le sol britannique. « La reine s'inquiète fort de la défense nationale, écrivait lord Malmesbury, les craintes de guerre sont universelles. Cette panique est entretenue par le roi Léopold, qui m'en parle sou-

(1) *Journal de lord Malmesbury.* — « Lord Derby a écrit un mémorandum très étudié sur la question du titre. La reine en est satisfaite. »

(2) Les rapports de l'Angleterre et de l'Autriche étaient à cette époque fort tendus ; le cabinet de Vienne ne pardonnait pas à lord Palmerston ses menées révolutionnaires en Italie et en Hongrie ; le général de Haynau avait été lapidé à Londres.

vent et ne veut pas admettre que Louis-Napoléon ait à cœur de consolider sa puissance par une attitude pacifique. » — « Tout le monde, écrivait-il à nouveau, quelques jours après, est fermement convaincu que Louis-Napoléon tentera, sous peu, une démonstration contre l'Angleterre. Les appréhensions sont universelles; je l'entends dire de tous côtés, par lord Brougham et ses amis, *par les gens les plus autorisés à se croire bons prophètes*. Cette terreur générale est fondée sur un pressentiment, car personne ne peut donner des motifs sérieux aux intentions secrètes prêtées au prince. Je suis le seul à n'y pas croire, et voici mes argumens. Il n'a aucune antipathie naturelle contre les Anglais; depuis que je le connais, il a toujours aimé leur société et a adopté leurs usages. Il m'a toujours dit que la grande faute de son oncle avait été son inimitié contre l'Angleterre. Je ne l'ai jamais surpris à songer à une revanche de Sainte-Hélène. Depuis qu'il est au pouvoir, il n'a pas cessé de nous montrer des sentimens amicaux. Si un consul nous est hostile, il le blâme; si nous avons besoin de son assistance en Égypte et à Cuba, il nous la donne; il évite tout sujet de discussion. De même pour les tarifs de douane; si Disraeli était prêt, nous pourrions presque avoir le libre échange avec la France. »

Cependant lord Malmesbury, tout en se portant garant, en quelque sorte, des bons sentimens du prince pour l'Angleterre, n'allait pas jusqu'à croire qu'il était dégagé de toute arrière-pensée ambitieuse. « Il nourrit certainement, disait-il, le projet d'une nouvelle distribution territoriale de l'Europe, et il est essentiel de lui donner à entendre, avec toute la courtoisie possible, que les grandes puissances regardent les arrangemens de 1815 comme définitifs. » Le ministre anglais exposait ses appréhensions à notre envoyé en termes modérés, sympathiques; il reproduisait familièrement, sans avoir l'air de se les approprier, les argumens qui couraient les chancelleries, et que parfois on nous opposait d'un ton protecteur.

Le comte Walewski ne se laissait pas émouvoir; il le prenait même de haut lorsqu'il le jugeait nécessaire. Il avait l'orgueil de ses origines; bien qu'irrégulières, elles n'étaient pas de celles qu'on répudie. Il avait aussi de ses fonctions une haute idée : il se préoccupait moins de la conservation de son poste que de la dignité de son pays. Sa parole était écoutée, parce qu'on la savait autorisée et qu'on la tenait pour sincère ; au dire de lord Clarendon, jamais on ne l'avait supris altérant la vérité. C'était bien le diplomate qu'il fallait pour impressionner les ministres anglais, les détacher des cours du Nord et assurer à l'empereur le premier et le plus important succès de son règne. — Notre envoyé connaissait bien son terrain; il savait que l'Angleterre avait la terreur de la guerre,

et que la simple annonce de son départ de Londres suffirait pour provoquer la chute du cabinet : lord Palmerston, qui s'agitait dans les coulisses pour être premier, était d'ailleurs dans son jeu. Aussi pouvait-il, sans rien compromettre, tenir tête énergiquement au mauvais vouloir de lord Derby, trop accessible aux préventions du prince Albert, aux jérémiades du roi Léopold et surtout aux cajoleries de M. de Brünnow. La tactique de la Russie était transparente : elle cherchait à entraîner imperceptiblement l'Angleterre dans des arrangemens éventuels, qui, à un moment donné, la feraient entrer malgré elle, avec les cours alliées, dans la voie des protestations. Son représentant s'appliquait à lui inspirer des craintes sur nos projets, à lui faire comprendre que la reconnaissance d'un second empire n'impliquait pas seulement une question de fait, mais qu'elle serait une inconséquence, une rétractation de la politique passée ; que les puissances auraient l'air de faire amende honorable, de méconnaître ce qu'elles avaient consacré en 1814 et en 1815, et que, pour l'Angleterre surtout, qui n'avait jamais voulu reconnaître Napoléon Ier, l'inconséquence serait flagrante.

M. de Brünnow recourait à des argumens spécieux ; sa logique était boiteuse. Napoléon II, assurément, n'avait pas régné sur la France, mais il n'existait pas moins historiquement, car son père avait deux fois abdiqué en sa faveur, et il avait été proclamé par les chambres françaises. L'Europe s'était bien plus gravement déjugée en acceptant Louis XVIII. N'avait-il pas daté son règne de la mort de Louis XVI et considéré comme non avenu tout ce qui s'était passé entre 1793 et 1814 ? Ne s'était-il pas déclaré le successeur de Louis XVII, bien que le nom de ce dernier n'eût figuré dans aucun acte ?

« J'espère que l'Angleterre n'ergotera pas et qu'elle ne se laissera pas prendre à de dangereuses amorces, disait le comte Walewski à lord Malmesbury ; il importe qu'elle n'entre dans aucune entente avec les autres puissances. » — « Mais il faut bien, répondait le ministre, que les gouvernemens causent entre eux de ce qui va se faire en France. » — « Causer, oui, répliquait le comte Walewski, mais se concerter, agir, — non ; le jour où nous saurons que vous vous êtes placé, avec les trois puissances, sur un même terrain, il faudra vous attendre à l'altération de nos rapports, quelque conciliantes que soient vos explications. »

Son langage avec lord Derby était encore plus explicite : « L'Autriche, la Prusse et la Russie, lui disait-il, y réfléchiront à deux fois avant de prendre une attitude défiante. La défiance engendre la froideur, et de la froideur à la guerre, il n'y a qu'un pas. » Et il insinuait, pour atténuer l'effet de sa menace : « L'avenir de nos relations dépendra entièrement des décisions que vous allez prendre. Il n'y

a pas de milieu : ou nous sortirons de la crise plus intimes que jamais, ou nous en sortirons brouillés. » — « Je préfère de beaucoup votre première hypothèse, » répliqua chaleureusement lord Derby. Son vœu devait se réaliser bientôt, moins par son fait que par la force des circonstances.

En face d'une attitude aussi décidée, le cabinet anglais, qui ne se souciait pas de la guerre, ne pouvait hésiter. Il comprit qu'en faisant un pas de plus dans la voie où les cours du Nord s'efforçaient de l'entraîner, il aurait à compter avec l'opinion publique, et qu'elle ne lui pardonnerait pas d'avoir sacrifié à des questions archaïques les rapports des deux pays. Mais pour n'avoir pas l'air de céder sous notre pression et aussi pour justifier sa défection aux yeux des trois puissances, il fit dépendre la reconnaissance de garanties écrites. Il voulait se mettre en règle avec son parlement et pouvoir lui démontrer qu'il s'était prémuni contre les complications que tout le monde appréhendait. Ses prétentions n'avaient rien qui pût porter atteinte à notre dignité. S'il répugnait à l'empereur de s'engager avec les gouvernemens qui s'étaient coalisés pour l'humilier, il ne lui en coûtait pas de tranquilliser l'Angleterre libre de ses résolutions. Il était au contraire de bonne politique de la soustraire au plus vite, par une satisfaction donnée à son amour-propre, aux sollicitations dont elle était l'objet. Aussi M. Drouyn de Lhuys fut-il autorisé à affirmer à lord Cowley « que l'empereur ne modifierait pas son attitude ; qu'il reconnaîtrait et approuverait tout ce que le président de la république avait reconnu et approuvé depuis quatre années ; que la même main, la même pensée, continueraient à régler les destinées de la France ; que, jaloux de ses droits, il respecterait également ceux des autres, et attacherait le plus grand prix à contribuer pour sa part au maintien de la paix. »

Lord Cowley résuma ces déclarations dans une dépêche que M. Drouyn de Lhuys lui renvoya avec une note, certifiant qu'elle reproduisait fidèlement les assurances qu'il lui avait fournies.

C'était le billet de La Châtre ! Si après une pareille garantie l'empereur s'était emparé de la Belgique, comme on le redoutait, ou avait tenté un débarquement sur le sol britannique, il n'eût certes pas failli à la foi jurée. Il fallait que les Anglais fussent bien inquiets et bien désireux d'être rassurés à tout prix, pour se contenter de si peu. L'empereur prit-il d'autres engagemens plus solennels et plus explicites ? Il est permis d'en douter. Lord Malmesbury ne se serait pas fait faute d'en informer la reine dans le message qu'il lui adressa le 2 décembre pour lui faire connaître les résolutions arrêtées en conseil. « Lord Cowley, écrivait-il, ayant obtenu de M. Drouyn de Lhuys une confirmation écrite et officielle des explications qu'il nous a données, les ministres ont décidé qu'on

reconnaîtrait, sans aucune restriction, le nouvel empire et l'empereur. Les grandes puissances paraissent résolues à ne pas reconnaître le numéro; elles en font une question personnelle. »

IX. — LA RÉPONSE DE LA RUSSIE A LA NOTIFICATION DE L'EMPIRE.

La brusque évolution de l'Angleterre et l'empressement de tous les gouvernemens secondaires à reconnaître, sans réticences, le nouvel état des choses en France, avaient vivement impressionné les trois puissances. N'était-ce pas la désapprobation de leur attitude? Elles se sentaient atteintes dans leur autorité et leur prestige en voyant les petits états si peu disposés à épouser leurs préventions et à suivre leur exemple. A Berlin et à Vienne, bien des symptômes dénotaient qu'on avait conscience de la faute commise, et qu'on regrettait d'avoir entrepris une campagne peu glorieuse, sans issue; on se renvoyait la balle, comme il arrive toujours en cas d'insuccès. M. de Manteuffel affirmait que les sentimens de la cour de Prusse étaient les moins hostiles, et que, s'il dépendait d'elle, déjà l'empire serait reconnu; cela ne cadrait pas avec ce qui nous était revenu de Pétersbourg. L'empereur Nicolas, peu enclin à la dissimulation, n'avait-il pas confié au général de Castelbajac qu'à Berlin il avait rencontré les plus sérieux obstacles?

Le cabinet de Pétersbourg dédaignait les subterfuges; il ne fit aucun effort pour dissimuler sa mauvaise humeur. Il avait conseillé au prince-président, en s'inspirant peut-être des idées qu'Alexandre Ier développait jadis à M. de Vitrolles, de ne pas changer la forme de son gouvernement, de se contenter d'une dignité viagère, et on lui notifiait, au mépris des traités de Vienne, sans tenir compte de ses observations, le rétablissement d'un empire héréditaire! Il se sentait froissé dans son amour-propre et dans sa politique. Aussi M. de Nesselrode fit-il un froid accueil au général de Castelbajac : « Vous venez me notifier, lui dit-il, le décès de la république, je vous en fais mon compliment; » et ce fut tout. Il se garda de protester des bons sentimens de son maître, de son désir d'entretenir avec le nouvel empereur des relations confiantes et cordiales. Il récrimina plutôt, en faisant allusion à une lettre de l'empereur Nicolas au prince, remise à M. de Kisselef, lors de son départ pour Paris, et dont la réponse était restée en souffrance. Il s'en étonnait d'autant plus qu'elle était conçue, disait-il, dans l'esprit le plus gracieux. Le message en effet était parti depuis plus de quinze jours, mais il était arrivé à sa destination le 30 novembre seulement, dans un mauvais moment, la veille de la proclamation de l'empire, et l'au-

guste correspondant, au lieu de féliciter Louis-Napoléon, lui annonçait que son titre serait contesté. S'engager, avant que ce point délicat fût réglé, dans une correspondance intime, n'était-ce pas risquer d'en altérer le caractère, d'en compromettre le premier avantage, en y laissant pénétrer un débat plein d'inconvéniens et de dangers? — C'est à regret et par ce seul motif, alléguait notre ministre, que l'empereur, résistant à l'inspiration de son cœur pour obéir aux conseils de sa raison, avait cru devoir ajourner sa réponse à une lettre adressée, d'ailleurs, au président de la république. « Le chancelier, écrivait M. de Castelbajac, m'a écouté d'un air embarrassé et triste, qui m'autorise à craindre que les choses ne seront pas réglées à notre gré. »

Les explications du ministre de France, bien que plausibles, n'étaient pas, en effet, de nature à calmer les susceptibilités d'un souverain qui n'admettait ni retards ni résistances. Le tsar donna libre cours à son mécontentement dans la réponse de son cabinet à la notification du gouvernement français.

« En reconnaissant dans l'empire en France le nouveau souverain qui vient de s'y installer, disait avec humeur M. de Nesselrode, dans une forme incisive, disgracieuse, mon auguste maître ne saurait pourtant pas ne pas articuler une réserve à l'égard du chiffre dynastique adopté par ce souverain. Le nom seul de Napoléon III soulève une question d'histoire et de principe sur laquelle la France et l'Europe ne sauraient être d'accord. Les puissances européennes n'ayant à aucune époque reconnu de droit ni de fait Napoléon II, elles ne sauraient aujourd'hui le faire implicitement sans se démentir elles-mêmes; aussi voudrez-vous bien déclarer à votre gouvernement que, sans méconnaître la souveraineté personnelle de Sa Majesté l'empereur des Français, il nous sera impossible de lui donner dans nos actes la dénomination de Napoléon III.

« Il dépend du gouvernement français de ne pas insister sur ce point plus que nous n'insistons nous-mêmes. Nous n'avons pas la prétention de lui faire adopter chez lui notre point de vue historique; qu'à son tour il n'ait pas celle de nous imposer chez nous le sien. Dans le passé, comme au futur, la question d'histoire et d'hérédité nous paraît surérogatoire. Au temps seul il appartiendra de la décider. Ne voulant ni désavouer leur passé, ni engager leur avenir dans une époque soumise à tant de vicissitudes, les puissances s'en tiennent au présent, et c'est parce qu'elles peuvent y trouver des garanties satisfaisantes qu'elles l'acceptent franchement, pleines de confiance dans la sagesse et la modération du prince à qui sont commises depuis quatre ans les destinées de la France. »

L'empereur Nicolas cédait à la passion. Froissé du silence de Louis-Napoléon et de son obstination à méconnaître ses conseils, il lui notifiait, en termes secs et hautains, qu'il ne serait jamais pour lui qu'un souverain de rencontre.

Le marquis de Castelbajac, après toutes les déclarations sympathiques qu'il avait recueillies et religieusement transmises à Paris, ne s'attendait pas à un tel dénoûment. Il courut au ministère des affaires étrangères, avec l'espoir d'en rapporter des commentaires adoucissans; mais M. de Nesselrode, pris d'un subit accès de goutte, ne recevait pas. Le général comprit qu'il était mis en quarantaine. Les maladies diplomatiques sont capricieuses et contagieuses. Le ministre de France fut pris à son tour, en rentrant, de violentes douleurs rhumatismales; il dut comme le chancelier condamner sa porte.

X. — FRANÇOIS-JOSEPH A LA COUR DE BERLIN.

La cour de Potsdam était en liesse dans la première quinzaine du mois de décembre 1852; elle attendait la visite de François-Joseph, le neveu de la reine Élisabeth. C'était un événement, car jamais un empereur d'Autriche n'avait mis les pieds à Berlin. Frédéric II s'était rencontré avec Joseph II à Neisse, en Silésie, mais aucune autre occasion ne s'était offerte depuis aux souverains des deux pays de se concerter sur le territoire prussien.

Les entrevues tiennent rarement ce qu'elles promettent; elles frappent momentanément les imaginations, elles mettent l'opinion en éveil, elles agitent les chancelleries; mais lorsque les distributions de décorations et de tabatières qu'elles provoquent sont faites, lorsque les derniers lampions sont éteints, les choses reprennent leur cours normal; l'Europe s'aperçoit qu'elle a trop auguré, en bien ou en mal, de l'événement qui un instant l'a tenue en suspens. Les souverains ont passé des revues, ils ont endossé les uniformes des régimens dont ils sont les titulaires; ils se sont embrassés devant leurs courtisans; les conseillers qui les ont accompagnés ont échangé des idées, et parfois même des protocoles, mais les intérêts permanens des cabinets, les passions des peuples n'ont pas changé, et c'est tout au plus si un *modus vivendi*, qui ne modifie pas le fond des choses, est sorti de ces décevantes conférences. Napoléon III, pour se tirer d'embarras et remettre à flot sa politique si souvent désemparée, proposait des congrès; aujourd'hui, pour apaiser les ressentimens et conjurer les coalitions, les gouvernemens mettent en jeu les sentimens de famille. Leurs ministres se font modestes, désintéressés, après s'être montrés hautains, discour-

tois ; ils s'efforcent de faire oublier les mauvais procédés. On dissimule les noirs desseins inconsidérément découverts sous l'empire de la passion, on rappelle les confraternités d'armes des temps passés, on évoque surtout le spectre rouge pour s'en faire un irrésistible argument.

C'est aux liens de la parenté, aux souvenirs des vieilles guerres de l'indépendance, que le parti autrichien à la cour de Prusse, la reine en tête, avait fait appel à Vienne, dans l'automne de 1852, pour décider François-Joseph à faire une visite à son oncle. Sa présence devait effacer Olmütz, être le gage d'une intime réconciliation en face du second empire, qui s'annonçait menaçant ; elle devait résoudre le problème germanique, rétablir l'entente au sein de la confédération, et du même coup servir d'avertissement à la France.

Si le prince de Schwartzenberg, à ce moment, avait dirigé la politique autrichienne, son maître ne se serait pas laissé prendre à ces trompeuses amorces. Il n'eût pas tendu la main à la Prusse pour la relever du profond discrédit que, par ses fautes, elle avait, depuis 1848, encouru en Allemagne ; il n'eût pas sacrifié au dualisme les petites cours germaniques, ni conseillé aux cabinets de Munich et de Stuttgart de se prêter au renouvellement du Zollverein qu'ils avaient dénoncé. Au lieu de s'associer à une politique rivale, il se serait dégagé des préjugés dynastiques, des rengaines de la sainte-alliance, que M. de Bismarck, mieux inspiré, bientôt devait jeter aux orties. Il ne se serait pas montré hostile à la France, il n'eût pas marchandé ses conditions d'existence au souverain acclamé par huit millions de suffrages. Le prince de Schwartzenberg, prématurément enlevé à son pays, au commencement de 1852, était un homme d'état réaliste, il se proposait d'étonner le monde par son ingratitude. L'avènement du second empire ne l'effrayait pas, il était tout prêt à lier partie avec lui ; il voulait l'avoir dans son jeu, pour l'empêcher de s'engager dans la politique des nationalités. Que n'a-t-il vécu !

L'entrevue de Berlin, qui, dans la pensée du comte de Buol, devait prémunir l'Autriche contre des dangers éventuels, se retourna contre elle. Elle causa une ineffaçable irritation à Paris, stupéfia les princes de la confédération germanique, et elle permit à la Prusse, moralement relevée des humiliantes stipulations d'Olmütz, de reprendre ses desseins en Allemagne. Elle fut la genèse de Sadowa.

L'empereur François fut choyé, fêté, encensé ; on rendit hommage à sa bonne grâce, à son esprit chevaleresque ; il semblait que les liens entre les deux cours seraient désormais indestructibles. L'histoire ne se lasse pas de montrer l'inanité de ces démonstrations.

Le roi était allé recevoir son neveu à Jüterbock, où nos armes avaient subi, en 1813, un grave échec. Il aimait les souvenirs historiques, surtout ceux qui rappelaient les défaites de la France : dans cette même pensée, il fit défiler ses soldats, en l'honneur de son hôte, devant la statue de Blücher; il tenait à évoquer Waterloo au moment où un Bonaparte remontait sur le trône de France; c'était de l'à-propos. Au banquet, il porta un toast vibrant à son neveu, et l'embrassa avec effusion en le pressant contre son cœur.

L'empereur François-Joseph se laissa prendre à ces chaleureuses manifestations. Il crut l'alliance indissolublement scellée. « Nos deux armées, disait-il, dans les jours d'épreuves, combattront l'une à côté de l'autre, mais jamais l'une contre l'autre. » Il n'était pas prophète. — Il s'aperçut du reste, en serrant de près son oncle, que celui-ci était peu disposé à concilier ses actes avec ses protestations. Il obtint pour toute réponse, lorsqu'il lui demanda, en vue des dangers qu'il redoutait, l'assistance de son armée : « J'aurai moi-même besoin de toutes mes forces; on a voulu faire de nous une grande puissance, mais vraiment, ajoutait-il en se faisant petit, on ne nous a pas mis en état de soutenir notre rang. »

Le rôle du ministre de France, au milieu de ces fêtes, dont la pensée ne pouvait lui échapper, ne laissait pas d'être embarrassant. S'il était difficile de se soustraire aux invitations, il n'était pas moins délicat de les accepter. Le jour même de l'arrivée de l'empereur d'Autriche, on célébrait à la légation de Russie la fête de l'empereur Nicolas. Devions-nous répondre à l'appel de M. de Budberg? M. de Varenne était d'autant plus embarrassé, qu'il venait de recevoir en clair, par la poste, une dépêche fort raide sur les retards des cours septentrionales à reconnaître l'empire.

M. de Varenne demanda des instructions. « Vous ne devez pas paraître avec le corps diplomatique, répondit M. Drouyn de Lhuys, aux réceptions officielles qui pourraient avoir lieu durant le séjour de l'empereur d'Autriche à Berlin. » — La conduite de notre ministre était toute tracée. Aussi, lorsque le lendemain il fut invité, avec son personnel, à une représentation de gala en l'honneur de sa majesté autrichienne, s'empressa-t-il de renvoyer les huit cartes que M. de Manteuffel mettait à sa disposition. Il le fit en termes concis, mais courtois, sans motiver son refus (1). C'était un avertissement, presque une leçon. La diplomatie française à Berlin, à l'encontre de notre

(1) Berlin, 19 décembre 1852. — « Je suis très touché des bontés du roi, et j'espère que Votre Excellence voudra bien ne pas le laisser ignorer à Sa Majesté; mais je ne pourrai malheureusement pas profiter des billets qui m'ont été adressés pour la représentation de ce soir, et j'ai l'honneur de vous les renvoyer avec l'expression de tous mes regrets. »

mission à Pétersbourg, se mettait *volontairement* en quarantaine; elle entendait se renfermer dans une froide réserve tant que son gouvernement ne serait pas dignement reconnu. La France, avec la meilleure volonté du monde, ne pouvait pas interpréter dans un sens amical la présence de l'empereur d'Autriche à la cour de Prusse dans un moment où les trois cabinets du Nord lui témoignaient, par leurs objections et leurs retards, un mauvais vouloir manifeste.

L'abstention de la légation aux fêtes que Frédéric-Guillaume donnait à son hôte fut vivement commentée. La petite diplomatie, toujours avide de commérages, grossit l'incident: les uns y voyaient l'indice de projets agressifs; d'autres prétendaient que M. de Varenne avait, en violation de ses instructions, renvoyé les billets; qu'il l'avait fait grossièrement, sans un mot d'écrit; ils en concluaient qu'il avait manqué de respect au roi, et que sa conduite était celle d'un malappris.

M. de Varenne laissa libre cours à ces commentaires; ils lui prouvaient que sa démonstration avait porté coup. L'important pour lui était de savoir que le gouvernement prussien avait tiré de l'incident une salutaire moralité.

M. de Manteuffel, impressionné par notre attitude, devenait nerveux; il aurait voulu se mettre au plus vite en règle avec la France, et les réponses qu'il attendait de Pétersbourg n'arrivaient pas; il récriminait contre l'obstination de l'empereur Nicolas, et se donnait le mérite de la sagesse et de la modération. Il trouvait subitement que, du moment qu'on acceptait l'empire, on aurait dû le reconnaître sans retards et sans restrictions. Il avouait, toutefois, que le roi et le prince de Prusse n'étaient pas précisément dans ces idées, mais il ajoutait qu'il espérait les convertir et les soustraire à l'influence fâcheuse de l'Autriche. Comment savoir au juste lequel des trois gouvernemens était pour la France le plus malveillant! ils se chargeaient réciproquement. Au fond, leurs préventions étaient les mêmes: ils ne pouvaient se persuader qu'un successeur de Napoléon ne fût pas un empereur guerrier, impatient de prendre la revanche de Waterloo.

Les cours du Nord voulaient bien reconnaître l'empereur, mais il leur répugnait de le traiter d'égal à égal et de l'appeler « frère. » Et cependant elles n'ignoraient pas que leurs représentans ne seraient pas reçus aux Tuileries si leurs lettres n'étaient pas strictement conformes aux usages consacrés entre souverains. M. Drouyn de Lhuys leur avait fait savoir par ses agens « que l'empereur se devait et devait à tous les souverains qui lui avaient donné, sans hésitation, le titre de frère, de n'admettre à cet égard aucune exception. » M. de Manteuffel et le comte de Buol s'étaient, du reste, sur ce

point délicat, réservé la liberté de leurs déterminations, mais leurs ministres à Paris avaient ordre d'agir de concert et de ne présenter leurs lettres de créance qu'avec la certitude que celles de l'envoyé russe ne seraient pas refusées. C'était une concession à l'empereur Nicolas, qui persistait à ne pas vouloir appeler Napoléon III « mon frère. » Tout allait donc dépendre de l'accueil qui serait fait à M. de Kisselef, et aussi de la fidélité de la Prusse et de l'Autriche à leurs engagemens avec le cabinet de Pétersbourg. « Nous ferons les choses complètement, nous disait le ministre prussien; nous mettrons le mot « frère » dans les lettres du comte de Hatzfeld. » Il nous laissait même entendre que, si les lettres de l'empereur Nicolas étaient refusées, la Prusse, au besoin, passerait outre. Il prétendait, néanmoins, que la chose n'irait pas toute seule, qu'il aurait à combattre les déclamations et les représentations passionnées des entours du roi; pour justifier les hésitations de sa cour, il allait jusqu'à insinuer que les Russes, après avoir réussi à brouiller l'Autriche avec la France, faisaient des efforts désespérés pour compromettre également la Prusse.

Ces assertions étaient peu fondées, car le général de Castelbajac écrivait à M. Thouvenel : « Malgré toutes les assurances de Hatzfeld et de Hübner, soyez sûr que les bonnes dispositions de la Prusse et de l'Autriche ne sont que le résultat de la peur. Je ne dis pas qu'elles n'aient pas trouvé à Pétersbourg un bon terrain, mais l'initiative des protestations est venue d'elles. M. de Nesselrode a résisté jusqu'au dernier moment à leurs instances; il n'a été ardent et constamment contraire que pour le chiffre III, et cela s'explique par la faiblesse qu'ont les hommes, en général, pour leurs œuvres; le chancelier, il ne faut pas l'oublier, est le seul diplomate encore debout de tous ceux qui ont pris part au congrès de Vienne. »

Le comte de Nesselrode, du reste, semblait pressentir que le cabinet autrichien et celui de Berlin, à la dernière heure, lui fausseraient compagnie, car, aussitôt les lettres de M. de Kisselef expédiées, il tendait la main au général de Castelbajac et le relevait de sa quarantaine. Il lui écrivait un billet charmant pour lui demander des nouvelles de sa santé et pour l'informer qu'il était sur pied, prêt à le recevoir. « J'apprends avec infiniment de satisfaction votre rétablissement, répondait le général, et je suis heureux de vous apprendre que je suis moi-même suffisamment rétabli pour aller vous voir. »

Le 28 décembre, le roi Frédéric-Guillaume signait les lettres de M. de Hatzfeld; elles étaient, contrairement à l'attente du cabinet de Pétersbourg, rédigées dans la forme accoutumée. Celles de la

Russie avaient fait escale en route; on les avait communiquées à Vienne et à Berlin avant de les expédier à Paris. L'empereur Nicolas jouait cartes sur table. Il n'avait pas de secrets pour ses alliés, qui l'abandonnaient sous main.

XI. — LA RÉCEPTION DES TROIS ENVOYÉS DU NORD AUX TUILERIES.

On touchait au dénoûment. Le 2 janvier, les trois envoyés se présentèrent successivement chez M. Drouyn de Lhuys. Ils venaient lui soumettre, suivant l'usage, la copie figurée des lettres qui devaient les accréditer auprès de la personne de l'empereur. Ils lui donnèrent aussi lecture d'une dépêche qui leur était personnellement adressée, et dans laquelle leurs cabinets se livraient, à propos du sénatus-consulte et du plébiscite du 7 novembre, à une discussion historique. La dépêche se bornait à constater que le rétablissement de l'empire et les conditions dans lesquelles il s'était opéré étaient des événemens d'ordre intérieur particuliers à la France et n'engageant qu'elle seule. — C'est à l'émission de cette doctrine, n'ayant rien de contraire à celle professée par nous-mêmes à l'égard des puissances étrangères, que se réduisaient leurs protestations. La montagne accouchait d'une souris, après un long et douloureux enfantement.

On se demandait, non sans inquiétude, dans toutes les capitales, ce que ferait l'empereur Napoléon. Accepterait-il, ou refuserait-il les lettres de créance de l'empereur Nicolas, conçues, disait-on, dans des termes d'estime et d'affection, mais ne contenant pas l'appellation de *frère* consacrée dans les rapports officiels entre têtes couronnées.

M. Drouyn de Lhuys, sans engager les décisions de son souverain, s'expliqua à cœur ouvert, en termes trop vifs peut-être, avec M. de Kisselef, qui attribuait l'omission à la différence des principes servant de base aux deux gouvernemens; « la Russie, disait-il, ne demande pas à la France plus qu'elle ne lui donne. » — « Vous ne réclamez pas, dites-vous, de l'empereur des Français, plus que votre souverain lui donne, et vous appelez cela de la réciprocité, répondit le ministre; mais c'est là une erreur manifeste. En quoi consiste la réciprocité? Dans l'accord réciproque. Dès que cet accord n'existe pas, il n'y a, d'une part, qu'un acte individuel, et, de l'autre, des représailles. Ce n'est point alors la loi de la réciprocité, c'est celle du talion qui règle les rapports. La loi qui règle le cas actuel, c'est l'usage, et l'usage prescrit aux souverains de se traiter en frères. Ne pas se conformer à cette prescription, c'est manquer à la règle établie. Quels sont les interprètes naturels des traditions? Ce

sont les plus anciennes cours de l'Europe. Or, permettez-moi de vous le dire, celle de Saint-Pétersbourg est bien jeune encore pour aspirer à être, en cette question, une autorité prépondérante. Cette remarque ne peut vous blesser; elle prouve qu'en peu de temps, votre dynastie a su faire de grandes choses. Mais lorsque les maisons de Bourbon, d'Autriche, de Saxe, accueillent spontanément comme un frère le souverain de la France, comment la Russie éprouve-t-elle des scrupules et soulève-t-elle des questions de paléographie? Seule de toutes les puissances européennes, elle se met donc en dehors de la règle. Elle s'isole dans une occasion où tous les gouvernemens se réunissent pour resserrer entre eux les liens de bonne intelligence (1). »

La réplique était mordante, impolitique. M. Drouyn avait le tempérament sanguin; il ne savait pas toujours contenir l'expression de sa pensée. L'empereur avait lieu d'être plus ulcéré que son conseiller de la blessure faite à son amour-propre, mais il sut garder son sang-froid et rester maître de sa parole.

Le 5 janvier, il reçut l'envoyé de Russie avec une grande solennité. Il prit de ses mains la lettre du tsar, mais au lieu de la passer intacte à son ministre des affaires étrangères, suivant l'usage, car i connaissait son contenu par la copie figurée, il en rompit le cachet. Il la déploya lentement et, après l'avoir parcourue attentivement, il pria M. de Kisselef, de sa voix la plus caressante, de remercier chaleureusement sa majesté impériale de sa bienveillance et surtout du mot : « mon bon ami, » dont elle s'était servie, « car, disait-il, si l'on subit ses frères, on choisit ses amis. »

Un attaché de la légation impériale, M. de Meyendorf, qui assistait à l'audience, m'a raconté un jour que M. de Kisselef, en descendant les escaliers des Tuileries, s'arrêta tout à coup et lui dit en le regardant d'un air troublé, comme un homme aux regrets d'avoir servi d'instrument à une faute : « Décidément, c'est quelqu'un! »

« L'empereur, écrivait M. Drouyn de Lhuys à ses agens, pour expliquer l'acceptation des lettres russes, a pensé que les sentimens personnels de l'empereur Nicolas, dont les lettres de créance du comte Kisselef font foi, et qu'il lui avait exprimés notamment à la veille de son avènement, dans une lettre du caractère le plus intime et le plus amical, lui permettaient de ne pas attacher trop d'importance à une *omission de protocole.* » C'était clore une laborieuse et dramatique négociation par un jeu de mots.

L'Autriche et la Prusse étaient délivrées d'un grave souci. L'ac-

(1) *Les Quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys,* par le comte Bernard d'Harcourt, ancien ambassadeur.

ceptation des lettres russes les sortaient d'une fâcheuse alternative. Si elles avaient dû passer outre, comme on nous le laissait entrevoir, elles eussent manqué à leurs promesses et se seraient brouillées avec l'empereur Nicolas; si, au contraire, fidèles à l'entente, elles avaient suivi le sort de la Russie, leurs rapports avec la France eussent subi une profonde altération. L'Europe partagea la satisfaction du cabinet de Vienne et du cabinet de Berlin, et tous les gouvernemens célébrèrent à l'envi la sagesse et le tact politique de Napoléon III.

Le baron de Hübner remit ses lettres, le 12 janvier, et quelques heures après, le comte de Hatzfeld était admis à son tour au palais des Tuileries. La Prusse se trouvait être ainsi la dernière puissance a reconnaître le second empire. Si Frédéric-Guillaume IV avait pu pressentir l'avenir, il eût été le premier à abjurer ses préventions contre un souverain dont les combinaisons chimériques devaient, en peu d'années, assurer à sa maison le premier rang en Europe.

Le roi, en apprenant que le comte de Hatzfeld était régulièrement accrédité auprès de l'empereur, fit prévenir aussitôt M. de Varenne, par son ministre, qu'il le recevrait le soir même, immédiatement avant le concert de la cour, auquel le corps diplomatique était convié. Il semblait qu'on eût hâte de se débarrasser d'une corvée désagréable; c'était procéder un peu cavalièrement, après tant de fâcheux incidens. M. de Varenne refusa de remettre ses lettres sans apparat, familièrement, en quelque sorte entre deux portes. Il réclama une réception solennelle, entièrement distincte et indépendante de la fête du soir. M. de Manteuffel eut beau protester des sentimens affectueux de sa majesté pour l'empereur, il ne réussit pas à le convaincre. Sa demande était trop légitime pour n'être pas agréée. Aussi le roi dut-il revenir tout exprès de Potsdam, dans la journée, pour avancer l'audience de quelques heures.

Il fut enjoué, démonstratif; il charma notre envoyé par son savoir; il lui parla science, littérature, beaux-arts et théologie avec une verve brillante, et, en le congédiant, lui demanda *ex abrupto*, comme un dilettante en quête de complimens, s'il était content de lui. « L'empereur a admirablement reçu Hatzfeld, disait-il; j'espère que vous ne serez pas moins satisfait de mon accueil. » C'était une excuse, à moins que ce ne fût une épigramme.

Le baron de Varenne ne fut pas récompensé du zèle et de l'énergie déployés dans cette rude campagne. A peine accrédité, on le releva de son poste et le remplaça par le marquis de Moustier. Si par sa tenue il rappelait un vieux tenancier plutôt qu'un fringant ambassadeur, il savait du moins, imprégné de nos traditions, tenir

son rang et faire respecter son pays. Le sénat, — *otium cum dignitate*, — le consola peu après de son rappel, qui, à vrai dire, n'était pas une disgrâce, car il avait de beaucoup dépassé l'âge où les diplomates, fatigués des longues étapes, d'une laborieuse carrière, se reposent dans leurs terres, — à moins qu'ils n'en soient proscrits, — et remontent mélancoliquement le cours de leurs souvenirs.

Avant de quitter Berlin, il m'accrédita, autorisé par M. Drouyn de Lhuys, comme chargé d'affaires auprès du gouvernement prussien, au moment où la question d'Orient s'ouvrait menaçante. Je devais, dans le cours de mon intérim, donner le premier signal d'alarme et annoncer le commencement du drame (1).

X. — LE DÉNOUEMENT.

La Prusse et l'Autriche avaient habilement manœuvré. Elles sortaient de cette crise irritante sans laisser à Paris de trop amers souvenirs; elles n'avaient rien négligé cependant pour entraver le rétablissement de l'empire. Les deux cabinets, dès le lendemain du coup d'état, avaient communiqué leurs alarmes à la cour de Pétersbourg. Frédéric-Guillaume et François-Joseph avaient fait appel à la foi monarchique de l'empereur Nicolas; ils lui avaient fait comprendre la nécessité de se précautionner par de solennelles et communes protestations contre les tendances ambitieuses prêtées à Louis-Napoléon. Leurs diplomates avaient pris le tsar par son côté faible, l'amour-propre; ils avaient subordonné leurs décisions à sa sagesse, à son expérience. En le constituant le porte-parole de leurs intérêts et de leurs passions, ils l'avaient mis personnellement aux prises avec le prince-président, avec l'arrière-pensée de provoquer des froissemens et l'espoir de conjurer le danger qu'on redoutait avant tout, à Vienne et à Berlin, celui d'une alliance franco-russe. Les cartes brouillées et l'empire proclamé, les deux gouvernemens s'étaient appliqués, secrètement, à dégager leur responsabilité; ils avaient maugréé contre l'obstination du tsar, s'étaient servis du mot de frères dans leurs lettres de créance, et déjà avaient fait entendre qu'au besoin ils se dégageraient d'une pesante solidarité, si les lettres de M. de Kisselef n'étaient pas agréées.

L'empereur Nicolas avait l'âme trop haute pour soupçonner de

(1) Voir *la Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée*. Ce volume, dont les principaux chapitres ont paru ici l'automne dernier, relie *la Reconnaissance du second empire par les cours du Nord* à *l'Entrevue de Stuttgart*, qui paraîtra prochainement dans la *Revue*.

pareils calculs; il avait joué franc jeu avec ses alliés, il était resté fidèle à ses déclarations; s'il expliqua son attitude, il n'essaya pas d'atténuer la valeur de ses protestations dans l'audience qu'il accorda à notre ministre, aussitôt avisé par le télégraphe que l'empereur, par déférence pour sa personne, avait admis son envoyé. Il reçut le général de Castelbajac dans son cabinet, il alla au-devant de lui et lui dit avec chaleur, en l'embrassant : « Je suis heureux que nos affaires se soient si bien terminées; j'en remercie l'empereur Napoléon, et je le remercie tout particulièrement de vous laisser auprès de moi. Personne n'a plus approuvé que moi, et n'a plus contribué à faire approuver par les souverains alliés, l'acte hardi du 2 décembre et toute la conduite politique du prince (1), et personne n'est plus disposé à appuyer ses mesures gouvernementales; mais, avec tous les changemens que j'ai vus en France depuis que je suis sur le trône, puis-je prudemment, comme souverain, m'engager pour un avenir qui ne sera pas le sien ou qui ne ressortira pas directement de lui avec quelque certitude de durée? Puis-je avoir la même confiance en ses collatéraux? »

Il revenait à la question d'hérédité; il se laissait aller à des réflexions inopportunes, déplaisantes, sur le roi Jérôme et sa famille. Pour répondre, le général n'aurait eu qu'à s'inspirer de l'entretien de M. Drouyn de Lhuys avec M. de Kisselef; mais l'empereur Nicolas, comme Louis XIV, avait le don de fasciner; il paralysait la langue de ses interlocuteurs par son allure majestueuse et son regard olympien.

(1) L'empereur Nicolas avait en effet chaleureusement approuvé le coup d'état. Voici ce qu'écrivait M. de Castelbajac à M. Thouvenel : « L'empereur a vu avec satisfaction, non-seulement le coup d'état, ainsi que les mesures qui l'ont suivi, mais encore la constitution et la nature même du pouvoir qu'il a inauguré. Il voit avec satisfaction le gouvernement appuyé en France sur les masses populaires et sur l'armée, car c'est aussi dans l'armée et le peuple que réside sa force. Il estime la France, et, plus que personne, sent son importance sur les destinées de l'Europe; la révolution de février l'avait éloignée du concert européen, en ne lui laissant que l'appui intéressé de l'Angleterre; l'adoption du gouvernement représentatif au lieu du gouvernement parlementaire l'éloignera d'elle et la rapprochera des gouvernemens continentaux. Elle n'a rien à craindre d'eux si elle rassure l'Allemagne sur son ancien esprit de conquête, et que le tsar ne croit nullement fondé. L'Allemagne est vivement alarmée; elle voit déjà l'envahissement des provinces rhénanes et le renouvellement de la guerre en Europe, mais ses craintes ont gagné le chancelier plus que l'empereur. Sa Majesté m'a dit que le prince-président, par tout ce qu'il avait fait, méritait la reconnaissance de la France et de l'Europe; elle a ajouté qu'il avait vu la position mieux que les hommes d'état des deux derniers règnes, mieux que nous tous, et que, s'il suivait exactement son programme sans céder à de vulgaires ambitions, il se placerait de plain-pied très haut dans la politique européenne et dans l'histoire. »

Il se hâta, du reste, de protester contre toute arrière-pensée légitimiste. « Il n'est nullement question dans mon esprit du comte de Chambord, disait-il, car je le regarde comme impossible en France et dangereux pour l'Europe. Je suis loyal et je ne veux m'engager qu'à ce que je puis tenir, et Dieu seul peut garantir l'avenir. Ma confiance est acquise depuis longtemps à l'empereur Napoléon; j'espère qu'il m'accordera la sienne comme à un ami, car pour moi les mots ont un sens et ne sont pas de vaines paroles. J'attends sa réponse à ma lettre, car je désire avec lui des rapports intimes, qui peuvent être plus utiles entre gens faits pour s'estimer et s'aimer que des rapports purement officiels. Qu'il s'adresse à moi par écrit, ou confidentiellement par votre intermédiaire, et je répondrai de même, avec franchise. Nous pourrons n'être pas toujours du même avis, mais, en nous expliquant, nous finirons par tout concilier. »

L'entretien semblait terminé, lorsque l'empereur, sans transition, souleva brusquement la question des lieux-saints, qui, d'académique, devenait menaçante :

« Vous avez parlé à Nesselrode, dit-il, le front rembruni, d'une ouverture conciliatrice de votre gouvernement au sujet de cette regrettable affaire. Les armemens dont vous parlez sont moins considérables qu'on le prétend. Je veux éviter la guerre en Orient comme en Occident, et c'est pour n'être pas obligé d'en subir la nécessité que je crois nécessaire de parler à ces misérables Turcs avec fermeté. Ils se sont permis d'insulter mon pavillon, et les intimidations de M. de La Valette les ont portés non-seulement à un manque complet de parole à mon égard, mais même à l'insolence (1).

(1) Lettre du général de Castelbajac : « Le chancelier se plaint et dit que l'empereur est très irrité contre le sultan, qui, entraîné par M. de La Valette, n'a pas fait publier le firman relatif aux lieux-saints dont il lui avait annoncé l'exécution dans une lettre autographe. La question des lieux-saints tient à cœur à l'empereur, car elle a des racines dans le sentiment national; sa politique est de ne pas laisser tomber les portes du Bosphore et du Sund dans des mains qui pourraient les lui fermer. Mais quand pourra-t-il s'en rendre maître lui-même? Il faudra un siècle et des circonstances imprévues, car la Russie n'y est nullement préparée. Il y a dans ce vaste empire, avant qu'il puisse étendre ses limites, du travail pour trois souverains, et aujourd'hui la possession de Constantinople serait la dissolution de la Russie. C'est le sentiment général ici, dans les classes supérieures, et c'est depuis que ces classes raisonnent qu'elles ont abandonné, comme leur souverain, la politique de Catherine. Arrivé en Russie avec des idées différentes, j'ai acquis depuis la certitude que nous nous méprenons en Occident en nous imaginant que la politique de l'impératrice Catherine est celle de son fils. La chute de l'empire ottoman pourra seule forcer les Russes à s'emparer de Constantinople pour empêcher une autre puissance de s'y installer. L'empereur Nicolas m'a dit un jour : « Je ne veux pas de Constantinople, mais, si une autre puissance voulait s'en emparer, j'y serais avant elle. »

« J'ai toute confiance dans les bonnes et loyales intentions de votre gouvernement, *et je ne crois nullement qu'il ait voulu faire diversion aux embarras momentanés de l'Occident en m'en suscitant en Orient.*. Je crois simplement que c'est une question soulevée d'une manière inopportune, mal comprise, embrouillée et envenimée par des agens subalternes et par la faiblesse des Turcs, poussés alternativement dans les voies les plus opposées. Je crains à chaque instant que le pauvre empire ottoman ne croule, et je suis plus intéressé que personne à le soutenir (1). »

Sur ces paroles, l'empereur se leva. En accompagnant le général dans le salon qui précédait son cabinet, il lui fit remarquer, comme pour lui donner un témoignage non équivoque de ses sympathies pour la France, un grand tableau d'Horace Vernet, représentant une revue de Napoléon aux Tuileries. « Vous voyez, lui dit-il, il y a quinze ans que ce tableau est là, sous mes yeux ! »

L'empereur Nicolas avait raison de s'émouvoir de la communication que le général de Castelbajac avait faite au comte de Nesselrode. La dépêche du cabinet des Tuileries affectait la conciliation ; elle s'adressait à la modération du tsar, mais elle insinuait que la Russie, en Palestine, avait empiété sur nos droits séculaires ; elle l'interpellait sur la concentration de ses troupes dans les provinces méridionales ; elle faisait de hautaines allusions aux garanties dont on avait fait dépendre la reconnaissance du second empire. « La situation est tendue, disait M. Drouyn de Lhuys ; il faut que la prudence du cabinet de Pétersbourg ne la laisse pas s'aggraver. » Et il ajoutait, en termes significatifs : « On a beaucoup parlé dans ces derniers temps du respect des traités, du maintien de l'équilibre européen, de la conservation du *statu quo* territorial. C'est une politique dont la France ne doit pas seule faire tous les frais, et le moment est venu de le déclarer. » Le moment était venu, en

(1) Lettre du marquis de Castelbajac : « L'empereur Nicolas est persuadé que l'empire ottoman est prêt à s'écrouler. Je suis parfois tenté de croire qu'il se prépare à jouer sur le théâtre de Constantinople, aux yeux étonnés de l'Europe, un mélodrame chevaleresque et sentimental. Connaissant son caractère noble et bizarre, je n'en serais pas surpris. Il veut dominer, sans doute, l'empire turc, mais il n'en poursuit pas la chute. Il voudrait s'affirmer par une action d'éclat. Cette action d'un éclat héroïque consisterait à laisser la Turquie s'affaiblir, se dissoudre par ses querelles intestines, par les rivalités des chrétiens et des vieux Turcs, de venir au secours du sultan et de le replacer sur son trône, sans lui prendre un pouce de terre. Il emporterait, il est vrai, à Péterbourg, sa puissance morale, et un beau manifeste dirait à l'Europe : « Voyez ma magnanimité, revenez de vos injustes préventions, et jugez-moi mieux désormais ! » Voilà le tour qu'on pourrait bien jouer aux Turcs, pour peu qu'ils s'y prêtent par leurs tergiversations, et aussi à nous tous, si nous ne sortons pas au plus vite de notre paralysie. »

effet, pour la diplomatie française, de changer d'attitude et de langage, de s'affranchir de la pesante tutelle des cours du Nord, qui, depuis 1815, entravait son expansion.

L'empire, au mois de janvier 1853, bien que reconnu, après de laborieux efforts, par toutes les puissances, n'en restait pas moins suspect aux gouvernemens ; il n'avait ni politique ni situation en Europe. Mais régi par une constitution autoritaire, maître de l'opinion, libre de tout contrôle, disposant des armées aguerries que lui léguait la monarchie de Juillet, il s'emparait avec une rare sagacité et avec une remarquable vigueur de la question insignifiante des lieux-saints, habilement embrouillée par son ambassadeur à Constantinople, le marquis de La Valette, pour rompre le faisceau de la sainte-alliance, s'unir à l'Angleterre, transformer la Prusse et l'Autriche en gardes avancées de l'Occident contre la Russie, et faire reprendre à la France, comme par enchantement, la première place parmi les grandes puissances.

Si l'empereur Nicolas, dégagé d'invincibles préjugés et d'arrière-pensées jalouses, avait saisi la portée de notre transformation gouvernementale, il n'eût pas repoussé la main que lui tendait le prince Louis-Napoléon, il ne lui eût pas laissé d'autre alternative que de se jeter dans l'alliance anglaise. Il se serait créé des droits à sa gratitude en lui facilitant la tâche, au lieu de se coaliser avec la Prusse et l'Autriche, qui bientôt devaient le trahir, pour l'humilier, en discutant ses origines, en lui marchandant son titre. Eut-il conscience de sa faute ? Sa conversation avec le marquis de Castelbajac, le 12 janvier, permet de le croire. Il réclamait, d'un ton chaleureux et sincère, la confiance de l'empereur, il exprimait le désir d'entretenir avec lui d'intimes rapports, d'échanger leurs idées et de les concilier dans de familières correspondances ; il protestait de ses sympathies et de son dévoûment, mais il était trop tard : les blessures faites ne devaient plus se cicatriser, les dés étaient jetés. La coalition qui s'était formée en 1840 contre Louis-Philippe, à propos du pacha d'Égypte, sous son inspiration, se reformait aujourd'hui contre lui, à propos du protectorat des chrétiens en Orient, sous l'inspiration de Napoléon III. Le travail laborieux et persévérant de sa diplomatie allait être détruit, et la politique russe violemment ramenée de cinquante années en arrière.

G. Rothan.

L'IMPOT SUR LE CAPITAL

A ATHÈNES

I.

L'impôt athénien sur le capital fut, sous sa forme primitive, un impôt sur la propriété foncière. C'est assez l'usage que les peuples débutent ainsi, d'abord parce qu'à l'origine la terre est la source presque unique de la richesse, et, en second lieu, parce qu'une taxe sur la terre est généralement d'une assiette et d'une perception aisée, même pour une administration rudimentaire.

Au sujet de cet impôt, tel que Solon semble l'avoir imaginé vers la fin du VIIe siècle, Böckh a développé un système dont voici les traits essentiels. On déterminait le capital de chacun en multipliant par 12 le chiffre du revenu agricole; puis on groupait les citoyens en quatre classes censitaires; la dernière ne payait rien; les trois autres étaient taxées d'après un tarif uniforme, qui s'appliquait, pour la première, à la totalité du capital, pour la deuxième, aux 5/6es, pour la troisième, aux 5/9es. Cette hypothèse avait obtenu jusqu'ici l'assentiment de tous; elle a pourtant provoqué depuis peu quelques objections. L'impôt attribué par Böckh à Solon ne convient guère à une société où, comme on l'a dit, « la science des finances était encore dans l'enfance. » On remarquera, en effet, que c'est à la fois un impôt foncier, un impôt progressif et un impôt des classes. De pareilles taxes se rencontrent dans l'histoire; mais elles n'apparaissent que dans des sociétés où la civilisation est déjà très raffinée et où l'état possède de puissans moyens d'action. Il est donc

peu probable que Solon ait accompli une réforme de ce genre. Il faudrait néanmoins l'admettre, si des documens précis l'attestaient. Le malheur est que les textes se taisent tous sur ce point. Il y a dans un grammairien du bas-empire, appelé Pollux, un passage assez obscur d'où l'on peut à la rigueur extraire un système analogue à celui de Böckh. Mais l'auteur ne dit pas que l'impôt dont il parle ait existé dès le temps de Solon; il dit simplement qu'il existait à Athènes, sans spécifier la date; et il a pu être d'une origine plus récente. Il est vrai que Plutarque fait remonter jusqu'à Solon les classes censitaires que mentionne Pollux; mais il n'établit aucun lien entre cette organisation et le mode de répartition de l'impôt. Il ne se contente pas de garder le silence sur ce dernier point; il explique quel fut l'objet véritable des classes. Le législateur voulut proportionner les droits politiques à la richesse, et les diverses catégories de citoyens ne furent rien de plus que des listes de notabilités analogues à celles de l'an VIII. L'hypothèse de Böckh a donc contre elle la vraisemblance, et elle n'a point pour elle les documens. Il convient dès lors de l'écarter, malgré l'autorité qui s'attache au nom de cet érudit.

En réalité, l'impôt foncier de Solon fut une sorte de dîme. Ce procédé, on le sait, est un des plus anciens qu'on ait inventés pour taxer les propriétaires. Tous les peuples ont passé par là, et il en est même qui n'ont jamais franchi cette première étape. Les Athéniens la traversèrent comme tout le monde. Une contribution de cette espèce offre de grandes commodités de perception. En outre, dans la Grèce primitive, le numéraire était rare, si bien que les prix de fermage se payaient alors en nature. Ce fut pour obéir à la même nécessité que l'on donna à l'impôt la forme d'une dîme prélevée sur les fruits. Cette assertion n'est pas une pure conjecture. Sous les Pisistratides, c'est-à-dire pendant une bonne partie du VIe siècle, le trésor ne fut alimenté que par une dîme de 5 pour 100 sur les produits du sol. Thucydide, qui nous fournit ce renseignement, semble, il est vrai, opposer en cet endroit le régime nouveau au régime antérieur. Mais l'innovation put venir tout aussi bien du fait d'avoir réduit la taxe que du fait de l'avoir créée. « Les tyrans, dit l'historien, s'approprièrent seulement le vingtième des récoltes; pour tout le reste, ils maintinrent les institutions anciennes. » Ce texte, visiblement, comporte deux sens différens, et l'on a les mêmes raisons de croire que Pisistrate allégea les charges des citoyens, ou qu'il substitua la dîme à quelque autre impôt solonien. J'ajoute que, s'il demanda tout à la dîme, c'est parce qu'elle existait avant lui. Le système fiscal de Solon, tel que le décrit Böckh, eût été beaucoup plus favorable à ses intérêts, puisqu'il exemptait les pauvres, et qu'il permettait, par son tarif à base pro-

gressive, de frapper lourdement les riches. Or les tyrans grecs s'appuyaient volontiers sur les classes inférieures, et leur politique était d'ordinaire hostile à l'aristocratie. Pisistrate aurait donc été singulièrement maladroit en détruisant l'œuvre dont on fait honneur à Solon, et en la remplaçant par une dîme strictement proportionnelle au revenu. Si ce dernier impôt fut perçu sous son administration, c'est qu'il le trouva déjà en vigueur. Il se contenta de le diminuer, peut-être de moitié, et d'accorder aux pauvres des immunités individuelles.

Après la chute de la tyrannie, pendant une période de quatre-vingts ans, il n'est plus question à Athènes d'une contribution foncière. Est-ce à dire que la taxe subsista, et que les auteurs n'ont pas jugé à propos ou n'ont pas eu l'occasion de nous en informer? La chose assurément n'a rien d'impossible. Il y a pourtant telle circonstance où leur silence, s'il est prémédité, a de quoi surprendre. Au moment de la bataille de Salamine, le trésor était vide, et il fallait beaucoup d'argent. On s'en procura par des expédiens fort irréguliers, que Plutarque a soin de relater, et aucun document ne nous dit qu'il ait été levé le moindre impôt direct. C'eût été cependant le cas ou jamais de commencer par là. Si l'on n'y songea pas, c'est apparemment qu'on en avait perdu depuis longtemps l'habitude. La raison en est d'ailleurs facile à deviner. Après les Pisistratides, on s'était mis à exploiter les mines du Laurion. Les profits furent bientôt si considérables que l'état eut des excédens de recettes, et les citoyens se les partagèrent. Une pareille prospérité financière dispensait de rien réclamer aux propriétaires. Aussi est-il probable que la dîme fut alors abolie, si elle ne l'avait pas été déjà. Dès le lendemain des guerres médiques, Athènes acquit encore de nouvelles ressources. Pour conjurer toute invasion asiatique, les Grecs eurent l'idée de réunir dans une même confédération la plupart des cités maritimes de l'archipel. Athènes fut placée à la tête de ce vaste empire, et elle y exerça une autorité de plus en plus grande. Elle en arriva bientôt à gérer sans contrôle les fonds de la ligue; son trésor finit par se confondre avec celui des alliés; et, d'assez bonne heure, toute distinction disparut entre ses propres revenus et leurs tributs. Or ces tributs, d'abord fixés à 460 talens (2,711,240 francs), atteignirent vers 430 le chiffre de 600 talens (3,536,400 francs), et les Athéniens, enrichis par ces subsides annuels, purent constituer une sorte de réserve métallique, qui ne cessa de s'accroître, malgré les dépenses qu'entraînait la politique démocratique de Périclès.

La guerre du Péloponnèse fit succéder la gêne à cette extrême abondance. En 434, il n'y avait pas moins de 57 millions déposés dans les différentes caisses de l'état. Tout cet argent fut vite épuisé,

et comme les hostilités furent désormais continues, on n'eut plus la possibilité de réparer à la faveur de la paix les pertes éprouvées pendant la guerre; le trésor fut bientôt à sec, et il fallut se suffire avec les seules recettes du budget. C'est alors qu'éclata, en 428, la révolte de Mytilène. Cette ville rompit brusquement avec Athènes pour s'allier avec Sparte. Elle donnait par là aux états confédérés un mauvais exemple, qu'il importait de châtier; de plus, en changeant de parti, elle ajoutait à l'un des deux adversaires tout le supplément de forces qu'elle enlevait à l'autre. Les Athéniens sentirent l'intérêt qu'ils avaient à punir promptement cette défection. Un grand effort était nécessaire pour réduire la cité rebelle. Ils amassèrent de l'argent par trois moyens différens. Ils firent une razzia dans la contrée d'Asie Mineure qu'arrose le Méandre; ils pressèrent la rentrée des tributs des alliés; puis, pour montrer qu'ils savaient au besoin s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, ils votèrent, sous le nom d'*eisphora*, une taxe de 200 talens (1,178,800 francs) sur le capital. Ainsi fut rétabli, après une longue interruption, l'impôt direct. Ce ne fut ni en vertu d'une conception théorique, ni par goût des réformes, qu'on imagina cette contribution. Elle fut, comme l'*income-tax* primitif, « une aide pour la continuation de la guerre, » et elle ne dépouilla jamais le caractère qu'elle eut au début.

Il est naturel que l'*eisphora* ait été fréquemment levée tant que dura la lutte contre Sparte. L'énorme accroissement des dépenses, la ruine de l'agriculture, la diminution du commerce, la révolte de presque tous les alliés, mirent les Athéniens dans un tel embarras, qu'ils en vinrent, par une contradiction singulière avec leurs principes, jusqu'à altérer les monnaies. Cette détresse indique assez qu'ils durent souvent taxer les fortunes individuelles, et nous avons la preuve qu'ils le firent en effet. Ils le firent aussi pendant tout le IVe siècle, mais toujours d'une façon accidentelle. On s'étonne qu'ils n'aient pas eu la pensée à cette époque d'inscrire cet impôt parmi les recettes régulières de l'état. Après une vaine tentative pour restaurer cet empire maritime d'où elle tirait jadis de si beaux revenus, Athènes ne put compter désormais que sur elle-même, et, par une fâcheuse coïncidence, il y avait alors un appauvrissement général du pays. On n'avait pas néanmoins le courage de restreindre les dépenses; on vivait en pleine démocratie, et ce régime d'ordinaire coûte cher. Bien plus, on gaspillait en temps de paix les excédens annuels, et l'on proclamait cette règle que le chapitre essentiel du budget était celui des réjouissances publiques. Des charlatans ou des utopistes s'ingéniaient à découvrir des moyens nouveaux de faire affluer l'argent au trésor; on lançait des plans admirables de réformes fiscales; et l'on sait que c'est là le propre d'une société qui a des embarras pécuniaires. On ne voit pas cepen-

dant que les Athéniens aient songé à rendre l'*eisphora* permanente. Ce n'est pas qu'ils partageassent sur ce point le préjugé des Romains, et qu'ils crussent déroger à leur dignité de citoyens en acquittant un impôt sur les biens. Peut-être étaient-ils persuadés que la richesse était déjà assez chargée ; peut-être aussi voulaient-ils se ménager, pour les cas urgens, des ressources qu'en temps ordinaire il valait mieux laisser intactes. Quelles qu'aient été leurs raisons, cette taxe ne fut jamais annuelle. Parmi les documens innombrables qui le démontrent, je me bornerai à citer les contrats de bail. On lit dans un de ces actes : « Si un impôt vient à être mis sur l'immeuble, ce sera le propriétaire qui paiera. » Un autre contient ces mots : « Si une *eisphora* vient à être perçue par l'état, elle sera due par le fermier. » La taxe ne fut pas seulement intermittente ; elle eut toujours une destination militaire. Les termes qui désignent la guerre et l'impôt sur le capital sont perpétuellement associés par les écrivains grecs. Ce n'est pas que l'*eisphora* ait été constamment employée pour couvrir les frais d'une expédition contre l'ennemi ; parfois, elle fut quelque peu détournée de cet objet. Le gouvernement des Trente avait contracté un emprunt à Sparte ; après sa chute, les Lacédémoniens exigèrent qu'on les remboursât, et la dette fut éteinte par le moyen d'une *eisphora*. Ce fut encore l'*eisphora* qui fournit plus tard les fonds nécessaires à la réparation de l'arsenal. Mais ces deux exemples n'infirment en rien la règle qui affectait le produit de l'impôt direct, en paix comme en guerre, aux besoins de la défense nationale.

II.

Cet impôt n'avait pesé d'abord que sur la terre. A partir de 428, il pesa sur l'ensemble de la fortune. Cette différence s'explique par la transformation économique qu'avait subie l'Attique dans l'intervalle. Au début de son histoire, Athènes était une cité continentale et agricole, qui ne tournait pas tout à fait le dos à la mer, mais qui ne la fréquentait guère. L'époque de Pisistrate marque le moment précis où elle devint une puissance commerçante et maritime. Porté au pouvoir par la petite bourgeoisie et par la classe pauvre, ce personnage s'efforça de développer à côté de la richesse foncière, concentrée entre les mains des nobles, la richesse mobilière, plus accessible à tous. Il favorisa le trafic, l'industrie ; il noua des relations avec les contrées voisines ; il ouvrit des débouchés aux produits nationaux ; il inaugura enfin le grand mouvement d'expansion qui fit bientôt d'Athènes la rivale de Corinthe, d'Égine et de Milet. Les guerres médiques et les progrès de l'hégémonie athé-

nienne sur la mer Égée eurent pour effet de la pousser de plus en plus dans cette voie, et le capital agricole du pays ne fut plus qu'une partie, peut-être assez faible, de la fortune publique. Sans doute, les négocians, les manufacturiers, les banquiers surtout, étaient souvent des étrangers domiciliés, mais les citoyens participaient aussi à ce genre de spéculations. Dès lors, l'avoir de tout Athénien aisé se composa à la fois de fonds de terre et de valeurs mobilières. Nous possédons de nombreux inventaires de successions; presque tous ont ce caractère. Un certain Stratoclès laissa en mourant deux maisons, un domaine rural et 5,000 drachmes de créances. Un autre individu, appelé Ciron, avait une terre, deux maisons de ville et beaucoup d'argent placé à intérêt. Le père de Timarque légua à son fils une maison située derrière l'Acropole, deux fonds de terre, une fabrique de chaussures et des titres sur plusieurs débiteurs. Il serait aisé de multiplier ces exemples, et de montrer que le capital né du commerce ou de l'industrie avait acquis une importance au moins égale, sinon supérieure, à celle du capital foncier. Il eût été absurde que le fisc respectât le premier et ne frappât que le second, alors surtout que le premier donnait en général de plus gros revenus. On n'eut garde de commettre une faute pareille, et, à dater de 428, l'impôt direct atteignit la richesse des citoyens, quelle qu'en fût l'origine et quelle qu'en fût la forme. L'opulent Nicias n'était pas propriétaire foncier, et il avait tous ses intérêts engagés dans les mines du Laurion; ce qui ne l'empêcha pas de verser au trésor, sous le nom d'*eisphora*, des sommes considérables. L'héritage que Démosthène reçut de son père consistait en biens mobiliers, et il fut néanmoins inscrit sur la liste des plus forts contribuables.

Le grand embarras, quand il s'agit de l'impôt sur le capital, c'est de déterminer la fortune de chacun. D'une part, en effet, les déclarations individuelles sont souvent mensongères, et, d'autre part, la taxation administrative est bien vexatoire. Adam Smith estime que le premier procédé offre peu d'inconvéniens « dans une petite république où le peuple a une confiance entière en ses magistrats, où il est convaincu que l'impôt est nécessaire aux besoins de l'état, et croit qu'il sera fidèlement appliqué à son objet. » Cette règle est loin d'être absolue, et jadis à Florence les fraudes étaient très fréquentes, comme elles le sont aujourd'hui dans les cantons suisses. A Athènes, chaque citoyen faisait connaître le chiffre de son actif et l'état de sa récolte annuelle. Les dissimulations, notamment dans le premier cas, n'étaient pas rares. Il y en avait qui, pour se soustraire à toute charge fiscale, réalisaient leurs biens et les convertissaient en argent. Mais leur avarice ne portait aucun préjudice à la cité; car ce qu'ils vendaient, d'autres l'achetaient, et ceux-ci

payaient à leur place. L'abus le plus grave consistait à n'avouer qu'une partie de sa richesse réelle, et nous avons des indices qu'il était assez commun. Isée proclame que le devoir d'un bon citoyen est de fournir des subsides à l'état quand il en a besoin, « et de ne rien cacher de ce qu'on a. » Certains ne se gênaient donc pas pour agir autrement. Le même orateur nous apprend qu'on reprochait à un de ses cliens de tenir secret le montant véritable de sa fortune, pour que la cité en profitât le moins possible. L'avocat d'un individu nommé Polystrate le loua un jour du mérite que voici devant les jurés : « Il lui eût été facile d'échapper à l'impôt; il n'avait pour cela qu'à ne pas dire ce qu'il possédait. Il aima mieux cependant être véridique, pour être dans l'impossibilité de se dérober à l'*eisphora*, si parfois il avait eu la tentation de le faire. »

L'esprit pratique des Athéniens chercha les moyens de déjouer ces manœuvres. D'abord les déclarations des particuliers n'étaient pas acceptées de confiance, et on avait soin d'en vérifier l'exactitude. Pour les propriétés foncières, la difficulté n'était pas grande. Les chefs des districts ruraux qu'on appelait les *dèmes* étaient à cet égard de précieux auxiliaires. On savait à qui chaque parcelle appartenait; on en connaissait le revenu annuel, par suite la valeur vénale; enfin, qu'elle fût affermée ou non, qu'elle fût grevée ou libre d'hypothèques, c'était toujours le possesseur en titre qui répondait du paiement de la taxe. Le contrôle était beaucoup plus malaisé pour la propriété mobilière. Dans les sociétés modernes, la perception des droits de mutation et d'enregistrement, la nécessité de recourir aux officiers ministériels pour accomplir certains actes de la vie civile, l'obligation pour les commerçans de tenir des livres où soient consignées toutes leurs opérations, sont autant de ressources dont dispose le fisc, lorsqu'il a quelque intérêt à pénétrer dans le secret des affaires d'un individu. Rien de pareil à Athènes. Les négocians avaient bien des livres, mais ils y notaient ce qu'ils voulaient, et ils n'étaient pas forcés de les communiquer. Les contrats se faisaient tous sous seing-privé, et s'il arrivait que l'on invoquât le concours d'une tierce personne, par exemple d'un banquier, soit pour rédiger, soit pour garder un document de cette nature, cet homme n'était rien de plus qu'un témoin ordinaire, et on ne pouvait pas exiger de lui la production des pièces qu'il avait en dépôt. Enfin l'état n'intervenait dans les actes de transfert de la propriété qu'en cas de vente. La tâche des agens du trésor se compliquait donc de toute la peine qu'ils avaient à recueillir des élémens d'information. S'il y avait contestation entre eux et les contribuables, un procès s'engageait devant le jury, et là les seules preuves légales étaient les témoignages oraux; les

témoins étaient même appelés à garantir l'authenticité des pièces écrites que les parties versaient aux débats.

Je me demande s'il n'y avait pas, en dehors de l'action administrative, une autre manière de constater et de réprimer la fraude. Tout citoyen, à Athènes, avait qualité pour remplir l'office dévolu chez nous au ministère public ; s'il avait connaissance d'un délit, il était libre de le dénoncer et d'en poursuivre le châtiment devant les tribunaux. N'y avait-il pas lieu, pour l'*eisphora*, de procéder de la sorte? Un homme faisait aux magistrats une déclaration fausse de ses biens; son voisin le savait; celui-ci n'était-il pas autorisé à lui intenter de ce chef une accusation? Je me hâte de dire que nous n'en avons aucun exemple ; mais la conjecture n'est peut-être pas dépourvue de toute vraisemblance, surtout si l'on songe que les débiteurs de l'état, quand ils exagéraient leur pauvreté, étaient souvent traduits en justice par des particuliers. Il y avait quelque parenté entre ce délit et la fraude en matière fiscale, et il est possible que les dénonciations privées aient été admises dans les deux cas. Le plaignant courait des risques personnels, qui le déterminaient parfois à se substituer un homme de paille. Si son adversaire était acquitté à la majorité des quatre cinquièmes des voix, il payait lui-même une amende, et il subissait une légère diminution de ses droits civiques. Si le demandeur triomphait, la déclaration du défendeur était rectifiée, et celui-ci se voyait infliger une amende dont l'autre touchait une part. Dans ces sortes de procès, le jury avait une tendance irrésistible à condamner l'accusé. La petite bourgeoisie qui dominait dans les tribunaux éprouvait à l'égard des capitalistes l'envie habituelle aux pauvres. Elle était de plus fort soucieuse d'assurer au budget des ressources suffisantes, et cela par intérêt personnel autant que par patriotisme, car c'est sur les fonds du budget qu'était prélevée, sous le nom de triobole, l'indemnité journellement allouée aux jurés. On conçoit dès lors l'irritation de ces esprits étroits et vulgaires contre quiconque essayait, par des déclarations volontairement erronées, de diminuer la substance même qui alimentait le trésor. C'était là, à leurs yeux, un larcin dont la société tout entière et dont chacun souffrait, et il était, dans l'espèce, d'autant plus grave qu'il portait sur l'impôt spécialement consacré à la défense du pays. Il y avait à Athènes cette opinion courante que, lorsque l'état se trouvait à court d'argent, il était excusable de s'approprier, fût-ce par des confiscations iniques, les biens des particuliers (1). On devine par suite quels étaient les sentimens du jury envers tout citoyen soupçonné d'avoir voulu sous-

(1) Lysias, *Contre Nicomaque*, 22.

traire une partie de sa fortune à la taxe de guerre. Il fallait que l'inculpé eût vingt fois raison pour qu'on ne lui donnât pas tout à fait tort.

De toutes les garanties qu'on avait contre la fraude, la meilleure était encore l'opinion publique. L'attachement des modernes à la patrie n'est pas comparable à celui des anciens. On s'étonne, à première vue, de l'étendue des sacrifices que l'état pouvait imposer à un Grec ou qu'un Grec s'imposait à lui-même pour le service de l'état. Tout se réunissait pour les lui faire accepter : l'amour très ardent qu'inspirait le sol natal, la vanité, le désir de renchérir sur les générosités d'autrui, le goût de la popularité, la conviction que le zèle à remplir les devoirs civiques était la sauvegarde de la sécurité extérieure et par conséquent des intérêts de chacun. De là cette idée qu'il fallait se soumettre bravement à toutes les exigences fiscales de l'état, et même lui fournir plus qu'il ne demandait. On était moralement tenu de dépasser ici la mesure de ses obligations, et l'on savait presque mauvais gré à ceux qui faisaient simplement le nécessaire. « J'ai supporté les charges qui m'étaient prescrites, disait un individu aux jurés, avec plus d'entrain que je n'y étais forcé. » — « Dans mon privé, disait un autre, je suis économe ; je suis plus heureux de dépenser pour vous que d'amasser pour moi. » Un Athénien se vante, dans un discours d'Isée, de toucher le moins possible à ses revenus, et de les réserver pour les besoins de la cité. Quand même ce ne serait là que des paroles en l'air, ces textes auraient néanmoins de la valeur comme indice du sentiment général, puisque de tels argumens étaient invoqués devant les juges. Mais il y a plus ; dans la réalité, les choses se passaient vraiment de la sorte. Les libéralités des riches envers l'état n'étaient point rares à Athènes, et elles se produisaient sous toutes les formes : dons d'argent, de navires, d'armes de guerre, distributions de blé, prestations onéreuses. Il arrivait même parfois qu'un décret du peuple ouvrît une souscription nationale. Un fait de ce genre eut lieu dans une circonstance où l'on devait pourvoir « au salut de la cité et à la garde du territoire. » On fixa le minimum et le maximum des cotisations ; la pierre où furent gravés les noms, bien qu'elle soit mutilée, n'en contient pas moins de cent seize ; presque tous versèrent le maximum, c'est-à-dire 200 drachmes (196 fr.) (1). Si les Athéniens montraient ce désintéressement dans les cas où il n'était point obligatoire, j'en conclus qu'ils avaient peut-être quelque scrupule à tromper les agens de l'*eisphora*, et que la fraude était moins grande qu'on ne s'y attendrait de la part d'un peuple chez qui l'habileté se confondait trop souvent avec la fourberie.

(1) *Corpus inscriptionum Atticarum*, II, 334.

III.

Quand on connaissait, d'une façon plus ou moins exacte, le capital de chaque citoyen, il restait à fixer sa part d'impôt. Il convient, à ce propos, de distinguer deux périodes, séparées par l'année 378.

Si l'on prenait au pied de la lettre une expression du grammairien Pollux, il y aurait eu dans la première trois catégories de contribuables, payant respectivement un talent (5,894 fr.), un demi-talent et un sixième de talent. Mais, ou bien cet auteur s'est trompé, ou bien on entend mal sa phrase. En effet, tous les citoyens qui récoltaient 500 mesures de grains ou de vin figuraient dans la première classe. Or, un Athénien de cette classe, dont le domaine consistait moitié en vignes, moitié en champs de blé, ne pouvait pas, en vendant ses produits au prix courant, avoir un revenu supérieur à 2,000 drachmes (1,960 fr.), et il serait insensé de croire que le fisc lui ait jamais réclamé d'un seul coup trois fois son revenu. Les chiffres de Pollux sont donc des chiffres de fortune et non des chiffres d'impôt. Représentent-ils du moins le revenu annuel des particuliers? C'est encore peu probable. Ce talent, ce demi-talent, ce sixième de talent dont il est question ici, sont qualifiés par le mot *timèma*. Or, ce terme désigne toujours, dans la langue grecque, un capital, et les auteurs l'opposent volontiers à celui qui désigne le revenu. Chaque Athénien avait son *timèma* officiellement constaté par l'autorité publique, et on appelait ainsi, non pas son revenu, mais sa fortune, puisque, pour l'établir, on faisait entrer en ligne de compte la valeur vénale des esclaves.

Les citoyens étaient donc groupés en plusieurs classes d'après leur capital. Mais, avant 378, on partait du revenu pour déterminer le capital. La plus haute classe comprenait les *pentacosiomédimnes*, qui tiraient de leurs domaines un minimum de 500 mesures (1); la deuxième, les *cavaliers*, c'est-à-dire ceux qui étaient assez riches pour se livrer à l'élevage des chevaux; la troisième, les *zeugites*, qui avaient un attelage de bœufs; enfin, on entassait dans la quatrième tous les pauvres sous le nom de *thètes*. Le revenu le plus bas des trois premiers était de 500, 300 et 150 mesures (2). Pour passer de là au capital, on commençait, dans le système de Böckh, par attribuer à la mesure de grain ou de vin la

(1) L'unité de mesure pour les grains était le *médimne* (52 lit. 53); pour les liquides, le *métrète* (39 lit. 39).

(2) Certains textes remplacent ce chiffre par celui de 200 mesures. Je crois, avec Böckh, qu'ils commettent une erreur. (Cf. Démosthène, *Contre Macartatos*, 54.)

valeur d'une drachme; puis on multipliait les sommes de 500, 300, 150 drachmes ainsi obtenues, par 12, taux de capitalisation de la rente foncière à Athènes (1), et il en résultait que le capital de la première classe était de 6,000 drachmes, ou un talent; celui de la deuxième, de 3,600 drachmes; celui de la troisième, de 1,800 drachmes. Mais, quand on avait à percevoir l'*eisphora*, on distinguait le capital réel et le capital imposable. Ce dernier, égal au premier pour les pentacosiomédimnes, se réduisait à 3,000 drachmes ou un demi-talent pour les cavaliers, et à 1,000 drachmes ou un sixième de talent pour les zeugites. Le tableau ci-dessous, que j'emprunte à l'ouvrage de Böckh, rendra plus claires toutes ces combinaisons :

	Revenu annuel.	Taux de capitalisation.	Capital réel.	Capital imposable.
Ire classe.	500 drachmes	12	6,000 drachmes.	6,000 drachmes ou 1 talent.
IIe classe..	300 —	12	3,600 —	3,000 drachmes ou 1/2 talent.
IIIe classe.	150 —	12	1,800 —	1,000 drachmes ou 1/6 de tal.

Elles n'ont qu'un défaut, c'est d'être quelque peu arbitraires. Il se peut qu'à l'époque de Solon la mesure d'orge ou de vin se soit vendue 1 drachme, comme l'affirme Plutarque. Mais à la fin du ve siècle et au début du ive, il n'en était plus de même. Le prix habituel de l'orge était alors de 2 drachmes, et il serait singulier qu'en 428, lorsqu'on organisa l'assiette de l'*eisphora*, on se fût référé aux prix du temps de Solon. Ce serait aussi absurde que si, de nos jours, l'administration des contributions directes se guidait d'après les mercuriales du règne de Louis XV. En second lieu, Böckh raisonne comme s'il était démontré que les chiffres de Pollux expriment le revenu net des divers propriétaires; or la preuve de cette assertion est encore à faire.

Un professeur de l'université de Rome, M. Beloch, dans un travail récent, paraît avoir serré la vérité de plus près, et son hypothèse, légèrement modifiée, est assez plausible. Puisque le prix du grain était de 2 drachmes environ, le revenu brut des citoyens de la première classe atteignait au moins 1,000 drachmes. Il devait même être plus fort, car il y avait probablement dans toute exploitation rurale des vignes et des plants d'olivier dont le rendement était plus élevé. Nous admettrons donc une majoration d'un tiers, et nous arrêterons à 1,500 drachmes le revenu approximatif des pentacosiomédimnes. La valeur des terres se calcule toujours d'après le revenu net, et non d'après le revenu brut. Quel était, en

(1) Isée, *de Hagniæ hereditate*, 42. Cf. *Statistique agricole de la France* (Nancy, 1887), p. 379.

(2) *Hermès*, xx, p. 246.

Attique, le rapport entre l'un et l'autre? Aucun témoignage ancien ne nous le laisse apercevoir. M. Beloch incline à croire qu'il était de 50 pour 100. Je crains que cette opinion ne soit inexacte. En France, les frais de culture, d'impôt, d'amortissement absorbent des trois quarts aux quatre cinquièmes du produit brut. J'estime qu'ils n'étaient pas sensiblement inférieurs en Attique, où l'on pratiquait le système intensif, et où les principes d'une bonne agronomie n'étaient pas ignorés (1). Abaissons-les toutefois à 50 pour 100. Il s'ensuit qu'un pentacosiomédimne avait un revenu net de 500 drachmes, qui, à 8 pour 100 comme taux de capitalisation, équivaut à un capital de 6,000 drachmes ou 1 talent. Un calcul analogue permettrait d'assigner à la deuxième classe un capital de 3,600 drachmes, et à la troisième un capital de 1,800 drachmes, sauf réduction de ces deux chiffres à 3,000 et à 1,000 drachmes, en cas d'*eisphora*.

La question de savoir par quel procédé on allait du revenu brut de la terre au capital foncier est, en somme, accessoire. L'essentiel ici est le point de départ et le point d'arrivée, et il importe assez peu qu'on ait pris telle ou telle voie. Quand on eut ainsi posé la règle qui servit à répartir les propriétaires entre les classes, on l'appliqua à ceux dont la fortune était mobilière, et l'on assimila l'une à l'autre ces deux échelles de censitaires. Tout capitaliste qui possédait un talent fut rangé parmi les pentacosiomédimnes, même s'il n'avait pas un pouce de terre au soleil. On fit de même pour les citoyens qui étaient moins riches, si bien que l'assiette de l'impôt dans les deux cas fut identique. Il y eut pourtant cette différence que les propriétaires déclaraient, selon toute apparence, leur revenu, tandis que les autres déclaraient leur fortune. De plus, on ne voit pas nettement si, pour ces derniers, on faisait aussi une distinction entre le capital imposable et le capital réel. D'ailleurs, le taux de l'impôt, c'est-à-dire la proportion entre le chiffre de l'impôt et le capital imposable, était le même pour tous ; il variait seulement d'après les besoins du trésor.

On aurait tort de se figurer que l'*eisphora* eût rien de commun avec cette espèce de capitation graduée qui, en Allemagne, a reçu le nom de *Klassensteuer*. Les citoyens d'une même classe n'étaient pas assujettis à la même taxe ; chacun payait suivant sa richesse personnelle. Lysias signale un individu qui, à trois ou quatre ans de distance, versa d'abord un demi-talent de contributions, puis deux tiers de talent. Cet homme était évidemment un pentacosiomédimne, et tous les Athéniens de cette classe acquittèrent l'une et l'autre taxe, si véritablement l'*eisphora* était un impôt des classes.

(1) Roscher, *Traité d'économie politique rurale* (traduction Vogel), p. 131-133.

Or est-il vraisemblable qu'un propriétaire dont la récolte pouvait n'être que de 500 mesures et le revenu brut de 2,000 à 1,500 drachmes, ait été condamné à en abandonner une fois 4,000 à l'état? Mais alors, dira-t-on, pourquoi cette création de classes censitaires? J'imagine qu'elle avait surtout pour but de faciliter la fixation du capital imposable. C'eût été une opération fort compliquée que de faire un pareil travail pour chaque contribuable isolément. On simplifia les choses, en décidant que les fortunes d'un talent et au-dessus seraient taxées dans leur totalité; que, de 1 talent à 3,600 drachmes, on en taxerait les cinq sixièmes, et de 3,600 drachmes à 1,800, les cinq neuvièmes. Quant aux thètes, on leur accorda une entière immunité. On devine sans peine les argumens qui furent invoqués en leur faveur. L'impôt sur le capital n'est équitable, et par conséquent tolérable, que s'il n'ôte pas à l'homme les moyens de vivre. De là vient que dans toute société où existe une taxe, soit sur la fortune, soit sur le revenu, on a soin d'épargner l'un ou l'autre, jusqu'à concurrence de la somme jugée indispensable à la vie. Cet usage n'est point propre aux états démocratiques; il est de tous les temps et de tous les pays. A Zurich, tout revenu de 500 francs échappe à l'impôt. A Lucerne et à Schwyz, on dispense de la taxe « l'avoir total de tout particulier, quand il ne dépasse pas 1,000 fr. » A Glaris, ce chiffre est porté à 3,000 francs, et même, pour les veuves et les orphelins, à 10,000. En Angleterre, l'*income-tax* n'atteint que les revenus supérieurs à 3,750 francs. En Prusse, le nombre des personnes exonérées de l'impôt des classes, lequel est fondé sur le revenu, s'élève à 21 millions. A New-York, pour une population de 927,000 habitans en 1870, 20,000 payaient l'impôt sur le capital. En 1884, une loi a introduit dans le grand-duché de Bade l'impôt sur le revenu; elle ne touche qu'aux revenus de 625 francs et au-dessus. Le point délicat, en ces matières, est de garder la mesure exacte qui sépare un dégrèvement d'une libéralité. Or, il semble qu'elle fût observée à Athènes. 1,800 drachmes, au taux ordinaire de 12 pour 100, équivalent à un revenu de 216 drachmes (211 fr.), et l'on avouera que c'était bien peu, même en Attique, pour un homme seul, à plus forte raison pour une famille. Au reste, les thètes rachetaient leur privilège fiscal par la perte de certains droits politiques.

L'écart entre le capital imposable et le capital réel de la seconde et de la troisième classe donnait à *l'eisphora* le caractère d'un impôt progressif. On a essayé pourtant de soutenir le contraire. On a dit que, si les cavaliers furent inscrits au cens pour 3,000 drachmes, au lieu de 3,600, et les zeugites pour 1,000, au lieu de 1,800, ce ne fut pas afin d'alléger leur fardeau normal, ce fut plutôt pour des raisons qui n'avaient rien de politique ni de financier. A Athènes,

comme dans la plupart des états anciens, les charges militaires n'étaient pas égales pour tous. Les thètes ne servaient que dans l'infanterie légère et sur la flotte. La lourde infanterie des hoplites, qui constituait la principale force de l'armée, se recrutait exclusivement parmi les zeugites. Quant à la cavalerie, elle était réservée aux riches. Or, en 428, au moment où l'on établit l'*eisphora*, la guerre du Péloponnèse était dans tout son plein. On fut donc amené, lorsqu'on détermina le cens minimum de chaque classe, à tenir compte des intérêts de la défense nationale; et, comme on voulait qu'il y eût le plus d'hommes possible en situation de devenir soldats, on abaissa arbitrairement les chiffres qui marquaient, pour ainsi dire, l'étiage de l'infanterie et de la cavalerie. Cette conjecture de M. Beloch est assez singulière. Pourquoi les Athéniens auraient-ils pris un pareil détour? N'était-il pas beaucoup plus naturel d'abaisser les chiffres qui indiquaient les revenus mêmes des classes, et de déclarer, par exemple, qu'un propriétaire à 100 mesures, et non pas à 150, serait zeugite? L'écart que nous constatons a eu certainement pour cause le désir de soulager un peu les fortunes moyennes, et il ne faut pas s'en étonner, car les taxes analogues à l'*eisphora* se présentent presque toujours sous cet aspect. Je me contenterai de citer le grand-duché de Bade, où, en vertu d'une loi toute récente, le revenu imposable s'éloigne davantage du revenu réel, chaque fois qu'on descend d'un degré dans la hiérarchie sociale (1).

Des modifications sérieuses furent apportées à l'assiette de l'*eisphora* sous l'archontat de Nausinique, en 378-377. Un autre événement, très grave aussi, s'accomplit la même année : ce fut la formation de la ligue maritime, qui fut comme un retour passager à l'empire athénien du siècle précédent. Nul doute qu'il n'y ait une étroite connexité entre ces deux faits. Athènes voulut approprier ses ressources au rôle que paraissait lui présager la restauration de son ancienne hégémonie, et elle améliora ses finances en même temps qu'elle étendait son action extérieure.

Tout d'abord, les classes soloniennes disparurent. Ce n'est pas que les citoyens aient été désormais tous placés sur le même rang ; ils furent, comme auparavant, groupés en catégories ; mais le système de classement changea. En tête se trouvèrent ceux qu'on appela *les plus riches*, et qui furent un peu plus tard au nombre de 300 ; on ne sait pas quel était pour eux le chiffre exact du cens. Au-dessous venaient les individus qui étaient en état d'assumer certaines charges fort coûteuses, que l'on nommait les *liturgies ;* pour avoir accès parmi eux, il fallait posséder au moins 3 talens

(1) *Bulletin de statistique du ministère des finances*, mai 1886, p. 570.

(17,682 fr.). Il y avait enfin la grande masse des citoyens, d'où se détachaient peut-être, en un dernier groupe, les pauvres qui n'avaient pas 2,000 drachmes (1,960 fr.) de capital. On remarquera qu'il ne reste plus là aucun vestige de l'époque où les distinctions sociales dépendaient de la possession du sol. Ces dénominations de zeugites, de cavaliers, de pentacosiomédimnes ont été abolies comme ne répondant plus à la réalité, et on n'a égard maintenant qu'à la richesse considérée dans son ensemble.

On continua de n'imposer qu'une partie de la fortune individuelle. Dans la haute classe, la proportion était du cinquième. Démosthène énonce comme un principe connu de tous que, dans ce cas, « une valeur imposable de 3 talens atteste un capital de 15 talens. » On a beaucoup discuté sur cette phrase ; on a mis tout en œuvre pour en tirer autre chose que ce qu'elle renferme ; mais les efforts tentés pour en dénaturer le sens, notamment ceux de M. Beloch, sont pitoyables, et il n'y a pas lieu de s'y arrêter. La seule difficulté qu'offre ce texte, c'est l'énormité de l'écart entre le capital imposable et le capital réel. D'ordinaire, une pareille réduction des quatre cinquièmes ne s'applique qu'aux classes inférieures, et, le plus souvent, les riches sont taxés pour l'intégralité de leur actif. L'anomalie tient à l'idée nouvelle que l'on se faisait au IVe siècle du capital imposable, ou, comme on disait, du *timèma*. Le *timèma* passait alors pour être toute la portion du capital que le citoyen mettait à la disposition de l'état. Dans la pratique, l'état n'en prenait qu'une petite fraction ; mais, théoriquement, il pouvait la prendre tout entière. En 378, on évalua la fortune publique de l'Attique ; on en déduisit tout ce qui devait être soustrait à l'impôt, et le reste, le *timèma*, donna le chiffre de 6,000 talens (35 millions). Ce fut là le capital imposable du pays, formé par l'addition des capitaux imposables de tous les citoyens. Or ces 6,000 talens étaient regardés comme la propriété de l'état. On les assimilait à la mise de fonds d'un banquier, et la comparaison eût été très inexacte, si l'état n'avait pas eu, au moins virtuellement, le droit d'y puiser à son gré. S'il en était ainsi, si le *timèma* était la part de toute fortune privée dont la société pouvait à tout moment exiger le complet sacrifice, il fallait que la marge fût assez grande entre la fortune et le *timèma*, même des riches ; car l'appauvrissement des particuliers est aussi nuisible à la société qu'aux particuliers eux-mêmes.

Un exemple, emprunté à l'histoire de Florence, fera mieux saisir ce procédé. Au XIVe siècle, il y avait dans cette ville une taxe dite l'*estimo*, et semblable à l'*eisphora* athénienne. Elle pesait sur la fortune de chaque citoyen, ou, selon l'expression consacrée, sur sa *substance* ; mais « on retranchait de cette substance les frais d'en-

tretien du contribuable, et une certaine somme par tête pour les personnes à sa charge, comme les enfans, les commis, les domestiques, chacune de ces têtes étant censée représenter un capital qui a été longtemps fixé à 200 florins (1). » Dans l'estimation du passif, on avait coutume de se montrer fort large. Un certain Rinuccini y inscrivit « sa personne et ses fils, les femmes de ses fils, dont une en couches, deux serviteurs, deux servantes, la nourrice, la femme de chambre, le jardinier et sa femme; il ajouta qu'il avait des réparations à faire à ses maisons de Florence et du Comtat, et qu'il devait payer 200 florins par an à ses paysans pour provisions et cheptel, et 130 florins d'or à ses fermiers et commis (2). » En somme, le capital net du citoyen, seul frappé d'impôt, était sa *surabondance*, c'est-à-dire son superflu, et le capital réel lui était bien supérieur. Le *timèma* était, pour ainsi dire, la *surabondance* des Athéniens.

Le rapport entre le capital imposable et le capital brut variait d'une classe à l'autre. Démosthène, voulant démontrer, contrairement à l'assertion de ses tuteurs, que son père lui a laissé une grosse succession, en fournit la preuve que voici. Ses tuteurs, quand ils ont déclaré l'état de ses biens, lui ont reconnu « une fortune assez considérable pour contribuer à raison de 500 drachmes sur 2,500. » Il ne saurait être question ici du taux de l'impôt, d'abord, parce que, loin d'être fixe, il changeait d'après les nécessités budgétaires, et, en outre, parce que les taxes acquittées par Démosthène, pendant toute sa minorité, demeurèrent fort au-dessous du chiffre qu'elles auraient atteint, s'il avait dû payer le cinquième de son *timèma*. Cette phrase fait donc allusion à la différence entre le capital imposable et le capital réel. Mais elle montre, par la même occasion, que le rapport du premier au second n'était du cinquième que pour les plus riches. Quel était-il pour les autres classes? On l'ignore absolument. Böckh imagine à ce sujet tout un système d'habiles arrangemens qui se résume dans le tableau suivant :

	CAPITAL RÉEL (maximum et minimum).	Proportion.	Capital imposable.
Ire classe.....	500 talens.........	20 0/0	100 talens.
—	12 —	—	2 talens 2,400 drachmes.
IIe classe.....	11 —	16 0/0	1 talent 4,560 —
—	6 —	—	5,760 —
IIIe classe....	5 —	12 0/0	3,600 —
—	2 —	—	1,440 —
IVe classe....	1 talent 1/2......	8 0/0	720 —
—	2,500 drachmes.....	—	200 —

(1) Léon Say, *les Solutions démocratiques de la question des impôts*, I, p. 213-214.
(2) *Ibid.*, p. 220.

Par malheur, rien de tout cela ne se rencontre dans les documens. Nulle part on n'aperçoit que le cens minimum de la première classe fût de 12 talens, ni qu'il fût de 6 pour la deuxième, ou de 2 pour la troisième. Tout ce qu'on est en droit d'affirmer, c'est qu'un citoyen riche de 15 talens, comme Démosthène, figurait dans la première, et que la catégorie immédiatement inférieure ne descendait pas au-dessous de 3 talens. Quant à l'échelle des proportions, nous n'en connaissons que le degré supérieur, et on a vu que là le taux était de 20 pour 100. Pour prétendre que le second était de 16 pour 100, on s'est appuyé sur un texte d'où il résulte que ce taux était celui des étrangers; mais pourquoi veut-on qu'il y en ait eu un pareil pour les citoyens? Peut-être les contribuables du dernier degré n'étaient-ils inscrits qu'à raison du dixième de leur avoir. On nous raconte que les habitans de la colonie athénienne de Potidée, ayant voté une *eisphora,* attribuèrent aux plus pauvres une valeur imposable de 200 drachmes. Si l'on se rappelle, d'autre part, qu'à Athènes la classe la plus infime comprenait les hommes qui ne possédaient pas 2,000 drachmes, on trouvera peut-être dans le rapprochement de ces deux faits un argument à l'appui de l'opinion que j'énonce.

Y avait-il des citoyens que l'*eisphora* épargnait, comme jadis les thètes? On pourrait induire d'une ligne d'Isocrate que les 1,200 individus dont l'avoir égalait au moins 3 talens y étaient seuls astreints. Cet auteur, en effet, a l'air dans ce passage d'identifier ceux qui supportent l'impôt sur le capital, et ceux qui ont le cens exigé pour les charges liturgiques. Mais, visiblement, il ne parle ici que des hommes sur qui pèse à la fois ce double fardeau, et il est possible que d'autres, moins fortunés, n'aient eu à subir que le seul fardeau de l'*eisphora.* Le langage de Démosthène serait souvent inintelligible, si la taxe n'avait frappé que 1,200 riches. Dans ses discours politiques, il développe sans cesse cette idée que les circonstances commandent aux Athéniens de servir eux-mêmes dans l'armée et de s'imposer des sacrifices d'argent. « Il faut, dit-il, vous appliquer à la guerre en y contribuant de vos deniers, et en prenant une part personnelle aux expéditions. » — « Montrez que vous avez changé de résolution par votre zèle à verser l'*eisphora.* » — « Puisque les recettes du budget se gaspillent en fêtes, il ne vous reste plus qu'à décréter une taxe sur chacun de vous. » Ces exhortations s'adressaient à l'assemblée du peuple, où les riches étaient en petite minorité, et il est clair que la foule se serait rangée plus vite à son avis, si la majorité qui décidait n'avait rien eu à payer. D'ailleurs, on trouve parfois la mention d'individus pauvres qui ont été soumis à cet impôt et qui ensuite ont eu beaucoup de mal à se libérer.

La loi traçait pourtant une limite au-dessous de laquelle l'*eisphora* n'était plus perçue. Elle exemptait d'abord ceux qui ne possédaient rien. Un certain chiffre de fortune était même requis. Quel était ce chiffre? Böckh prétend qu'en 378 on adopta comme ligne de démarcation la somme de 2,500 drachmes (2,450 fr.). Il en découvre la preuve dans la phrase où Démosthène raconte que ses tuteurs déclarèrent son avoir « à raison de 500 drachmes sur 2,500. » Cette expression n'a de sens à ses yeux que si elle signifie qu'on ne commençait d'être contribuable qu'à partir de 2,500 drachmes; sans quoi, on aurait dit : « à raison de 1 drachme sur 5. » Mais n'est-il pas possible que ce fût là une locution toute faite, comme il y en a également dans notre langue? Quand on emploie chez nous les formules suivantes : « le sou du franc, au marc le franc, le 5 pour 100, » on parle aussi un langage de convention, ce qui ne les empêche pas d'être d'un usage courant. Au chiffre de Böckh, j'en substituerais volontiers un autre, plus voisin peut-être de la vérité. En 323, Antipater, gouverneur d'Athènes au nom du roi de Macédoine, décida qu'à l'avenir les droits politiques seraient le monopole des individus qui justifieraient d'une fortune de 2,000 drachmes au moins; les autres, considérés comme une cause de troubles dans la cité, seraient, s'ils y consentaient, transplantés en Thrace, où on leur promettait des terres. Ce chiffre de 2,000 drachmes avait dû être jusque-là la ligne de partage entre la classe des pauvres et le reste des citoyens, et par suite la limite extrême où s'arrêtaient les percepteurs de l'impôt sur le capital. Si cette hypothèse est fondée, le nombre des contribuables au IVe siècle était de 9,000, et le nombre des exemptés de 12,000. Je ferai observer que le cens minimum des premiers avait été légèrement exhaussé en 378, puisque auparavant il descendait à 1,800 drachmes de fortune réelle. Une tendance pareille se manifeste partout, même dans les sociétés les moins démocratiques. En Angleterre, on n'affranchissait autrefois de l'*income-tax* que les revenus inférieurs à 2,500 francs; aujourd'hui, la même faveur s'étend à tous ceux qui n'atteignent pas 3,750 francs; et, pour tous ceux qui sont compris entre 3,750 francs et 10,000, on ne touche pas aux trois premiers mille francs. En Prusse, le nombre des personnes soustraites à la *Klassensteuer* a monté, dans ces dix dernières années, de 6 millions à 21 millions, et on projette de l'accroître encore (1).

IV.

Tout impôt direct peut avoir deux caractères différens. C'est un impôt de répartition, si l'état fixe d'abord la somme totale qu'il

(1) *Bulletin de statistique*, mai 1876, p. 558.

veut encaisser, puis la distribue entre les contribuables. C'est un impôt de quotité, « si le produit total de la taxe n'est pas connu d'une manière précise » au moment où on l'établit, et si chacun paie « une quote-part déterminée » de son revenu ou de son capital (1). L'*eisphora* athénienne paraît avoir été un impôt de répartition. Toutes les fois que les auteurs nous renseignent sur le montant de cette taxe, ils donnent des chiffres ronds, comme, par exemple, 60 ou 200 talens, ce qui ne s'accorde guère qu'avec le premier système. De plus, les termes dont se servent les lexicographes anciens pour désigner, soit le travail qui consistait à taxer les citoyens, soit les fonctionnaires chargés de ce soin, impliquent l'idée de répartition plutôt que de quotité.

D'ordinaire, quand il s'agit d'un impôt de répartition, l'autorité suprême de l'état se contente d'arrêter la somme qui sera due par chacune des grandes circonscriptions du pays; dans celles-ci, les autorités locales procèdent de même à l'égard des districts secondaires; et, de proche en proche, on finit par atteindre les individus. L'Attique était subdivisée en dèmes. Il eût été, semble-t-il, naturel de faire entre les dèmes une première répartition. Peut-être y aurait-on songé, si l'*eisphora* avait été un impôt foncier. Mais comme la matière imposable était ici le capital tout entier, et que d'ailleurs les domaines des particuliers, loin d'être d'un seul tenant, étaient généralement disséminés dans toute l'Attique, la loi exigeait que les déclarations des biens fussent apportées à la ville. C'est donc à Athènes qu'étaient réunies les matrices des rôles, et c'est là seulement que la répartition était possible. Au reste, la besogne n'était pas très compliquée, s'il est vrai qu'il n'y eût pas plus de 9,000 contribuables.

Personne, parmi ceux qui avaient le cens voulu, n'échappait à l'impôt. La règle, sur ce point, était inflexible. L'exemple de Démosthène atteste que les enfans mineurs subissaient à cet égard la loi commune. Toute association qui possédait un bien indivis acquittait également la taxe. Quand une phratrie louait une terre, elle la cédait généralement au fermier, libre de toute charge, ce qui veut dire que l'impôt demeurait à son compte. Les dèmes eux-mêmes ne jouissaient à cet égard d'aucune immunité; s'ils étaient propriétaires, ils payaient comme un simple citoyen. On ne respectait que le domaine de l'état, même s'il avait été donné à bail. C'est ainsi que les concessionnaires de mines déduisaient de leur *timèma* le capital représenté par leurs exploitations.

Il est d'usage, chez les modernes, que les étrangers soient complètement assimilés aux nationaux pour tout ce qui touche à l'im-

(1) P. Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances* (4e édition), I, 321.

pôt, et cela est juste, du moment que la loi couvre les uns et les autres d'une égale protection. Les Athéniens se conformaient à ce principe. Tout étranger qui annonçait nettement l'intention d'établir son domicile en Attique, ou même qui y prolongeait son séjour, devait l'*eisphora*. Pour ces individus comme pour les citoyens, la déclaration servait de base à l'évaluation des biens, mais toujours sous le contrôle des magistrats, des particuliers et des tribunaux. La suprême ambition de beaucoup d'entre eux étant d'acquérir les droits civiques, la plupart affectaient à l'égard du peuple une générosité dont ils espéraient obtenir tôt ou tard la récompense. Une phrase, malheureusement trop vague, de Démosthène, donne à penser qu'il n'y avait pas pour eux de distinction de classes, et qu'ils payaient tous le sixième de leurs biens. Mais l'énormité de la taxe, même en supposant de grosses dissimulations, rend cette opinion suspecte, et l'on a dit que ce sixième indique la proportion entre le capital imposable et le capital brut. Il reste pourtant cette difficulté, que les étrangers considéraient comme une faveur d'être mis, quant à l'*eisphora*, sur le même pied que les Athéniens; ce qui serait assez singulier, si pour les plus riches la proportion, dans ce cas, s'était élevée du sixième au cinquième. Peut-être ceux-ci jugeaient-ils que le sacrifice était peu de chose en comparaison des avantages qu'ils en retiraient. Être taxé aux mêmes conditions que les citoyens, c'était passer au rang d'*isotèle* et toucher presque au droit de cité. Le privilège n'était pas trop chèrement acheté par une augmentation fort légère de taxe. L'*eisphora* des étrangers, ou, comme on les désignait, des *métèques*, offrait encore une particularité. Il est probable qu'elle n'était pas toujours perçue dans les mêmes occasions que celle des citoyens, et que, sans être permanente, elle était parfois plus fréquente. On connaît deux individus qui, de 347 à 323, ont eu à l'acquitter chaque année, et les Athéniens, dans cet intervalle, ne furent pas astreints à la même obligation. Le produit en fut employé à réparer l'arsenal du Pirée et les loges des navires. C'était là une dépense d'ordre militaire, mais ce n'était pas proprement une dépense de guerre, et il est possible qu'on taxât de préférence les métèques quand il y avait lieu d'exécuter un travail de ce genre. D'ailleurs, on évitait alors de les surcharger; dans l'exemple que je cite, la somme annuelle à recueillir n'était que de 10 talens (58,940 fr.). La répartition était faite par une commission formée d'étrangers, et sans doute élue.

L'impôt sur le capital fut d'abord perçu en régie. On ne discerne pas bien si les répartiteurs étaient simultanément percepteurs, ou s'il y avait des magistrats spéciaux pour chaque opération. Soit mauvaise volonté, soit insuffisance de ressources, les contribuables se montraient quelquefois récalcitrans. Mais la loi était fort sévère

contre eux; ils inspiraient au peuple une véritable colère, et on allait jusqu'à les traiter de voleurs. Très souvent leurs biens étaient confisqués et vendus aux enchères. Le plaidoyer de Démosthène *contre Androtion* abonde en détails curieux sur les rigueurs que déployaient les agens des poursuites. On en voyait qui s'introduisaient dans les maisons, accompagnés de ces commissaires de police qu'on appelait *les Onze;* non contens de saisir le mobilier, ils arrêtaient les citoyens eux-mêmes et les traînaient en prison, à moins que les malheureux ne parvinssent à se cacher sous les lits ou à s'enfuir sur les toits. L'orateur condamne avec force ces excès, et les déclare illicites; mais celui qui les commettait n'en était point puni. En revanche, l'homme qui se hâtait de porter son argent au percepteur méritait par là un utile certificat de civisme; et s'il lui arrivait plus tard d'avoir quelque méchant procès, il n'oubliait pas de rappeler au jury telle circonstance où il avait été « un des premiers » à verser l'*eisphora.*

En 378, cette organisation fut profondément modifiée. Une institution nouvelle naquit alors, celle des *symmories.* Dans chacune des dix tribus, on choisissait 120 citoyens parmi les plus riches; on les divisait en deux groupes, et chaque groupe de 60 noms était une symmorie; il y en avait 20 pour la cité entière, avec un effectif de 1,200 personnes. Tout ce travail de classement était confié aux stratèges. Un certain chiffre de cens, probablement le cens liturgique de 3 talens, était exigé des symmorites. Comme il est douteux qu'il y eût toujours une concordance parfaite entre ce nombre de 1,200 et le nombre des Athéniens à 3 talens, on devait, selon que ceux-ci étaient trop ou trop peu, exclure des groupes quelques citoyens assez riches pour y entrer, ou, au contraire, les ouvrir à des citoyens d'un cens moindre. Quant à la masse des contribuables, on les rattachait apparemment à ces divers cadres d'après la tribu dont ils étaient membres. Chaque symmorie représentait, j'imagine, un capital imposable d'égale valeur, c'est-à-dire le vingtième des 6,000 talens qui constituaient le *timèma* de l'Attique entière. Par suite, dans toute *eisphora*, chacun aussi était taxé au vingtième de la somme à percevoir; puis, la répartition se faisait dans l'intérieur des différentes sections. Le *président de la symmorie* avait-il dans tout cela un rôle actif? On serait porté à le croire. Mais Démosthène eut ce titre pendant sa minorité, et il faudrait supposer que ses attributions furent exercées en son nom par ses tuteurs. Ce système fut peut-être bien ordonné au début; à la longue, deux causes tendirent à le vicier. La richesse publique de l'Attique ne demeura pas stationnaire, et le chiffre primitif de son *timèma* cessa tôt ou tard d'être exact. Il eût fallu, par consé-

quent, renouveler de temps en temps le travail d'évaluation qu'on avait fait en 378, ou le tenir au courant. Les Athéniens négligèrent cette précaution, et pour eux le capital imposable du pays fut toujours de 6,000 talens. L'inconvénient, au fond, était sans importance, du moins pour ce qui est de savoir si la taxe était équitablement répartie; seulement, la proportion entre le capital imposable et le capital brut varia désormais au gré des vicissitudes du second. Ce qui fut beaucoup plus grave, c'est que l'état réel des fortunes de chaque symmorie ne répondit plus bientôt à la statistique officielle. Les oscillations ordinaires de la richesse, surtout dans une société industrielle et commerçante, la ruine ou la prospérité des individus, la création de nouveaux citoyens, les partages des successions, furent autant de causes qui peu à peu rompirent l'équilibre établi d'abord entre les groupes, et l'on sentit, comme nous, la nécessité de procéder à la péréquation de l'impôt. Deux moyens s'offraient: on pouvait distribuer l'*eisphora* entre les symmories, non plus par fractions égales, mais au prorata du capital de chacune; on pouvait aussi remanier périodiquement la composition de ces groupes, de manière à ce que leur *timèma* restât immuable. Lequel de ces deux moyens fut adopté? Je présume qu'on préféra le second; car il semble que les symmories ne fussent pas des cadres fixes, et qu'on les reformât assez fréquemment. On devine sans peine qu'il y en eut pour les métèques comme pour les citoyens.

L'ancien mode de perception dura jusqu'en 362. Cette année-là, les Athéniens furent assaillis par de sérieux embarras. Un tyran de Thessalie, Alexandre de Phères, leur enleva l'île de Ténos. Un prince de Thrace, s'étant révolté contre le roi du pays, sollicita leur appui, sous promesse de conquérir pour eux la Chersonèse (aujourd'hui presqu'île de Gallipoli). Les Proconnésiens, leurs alliés, imploraient en même temps des secours contre Cyzique, qui les assiégeait. Enfin, les navires qui étaient allés charger du blé dans le Pont-Euxin craignaient d'être saisis au passage, avec leurs cargaisons, par les gens de Byzance et de Chalcédoine, si bien que le grain devenait rare et cher au Pirée. Pour tenir tête à toutes ces difficultés, on décréta une *eisphora*, et, comme il fallait avoir cet argent sans délai, on dressa une liste de citoyens qui seraient contraints d'en faire l'avance à l'état. On se trouva bien de cette mesure, et, depuis lors, ce qui n'avait été d'abord qu'un expédient fut la règle. Sur les 1,200 citoyens classés dans les symmories, les plus riches, au nombre de 300, furent astreints au service de la *proeisphora*, c'est-à-dire que, dans tous les cas où l'on votait une taxe sur le capital, ils versaient immédiatement au trésor la somme totale, sauf à la recouvrer ensuite sur les contribuables. Ce système procurait

à la cité le double avantage de mettre aussitôt dans ses caisses le produit intégral de l'impôt, et de lui épargner à la fois les ennuis et les frais de la perception en régie. C'était là, en revanche, pour un particulier, une corvée fort désagréable, d'autant plus qu'elle se traduisait souvent par des pertes d'argent. On pouvait, il est vrai, s'adresser aux tribunaux pour se faire rembourser ; mais la ressource était très précaire, étant données les dispositions traditionnelles du jury athénien à l'égard des riches. Il y avait d'ailleurs des situations qui commandaient l'indulgence. Un individu honnête et de condition aisée se ruinait brusquement ; quelle voie de rigueur employer contre lui, s'il était insolvable ? Un autre tombait aux mains de l'ennemi, et rachetait sa liberté au prix d'une grosse rançon ; était-il humain de le poursuivre après tant de souffrances et de sacrifices ? Le pis est qu'un citoyen, même appauvri, ne pouvait secouer cette servitude qu'après avoir découvert quelqu'un qui fût en état de le remplacer. Si ce dernier refusait de se prêter à cette substitution, un procès avait lieu devant le jury. Le tribunal examinait lequel des deux adversaires était le plus riche. S'il se prononçait pour le demandeur, le défendeur avait le choix entre deux alternatives : il était libre de se soumettre au devoir civique, à la liturgie, qu'il avait déclinée, ou bien il échangeait sa fortune contre celle de son rival, qui restait chargé de la *proeisphora*. Généralement on s'arrêtait au premier parti.

V.

Cette étude serait incomplète, si nous ne recherchions, en terminant, quelle était la place exacte de l'impôt sur le capital dans le système financier des Athéniens.

Pendant la guerre du Péloponnèse, cette taxe n'eut peut-être rien d'excessif, tant que la confédération maritime subsista. Mais, du jour où l'empire d'Athènes se disloqua après l'échec de l'expédition de Sicile, et où, par conséquent, les subsides des alliés manquèrent, le salut public exigea que l'on prît l'argent là où il y en avait, c'est-à-dire dans la poche des riches et des gens aisés. De là les plaintes, si souvent renouvelées par les contemporains, sur l'énormité de l'impôt. Elles n'étaient point exagérées, si l'on en juge par l'exemple de cet individu qui, vers 410, eut à payer un demi-talent (2,947 fr.) et peu après deux tiers de talent (3,920 fr.). Une réserve pourtant est ici nécessaire. Pour mesurer avec précision l'étendue des sacrifices que l'état réclame des citoyens, il faut avoir égard non pas au capital, même quand c'est lui qui est taxé, mais au revenu, car c'est sur leur revenu que les particuliers prélèvent

leurs contributions. Or, à Athènes, le capital était plus productif que chez nous. En France, le taux des fermages, pour les terrains de première catégorie, est d'environ 3 1/2 pour 100; en Attique, le rapport ordinaire entre la valeur vénale de la terre et le prix de fermage était de 8 pour 100. L'industrie donnait couramment un bénéfice net de 8 à 9 pour 100, qui dépassait même 12 pour 100 dans les exploitations minières. Quant à l'intérêt de l'argent, il variait entre 10 et 18 pour 100, et, s'il y avait des risques, comme dans les prêts maritimes, il montait jusqu'à 30 pour 100. L'*eisphora* aurait donc pu, sans trop d'inconvéniens, être le double ou le triple de ce qu'est l'impôt sur le capital dans les sociétés modernes, d'autant plus que les impôts indirects étaient fort légers.

En 428, quand on l'établit, elle n'entrait que pour un huitième dans le budget total des recettes. Cette proportion ne dut pas beaucoup changer ultérieurement; car, si jamais on demanda plus de 200 talens au capital, il ne faut pas oublier que les tributs des alliés suivirent une progression parallèle. Plus tard, au moment des désastres et des défections, lorsque cette source de revenus tarit, le déficit ne fut pas comblé par le seul accroissement de l'*eisphora*; on créa peut-être aussi des taxes nouvelles sur les marchandises. Après la paix, et durant tout le cours du IVe siècle, l'impôt sur la fortune ne fut perçu qu'à des intervalles parfois assez longs, et toujours par petites sommes. Dans les vingt années qui succédèrent à la réforme de 378, on leva en tout un peu plus de 300 talens (1 million 768,000 fr.). Soixante talens étaient, semble-t-il, le chiffre normal. Démosthène, en tout cas, assure que les Athéniens n'auraient point consenti à en payer 500 de ce chef. Or, à cette date, le budget oscillait entre 1,500 et 1,600.

C'est une opinion assez répandue parmi les économistes que l'impôt sur le capital doit être modéré, et fournir seulement une faible portion des ressources fiscales. Il serait absurde, d'après eux, « d'en faire une des branches principales du revenu de l'état. » L'*eisphora* paraît, au premier abord, avoir ce caractère; elle paraît bien être « ce bouche-trou, cet en-cas (1), » qui a pour but de subvenir aux besoins accidentels du trésor par un supplément passager de recettes. Mais ce n'était là, d'autre part, qu'une des charges qui atteignaient directement le capital. Celui-ci était encore tenu aux prestations fort dispendieuses des liturgies. L'état athénien avait pour principe de rejeter sur les particuliers certaines dépenses qui lui incombaient. Fallait-il célébrer une fête, représenter une tragédie, régaler la multitude dans un banquet gratuit,

(1) P. Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances*, I, 219.

armer une flotte, ce n'était pas l'état qui donnait les fonds, c'étaient un ou plusieurs citoyens riches. On n'avait pas la faculté, quand on possédait la fortune voulue, de fuir cette obligation; on devait même aller au-devant. On savait gré à l'homme qui faisait à cet égard les choses largement, et l'on avait mauvaise opinion de celui qui lésinait ou qui tâchait de se dérober. « Par quels moyens espères-tu gagner la faveur des juges? disait un plaideur à son adversaire; as-tu accompli de nombreuses liturgies? t'es-tu imposé, dans l'intérêt public, de gros sacrifices d'argent? as-tu été triérarque en temps de guerre? as-tu apporté au trésor des contributions considérables? Non, tu n'as rien de tout cela à ton actif. » Quel avantage, en revanche, lorsqu'on pouvait se rendre ce témoignage qu'on s'était appauvri ou ruiné pour la cité! Le cas n'était pas aussi rare qu'on le croirait. Dans l'espace de quelques années, un individu, du nom d'Aristophane, ne consacra pas moins de 25,000 francs à ses liturgies. En sept ans, elles coûtèrent à un autre près de 55,000 fr. Il y en eut même un qui dépensa, « en vue de la guerre », la somme incroyable de 471,000 francs, c'est-à-dire toute sa fortune. La loi, sans doute, n'était pas si exigeante; mais qu'importe au fond, si les mœurs renchérissaient sur elle? Il serait curieux de reconnaître quelle était, dans le chiffre des impôts directs de chaque exercice, la part des liturgies et celle de l'*eisphora*. Le calcul n'est possible que pour un petit nombre de particuliers, et il conduit à cette conclusion que la première de ces charges était beaucoup plus lourde que la seconde. Si on les additionne l'une à l'autre, on constatera que les taxes sur le capital étaient plus qu'un appoint dans le budget athénien, et qu'elles en formaient peut-être, du moins par intervalles, la ressource la plus abondance.

L'*eisphora* ne répond pas davantage à l'idée qu'on se fait de l'impôt sur le capital, lorsqu'on le considère comme « une taxe de compensation, destinée à rétablir la justice dans un système fiscal, et à demander aux classes aisées et riches un supplément de contributions, parce que ces classes ont été trop ménagées par les impôts indirects (1). » Les impôts indirects étaient peu de chose à Athènes. Ils consistaient en un droit de port, un droit de marché, un droit de douane, tous perçus d'après un tarif tellement faible, qu'ils ne produisaient pas plus de 60 à 70 talens. L'*eisphora*, jointe aux liturgies, est bien plutôt une confiscation déguisée d'une partie de la fortune individuelle. Obéissait-on déjà aux mobiles qui poussent les socialistes modernes à préconiser les taxes analogues? Croyait-on que le contribuable doit payer, « non pas en proportion

(1) P. Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances*, I, 442.

de ses facultés, mais en raison inverse des difficultés de la vie? » Allait-on même plus loin, et pensait-on que l'impôt doit avoir pour objet de niveler les conditions, d'atténuer les inégalités sociales, de modifier enfin la répartition des richesses? Il n'est pas aisé de pénétrer les sentimens véritables des Athéniens sur ce point. On devine pourtant que leur système financier, du moins à l'époque démocratique, reposait sur la doctrine dont s'inspire chez nous le socialisme. « La conséquence immédiate des principes de l'école socialiste, dit M. Léon Say, c'est qu'il y a dans les ressources de l'humanité un superflu qui peut être employé à l'impôt, c'est que le monde vit d'un produit brut, qu'il y a en dehors de ce produit brut un produit net, dont la propriété peut être revendiquée par la société tout entière, » et que l'on peut affecter « aux dépenses d'utilité publique (1). » Les Athéniens n'avaient-ils pas cette conviction, lorsqu'ils se figuraient que le capital imposable des citoyens était un fonds où l'état avait le droit de plonger les mains à son gré? Le *timèma* était aussi pour eux un superflu dont la nation était autorisée à s'emparer et à user suivant son bon plaisir. Ils le faisaient servir non-seulement aux besoins de la guerre, mais encore aux réjouissances de la foule. Les pauvres s'amusaient toute l'année aux frais des riches, et ceux-ci s'évertuaient à leur procurer des distractions variées. Il y avait là une exploitation réelle de la haute bourgeoisie par la classe populaire, et le pamphlet intitulé ; *le Gouvernement d'Athènes* prouve qu'elle était préméditée.

Parmi toutes ces charges, c'était peut-être l'*eisphora* que l'on supportait avec le plus d'impatience. Un homme qui équipait une belle trière ou qui organisait un magnifique spectacle en était récompensé au moins dans son amour-propre. Pendant quelque temps, la cité avait les yeux sur lui ; son nom courait de bouche en bouche ; on célébrait à l'envi sa générosité, son patriotisme ; et il recevait en plein visage des complimens qui flattaient sa vanité. Pour l'*eisphora*, rien de pareil. On allait chez le percepteur ; on en revenait léger d'argent ; et personne ne s'en doutait, personne ne songeait à exalter cet acte de désintéressement. Le sacrifice n'avait pour témoin qu'un agent du fisc, lequel avait autre chose à faire que de féliciter les contribuables. Le poids de l'impôt en était singulièrement aggravé, et il paraissait plus agréable de vider sa bourse par la voie liturgique.

Quelle que fût d'ailleurs la route que prenaient les drachmes, on ne s'apercevait que trop de leur fuite, et c'était là un sujet de perpétuelles lamentations. Même à travers le langage de ceux qui se van-

(1) *Les Solutions démocratiques de la question des impôts*, I, 147.

tent d'avoir outrepassé leurs devoirs, on sent percer le regret que le fardeau ait été si accablant. Quand on était plus sincère ou moins timoré, on se plaignait d'être écrasé par un pareil fardeau, et Socrate exagérait à peine, lorsqu'il s'écriait que tous ces ennuis rendaient l'existence de l'homme riche plus misérable que celle du pauvre. La démocratie athénienne avait cru peut-être fort habile de distribuer les charges publiques de telle manière que la classe inférieure fût presque entièrement exemptée, que les gens aisés fussent taxés modérément, et que le poids tombât lourdement sur les citoyens qui avaient les plus grosses fortunes. En réalité, ce calcul semble avoir été une grave erreur. Qu'on laisse de côté, si l'on veut, toute considération de justice ; qu'on néglige même d'examiner si cette hostilité latente ou déclarée contre le capital n'était pas en somme une cause d'appauvrissement pour la société. A n'envisager que les conséquences politiques du système, il est manifeste qu'il n'en sortit pas d'heureux fruits.

Rien ne fut plus funeste à Athènes que les discordes dont elle fut troublée vers la fin de la guerre du Péloponnèse. Alors que l'union de tous eût été indispensable pour lutter avec chance de succès, une faction se forma, dont l'unique souci était de détruire le régime démocratique et de conclure la paix. Sa composition même nous éclaire sur la nature de ses griefs. Elle se recruta exclusivement parmi les riches, c'est-à-dire parmi ceux qui souffraient le plus des ravages de la guerre et de l'excès des dépenses. Atteints dans leurs intérêts matériels par les fautes du parti dominant, ces hommes finirent par entrer en hostilité ouverte contre les institutions nationales, et se firent, volontairement ou non, les complices des Lacédémoniens. Les iniquités fiscales tuèrent en eux l'esprit de loyalisme et affaiblirent leur patriotisme. Ils réussirent à opérer une révolution qui leur livra le pouvoir; mais ils ne le gardèrent que quelques mois. Ce fut là une suite d'événemens désastreux pour Athènes. Ils dévoilèrent et accrurent encore l'état d'anarchie morale où se débattait la république; ils irritèrent les haines qui divisaient les citoyens; ils ajoutèrent aux préoccupations militaires, qui auraient dû être les seules du moment, celles qui naissent de la peur des complots; et ils montrèrent à Sparte qu'elle avait des alliés secrets jusque dans le camp de ses adversaires. Leur connivence ne lui fut pas inutile, lorsqu'elle asséna les derniers coups à sa rivale. On n'a qu'à lire, dans l'*Histoire grecque* de M. Curtius, les intrigues des oligarques, de ce parti « peu nombreux, mais compact, qui ne tenait pas à l'indépendance de la cité, et qui s'entendait avec les Lacédémoniens, parce qu'il avait besoin d'eux pour établir sa domination sur les ruines de la démocratie. » C'est lui qui travailla à décourager le peuple et à lui ôter toute espérance; c'est lui qui traita

avec Lysandre, le général ennemi; c'est lui qui, après la paix, reçut du vainqueur la mission de gouverner Athènes. Son rôle dans ces tristes circonstances fut odieux ; mais un régime qui suscite contre lui d'aussi vives animosités n'est pas non plus à l'abri de tout reproche.

La démocratie fut bientôt restaurée, sans devenir beaucoup plus sage, surtout en matière d'impôts. Elle ne fut plus menacée dans la suite; mais un vice nouveau se glissa dans l'état. Sauf de très rares exceptions, les Athéniens semblèrent désormais se replier sur eux-mêmes, et renoncer à prendre aucune initiative hardie au dehors. Ils eurent une politique timide, hésitante, et l'on sait combien il fut difficile à Démosthène de secouer leur apathie. On aurait tort de rattacher ce changement à une cause unique; il s'explique toutefois, en grande partie, par leur répugnance à payer de leur personne et de leur bourse. « Jadis, disait l'orateur, vous avez défendu contre Lacédémone les intérêts du monde hellénique; vous étiez empressés alors à acquitter l'*eisphora* et à vous enrôler, tandis qu'aujourd'hui, quand vos intérêts propres sont en jeu, vous reculez devant tout sacrifice pécuniaire, et vous hésitez à partir en campagne. » Ces paroles, qu'il répète plus d'une fois, nous livrent le secret de leur mollesse. Toute action énergique à l'extérieur entraînait des dépenses qui ne pouvaient être couvertes que par des saignées faites au capital de chacun, et les Athéniens, pour préserver leur fortune contre tout appel de fonds, évitaient les occasions de dépenses. Il ne fallait rien moins que l'imminence d'une catastrophe pour les y décider; car, dans ce cas, on n'avait que le choix entre la perte totale et une diminution partielle des biens. En temps ordinaire, on se rangeait, par économie, aux principes de l'école de Manchester. On se confinait alors dans une espèce de recueillement où l'on ne songeait guère à réparer ses forces; on s'abandonnait au *far-niente* des peuples en décadence; on rétrécissait de plus en plus son horizon; on obéissait aux suggestions égoïstes d'une politique à courtes vues qui s'interdisait d'interroger l'avenir, et tout cela venait, dans une large mesure, des défauts de l'organisation financière. L'impôt sur le capital, créé au cours même des hostilités contre Sparte, avait incliné les riches vers la paix et les avait poussés à l'insurrection. Au IVe siècle, il ne compromettait pas la tranquillité intérieure; mais, en rendant plus sensibles aux contribuables les charges militaires, il inspira aux Athéniens une telle horreur de la guerre, qu'ils ne se risquèrent à combattre Philippe de Macédoine qu'au moment où il était trop tard pour triompher de lui.

PAUL GUIRAUD.

POÉSIE

I.

LA PAIX DES DIEUX.

Or, le Spectre dardait ses rigides prunelles
Sur l'Homme de qui l'âme errait obscurément,
Dans un âpre désir des Choses éternelles,
Et qui puisait la vie en son propre tourment.

Et l'Homme dit : — Démon ! qui hantes mes ténèbres,
Mes rêves, mes regrets, mes terreurs, mes remords,
O spectre, emporte-moi sur tes ailes funèbres
Hors de ce monde, loin des vivans et des morts.

Loin des globes flottant par l'Étendue immense
Où le torrent sans fin des soleils furieux
Roule ses tourbillons de flamme et de démence,
Démon ! emporte-moi jusqu'au Charnier des Dieux.

Oh ! loin, loin de la Vie aveugle où l'esprit sombre
Avec l'amas des jours stériles et des nuits,
Ouvre-moi la Cité du silence et de l'ombre,
Le sépulcre muet des Dieux évanouis.

Dorment-ils à jamais, ces Maîtres de la Terre
Qui parlaient dans la foudre au monde épouvanté
Et siégeaient pleins d'orgueil, de gloire et de mystère?
Se sont-ils engloutis dans leur éternité?

Où sont les Bienheureux, Princes de l'harmonie,
Chers à la sainte Hellas, toujours rians et beaux,
Dont les yeux nous versaient la lumière bénie
Qui semble errer encor sur leurs sacrés tombeaux?

O Démon! Mène-moi d'abîmes en abîmes
Vers ces Proscrits en proie aux siècles oublieux,
Qui se sont tus, scellant sur leurs lèvres sublimes
Le mot qui fit jaillir l'univers dans les cieux.

Vois! Mon âme est semblable à quelque morne espace
Où, seul, je m'interroge, où je me réponds seul,
Et ce monde sans cause et sans terme où je passe
M'enveloppe et m'étreint comme d'un lourd linceul. —

Alors, le Compagnon vigilant de ses rêves
Lui dit: — Reste, insensé! Tu plongerais en vain
Au céleste océan qui n'a ni fond ni grèves,
C'est dans ton propre cœur qu'est le Charnier divin.

Là sont tous les Dieux morts, anciens songes de l'Homme,
Qu'il a conçus, créés, adorés et maudits,
Évoqués tour à tour par ta voix qui les nomme
Avec leurs vieux enfers et leurs vieux paradis.

Contemple-les au fond de ce cœur qui s'ignore,
Chaud de mille désirs, glacé par mille hivers,
Où, dans l'ombre éternelle et l'éternelle aurore
Fermente, éclate et meurt l'illusoire univers.

Regarde-les passer, ces spectrales Images
De peur, d'espoir, de haine et de mystique amour,
A qui n'importent plus ta foi ni tes hommages,
Mais qui te hanteront jusques au dernier jour. —

Et l'Hôte intérieur qui parlait de la sorte,
Au gouffre ouvert de l'âme et des temps révolus
Évoqua lentement, dans leur majesté morte,
Les apparitions des Dieux qui ne sont plus.

Et l'Homme se souvint des jours de sa jeunesse,
Des heures de sa joie et des tourmens soufferts,
Saisi d'horreur, tremblant que le passé renaisse,
Et, forçat libre enfin, pleurant ses premiers fers.

Comme un blême cortège, à travers la nuit noire,
Les Spectres immortels, en un déroulement
Multiplié, du fond de sa vieille mémoire
Passèrent devant lui silencieusement.

Or, il vit Ammon-Râ, ceint des funèbres linges,
Avec ses longs yeux clos de l'éternel sommeil,
Les reins roides, assis entre les quatre singes,
Traîné par deux chacals sur la nef du soleil ;

Puis, tous ceux qu'engendra l'épais limon du Fleuve :
Thoth le Lunaire, Khons, Anubis l'Aboyeur,
Qui pourchassait les morts aux heures de l'Épreuve,
Isis-Hathor, Apis, et Ptâh le Nain rieur ;

Puis, Ceux qui, fécondant l'universelle fange
Par le souffle vital et la vertu du feu,
Firent pleuvoir du ciel les eaux saintes du Gange
Et de la Mer de lait jaillir le Lotus bleu ;

Et tous les Baalim des nations farouches :
Le Molok, du sang frais de l'enfance abreuvé,
Halgâh, Gad et Phégor, et le Seigneur des mouches,
Et sur les Khéroubim le sinistre Iahvé ;

Et, près du Tsébaoth, les Aschéras phalliques,
Et le squammeux Dahak aux trois têtes, dardant,
Telles que six éclairs, ses prunelles obliques,
Un jet de bave rouge au bout de chaque dent ;

Puis, Ahoura-Mazda, la Lumière vivante
D'où les Izeds joyeux sortaient par millions,
Et le sombre Ahrimân, le roi de l'épouvante,
Couronné de l'orgueil de ses rébellions ;

Puis, Aschour et Nergal, Bel dans sa tour de briques ;
Et Ceux des monts, des bois obscurs et de la mer :
Hu-ar-Braz et Gwidhôn, et les Esprits kymriques ;
Puis, les Dieux que l'Aztèke engraissait de sa chair ;

Et les Ases, couchés sur les neiges sans bornes :
Odin, Thor et Freya, Balder le Désiré,
Qui devait s'éveiller aux hurlemens des Nornes,
Quand ta fille jalouse, Ymer! aurait pleuré ;

Puis, les divins amis de la Race choisie,
Les Immortels subtils en qui coulait l'Ikhor,
Héroïsme, Beauté, Sagesse et Poésie,
Autour du grand Kronide assis au Pavé d'or ;

Enfin, dans le brouillard qui monte et le submerge,
Pâle, inerte, roidi du crâne à ses pieds froids,
Le blond Nazaréen, Christ, le Fils de la Vierge,
Qui pendait, tout sanglant, cloué nu sur sa croix.

Et l'Homme cria : — Dieux, déchus de vos empires,
O Spectres, ô Splendeurs éteintes, ô Bourreaux
Et Rédempteurs, vous tous, les meilleurs et les pires,
Ne revivrez-vous plus pour des siècles nouveaux?

Vers qui s'exhaleront les vœux et les cantiques
Dans les temples déserts ou sur l'aile des vents?
A qui demander compte, ô Rois des jours antiques,
De l'angoisse infligée aux morts comme aux vivants?

Vous en qui j'avais mis l'Espérance féconde,
Contre qui je luttais, fier de ma liberté,
Si vous êtes tous morts, qu'ai-je à faire en ce monde,
Moi, le premier croyant et le vieux révolté? —

Et l'Homme crut entendre, alors, dans tout son être,
Une Voix qui disait, triste comme un sanglot :
— Rien de tel, jamais plus, ne doit revivre ou naître ;
Les Temps balayeront tout cela flot sur flot.

Rien ne te rendra plus la foi ni le blasphème,
La haine ni l'amour, et tu sais désormais,
Éveillé brusquement en face de toi-même,
Que ces spectres d'un jour c'est toi qui les créais.

Mais, va! Console-toi de ton œuvre insensée,
Bientôt ce vieux mirage aura fui de tes yeux,
Et tout disparaîtra, le monde et ta pensée,
Dans l'immuable paix où sont rentrés tes Dieux.

II.

LE LAC.

C'est une mer, un Lac blême, maculé d'îles
Sombres, et pullulant de vastes crocodiles
Qui troublent l'eau sinistre et qui claquent des dents.
Quand la nuit morne exhale et déroule sa brume,
Un brusque tourbillon de moustiques stridents
Sort de la fange chaude et de l'herbe qui fume,
Et dans l'air alourdi vibre par millions ;
Tandis que, çà et là, panthères et lions,
A travers l'épaisseur de la broussaille noire,
Gorgés de chair vivante, et le mufle sanglant,
A l'heure où le désert sommeille, viennent boire ;
Les unes, en rasant la terre, et miaulant
De soif et de plaisir, et ceux-ci d'un pas lent,
Dédaigneux d'éveiller les reptiles voraces,
Ou d'entendre, parmi le fouillis des roseaux,
L'hippopotame obèse aux palpitans naseaux,
Qui se vautre, et qui ronfle, et de ses pattes grasses
Mêle la vase infecte à l'écume des eaux.

Loin du bord, du milieu des roches erratiques,
Solitaire, dressant au ciel son large front,
Quelque vieux baobab, témoin des temps antiques,
Tord les muscles noueux de l'immuable tronc,
Et prolonge l'informe ampleur de sa ramure
Qu'aucun vent furieux ne courbe ni ne rompt,
Mais qu'il emplit parfois d'un vague et long murmure.
Et sur le sol visqueux hérissé de blocs lourds,
Saturé d'âcre arome et d'odeurs insalubres,
Sur cette mer livide et ces îles lugubres,
Sans relâche et sans fin, semble planer toujours
Un silence de mort fait de mille bruits sourds.

III.

L'AIGU BRUISSEMENT...

L'aigu bruissement des ruches naturelles,
Parmi les tamarins et les manguiers épais,
Se mêlait, tournoyant dans l'air subtil et frais,
A la vibration lente des bambous grêles
Où le matin joyeux dardait l'or de ses rais.

Le vent léger du large, en longues nappes roses
Dont la houle indécise avivait la couleur,
Remuait les maïs et les cannes en fleur,
Et caressait au vol, des vétivers aux roses,
L'oiseau bleu de la vierge et l'oiselet siffleur.

L'eau vive qui filtrait sous les mousses profondes
A l'ombre des safrans sauvages et des lis,
Tintait dans les bassins d'un bleu céleste emplis,
Et les ramiers chanteurs et les colombes blondes
Pour y boire ployaient leurs beaux cols assouplis.

La mer calme, d'argent et d'azur irisée,
D'un murmure amoureux saluait le soleil ;
Les taureaux d'Antongil, au sortir du sommeil,
Haussant leurs mufles noirs humides de rosée,
Mugissaient doucement vers l'orient vermeil.

Tout n'était que lumière, amour, joie, harmonie ;
Et moi, bien qu'ébloui de ce monde charmant,
J'avais au fond du cœur comme un gémissement,
Un douloureux soupir, une plainte infinie,
Très lointaine et très vague et triste amèrement.

C'est que devant ta grâce et ta beauté, Nature !
Enfant qui n'avais rien souffert ni deviné,
Je sentais croître en moi l'homme prédestiné,
Et je pleurais, saisi de l'angoisse future,
Épouvanté de vivre, hélas! et d'être né.

IV.

SUR LE PITON DES NEIGES.

La lumière s'éveille à l'orient du monde.

Elle s'épanouit en gerbes, elle inonde,
Dans la limpidité transparente de l'air,
Le givre des hauts pics d'un pétillant éclair.
Au loin, la mer immense et concave se mêle
A l'espace infini d'un bleu léger comme elle,
Où, s'enlaçant l'un l'autre en leur cours diligent,
Sinueux et pareils à des fleuves d'argent,
Les longs courans du large aux sources inconnues
Étincellent et vont se perdre au fond des nues ;
Tandis qu'à l'occident où la brume s'enfuit,
Comme un pleur échappé des yeux d'or de la nuit,
Une étoile, là-bas, tombe dans l'étendue
Et palpite un moment sur les flots suspendue.

Mais sur le vieux Piton, roi des monts ses vassaux,
Hôte du ciel, seigneur géant des grandes Eaux,
Qui dresse, dédaigneux du fardeau des années,
Hors du gouffre natal ses parois décharnées,
Un silence sacré s'épand de l'aube en fleur.

Jamais le Pic glacé n'entend l'oiseau siffleur
Ni le vent du matin empli d'odeurs divines
Qui rit dans les palmiers et les fraîches ravines,
Ni, parmi le corail des antiques récifs,
Le murmure rêveur et lent des flots pensifs,
Ni les vagues échos de la rumeur des hommes.
Il ignore la Vie et le peu que nous sommes,
Et, calme spectateur de l'éternel réveil,
Drapé de neige rose il attend le Soleil.

V.

LA JOIE DE SIVA.

Les siècles, où les Dieux, dès longtemps oubliés,
Par millions, jadis, se sont multipliés;
Les innombrables jours des aurores futures
Qui luiront sur la Vie et ses vieilles tortures,
Et qui verront surgir, comme des spectres vains,
Des millions encore d'Éphémères divins;
Et l'âge immesuré des astres en démence
Dont la poussière d'or tournoie au Vide immense,
Pour s'engloutir dans l'ombre infinie où tout va;
Tout cela n'est pas même un moment de Siva!
Et quand l'Illusion qui conçoit et qui crée,
Stérile, aura tari sa matrice sacrée
D'où sont nés l'homme antique et l'univers vivant;
Quand la terre et la flamme et la mer et le vent,
Et la haine et l'amour et le désir sans trêve,
Les larmes et le sang, le mensonge et le rêve,
Et l'éblouissement des soleils radieux
Dans la Nuit immobile auront suivi les Dieux;
Se faisant un collier de béantes mâchoires
Qui s'entre-choqueront sur ses épaules noires,
Siva, dansant de joie, ivre de volupté,
O Mort, te chantera dans ton éternité!

LECONTE DE LISLE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre.

C'est demain sans plus tarder que nos chambres françaises vont se retrouver au Luxembourg et au Palais-Bourbon, pour une session extraordinaire nécessairement limitée à quelques semaines. C'est d'ici à peu de jours, peut-être dès les premières séances, que vont s'élever, au milieu des ardeurs des partis, toutes ces questions confuses et irritantes qui assourdissent, déconcertent et troublent depuis quelque temps l'opinion. A la vérité, avec un peu de bon esprit et de bonne volonté, cette session pourrait avoir un programme bien simple. Il y a une affaire sérieuse, pressante, qui domine toutes les autres, qui devrait suffire à un parlement soucieux des intérêts du pays : c'est le budget, c'est la nécessité de remettre, à défaut d'un équilibre toujours fuyant et plus que jamais insaisissable, une certaine clarté, un certain ordre dans les finances publiques; mais ce serait un peu naïf de croire qu'on va d'abord s'occuper des intérêts du pays, que ce parlement, jusqu'ici incohérent et troublé, revient avec un sentiment plus juste de ses devoirs, avec l'intention décidée de rendre à la nation française la paix sociale, politique et morale qu'elle réclame. Il faudra avant tout, c'est plus que vraisemblable, se débattre avec les interpellations, avec toutes ces questions de dissolution, de revision qui obsèdent et divisent les esprits; il faudra s'expliquer pour ne pas s'entendre, c'est sûr, — et il le faudra parce qu'on ne pourra pas l'éviter, parce qu'on a créé cette situation tristement anarchique où il n'y a presque rien de possible, où le radicalisme qui est au pouvoir avec le ministère de M. Floquet n'a pas trouvé de meilleur moyen que de se faire le complice de toutes les agitations, d'aggraver la confusion et le désordre dans l'administration de la France.

Un des mots les plus curieux qui aient été dits depuis longtemps est celui qui est récemment échappé à M. le ministre des affaires étran-

gères dans un discours où, avec une ingénuité découragée, il se plaint de tout, de l'état pénible des affaires publiques, pour finir par rejeter toute la faute sur le pays, sur les électeurs. C'est au moins étrange ! Mais en vérité le pays n'est pas fait pour se gouverner directement, pour savoir quelle est la politique possible, réalisable, utile, dans des circonstances souvent changeantes, toujours compliquées. Si le gouvernement et le parlement qu'il charge de ses intérêts ne le savent pas, s'ils sont les premiers à tout bouleverser, à rendre tout impossible, à quoi sont-ils bons? Ils ne tardent pas à justifier la déconsidération qui les atteint, les accusations dont ils sont l'objet pour avoir déçu l'opinion; par malheur, ils déconsidèrent aussi les institutions libres dont ils avaient la garde, dont ils n'ont fait qu'abuser sans savoir en user pour le bien public.

Assurément le pays, par lui-même, sait ce qu'il veut ou plutôt ce qu'il ne veut pas; il le sait en réalité mieux que ne le croit M. le ministre des affaires étrangères, et, sous ce rapport, le récent voyage de M. le président de la république à Lyon, en Savoie, en Bourgogne, ce voyage auquel M. le président du conseil n'assistait pas, pourrait offrir d'utiles lumières sur les sentimens réels et intimes du pays. M. le président de la république, retenu par une certaine correction constitutionnelle, par un excès de réserve que l'opinion ne lui demande peut-être pas, se livre peu lui-même. Il a la parole modeste et un peu effacée d'un magistrat qui évite de se prononcer, qui ne veut pas être accusé de mettre une action personnelle dans le gouvernement; mais il a pu entendre tout ce qui lui a été dit pendant son excursion, et, à part les banalités officielles inévitables, à part aussi les excentricités de M. le maire de Dijon, il y a eu presque partout un même sentiment qui a trouvé son expression la plus heureuse dans un discours aussi mesuré que judicieux du président de la chambre de commerce de Lyon. Sans se donner pour un politique, M. Sevène a tout dit en demandant au gouvernement « la seule protection qui résulte de la stabilité constitutionnelle, de l'ordre public fermement maintenu, du bon état des finances, de la paix sociale propagée par cette liberté véritable qui est la garantie de tous les droits et s'étend à toutes les croyances.» C'est en vérité tout un programme, qui, en répondant à une immense fatigue des agitations et des violences, résume un sentiment presque universel manifesté sous toutes les formes pendant ce récent et instructif voyage. M. le président de la chambre de commerce de Lyon a parlé pour tout le monde en demandant à M. Carnot la fin des désordres financiers, la dignité de la justice, le respect des croyances, — la stabilité constitutionnelle. Or c'est justement la question : comment le ministère de M. Carnot entend-il réaliser ce programme, conformer sa politique à ces vœux, à ces instincts, à ces désirs de stabilité qui éclatent de toutes parts?

C'est bien simple. M. le président du conseil, en sa qualité de ministre républicain et radical, a sa manière d'être un gouvernement d'opinion. — L'opinion se manifeste dans un sens, elle est pour la sécurité et la paix, pour la stabilité constitutionnelle : M. Floquet va dans le sens opposé, il est pour les agitations, pour les expériences nouvelles : il a mis la revision dans son programme, il ne saurait se démentir ! Il en est depuis quelques jours déjà à préparer sa campagne pour la session qui s'ouvre. Il laisse M. Carnot aller se promener à Lyon ; il a, quant à lui, ses séries de réceptions, de dîners politiques où il réunit ses amis les radicaux et même quelques autres républicains de bonne volonté, pour les entretenir de ses projets, des grandes combinaisons qu'il médite, de ses tactiques avec les partis. M. le président du conseil ne paraît pas, il est vrai, rencontrer un assentiment unanime, même parmi ses amis les radicaux, à plus forte raison parmi les autres républicains. On lui objecte que lorsqu'on aura réuni le congrès de revision, si on arrive à le réunir, il sera difficile de limiter ses pouvoirs, qu'on ne pourra pas l'empêcher, par exemple, de décider la convocation d'une assemblée constituante, que c'est dès lors ouvrir une ère d'agitations indéfinies dont le seul résultat peut être de précipiter la crise de la république en aggravant les mécontentemens du pays. — M. Floquet ne se laisse pas ébranler pour si peu. Il n'est pas homme à reculer, à craindre d'aller en avant. Aller en avant, c'est son système et son mot d'ordre !

Quelle est cependant cette revision que M. le président du conseil prépare, qu'il semble décidé à présenter aux chambres dès leur réunion? Comment entend-il engager cette belle opération et régler la marche? Il y a évidemment ici des calculs de tactique dont on n'a pas encore tout le secret. M. Floquet, à ce qu'il semble, veut avoir son projet, prendre une initiative pour ne pas se laisser devancer, pour ne pas se confondre avec les autres revisionnistes. Il ne veut pourtant pas trop se hâter, ni laisser brusquer une action décisive ; il lui suffit provisoirement d'avoir l'air de vouloir faire quelque chose, de se donner une attitude de réformateur devant le monde ! Il compte visiblement sur les radicaux, et même sur la faiblesse de quelques autres républicains, pour l'aider à jouer ce jeu. Quant au fond, ce qu'il y a de plus clair jusqu'ici, c'est que le sénat serait encore une fois destiné à payer les frais de la prétendue revision de M. Floquet, s'il consentait à l'opération qu'on lui prépare. — Oh ! sûrement, on ne veut pas le supprimer, on lui laissera, dit-on, un rôle considérable. On se bornera à lui enlever le droit de dissolution, sans donner, bien entendu, ce droit au président de la république. On débarrassera tout au plus le sénat de la plupart de ses attributions financières et législatives qui gênent le travail parlementaire en entravant l'action féconde de l'autre chambre; on lui accordera peut-être en retour un bon droit de *veto*

suspensif. Ce sera un honnête et inutile conseil consultatif. Et c'est cependant pour cela, pour la réalisation de cet idéal constitutionnel d'un radicalisme louche, qu'on met tout en question, que le gouvernement lui-même se met à l'œuvre ! Ainsi le pays réclame de toute la force de ses instincts la paix intérieure et la stabilité : on lui offre une série d'agitations et d'expériences dont personne ne peut prévoir l'issue. Depuis dix ans, la cause évidente, palpable, de toutes les incohérences parlementaires, de tous les désordres financiers, de l'anarchie législative, c'est l'usurpation progressive d'une chambre aussi présomptueuse qu'ignorante, qui n'a cessé de se mettre en dehors de la constitution, qui a voulu toucher à tout sans savoir rien faire : c'est le sénat qu'on prétend punir et réduire à l'impuissance, pour laisser toute liberté à l'omnipotence d'une assemblée anarchique, selon l'idéal des radicaux. M. Floquet est décidément un grand politique, qui voit le mal et qui sait trouver le remède : le voilà satisfait, il va en avant!

Le malheur est que M. Floquet, en se flattant d'aller toujours en avant, finit le plus souvent par ne plus savoir où il va ni ce qu'il fait, dans l'administration aussi bien que dans la politique. La faiblesse du chef du cabinet et de ses collègues radicaux comme lui est de jouer légèrement avec tout, de tout ébranler ou de tout désorganiser, même quand ils ont quelque bonne intention. M. le président du conseil ministre de l'intérieur a cru probablement s'illustrer par une sage mesure, en faisant signer récemment par M. le président de la république un décret réglementant le séjour des étrangers en France. Le fait est qu'il n'a peut-être réussi qu'à compromettre la bonne renommée libérale et hospitalière de la France par une minutieuse réglementation d'une légalité douteuse, d'une application difficile, d'un caractère toujours plus ou moins vexatoire. Le gouvernement, si l'on veut, n'a rien fait de bien extraordinaire, rien surtout qui ne soit en usage dans beaucoup d'autres pays. Il a ses devoirs de surveillance à l'égard des étrangers, il peut les remplir comme il l'entend sous sa responsabilité : il est déjà armé pour cela d'une faculté d'expulsion. Au-delà a-t-il réellement le droit de décréter de sa propre autorité des règlemens nouveaux en leur donnant pour sanction une pénalité? C'est au moins une question. Et quand ce ne serait pas une question, il est évident qu'on se met dans l'alternative de laisser sommeiller cette législation méticuleuse ou de se préparer d'innombrables embarras. On saura éviter les difficultés, dit-on; on distinguera entre les étrangers qui ne demandent à la France qu'une hospitalité passagère, et les étrangers qui entendent établir leur résidence dans notre pays; mais c'est précisément cette distinction tout arbitraire qui est souvent difficile, délicate, et qui doit l'être encore plus, loin de Paris, avec des autorités quelquefois peu éclairées. La vérité est que M. le président du conseil a eu une bonne intention peut-être, mais qu'il a pris une

mesure aussi maladroite qu'inopportune, surtout à la veille de l'exposition.

Veut-on un autre exemple de cette incohérence que l'esprit radical porte dans le gouvernement? Il est d'une autre nature et n'est pas moins curieux. L'autre jour, M. le garde des sceaux est allé devant la commission du budget avec l'intention très avouable de défendre des crédits affectés à des évêchés qu'on veut supprimer, sous prétexte qu'ils ne sont pas concordataires. Rien de mieux assurément; mais sait-on quelle raison a invoquée M. le garde des sceaux Ferrouillat? Il a prétendu qu'en supprimant des évêchés parce qu'ils n'étaient pas concordataires, on allait rajeunir le concordat lui-même et lui donner une force nouvelle, lorsqu'on voulait arriver à l'abroger, en préparant la séparation de l'église et de l'état! De sorte que voilà un garde des sceaux ministre des cultes qui enseigne comment il faut procéder pour arriver à la destruction lente mais sûre du concordat. Il travaille à la paix religieuse, comme M. Floquet travaille à la paix politique par la revision, — et M. le ministre des affaires étrangères avait décidément raison de se plaindre l'autre jour qu'on lui rendît la position bien difficile en faisant à la France une sécurité si douteuse et un avenir si incertain.

On n'en est pas pour l'instant, sans doute, en Europe, aux grands événemens, aux menaces de crises immédiates ou de conflits prochains: c'est une perspective qu'on s'étudie à éloigner autant que possible. On en est toujours du moins aux incidens prévus ou imprévus, aux excitations et aux suspicions dans les rapports des peuples, aux faux bruits nés de l'incertitude universelle, aux commentaires de ces entrevues et de ces voyages impériaux qui sont plus que jamais la grande affaire du moment; on en est aussi à ces révélations qui ont pris depuis quelque temps une si singulière importance, et une des plus curieuses de ces révélations est encore sûrement cette publication du « journal » intime de Frédéric III dont M. de Bismarck s'est si violemment ému. Le chancelier ne s'est pas borné à frapper d'un véritable interdit le « journal » du prince qui a été son souverain; il a fait arrêter le docteur Geffcken, soupçonné d'être l'auteur de la divulgation indiscrète; il s'est chargé de préparer lui-même, et contre le divulgateur et contre la mémoire de Frédéric III, l'acte d'accusation auquel l'empereur Guillaume II a donné sa sanction avant d'entreprendre ses nouveaux voyages à Stuttgart et à Munich, à Vienne et à Rome. Quelle que soit l'issue de l'affaire qui commence, il est certain, dans tous les cas, que ce rapport écrit avec une implacable âpreté par le chancelier est un des plus bizarres spécimens de littérature accusatrice. M. de Bismarck, on le sent, est arrivé à un tel degré d'omnipotence, qu'il n'éprouve plus le besoin de se gêner, qu'il dit les choses les plus extraordinaires avec une sorte de naïveté audacieuse, mettant en cause sans plus de façon

la mémoire d'un père, d'un souverain généreux, devant son fils, faisant les aveux les plus surprenans, sous prétexte de rectifications qui ne rectifient rien.

Que de fois M. de Bismarck ne s'est-il pas efforcé de décliner la responsabilité de la guerre de 1870 en la rejetant tout entière sur la France? Il avoue sans plus de détour aujourd'hui que la guerre lui semblait nécessaire dès le premier moment, et que, si le roi Guillaume, le futur empereur, avait voulu l'éviter, il était prêt, lui, à retourner à Varzin, en donnant sa démission. Il n'hésite pas à déclarer, pour le plaisir de démentir les illusions humanitaires prêtées au prince royal, qu'on savait ce qu'on faisait au camp prussien, qu'on était parfaitement persuadé que « la guerre, quelle qu'en fût l'issue, allait inaugurer une série de guerres, ouvrir une ère belliqueuse. » Voilà au moins qui est voir clair dans l'avenir! Mais ce qu'il y a certainement de plus curieux, c'est le sans-façon presque ironique avec lequel le chancelier parle d'un prince qui a régné. Il ne craint pas de dire qu'il n'avait pas pendant la guerre de 1870, à Versailles, la permission de s'entretenir avec le prince royal sur les questions les plus intimes de la politique allemande, parce que le roi redoutait « les indiscrétions qui pourraient être commises avec la cour d'Angleterre, encore remplie de sympathie pour la France. » C'est, on en conviendra, traiter lestement un prince de la couronne, et c'est de plus se moquer bien audacieusement des faits, que de parler des sympathies de la cour d'Angleterre pour la France pendant la guerre de 1870! Ce sont des sympathies dont on ne s'était positivement jamais douté. Le chancelier traite un peu l'histoire comme la politique, il en fait ce qu'il veut, il plie l'une et l'autre à ses fantaisies hautaines, à ses vues ou à ses intérêts du moment, usant et abusant des libertés que la puissance donne à un esprit ombrageux et irascible. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que ce rapport préparé par le chancelier dans la solitude de Friedrichsruhe, approuvé par le jeune empereur, semble n'avoir d'autre objet que de ternir la mémoire de Frédéric III, d'infliger une dernière humiliation à sa veuve, l'impératrice Victoria, et d'être désagréable à la reine d'Angleterre, soupçonnée de n'être point étrangère à ces récentes et importunes divulgations. M. de Bismarck a peut-être réussi à flatter quelques passions, à déconcerter quelques-uns de ses adversaires; seulement on peut se demander quels seront les résultats de tout cela, ce que le chancelier peut gagner à faire de la politique avec ses ressentimens, à inaugurer le nouveau règne par une campagne qui est, dans tous les cas, une singulière préface des voyages de Guillaume II.

Ce qui en sera réellement de ces agitations impériales, de ces visites du jeune souverain allemand dans quelques-unes des cours du continent, ce qu'elles produiront dans les rapports des peuples et des

gouvernemens, c'est l'affaire de l'avenir. Visiteurs et visités ne le savent pas plus que tous les curieux de l'Europe, qui attendent des nouvelles du train impérial ou du dernier gala. Pour le moment, Guillaume II poursuit ses voyages, accompagné du comte Herbert de Bismarck et d'une brillante suite. Il s'est arrêté chemin faisant à Stuttgart et à Munich; il a passé quelques jours à Vienne, il est maintenant à Rome; et ces voyages ne laissent pas d'avoir quelquefois leurs épisodes, leurs particularités significatives. A Stuttgart et à Munich, le jeune empereur était naturellement un peu chez lui, auprès de souverains qui, en ne demandant pas mieux que de garder leur indépendance, se sentent les feudataires de l'empire. A Vienne, c'est autre chose. On est dans un monde tout différent, où il y a des souvenirs pénibles, des intérêts compliqués, des conflits de races et de nationalités, d'implacables rivalités entre Allemands et Slaves. C'était peut-être assez délicat pour le jeune empereur d'Allemagne, roi de Prusse, de se retrouver dans la plus vieille cour de l'Europe, d'être l'hôte de cette maison de Hapsbourg qui a eu si longtemps la suprématie impériale, qui a été exclue de l'Allemagne par les armes prussiennes sur le champ de bataille de Kœniggrætz. Les nécessités de la politique effacent tout sans doute, et rien n'a été négligé pour faire oublier le passé. L'éclat des réceptions n'a pas manqué. On a fêté l'alliance austro-allemande, la présence de Guillaume II, de toute façon, par des chasses en Styrie, par des galas à Vienne. L'empereur François-Joseph lui-même, le vaincu de Kœniggrætz, a mis une abnégation méritoire, presque excessive, à boire « à l'armée allemande, l'éclatant modèle des vertus militaires; » et c'est tout au plus si on pourrait saisir quelque nuance dans le toast que le souverain autrichien a porté « à l'empereur allemand, roi de Prusse, et à sa maison royale. » Chose curieuse! c'est le titre auquel on avait songé d'abord à l'époque de la résurrection de l'empire et qui se retrouve dans le toast de François-Joseph. La réserve, si réserve il y a eu, a disparu dans la chaleur des effusions impériales du banquet de la Burg.

Après tout, ces fêtes de Vienne ne se sont point passées sans quelques autres incidens plus caractéristiques ou plus significatifs. L'empereur Guillaume n'est pas sans avoir mis quelques restrictions dans les témoignages de sa cordialité, dans les faveurs par lesquelles il a marqué son passage à la cour d'Autriche. Il a eu des attentions pour ceux qui lui plaisaient, pour le comte Kalnoky, pour le chef du cabinet hongrois, M. Tisza, pour le comte Jules Andrassy, le premier négociateur de l'alliance austro-allemande, même pour le nonce du pape, M[gr] Galimberti. Il a prodigué les décorations, l'Aigle noir, l'Aigle rouge, à une foule de personnages, sans oublier le bourgmestre de Vienne qui l'a complimenté. Seul, le président du conseil d'Autriche, ou, si l'on veut, de la Cisleithanie, le comte Taaffe, a été excepté; seul, il

n'a eu ni une décoration, ni même, à ce qu'il semble, une parole du jeune voyageur impérial, et l'exception est d'autant plus singulière que le comte Taaffe est depuis longtemps déjà le chef du ministère autrichien, l'homme de confiance de l'empereur François-Joseph; mais le comte Taaffe n'est pas allemand, pas plus que slave d'ailleurs, dans sa politique : il est autrichien, et peut-être aussi n'était-il pas étranger aux mesures de précaution qui ont été prises pour que les manifestations allemandes préparées en l'honneur de Guillaume II pendant son séjour à Vienne n'eussent pas un caractère blessant ou désobligeant pour l'Autriche. Le comte Taaffe a été oublié dans la distribution des grâces! Bien mieux, il y a eu un autre incident qui, sans être exclusivement autrichien, n'est pas moins piquant. Le prince de Galles, qui se trouvait à Vienne, s'est empressé de partir, à la veille de l'arrivée de Guillaume II, pour aller prendre possession d'un régiment de hussards qui lui a été récemment donné par l'empereur François-Joseph. Il a présidé, en militaire consommé, aux manœuvres de son régiment, il a fait aussi quelques promenades. L'archiduc Rodolphe a été obligé de se partager entre la chasse au chamois, en Styrie, avec l'empereur Guillaume, et la chasse à l'ours, en Hongrie, avec le prince de Galles. L'héritier de la couronne d'Angleterre a tenu visiblement à ne point se rencontrer avec son neveu impérial, et c'était assez naturel après le rapport et les boutades de M. de Bismarck. Le prince de Galles a brillé par son absence à Vienne, comme le comte Taaffe a brillé par son absence parmi les décorés : tant il est vrai que ces réceptions savamment préparées, ces fêtes, ces démonstrations d'une cordialité officielle, déguisent assez mal les dissonances intimes, les froissemens, les incompatibilités, tout ce qui fait que les alliances célébrées le plus pompeusement deviennent et durent ce qu'elles peuvent!

L'alliance de l'Autriche et de l'Allemagne a sans doute sa force, une force momentanée, parce qu'elle répond dans une certaine mesure à une situation exceptionnelle et troublée. L'empereur Guillaume par sa présence à Vienne n'y a rien fait; il ne fera pas beaucoup plus à Rome où il est maintenant, où il va passer quelques jours au milieu du bruit, des ovations, des manifestations d'un peuple toujours épris des spectacles extraordinaires. Depuis trois mois déjà, les représentans de l'Italie officielle se préparent et préparent leur pays au grand événement qui s'accomplit aujourd'hui. La ville de Rome a été, dit-on, transformée pour la circonstance et a fait les frais d'une décoration nouvelle propre à réjouir les yeux de son jeune visiteur. Devant lui les voies triomphales sont ouvertes, les arcs sont dressés, les illuminations s'allument et le Capitole organise ses fêtes. Il n'y a pas à dire, il y a des publicistes d'outre-monts, et parmi eux un député auteur d'un récent dithyrambe, qui ont déjà imaginé une philosophie nou-

velle de l'histoire : ils considèrent l'arrivée de l'empereur Guillaume à Rome comme un de ces événemens faits pour être célébrés par tout l'univers civilisé, destinés à inaugurer « une période historique qui se superpose à toutes les autres et les abroge. » A entendre certains Italiens à l'imagination complaisante, on dirait que Guillaume II va à Rome pour ressaisir une suzeraineté qu'on est impatient de lui rendre, pour consacrer d'un commun accord avec l'Italie la victoire définitive de l'empire sur la papauté. Voilà bien des fantasmagories pour la visite d'un prince qui en allant à Rome auprès d'un allié n'a sûrement pas toutes les intentions qu'on lui prête, qui commence par passer sa première journée au Vatican, et a même pris soin de faire venir de Berlin ses chevaux, ses voitures pour aller dans ses propres équipages auprès du saint-père, dont il entend ménager les susceptibilités et la dignité.

Que les chefs officiels de l'Italie, un peu étourdis de leurs grandes liaisons, ne voient plus que l'Allemagne et poussent l'enthousiasme jusqu'à l'obséquiosité dans la réception qu'ils font à l'empereur Guillaume, ils sont libres, c'est leur affaire. Le danger pour eux est de ne voir que ce qu'ils désirent, de tout sacrifier à un rêve de grandeur qu'ils prennent pour une réalité, et, pour tout dire, de se faire quelquefois plus Allemands que les Allemands dans leur politique. Entre la France et l'Allemagne, il peut y avoir sans doute, il y a certainement des questions délicates : c'est la force des choses qui les suscite, et le plus souvent, les gouvernemens les traitent avec une extrême réserve. Où sont les questions sérieuses qui peuvent diviser l'Italie et la France? Où est la raison précise et avouable qui peut pousser les politiques italiens à grossir sans cesse les plus médiocres incidens, à soulever à tout propos des querelles aussi vaines que fatigantes, à organiser une fronde contre la France? Un jour, c'est à l'occasion d'une question de Massaouah qui n'avait rien de sérieux et qui n'a pris quelque importance que par le retentissement qu'on lui a donné, par les polémiques acrimonieuses du premier ministre de Rome ; un autre jour, c'est au sujet d'un règlement sur les écoles à Tunis. Il n'y a que quelques semaines, c'est à propos de la convention sur la neutralisation de Suez qu'un diplomate par trop zélé à Constantinople s'est passé la fantaisie d'exciter le sultan à mettre en doute nos établissemens du nord de l'Afrique; presque chaque jour, c'est à propos du traité de commerce qu'on bataille. Les politiques italiens ne voient pas qu'ils finissent par tomber dans une véritable puérilité en cherchant partout l'hostilité de la France, en voyant dans tout ce que fait la France l'intention de troubler l'Italie. Vainement on leur montre que la France, en sauvegardant ses intérêts là où ils peuvent être engagés, ne cherche des querelles avec personne, qu'elle ne s'émeut même pas toujours de celles qu'on lui fait très gratuitement : ils sont obstinés dans leur idée

fixe, et ils finissent par se persuader qu'ils ont réellement à se défendre contre la France. Est-ce qu'ils n'ont pas vu il y a quelque temps nos soldats marchant sur Tripoli ou nos navires faisant voile pour aller attaquer la Spezzia? C'était absolument ridicule, et les polémiques de tous les jours ne le sont guère moins. A quoi tout cela peut-il conduire, si ce n'est à entretenir des animosités qu'on devrait au contraire s'étudier à apaiser? Il est infiniment vraisemblable que la vraie nation italienne ne désire aucun conflit avec la France, pas plus que la France ne désire un conflit avec l'Italie; mais alors que signifie cette politique querelleuse et agitée, qui peut tout compromettre et ne sert qu'à satisfaire des passions aveugles ou des vanités bruyantes?

Le malheur est que dans le temps où nous vivons, en parlant toujours de la paix, on ne s'occupe jamais que de la guerre, et aux dangers réels on se plaît trop souvent à ajouter le danger des faux bruits, des paniques d'opinion, des nouvelles répandues ou accueillies par les imaginations soupçonneuses. Qu'en est-il réellement de toutes ces divulgations récentes sur des traités secrets qui livreraient d'avance la neutralité de la Belgique à l'Allemagne, qui feraient des fortifications de la Meuse, votées l'an dernier par le parlement de Bruxelles, un moyen de protection ou d'action contre la France, au profit de l'armée allemande? Depuis quelques jours, ces faits ont été racontés et présentés avec toutes les apparences d'une démonstration précise; on y a même ajouté l'histoire du rachat d'une partie des chemins de fer de Belgique appartenant à la compagnie française du Nord, toujours, bien entendu, dans l'intérêt allemand. Et comme il faut que le comique se mêle souvent aux choses les plus graves, les nouvellistes à la recherche des confidences sont survenus aussitôt; ils ont attribué au ministre des affaires étrangères du roi Léopold, au prince de Chimay, les propos les plus singuliers, ou pour mieux dire les plus extravagans, sur le rôle du roi, sur ses engagemens, sur le traité secret lui-même. D'autres ont imaginé, pour la prochaine guerre, dont ils connaissent d'avance le programme et le dénoûment, une distribution nouvelle des territoires, tout un plan de partage de la Hollande, de la Belgique et un peu de la France. C'est une histoire qui court le monde, avec le cortège obligé de documens, de révélations diplomatiques, de considérations stratégiques. Ce qu'il y aurait de sérieux, si cela pouvait être vrai, c'est l'existence d'engagemens secrets qui lieraient la Belgique, qui ouvriraient la vallée de la Meuse à une invasion allemande dirigée sur la frontière du nord de la France. Heureusement ce ne sont là que des fictions gratuites ou spécieuses, fondées sur une appréciation inexacte ou légère des faits, des traités et probablement des intentions.

A voir les choses dans leur vérité simple et éclatante, le seul fait réel, positif, incontestable, consacré par une série de transactions et

d'actes diplomatiques de l'Europe, c'est la neutralité du royaume de Belgique. Devant ce fait d'ordre européen, d'intérêt universel, établi il y a déjà plus d'un demi-siècle à la suite de la révolution qui a séparé les provinces belges de l'ancien royaume des Pays-Bas, il ne subsiste plus rien d'arrangemens surannés et périmés, de prétendus droits de garnison créés pour d'autres circonstances. Il n'y a plus que la neutralité qui a été garantie par l'Europe, que les Belges se montrent justement jaloux de sauvegarder, comme la Suisse, de son côté, serait certainement résolue à défendre sa neutralité contre ceux qui prétendraient se frayer un passage par son territoire. Ces fortifications de la Meuse qui ont été votées, qui étaient réclamées depuis longtemps par le génie belge, ont été conçues précisément pour donner une force de plus à la neutralité, pour fermer cette vallée de la Meuse qui a été si souvent le chemin des invasions; elles ont été créées, si l'on veut, au profit de l'Allemagne contre la France et au profit de la France contre l'Allemagne. Les ministres de Bruxelles l'ont répété plus d'une fois, ils le répétaient récemment encore. L'éminent inspecteur-général du génie belge, le général Brialmont, maintenait, ces jours derniers, le caractère de son œuvre, et il n'a pas même caché son désir de compléter son système par la création d'un nouveau fort à Saint-Trond. Les ministres, dit-on, peuvent assurer ce qu'ils voudront : c'est le roi Léopold qui s'est lié secrètement à l'Allemagne, — et qui, d'après cela, aurait livré l'indépendance belge pour sauvegarder sa dynastie.

Il y a eu des momens où les souverains belges se sont peut-être crus obligés de chercher à fortifier les garanties de leur neutralité. Ces momens sont passés depuis longtemps. Par qui le roi Léopold est-il menacé aujourd'hui ? Où est pour lui la nécessité d'un traité plus ou moins secret qui l'asservirait à une domination étrangère, qui, de plus, en ouvrant son territoire d'un côté, l'ouvrirait nécessairement de l'autre? Quel avantage aurait le roi des Belges à aller au-devant de ces complications? A quel propos et dans quel intérêt la Belgique s'exposerait-elle à redevenir par sa volonté le grand chemin des invasions, à disparaître dans la collision des plus puissantes armées? Il n'y a pour la Belgique d'autre nécessité et d'autre intérêt que de rester ce qu'elle est, de garder sa neutralité semi-séculaire, respectée jusqu'ici, contre ceux qui voudraient trop la protéger, aussi bien que contre ceux qui voudraient la menacer. Ce ne sont donc là, selon toute apparence, que des fictions et des bruits nés de cet état perpétuel de panique, où l'on finit par croire tout possible parce que le monde est livré à la force.

Ch. de Mazade.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La cherté des reports en liquidation de fin septembre a interrompu le mouvement de hausse et déterminé de nombreuses réalisations à Paris, et plus encore à Berlin et à Londres, où les engagemens des acheteurs étaient plus considérables que chez nous. Sur ces deux places on a payé 8 à 10 pour 100 pour un assez grand nombre de valeurs. L'élévation simultanée du taux de l'escompte par les deux Banques d'Angleterre et de France est venue accentuer encore la réaction, qui a été très vive sur notre rente 3 pour 100 et sur quelques fonds étrangers. Il est vrai que des rachats ont rendu depuis une certaine fermeté aux diverses places où la baisse venait de sévir pendant une semaine. Néanmoins, l'impression produite par le renchérissement de l'argent ne s'est pas encore effacée ; elle empêchera probablement de quelque temps une reprise sérieuse.

L'escompte est à 5 pour 100 à Londres, à 4 1/2 à Paris, à 4 pour 100 à Berlin. La Banque impériale d'Allemagne et la Banque de France ont cédé quelque peu d'or, et la situation de la Banque d'Angleterre s'est trouvée de ce chef légèrement améliorée. On a cessé de redouter des retraits d'or immédiats pour l'Amérique du Sud et pour la Russie. Les taux sur le marché libre se sont même déjà détendus. Il reste donc uniquement une crise passagère et peu profonde de spéculation ; on liquide aussi bien que possible les opérations des trois derniers mois. Quant aux valeurs dites de placement, elles se sont à peine ressenties de la secousse subie par les marchés à terme.

Un des résultats les plus directs de la hausse de l'argent, hausse qui était d'ailleurs prévue et n'a nullement surpris la haute banque, sera sans doute un temps d'arrêt imposé au courant des émissions. Le dernier des emprunts argentins, 30,000 obligations 6 pour 100 de la province de Catamarca, est arrivé trop tard. L'heure propice était passée. De plus, le patronage laissait à désirer. Les capitalistes ont prouvé que toute enseigne n'est pas également bonne lorsqu'il s'agit d'appels à l'épargne. La souscription a échoué. La province de Catamarca et les autres provinces, qui se préparaient à tendre l'escarcelle, devront laisser passer quelque temps avant de constituer leurs banques provinciales avec des capitaux européens.

Cet insuccès n'a pas découragé cependant le Comptoir d'escompte de Paris, le Crédit industriel et commercial et la Société générale, qui, de

concert avec MM. Baring frères à Londres et plusieurs grandes maisons de banque et sociétés en Allemagne, mettent en souscription, pour le mardi 16 courant, au prix de 442 francs, des obligations rapportant 22 fr. 50 par an, et remboursables en trente-huit ans à 500 francs. Il s'agit d'un emprunt 4 1/2 pour 100 de la république argentine, de 19,667,900 pesos or, ou 98,339,500 francs, formant le solde d'un emprunt intérieur de 19,868,500 pesos, autorisé par une loi du 12 août 1887, la différence provenant de l'amortissement déjà effectué de deux semestrialités. L'intérêt annuel de 22 fr. 50 est payable en or, à Paris, à Londres et en Allemagne, net de tout impôt, sous la garantie spéciale de la Banque de la province de Buenos-Ayres.

Il appert du prospectus publié par les établissemens émetteurs de cet emprunt que les obligations nouvelles offertes au public européen ont été créées en vue de remplacer d'anciennes obligations 5 pour 100 remises par le gouvernement national de la république, en règlement de comptes, au gouvernement provincial de Buenos-Ayres.

Le 9 courant, une autre émission était ouverte : celle de 64,000 obligations d'une compagnie nouvelle de chemins de fer espagnole, dite du Nord-Ouest de l'Espagne. Les subventions concédées par l'état espagnol, le concours promis par les communes des régions que desserviront les futures lignes, et surtout la garantie temporaire donnée à ces obligations par la compagnie des chemins de fer portugais, ont produit une bonne impression ; la souscription paraît avoir réussi.

La rente française 3 pour 100, qui s'était élevée le mois dernier, avant le détachement du coupon semestriel, jusqu'à 84.50, a été compensée le 1er octobre à 82.90. Depuis, elle est descendue progressivement jusqu'à 82.20. Des rachats sont intervenus ; le dernier cours, après quelques oscillations légères, est 82.45. Le recul pour la quinzaine est donc de 0 fr. 45 ; il y faut ajouter pour la spéculation le montant du report, qui a été plus élevé que d'ordinaire et a atteint 0 fr. 25. L'amortissable a perdu 0 fr. 90 à 85 francs ; le 4 1/2, au contraire, s'est maintenu à peu près sans changement.

Parmi les fonds étrangers, le plus vivement touché a été le 4 pour 100 Extérieur d'Espagne, en baisse de 1.75, après détachement d'un coupon trimestriel de 1 franc. Le gouvernement de Madrid a fait démentir le bruit qui avait couru d'un emprunt imminent pour la consolidation de la dette flottante.

Le Hongrois a fléchi de 84 1/2 au-dessous de 84, mais le voici déjà revenu au cours de compensation du 2 courant. Le 4 pour 100 russe ne s'est pas contenté de regagner le terrain momentanément perdu, il s'est élevé jusqu'à 87. Les catégories 5 pour 100 ont largement dépassé le pair.

L'Italien reste en réaction de 0 fr. 25 seulement, malgré le défi-

cit grossissant du trésor et la politique nécessairement très coûteuse de M. Crispi.

Les nouvelles relatives à l'insuffisance de la crue du Nil ont fait reculer l'Unifiée de 427 à 423. Les valeurs turques sont bien tenues. Le marché de Berlin pousse les obligations Douanes à 345. On sait qu'un groupe allemand a pris définitivement à 70 pour 100 l'emprunt de 1,500,000 livres turques dont il était question depuis si longtemps. La Banque ottomane paraît tenue provisoirement à l'écart des combinaisons qui se rattachent à cette intervention de la haute banque allemande dans les affaires financières de la Turquie.

Il s'est effectué depuis quinze jours de fortes réalisations sur la plupart des titres des établissemens de crédit. Cependant la campagne ne paraît pas abandonnée, et les cours restent satisfaisans. Le Panama et le Suez ont légèrement fléchi. Les Métaux et le Rio-Tinto sont à leurs plus hauts cours.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer n'ont qu'une part très modérée à la hausse générale des prix des valeurs depuis trois mois. Les conventions avec l'état ont assuré aux revenus de ces titres une fixité qui a transformé ces derniers en quelque sorte en obligations d'un genre spécial, et leur a enlevé le caractère de valeurs aléatoires. Aussi la spéculation n'est-elle plus tentée de chercher à agir sur leurs prix. Il n'en faut pas moins constater que, pour deux des compagnies, le Lyon et le Nord, un accroissement assez large de recettes depuis le 1er janvier indique une amélioration positive de la situation; cet accroissement atteint déjà 5 millions 1/4 pour la compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et 2,200,000 francs pour la compagnie du Nord.

Les obligations ont largement dépassé le cours de 400, sauf celles de l'Est, qui d'ailleurs n'en sont plus bien éloignées. L'obligation Nord, dont le coupon a été détaché en juillet, vaut 408.50. Nous trouvons à 400 francs les obligations nouvelles du Midi et de l'Orléans, dont le coupon vient d'être détaché au 1er octobre. Les obligations de l'Ouest et du Lyon, qui ont détaché aussi un coupon à cette date, valent respectivement 398 et 494.50. Les autres se tiennent aux environs de 400.

Les Bône-Guelma valent 390, les Est-Algérien et Ouest-Algérien 375. Il n'y a pas de raison pour que celles-ci, les dernières surtout, ne se nivellent pas rapidement avec les Bône-Guelma.

L'obligation non garantie de la compagnie Franco-Algérienne est toujours délaissée à 105 francs, tandis que les obligations garanties des lignes concédées à cette même compagnie, et exploitées actuellement par l'Ouest-Algérien, se négocient de 365 à 375.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-NEUVIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LVIII[e] ANNÉE.

SEPTEMBRE. — OCTOBRE 1888.

Livraison du 1[er] Septembre.

Livraison du 15 Septembre.

Livraison du 1er Octobre.

Livraison du 15 Octobre.

Paris. — Maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît.